1904

LE

Mouvement Socialiste

LE

Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

SIXIÈME ANNÉE

TOME I

DE LA

DEUXIÈME SÉRIE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

1904

TOME XIV

de la COLLECTION

PARIS

ÉDOUARD CORNÉLY ET Cie, ÉDITEURS

101 rue de Vaugirard, 101

Le Socialisme Ouvrier

I

Il y a accord unanime pour reconnaître que la crise socialiste est due au divorce de la théorie et de la pratique. Une théorie révolutionnaire et une pratique parlementaire ne sauraient coexister longtemps. Tous les troubles intérieurs qui ont désorganisé le socialisme, dans ces dernières années, viennent de cette contradiction.

On ne peut concevoir qu'il y ait dans l'activité deux plans superposés et indépendants : la doctrine et l'action. Les actes sont commandés par les croyances : la façon dont on se comporte dépend de la façon dont on pense. Le problème de la conduite se résoud toujours dans le sens des conceptions qui nous dominent, et ce sont nos réactions en face de la vie qui nous éclairent le mieux sur nos propres sentiments.

Mais les idées dépendent du milieu où elles surgissent. Elles s'alimentent de la vie ambiante, qu'elles reflètent selon des combinaisons variables : la façon dont on pense dépend de la façon dont on vit. On sait que tel mode d'existence crée tel mode de pensée, et que telle notion pour se produire a besoin de tel terrain de culture.

Ces vieilles vérités ont pourtant été méconnues par le socialisme. On a cru qu'il suffisait de poser quelques formules générales sur les fins collectivistes impliquées par le régime capitaliste : on a affirmé que la science autorisait ces prévisions, et que le prolétariat, par la conquête du pouvoir, les transformerait en réalités. Ces principes abstraits une fois proclamés, la pratique a paru indifférente. Puisque le processus historique avait une marche fatale, les masses ouvrières se trouvaient dispensées de tout effort d'adaptation : le développement extérieur rendait inutile le développement intérieur. La main mise sur le pouvoir était tout le problème : il n'y avait qu'à transporter sur le terrain électoral la force de cohésion ouvrière, qu'à gagner les masses

au parti, devenu ainsi l'agent d'exécution des nécessités historiques.

Le formulaire révolutionnaire a sans doute toujours été en usage. La lutte de classes a été invoquée à tout propos et hors de propos. On n'a cessé de rappeler le duel à mort engagé entre le prolétariat et le capitalisme. Mais on s'est borné à cette diplomatie qu'est l'action parlementaire, et, sous prétexte que la lutte de classe est une lutte politique, on en a fait une lutte électorale. On ne s'est pas demandé quel terrain était favorable à la formation de la concience de classe, ni comment pouvait se créer une homogénéité croissante à l'intérieur de la classe ouvrière. On ne s'est pas rendu compte de ce qui était ou non réellement socialiste, et on a suivi empiriquement les voies tracées par la tradition démocratique : on a été théoriquement socialiste et pratiquement démocrate. Les idées n'ayant aucun contact avec la vie, ne l'inspirant pas ni n'en étant inspirées, sont demeurées ainsi à l'état de pures abstractions et d'idoles mortes.

Ce désaccord flagrant entre des conceptions révolutionnaires et une action purement parlementaire a été grandissant, à mesure que les partis socialistes politiques devenaient des facteurs importants de la vie nationale. L'écart a été d'autant plus grand que les partis agissaient dans un régime démocratique plus complet ; mais la crise a été générale en Europe et, de pays à pays, elle ne varie que de degré, non de nature. Le vieux socialisme ne supporte pas l'épreuve de la démocratie.

II

Une telle proprosition de la théorie et de la pratique devait donner naissance à une critique impitoyable et à une réaction légitime. Le *révisionnisme réformiste* en est issu. La préoccupation de Bernstein a été de conformer la doctrine révolutionnaire à la conduite parlementaire : il abandonnait l'une pour garder l'autre ; il mettait la première au niveau de la dernière. Le socialisme ne disait plus que ce qu'il faisait.

C'est là une attitude qui pouvait paraître scientifique. Elle avait toutes les formes de la méthode réaliste, et le succès

devait en être grand chez ceux qui avaient conscience des contradictions intérieures du socialisme et qui cherchaient à rétablir l'équilibre perdu. Mais cette solution de la crise n'a pas précisément donné un rafraîchissement du socialisme. Là où elle a pu prendre corps, elle a hâté sa dégénérescence théorique et son affaiblissement pratique.

La décomposition de la doctrine a été complète. Le révisionnisme réformiste a rejeté les conceptions économiques du socialisme, qui mettaient à nu les cadres rigides de la séparation des classes, de la concentration capitaliste, de la loi des salaires, de la conception révolutionnaire. Il a allégué l'élasticité de la société bourgeoise, qu'il a prétendu influencer progressivement et sensiblement dans le sens socialiste. La lutte de classe a été remplacée par la collaboration des classes et la participation au pouvoir ministériel. Les idées démocratiques de progrès social indéfini, grâce aux réformes successives, ont été substituées aux notions socialistes de la lutte à outrance jusqu'au renversement final. La paix sociale, c'est-à-dire la solution à l'amiable des conflits d'intérêts entre les classes, est devenu la règle. Les réformes sont apparues comme un terrain d'entente naturelle entre tous les hommes de bonne volonté, désireux de remédier aux maux de la grande industrie. La légalité a eu des partisans fanatiques parmi les révisionnistes, nouveaux défenseurs de l'ordre et du gouvernement. Le socialisme n'a plus été l'organisation de la révolte ouvrière, mais le prolongement de la démocratie.

Pratiquement, il en est résulté un abaissement moral et un crétinisme parlementaire dont aucun parti d'opposition n'avait jusqu'ici donné l'exemple. Le socialisme de gouvernement a eu le sort des partis politiques vulgaires. A la dévotion des ministres qui comblaient sa clientèle, il a abdiqué tout idéal, n'ayant comme préoccupation que l'extension des services d'État, l'accroissement des fonctions publiques, la substitution d'un personnel politique, juridique et administratif nouveau au personnel existant. Sa politique n'a pas dépassé les points de vue de la politique démocratique, fiscale avec la petite bourgeoisie, anticoopérative avec les petits commerçants, protectionniste avec les petits paysans, policière avec le pouvoir.

Cette chute dans la démagogie était fatale. Le parlemen-

tarisme est par excellence le terrain de décomposition de la société bourgeoise. C'est le vieux monde, avec ses intrigues, ses corruptions, ses impuissances, ses avilissements. Aucune notion nouvelle n'y germe, mais tout tend à s'y corrompre. Pour que le socialisme puisse en user sans trop grand danger, il faudra une diminution de sa puissance et une croissance notable du syndicalisme révolutionnaire.

III

Lorsqu'ils ont vu jusqu'à quel degré de démoralisation des masses la pratique parlementaire conduisait le socialisme de gouvernement, les fondateurs du socialisme, par un mouvement de recul opposé, ont renforcé les affirmations doctrinales du socialisme révolutionnaire qu'ils avaient les premiers formulées. Ils ont eu l'énergie désespérée des créateurs qui voient s'enliser leur œuvre. Ils ont inlassablement battu le rappel des forces révolutionnaires dispersées et maintenu les principes.

Mais ils n'ont pas été plus loin. Ils ont combattu les excès et les indignités du parlementarisme sans donner une base autre à l'action socialiste. Ils ont continué à parler de lutte de classe sur le terrain électoral et à porter une intransigeance rigide sur le terrain parlementaire. Il en est résulté un dessèchement de la théorie et un énervement de la pratique.

Les illusions lassalliennes sur le suffrage universel devraient bien enfin être abandonnées : une longue expérience les a dissipées. La croyance au fatalisme économique, qui assume pour lui toute l'œuvre de la révolution sociale, ne devrait plus être de mise. Les créations du prolétariat, la manifestation de ses croyances ont pourtant quelque importance. Au Congrès d'Amsterdam, en face de Jaurès, aucune notion vraiment neuve n'a été apportée, et on n'a tenu aucun compte des idées ouvrières les plus récentes. Il ne suffit pas de maintenir les notions traditionnelles. Une pensée qui ne se renouvelle pas est une pensée qui meurt. Il en est résulté comme une stérilisation de la doctrine, qui provoque chez certains adeptes une sorte d'attachement d'autant plus acharné qu'on sent le dogme vieillir.

Quant à la pratique socialiste révolutionnaire, là où elle a été intransigeante, elle a souvent amené d'écrasants échecs, et là où elle s'est montrée trop souple, elle a parfois causé le pire des désarrois. L'action parlementaire, si elle peut ne pas avoir la malléabilité de l'argile, ne doit pas avoir la rigidité du fer : c'est ce que l'expérience dit. Au Parlement français, qui peut la plupart du temps démêler les votes des députés révolutionnaires et ceux des députés réformistes ? N'est-ce donc pas vouloir résoudre le problème de la quadrature du cercle, que de revenir aux affirmations nettement révolutionnaires en conservant une pratique purement parlementaire ?

Les partis socialistes que la démocratie n'a pas dissociés, peuvent encore se faire quelque illusion et croire à la possibilité d'une action révolutionnaire à base parlementaire. Mais les partis que la rencontre de la démocratie a désagrégés, ne peuvent s'insurger longtemps contre les leçons de l'expérience, sous peine de stérilité.

IV

Comment donc le socialisme semble-t-il pouvoir réconcilier la théorie et la pratique ? Par une double méthode : 1°) En se souvenant, d'abord, du vieux matérialisme historique de Marx, qui nous apprend que les idées ne peuvent prendre forme concrète en dehors du milieu correspondant, et en se demandant ainsi comment la lutte de classes peut devenir une réalité vivante ; 2°) En observant, ensuite, les faits nouveaux qui se produisent ; en tirant du mouvement syndicaliste révolutionnaire tout ce qu'il porte de modes de pensée et de vie inédits. Il s'agit de revenir aux principes révolutionnaires, en abandonnant le terrain uniquement parlementaire, et de donner à ces notions traditionnelles justes une base réelle. Au *révisionnisme réformiste*, il faut opposer le *révisionnisme révolutionnaire*.

Il faut y insister : l'erreur a été de considérer la lutte de classe comme une lutte électorale et parlementaire. La lutte de classe est une *lutte politique*, en ce sens qu'elle a pour but de modifier l'ensemble des rapports sociaux et des institutions correspondantes. Le prolétariat révolutionnaire ne combat pas seulement pour des intérêts économiques

immédiats, mais pour l'intérêt général de la classe elle-même. Il a pour mission de réduire, au profit du monde ouvrier, la zône d'influence de l'État et les attributions de ses organes parasitaires. Il y a entre ces deux pouvoirs, le pouvoir traditionnel et le pouvoir nouveau, une rivalité irréductible pour la conquête des fonctions. Le mouvement ouvrier n'a de sens que dans la mesure où il développe ses institutions propres, aux dépends des institutions capitalistes. Il devient une force de plus en plus indépendante, de formation autonome, ne comptant que sur elle-même, et, est réellement, un État dans l'Etat. Il n'a de pire ennemi que le socialisme gouvernemtal.

Sa mission révolutionnaire est ainsi double : négative et positive. Il détruit et il édifie. Il ruine les règles traditionnelles et apporte des canons nouveaux de vie. Il a ses lois propres, qui s'opposent aux notions courantes de la société bourgeoise. Il développe ses capacités technique, politique et morale, pour être prêt à la tâche difficile de mise en œuvre de la production. Il ne saurait être comparé à rien, puisqu'il est une création actuelle de l'histoire, comme le milieu industriel qui le porte. La révolution sociale consistera à rendre générales ces notions et ces règles qui lui sont particulières. Il apportera au monde renouvelé tout un ensemble d'institutions et d'idées créées par sa pratique révolutionnaire. Et sa tâche ne sera réalisée que lorsqu'il aura substitué au type de société capitaliste le type de société socialiste.

Mais cette lutte de classe se mène sur le terrain économique, qui est propre à la classe ouvrière. L'unité des éléments constitutifs du prolétariat ne peut se réaliser qu'à la suite d'une longue série de luttes communes, où le sentiment des mêmes intérêts à défendre et des mêmes ennemis à combattre crée une solidarité indestructible. Le développement de la conscience de classe, c'est-à-dire du sentiment que la cause de l'ensemble prime la cause de l'individu, n'est possible qu'au prix de sacrifices volontaires, qui trempent les caractères et forment les hommes. Le sentiment de la responsabilité s'implante fortement chez ceux que la vie éprouve.

Il y a loin du socialisme parlementaire au syndicalisme révolutionnaire. Et pourtant, il est possible de concevoir la

tâche spéciale d'un parti socialiste révolutionnaire. S'il consent à n'être qu'un interprète des aspirations formulées par les masses ouvrières, s'il apporte quelque modestie et quelque limite à son action, s'il se conçoit comme un mouvement secondaire et dérivé, il peut se constituer le représentant autorisé des revendications ouvrières. Le problème du parlementarisme — que la critique est insuffisante à éliminer totalement — se résout ainsi. Mais cette solution est subordonnée à la croissance continue du mouvement social et à la réduction progressive du mouvement politique. Le social doit éliminer le politique.

La théorie s'identifie ainsi à la pratique. Elle n'est pas un ensemble de formules auquel doit se conformer le mouvement ouvrier dans son évolution ; mais elle est une création quotidienne et circonstanciée des efforts de la classe ouvrière qui, par son expérience et ses réactions, indique la voie à suivre. Le socialisme apparaît ainsi non comme un système, mais comme une transformation des institutions et des idées par la classe ouvrière organisée.

La pratique devient cohérente. Elle ne conçoit pas la réforme, l'action de tous les jours comme un terrain neutre, indifférent en soi, qui permettrait miraculeusement d'arriver à la révolution, sans la préparer organiquement. Mais elle est elle-même la réforme, elle est l'action de tous les jours, à qui elle donne un *sens révolutionnaire*. Le socialisme n'est pas détaché de la vie : il s'incorpore à elle et il la transforme, dans la mesure où il maintient la séparation de ce qui est proprement ouvrier et de ce qui est spécifiquement bourgeois, et où il surexcite l'ardeur de la lutte.

La pratique ne contredit ainsi ni n'atténue la théorie, mais elle la conditionne. L'action révolutionnaire n'est plus une action verbale qui cède honteusement le pas à une pratique réformiste ; mais elle résume toute la vie de la classe ouvrière menant la lutte de classe. L'unité des éléments qui combattent n'est pas due à une communion dans des principes abstraits, sans contenu réel déterminé, que chacun interprète à son gré. Mais c'est une unité vivante, qui se fonde sur la communauté des désirs et des actes (1).

---

(1) « Ce qu'il faut, disait Marx dans *l'Alliance de la Démocratie Socialiste et l'Association Internationale des Travailleurs*,

On peut donc, malgré le confusionnisme de l'heure présente, prévoir la solution de la crise socialiste. Le mouvement primitif s'est dissocié, la crise a trouvé dans sa cause les éléments de sa solution : la théorie et la pratique se réconcilient dans le socialisme ouvrier.

V

Il est évident que les progrès du socialisme ouvrier sont liés à l'état des forces économiques et à la situation politique de chaque pays. Il lui faut réaliser cette double condition d'évoluer dans un milieu démocratique, et de rencontrer une intensité suffisante de vie industrielle — ou toute autre cause — qui groupe le prolétariat et l'élève à la conscience.

La France est le type d'une démocratie où le socialisme s'est décomposé, mais où il éprouve les plus vives difficultés à se reconstituer. Il peut être utile d'examiner, à la lumière des explications précédentes, l'évolution du socialisme français au cours de ces dernières années. Nous possédons des renseignements suffisants, et, en prenant pour guide les travaux de notre maître et ami Sorel, peut-être pourrons-nous arriver à quelques résultats, qui prêteront de l'intérêt à ces études sur le *révisionnisme révolutionnaire*.

HUBERT LAGARDELLE

---

c'est l'unité de pensée et d'action. Les Internationaux tâchent de créer cette unité par la propagande, par la discussion et l'organisation publique du prolétariat. »

La Grève Générale en Italie et la Politique prolétarienne

I

L'Italie n'avait pas encore, dans son histoire, une page qui — comme celles de la Commune de Paris, ou du Chartisme ouvrier en Angleterre, ou de la lutte pour le suffrage universel en Belgique et en Suède, ou de la lutte pour les huit heures de travail en Espagne, ou de la lutte contre les *Jaunes* en Hollande — fût écrite par le prolétariat, en tant que classe politique indépendante et en tant qu'acteur unique d'un mouvement vraiment *national*, par ses fins et par son ampleur.

Avec la récente grève générale, le prolétariat d'Italie a fait son entrée spécifique de classe dans notre histoire nationale.

Dans la lutte pour l'unité italienne, il s'était mélangé, confondu, avec les premiers éléments de la bourgeoisie libérale. Le nouveau régime politique l'ayant payé par les plus odieuses exactions, il s'était, en 1894, puis en 1898, dans un élan sans caractère politique et sans portée nationale, uni aux mécontents qui pullulaient parmi les petits et moyens propriétaires.

Il n'avait pas encore agi par soi-même, comme classe autonome, et comme groupement antagoniste de tout l'ensemble du reste de la société.

Et maintenant, avec la grève générale, non seulement il s'est porté au premier plan de l'histoire, sans l'instigation ni la collaboration d'aucune autre catégorie de citoyens,

mais encore il a même tenu tête au mécontentement complet de la petite bourgeoisie boutiquière, qui s'est sentie frappée dans sa bourse, c'est-à-dire dans son cœur de métal, et tenu tête aussi à la petite propriété vaguement démocratisante, mais qui ne fait en réalité que de la politique du ventre (1).

Le prolétariat s'est ainsi heurté aux groupements dont les organes de presse, y compris le *Secolo*, avaient précédemment anathématisé avec le plus d'énergie les socialistes « intransigeants », pour leur répugnance à s'agréger au bloc des « partis populaires ».

A la lumière de ce fait historique, nouveau dans la vie italienne, la « démocratie », dont nos réformistes nous avaient rebattu les oreilles, et qui avait fini par devenir la principale de leurs préoccupations, la démocratie s'est révélée comme appartenant à l'idéologie superficielle chère à quelques clans dont les intérêts sont fondamentalement opposés au prolétariat.

Les députés républicains, — exception faite des idéalistes par tempérament et des idéalistes par nécessité électorale, — ont rageusement fulminé, comme Barzilai et Colajanni, contre la grève.

Et les radicaux ? Il y a eu l'éloquent absentéisme de Marcora, à qui cela a valu d'être réputé ministrable aussitôt que la grève a été terminée. Les autres se sont montrés adversaires catégoriques de la politique prolétarienne. Bien

---

(1) Le meurtre du docteur Gadola à Milan, — lequel, pour quiconque a étudié un peu la psychologie collective, peut s'expliquer même sans l'excuse mentale de l'intrusion d'apaches — et les formes violentes que la grève prit à Gênes et à Naples, (en dehors, bien entendu, des criminels excès de camorristes et d'apaches qui n'avaient rien de commun avec les grévistes), sont attribuables à la résistance et à l'hostilité des boutiquiers, si grands amis *électoraux* des socialistes tant que le prolétariat italien parut se contenter d'être à l'avant-garde du mouvement antifiscal.

plus, ils se sont affirmés d'absolus conservateurs, déconseillant toute action parlementaire de quelque énergie, et préparant les propositions de la loi nécessaires pour discipliner le mouvement économique des syndicats ouvriers, lui imposer les entraves politiques dont l'état bourgeois a la ressource, introduire dans la lutte des classes le régime de la muselière (1).

La récente grève générale, manifestation spontanée des masses ouvrières organisées en pleine indépendance, a donné la réplique éloquente de l'expérience aux gens qui prétendaient que le mariage politique du socialisme et des éléments démocratiques avait pour gage autre chose que l'apparence d'une harmonie d'idées et d'intérêts. A ce point de vue, il se dégage de ce grand conflit une puissance de démonstration, dont l'équivalent n'eût pu être produit par le plus considérable des agitations intellectuelles.

II

La récente grève nationale nous enseigne que le mouvement économique de la classe ouvrière d'Italie a conquis sa maturité et son homogénéité; que cette classe a conscience de ses intérêts et de sa mission; que, pour elle, le socialisme a cessé d'être simplement un système de prévisions hypothétiques des résultats d'une activité parlementaire; que pour elle enfin le socialisme a désormais des racines pro-

(1) Le projet Sacchi selon lequel la grève devrait avoir été voté par la majorité des intéressés, nous ramène à la limitation de la liberté de la grève. Comme d'ailleurs, il présuppose la reconnaissance légale du syndicat, tout au moins en vue de l'éventualité de la grève, il se rattache par voie détournée, au socialisme d'état, système trop connu, dont l'expérience a prouvé le caractère désastreux, et que le prolétariat organisé a toujours et partout combattu.

fondés dans les bases mêmes de la structure nationale. Et la grève nous enseigne que l'*action directe* d'un prolétariat parvenu à sentir qu'en portant atteinte aux intérêts ouvriers en Sardaigne et en Sicile, on s'est en même temps attaqué aux intérêts ouvriers de Lombardie et de Toscane, cette action directe commence à devenir l'inéluctable résultat de l'organisation syndicale.

Il faut vraiment avoir les paupières bouchées par la cire réformiste pour pouvoir, comme l'a fait *Il Tempo*, le lendemain de ce formidable fait historique, essayer d'aiguiser des traits contre ceux qui, enregistrant la réalité et se proclamant édifiés par l'expérience faite, n'ont pas hésité à reconnaître que les organisations prolétariennes d'Italie en sont enfin au stade de maturité voulu pour pratiquer directement la politique socialiste de classe. Il est pourtant bien évident que désormais, sans renoncer à utiliser le suffrage universel et les mandats politiques, ces organisations seront en mesure d'influer par leur propre force sur la politique de l'Etat bourgeois, et qu'elles saperont les bases de ce dernier avec un succès toujours croissant, à mesure que se développeront la puissance de solidarité et la capacité révolutionnaire des Bourses du travail.

Le réformiste Claudio Treves invite les faits à se taire. Guillaume de Molinari avait déjà dit que la révolution ouvrière doit être silencieuse! Treves, pour punir les manifestants trop bruyants, a fait, comme les prêtres avec les catéchumènes dissipés: il a relu les versets de la parole socialiste. Article Premier des Statuts du Parti. Prix: cinq centimes!

Au lieu d'opposer le dogme écrit à l'hérésie des faits nouveaux, inconnus et à peine soupçonnables il y a dix ans, si nous tâchions de marcher avec eux et d'en tirer des notions fraîches?

Au lendemain même de la grève générale en cause, alors

que nul de nous ne pouvait se rendre encore un compte exact de l'influence qu'elle aurait sur notre tactique à venir, j'ai insisté, dans l'*Avanti*, sur la nécessité, pour les syndicats, de s'engager dans la voie de l'*action directe*. La récente grève ne devait pas, selon moi, rester à l'état d'exception unique ; il fallait qu'elle inaugurât une ère nouvelle de la politique syndicale, où la grève générale, tout en conservant son caractère d'exception peu fréquente, fut considérée comme appelée à se reproduire.

La Giustizia et *Il Tempo*, organes réformistes, n'ont pas manqué de qualifier d'hérétique et *d'impraticable* ma proposition, — comme si la récente grève n'en avait pas au contraire prouvé la *praticabilité* ! Pour mortifier mes déportements, ils m'ont asséné le jugement de la révolutionnaire *Arbeiter Zeitung* de Vienne, qui, s'occupant justement de mes articles, déclarait que ceux-ci ne pouvaient s'expliquer que par l'état d'esprit perpétué pour quelque temps encore par les événements de la veille (1) !

Je retourne à mes contradicteurs leur raisonnement, et je dis que ce qui serait hérétique et impraticable, ce serait de vouloir empêcher les organisations prolétariennes de recommencer, en cas de besoin, la désertion en masse du travail. Le syndicat, en son essence même, ayant pour fonction la grève particulière et isolée, il est en effet inéluctable, que l'organisme qui embrasse le plus grand nombre possible de syndicats ait pour fonction la grève générale. La Fédéra-

(1) Au risque de mal remercier de ses éloges, l'*Arbeiter Zeitung*, je m'empresse d'affirmer que son article foisonne de clichés surannés, et trahit une parfaite inaptitude à soumettre à un examen critique les faits nouveaux et les nouvelles expériences. Par contre, dans la *Neue Zeit* d'octobre, je vois un article d'Oda Olberg, qui fait à mes désirs un accueil très favorable, et déclare que les grèves générales seraient pour le prolétariat un luxe inutile et n'exerceraient pas la moindre influence politique, si tout le monde ne les tenait pour reproductibles.

tion de syndicats mène à la grève fédérale. Il y a là une loi vitale. L'organe ne se comprend pas sans la fonction.

Le Temps et la *Giustizia* inclinent à croire qu'en reconnaissant que la grève générale est l'arme propre aux organisations ouvrières, on court le risque de déchaîner de fréquentes commotions sociales. Rien de plus faux. Et c'est Jaurès en personne qui le proclamait récemment en réponse au *Temps*: les syndicats ne valent pas tant par leurs réalisations de grève que par leurs menaces de grève. La persuasion, qu'ils inculquent à la bourgeoisie, de leur aptitude à la grève, agit comme moyen préventif, en restreignant le nombre des causes de grève.

Cela est vrai aussi de la fédération des syndicats. Saluer en la grève fédérale la fonction de classe de cet organisme, c'est agir préventivement sur la représentation exécutive de la classe capitaliste, sur le gouvernement ; c'est diminuer, et non pas augmenter, le nombre des éventualités où la grève générale peut s'imposer, c'est permettre par conséquent au prolétariat de concentrer ses forces pour les éventualités du plus ample intérêt, de la plus urgente nécessité historique.

Pourquoi donc la presse du socialisme réformiste a-t-elle parlé avec tant de défaveur de la grève générale envisagée comme arme légitime, fatale, des organisations ouvrières italiennes, pourquoi, puisque cette arme est bien loin d'être aussi dangereuse que certains feignent de le croire ?

III

Il y a à cette attitude une raison profonde et d'ample portée.

La grève générale, si on la tient pour l'arme, disons offi-

cielle, des syndicats, implique l'action politique directe de ceux-ci ; elle présuppose, comme je l'avais écrit, une nouvelle phase du mouvement économique du prolétariat italien.

L'ordre-du-jour voté par la Fédération milanaise sur la grève générale, a mis en pleine lumière, même pour les yeux des gens les moins clairvoyants, le dissentiment fondamental qui a causé la divergence de vues sur la récente grève générale (1). Le socialisme, légalisé par le parlementarisme, avait fini par perdre un œil. Question d'atrophie. Il s'ablmait dans la contemplation d'une seule branche de l'activité possible pour lui. Ferri, en une des images saisissantes dont il a la spécialité, avait dit que le socialisme devait marcher avec deux jambes, l'économique et la politique. Hélas ! le socialisme italien n'était pas seulement devenu borgne ; il avait aussi perdu une jambe, il cheminait à cloche-pied.

La grève générale a été pour lui comme un rappel à la conception exacte, intégrale, de son action. Il s'est remémoré soudain que le mouvement socialiste est un phéno-

---

(1) La motion de la Fédération milanaise accuse incontestablement le début de la nouvelle et définitive orientation prolétarienne du parti socialiste, trop exposé jusqu'ici aux dangers des embourbements dans la petite bourgeoisie. Il était naturel que l'assemblée milanaise, reflétant un prolétariat parvenu à un stade très élevé d'évolution, fut à même d'approuver à bon escient une attitude qui ne peut que sembler encore audacieuse dans les centres peu industrialisés. Cette motion a le mérite, d'abord, de reconnaître en la grève générale un moyen extraordinaire mais reproductible, et ensuite, de répondre aux préoccupations de ceux qui craignent les résultats de l'arrêt de la production. Elle indique en effet que la coopérative de production peut être utilisée par le prolétariat en grève, et que en cas de perturbation des services publics, le comité exécutif syndical n'a qu'à se substituer aux autorités locales. C'est une motion de *tendance*, dont le temps établira de plus en plus l'appréciabilité.

mène d'une très vaste complexité, que ne suffisent pas à régler les exigences de la vie parlementaire et des partis qui s'adonnent à celle-ci.

Depuis la Droite jusqu'à l'Extrême-Gauche non socialiste, on s'est ingénié à nous prouver que toute action de classe du prolétariat italien, loin d'attirer à celui-ci la sympathie de n'importe laquelle des fractions parlementaires bourgeoises, même démocratiques, déterminait partout l'explosion de haines longuement et silencieusement accumulées.

C'est là une preuve de la lutte de classes avec ses antithèses les plus accusées. C'est la riposte de l'histoire et de la réalité à ceux qui avaient cru que la lutte entre le prolétariat et le propriétariat n'était possible en Italie que lorsqu'on aurait préparé une ambiance politique plus démocratique. L'antagonisme des classes existe chez nous d'ores et déjà avec toute sa netteté. Le prolétariat s'est endurci, il démontre par des faits qu'il est devenu capable de travailler à une politique indépendante, de se livrer à une action spécifique de classe. Pourquoi fermer les yeux à ces évidences toutes fraîches? Pourquoi ne pas essayer d'extraire de celles-ci toutes les conclusions qu'elles peuvent impliquer? La grève générale, de la possibilité de laquelle on doutait au point que les incitations de l'*Avanti* paraissaient téméraires aux plus optimistes, la grève générale a prouvé que le prolétariat n'a plus besoin que ses délégués dans les assemblées politiques gaspillent leur temps et leurs forces à soutenir tel ou tel gouvernement bourgeois en vue de conquérir des droits que la masse saura bien imposer elle-même d'un jour à l'autre. La grève générale a prouvé que le prolétariat socialiste exige de son groupe parlementaire une action plus énergique et cesse de redouter que la classe ouvrière ne soit pas encore mûre pour ceci ou cela. Les députés ne doivent pas se laisser museler par des concessions que le syndicat n'aura guère de peine à conquérir directement

lorsqu'il le voudra. Enfin, la grève générale a prouvé que l'on débitait une fable au prolétariat italien, lorsqu'on lui prêchait qu'il ne pourrait aboutir à rien d'important avant qu'un régime plus démocratique ne fût établi dans le pays.

Tout cela, la grève générale l'a enseigné lumineusement. Et tout cela, c'est la récusation objective d'une méthode. Aussi, les champions de celle-ci n'ont-ils pu recourir, pour sauver la mise, qu'à un dilemme spécieux entre tous, et qui révèle une pitoyable dégénérescence de mentalité socialiste.

On a dit, en guise de réfutation de la motion votée par la Fédération milanaise, qu'en se prononçant pour les luttes économiques et politiques extraparlementaires, on renonçait au but du socialisme, qui est de conquérir le pouvoir politique pour l'utiliser comme instrument de transformation économique. Et le dilemme serait celui-ci : il faut ou continuer à ne s'occuper que de parlementarisme, ou tomber dans l'anti-parlementarisme intransigeant.

Il n'y a là aucune logique. L'Etat est l'organe de la classe dominante. Pour arracher l'Etat à la classe dominante et le transmettre aux mains du prolétariat, le bulletin électoral est un outil insuffisant ; il importe de créer dans le prolétariat la capacité technique voulue pour gérer la vie économique socialisée. Autrement, le pouvoir politique ne servirait à rien à la classe ouvrière. Le nouveau régime de production ne s'improvisera pas à coups de lois, ne surgira pas non plus par génération spontanée, ne s'organisera pas davantage en raison des vagues aspirations à la justice sociale. Or, l'organe approprié à cette formation d'aptitude économique, c'est l'organe économique, précisément, du prolétariat, c'est le syndicat. Reconnaître que là est la racine de toutes les formations prochaines et que par conséquent là est l'arme la meilleure de la classe ouvrière, cela équivaut à admettre que toute l'action parlementaire doit être subordonnée au mouvement syndical.

Celui-ci ne peut pas être éliminé des préoccupations constantes du parti socialiste.

La Fédération syndicale a forcément une fonction distincte de celle dévolue aux syndicats isolés, et une fonction plus importante, et c'est pourquoi elle substitue, à l'esprit de métier, la conscience de classe.

C'est dans la Fédération syndicale que les consciences multiples et les besoins si divers et si nombreux des différentes catégories de travailleurs perdent leur caractère accidentel, particulariste, pour se fondre en une masse homogène et permanente, d'où jaillit fatalement la conscience de classe. Et c'est ainsi que l'intérêt économique a pour succédane la conscience politique, et que le syndicat entre dans la politique prolétarienne, en y apportant la discipline et l'unité de vues et d'action (1).

Il y a quelques années, on pouvait nier cette tendance à l'unification des mouvements économique et politique du socialisme. A présent, les expériences faites en tous pays, et l'inexorabilité des faits, en nous contraignant à considérer la grève générale comme une arme sociale, ne permettent plus de mettre la question en doute. La masse ouvrière fera sa politique, et de manière à rendre impossible désormais l'unilatéralisme si cher aux réformistes. Elle maintiendra dans toute l'acuité possible l'antagonisme entre l'Etat bourgeois et la société nouvelle dont elle porte le germe dans son sein, c'est-à-dire dans le syndicat. Elle réduira l'action parlementaire à son expression logique de moyen secondaire pour la révolution, qui s'accomplit graduellement dans la so

(1) Qu'adviendra-t-il alors du parti socialiste en tant qu'organisation politique distincte? L'avenir dira si ce parti est destiné à disparaître pour se fondre dans le mouvement politico-économique unifié, ou à rester l'avant-garde des aspirations révolutionnaires du prolétariat.

ciété entière et non pas dans l'enceinte du parlement. Elle mettra un terme aux combinaisons ministérielles, électorales et autres, avec les partis bourgeois, fera subir à ceux-ci une pression de plus en plus puissante, et, par conséquent, leur imposera des réformes de plus en plus nombreuses et importantes. Enfin, elle restituera au prolétariat, en tant que classe indissociable et indépendante, sa fonction révolutionnaire de destructrice du régime capitaliste et de créatrice d'un monde nouveau

ENRICO LEONE.

Rome, octobre 1904.

LA QUESTION DES TRUSTS

AU CONGRÈS D'AMSTERDAM

Le « Parti Socialiste des Etats-Unis » avait fait mettre à l'ordre du jour provisoire du Congrès d'Amsterdam la question « Trusts et Chômage ».

Il est probable que parmi les camarades qui s'occupent plus ou moins de l'étude des trusts et de leur influence sur la vie des travailleurs, quelques-uns ont dû attendre avec un vif intérêt le rapport de nos camarades des Etats-Unis, sur les relations, que ceux-ci avaient constatées, entre le chômage et les trusts. Ce rapport n'a point paru. Le petit volume jaune qui nous apportait, un ou deux jours avant l'ouverture du Congrès, les rapports longtemps attendus sur les questions à traiter, contenait la nouvelle que nos camarades du Parti-Socialiste des Etats-Unis n'avaient pu élaborer le problème et qu'ils demandaient de le rayer de l'ordre du jour.

Il semblait dès lors tout indiqué, que le Congrès n'entamerait pas la question dont la discussion n'était aucunement préparée.

Le bureau du Congrès a jugé utile d'agir autrement. Il a maintenu la question « Trusts et Chômage » à l'ordre du jour. Il s'est ainsi rendu responsable de la façon très peu sérieuse dont le Congrès s'est occupé de la question des trusts.

Un congrès socialiste international n'est guère un cercle d'études. Les recherches approfondies des relations qui existent entre les problèmes que présente la production capitaliste, les constatations de faits complexes pour lesquels

les données sont rares et peu précises, ne peuvent être la tâche ni de la réunion plénière des délégués, ni même d'une commission n'ayant pour son travail que quelques heures hâtives.

Dans cet ordre d'idées, ce n'est pas à un congrès international qu'il faut demander de se prononcer sur des questions qui forment matière de recherche et d'étude.

Il paraît assez généralement admis parmi les camarades, que nos congrès internationaux ne peuvent se soustraire à la tâche de proclamer un certain nombre de résolutions ! S'il en est fatalement ainsi, il faudra, pour conserver à ces proclamations leur valeur déjà discutable, se borner à des sujets sur lesquels existent des opinions acquises, ou tout au moins où l'on dispose de données suffisantes pour se former une opinion motivée.

La question des « Trusts et Chômage », la constatation des rapports qu'il peut y avoir entre les deux problèmes, n'entre pas dans cette catégorie. Comme les trusts sont d'un développement relativement récent (certains délégués, à la Commission, nous assuraient que dans leur pays on ne connaissait pas encore les trusts, mais que quant au chômage, on ne serait que trop heureux de le voir diminuer !), il doit en résulter que nos connaissances de leurs méthodes et de leurs conséquences sont encore peu complètes. Certes, le chômage, nous le connaissons depuis plus longtemps. De longues générations de travailleurs ont vécu toute une vie d'anxiété sous la menace toujours présente d'un chômage forcé, ont été sujettes à toutes les misères pendant les périodes où la menace s'est réalisée. Mais nos données au sujet de l'extension du chômage dans les diverses industries, sont-elles assez complètes pour la plupart des pays et depuis quand ? Nos statistiques, si elles existent, sont elles analytiques au point de vue de la cause immédiate pour les cas séparés, de sorte qu'en comparant l'importance et la nature

du chômage à différentes époques et dans diverses industries, nous puissions découvrir les causes des différences constatées ? Avons-nous ainsi les données nécessaires pour dire : dans tel pays, en telle industrie et à telle époque, il y avait tant d'ouvriers en chômage ; à telle autre époque, parfaitement analogue sous tous les points de vue, il y en avait tant de plus ou de moins ; la différence doit-être attribuée à l'existence de trusts dans l'industrie en question ? Il va sans dire que nous sommes bien loin de cette amplitude d'observations et de cette précision de connaissances.

Or, voilà le bureau du Congrès qui décide que, malgré le manque absolu de données à la disposition des délégués, la question « Trusts et Chômage » sera maintenue à l'ordre du jour du Congrès !

Une Commission est nommée pour trancher la question. Supposons qu'elle se compose de délégués dociles et obéissants. Ils résistent à la tentation d'aller écouter le tournoi Bebel-Jaurès, à la Commission de la tactique. Ils se réunissent vertueusement dans le petit coin qui leur est réservé.

« Il n'y a pas de relations définies entre les trusts et le chômage », disent les uns. « Il peut y en avoir, mais nous ne les connaissons pas », disent les plus prudents. « Il faudra forcer les trusts à employer régulièrement, sans chômage aucun, les ouvriers qu'ils occupent », remarque un troisième. « D'après le dire de certains économistes, les trusts ont précisément une tendance à faire diminuer le chômage dans les industries qu'ils régissent », observe un quatrième. « S'ils n'empêchent pas le chômage, ils rendent son apparition moins subite donc moins terrible. » « En tout cas, les trusts oppressent les travailleurs et nous devons les condamner ». « Ce n'est pas cela que le Congrès nous demande, c'est une résolution sur les relations entre trusts et chômage » ! « Cela n'est pas une raison pour ne pas formuler une résolution gé-

nérale indiquant notre attitude vis-à-vis des trusts. »
« Nous avons la résolution du Congrès de Paris ; pourquoi la répéter ? » « Il y a quatre ans : depuis lors, le problème peut présenter de nouveaux aspects. » ...Tels sont les principaux avis qui furent émis à la Commission !

Certes, il y en aurait eu d'autres et de plus divers, si la Commission avait été complète, sans l'attraction irrésistible de la Commission de la tactique.

Mais il faut arriver à une décision.

La Commission tient à être aimable. Elle ne dira pas au Congrès : Votre Bureau nous pose des énigmes, nous n'allons pas nous amuser à en trouver la clef. Elle prendra la combinaison « Trusts et chômage » au sérieux : puisque résolution il faut, elle en formulera une !

La Commission vient devant le Congrès, avec la résolution qui suit :

Le Congrès Socialiste International d'Amsterdam déclare :
Que rien ne permet de dire que les trusts et syndicats de production aient diminué le chômage et affirme qu'au contraire ils ont le pouvoir, — dirigeant la production capitaliste, — d'augmenter le chômage s'il y va de leur intérêt.
Le congrès rappelle la résolution de Paris de 1900 en constatant l'impuissance absolue de tous les efforts de la législation, soit de prévenir la formation de trusts, soit de restreindre leur développement.
Il répète son appel aux travailleurs de tous les pays de faire usage de leur force organisée pour effectuer la socialisation de la production et de la distribution.

Le rapporteur, dans les dix minutes bien comptées qui lui sont accordées, met en avant deux motifs qui ont amené la Commission à formuler la déclaration.

Vis-à-vis des prétentions de certains économistes, que les trusts sont les régulateurs conscients d'une occupation régulière des travailleurs dans l'industrie, il importait de dire que ces prétentions ne sont fondées sur aucun fait justifiable. Il convenait d'ajouter que les trusts, de par leur nature,

puisqu'ils donnent aux industriels combinées de toute une branche la faculté de limiter et de restreindre la production, si tel est leur intérêt, ont plutôt la tendance d'augmenter le chômage, étant donné qu'en beaucoup de cas les trusts mènent à une restriction de la production.

La Commission aurait pu considérer sa tâche comme terminée par cette seule déclaration. Cela aurait été correct. Elle a succombé à la tentation d'ajouter quelques mots, pour avertir les camarades de ne nourrir aucun espoir à l'égard de la législation prohibitive ou restrictive vis à-vis des trusts. Voici son motif : On fait dans quelques pays de l'Europe des préparatifs ou tout au moins un semblant de préparatifs pour réglementer les trusts.

De plus, dans le parti même, certains sont d'avis qu'il serait possible de tracer aux trusts leur ligne de conduite par une législation.

Il s'agissait donc, en confirmant la résolution de Paris, de l'accentuer sur ce point et d'établir nettement notre attitude vis-à-vis de telle législation ou de promesses de partis politiques à cet effet.

Si la résolution ne disait pas davantage, c'est que la Commission ne sentait pas le désir de se perdre en généralités.

Le Congrès n'a pas voulu d'une résolution aussi sobre. Sur la simple proposition, non motivée et non discutée, de la délégation anglaise, il a demandé que la Commission en formulât une autre!

La Commission s'est réunie le lendemain. Tout en continuant son devoir de docilité, elle a dû reconnaître que quant au sujet " Trusts et Chômage ", elle ne saurait dire autre chose que ce que le Congrès n'avait pas voulu adopter. Mais que s'il fallait formuler une résolution sur les trusts en général, on pourrait le faire.

Cette communication ayant été faite au Congrès, celui-ci a manifesté son désir d'avoir une résolution générale. La Commission a fait preuve d'obéissance ; elle en a formulé une dont voici le texte (1) :

Les trusts dans leur développement complet éliminent la concurrence entre les maîtres de la production.

D'ententes et de conventions de capitalistes séparés, ils deviennent graduellement des associations gigantesques et solidement organisées, nationales ou même internationales, qui mènent souvent à un monopole réel de plusieurs industries.

Les trusts sont les conséquences inévitables de la concurrence sous un système de production basé sur le salariat. Dans ces grandes associations, les capitalistes de tous les pays et de toutes les industries forment une puissance compacte sur la base de leur intérêt commun.

Ainsi le conflit entre la classe capitaliste et la classe ouvrière devient toujours plus accentué. La production est réglée, diminuant le gaspillage et augmentant l'efficacité du travail, mais tout le bénéfice est pour le capitaliste tandis que l'exploitation du travail est intensifiée.

Considérant ces faits et en vue d'expériences probantes, montrant la futilité d'une législation « anti-trust » basée sur notre système de propriété et de profit capitalistes, le Congrès international d'Amsterdam raffirme et accentue les conclusions du Congrès de Paris et déclare :

I. Que les partis socialistes de tous pays doivent s'abstenir de participer à des tentatives quelconques pour prévenir la formation des trusts ou pour restreindre leur développement, tentatives toujours vaines et souvent réactionnaires.

II. Que les efforts des partis socialistes doivent se diriger vers la socialisation de la production ayant pour but l'utilité générale en éliminant le profit. La méthode, pour établir cette socialisa-

(1) Il n'est guère superflu d'en répéter le texte. Les résolutions, quoique imprimées, n'ont pas été distribuées au congrès, et sont, en conséquence, rendues inexactement dans les journaux du parti.

tion et l'ordre dans lequel elle s'effectuera, seront déterminés par notre puissance d'action et par la nature des industries trustifiées.

III. En face de ces dangers imminents qui menacent leurs organisations économiques par la consolidation des forces capitalistes, les ouvriers du monde entier doivent opposer leur pouvoir organisé, unis nationalement et internationalement, comme la seule arme contre l'oppression capitaliste et l'unique moyen de renverser la société bourgeoise en établissant le socialisme.

Cette résolution a été proclamée par le Congrès, sans discussion, sans être lue, et même sans être distribuée !... C'est ainsi que le Congrès socialiste international a fixé l'attitude du Parti, en matière du problème important des trusts.

Etablir ces faits, c'est juger la méthode adoptée par le Congrès à ce sujet.

S'il fallait une nouvelle résolution au sujet des trusts, ce n'est certes pas de cette façon qu'on devrait y arriver.

On dira qu'il n'y a là aucun malheur ! Que la résolution est soutenable et qu'elle peut être utile dans les pays où des tentatives de législation sont à l'ordre du jour ! S'il en est ainsi, cela n'est certes pas grâce au Congrès.

La nouvelle résolution est en quelque sorte la répétition quelque peu corrigée de la résolution de Paris, de 1900. Les camarades qui l'ont formulée, ayant quelque pressentiment du sort réservé aux questions qui sont posées devant un Congrès vers sa clôture, ont agi prudemment en tenant la résolution dans les limites des opinions plus ou moins acquises dans le parti. Ils n'ont pas à se reprocher d'avoir fait faire fausse route au Congrès.

Les accidents qui ne tournent pas trop mal ont le mérite de servir d'avertissements. Soyons donc avertis que, pour être pris au sérieux en pareille matière, nos congrès devront procéder d'une toute autre façon.

Certes, le problème des trusts peut mériter l'attention d'un congrès international, un jour que nous aurons le temps, plus de dix minutes, de nous en occuper convenablement. Ni la résolution de Paris, ni celle d'Amsterdam n'ont épuisé le sujet. Il y a plusieurs points sur lesquels les opinions dans le parti diffèrent considérablement. Citons les relations entre trusts et tarifs protectionnistes. On affirme, d'une part, que sans les tarifs protectionnistes, les trusts et kartells n'existeraient pas ou ne sauraient prospérer ; d'autre part, que la formation des trusts poursuit sa marche indépendamment de la question des tarifs. Il y a, pour citer un autre point, la position de l'organisation syndicale des ouvriers dans les industries trustifiées. Les trusts doivent-ils essentiellement s'opposer aux organisations syndicales ? Ou peuvent-ils, au contraire, conclure des traités avec elles ? Il y a encore la question du pouvoir législatif vis-à-vis des trusts, si ce n'est pour empêcher leur formation, du moins pour les placer sous certain contrôle ou les soumettre à des taxes spéciales. Il peut y avoir même la question « trusts et chômage » ! Car nous ne nions pas la possibilité que la trustification des industries puisse avoir des conséquences essentielles à cet égard, puisse modifier soit la forme sous laquelle le chômage se présente, soit son importance relative ou absolue. Il est également possible que la discussion plus ou moins approfondie sur ce point nous mènerait sur des terrains délicats : l'influence des trusts sur les crises industrielles, tant au point de vue de leur fréquence que de leur durée et violence. Discussion qui pourra toucher si ce n'est à nos théories, en tout cas à leurs interprétations classiques en évidence. Mais discussion, bien sûr, qui ne pourra être convenablement entamée, sans que nous ayons devant nous tout un dossier de chiffres et de faits qui, pour la plus grande partie, sont encore très incomplètement établis.

Il suffira d'indiquer ces questions sous quelques-uns de leurs aspects, pour établir qu'une discussion sur les trusts, à un congrès international, pour être digne tant du sujet que de la réunion même, devra être introduite et amplement préparée dans les revues internationales du parti.

Conclusion : le Parti Socialiste des Etats-Unis a fait preuve de sagesse en priant le Bureau International de rayer de l'ordre du jour du Congrès d'Amsterdam, la question « trusts et chômage ».

Autre conclusion : le Bureau International n'aurait pas dû maintenir à l'ordre du jour une question qui n'était pas même posée et définie par un rapport ! Le fait qu'il fallait avoir quelque chose pour occuper le Congrès, pendant que la Commission pour la tactique prolongerait ses discussions, n'est guère une excuse suffisante.

Morale : demandons au Bureau International, s'il ne serait pas possible d'adopter et de maintenir fermement pour nos Congrès futurs, la règle suivante : que toute question, afin de pouvoir être mise à l'ordre du jour, devra être élaborée dans un rapport remis au dit Bureau au moins neuf mois avant la date du Congrès, de sorte qu'il pourra être publié au plus tard six mois à l'avance, — délai qui laisserait le temps de discuter les questions dans les revues paraissant dans les divers pays ?

F.-M. Wibaut.

Amsterdam, octobre 1904.

LE CONGRÈS SYNDICAL DE BOURGES

I

Le Congrès et le Socialisme ouvrier

Bien qu'ils aient également occupé l'opinion socialiste en France, les deux Congrès récents d'Amsterdam et de Bourges ont, pour l'observateur social, une portée inégale. L'évolution de la conscience collective des groupements sociaux, qui sont une formation de l'histoire, présente un intérêt autrement considérable que les manifestations des groupements politiques, qui ne sont que des agrégats artificiels fondés sur les affinités intellectuelles de leurs membres. C'est en ce sens que Marx donnait aux moindres mouvements des masses plus d'importance qu'à tous les programmes des partis.

Sans doute, il fut passionnant de suivre le duel dramatique d'Amsterdam, le heurt des idées et le choc des orateurs. Les décisions prises pourront exercer une action sur la marche des partis socialistes. Mais ce sont là des phénomènes tout extérieurs, qui n'influencent en rien le milieu social. Les réactions de la conscience ouvrière contre les institutions et les idées traditionnelles sont seules de nature à provoquer, dans les rapports sociaux, des modifications sensibles. Le Congrès de Bourges, qui permet de saisir les transformations survenues dans les sentiments et les désirs de la classe ouvrière, revêt ainsi une haute signification sociale.

Ces transformations, il n'y avait pas de meilleur moyen, pour les noter, que de demander aux intéressés eux-mêmes d'en préciser le sens. Mieux que ceux qui l'observent, ceux qui sont mêlés à la masse agissante peuvent en dégager les aspirations dominantes. Nous avons donc fait suivre le

compte rendu de Pouget, de l'opinion des principaux acteurs du Congrès, des représentants autorisés — des tendances réformistes et des tendances révolutionnaires. Les uns et les autres ne traduisent pas ici leurs vues personnelles, mais les aspirations diverses des masses. Et l'on peut dire que, de part et d'autre, ce sont des idées proprement ouvrières qui sont exprimées.

La conception modérée du syndicalisme, qui ne voit dans l'action corporative qu'un moyen d'améliorer le sort misérable du prolétariat, se rattache à ce possibilisme ouvrier, si répandu, qui se déclare prêt à accepter — *n'importe comment* — tout ce qui peut soulager la situation des producteurs. La répudiation de tout idéalisme révolutionnaire, la considération du seul moment présent, l'importance unique donnée aux plus minimes réformes, le recours à *tous* les procédés pour obtenir quelques satisfactions, telle est la caractéristique de ces tendances. Et, à la vérité, ces aspirations exclusivement utilitaires sont si naturelles au cœur des masses souffrantes, elles ont un tel aspect de froide raison et de sagesse pratique, qu'on est étonné qu'elles ne soient pas unanimement acceptées.

Il faut une rare énergie morale, une puissance d'idéalisme surprenante, une conscience prolétarienne parvenue à un degré supérieur de développement, pour que des travailleurs, à la vie précaire et instable, adhèrent à la conception révolutionnaire du syndicalisme. Grouper les producteurs, non pas seulement pour conclure des contrats collectifs avantageux et créer de fructueuses mutualités, mais pour organiser la révolte de tous les exploités ; subordonner le moment présent au mouvement général ; concevoir la classe ouvrière dans son ensemble et dans son devenir historique ; pousser le sentiment de la solidarité jusqu'à accepter joyeusement tous les sacrifices que comporte la lutte ; ne concevoir de trêve ni d'arrêt avant le renversement total de l'État et du patronat ; quelle force intérieure cette conduite ne suppose-t-elle pas au cœur du prolétariat révolutionnaire ?

Ce sont ces deux tendances ouvrières dont la lutte s'est dénouée à Bourges. On comprend à quel point l'avenir du socialisme était lié à l'issue du combat. Le socialisme veut apporter au monde des notions nouvelles, qui remplaceront les évaluations anciennes des valeurs. Il ne pourra réaliser

son idéal, que s'il existe un mouvement social assez fort pour opposer aux institutions capitalistes et aux idées bourgeoises, des institutions et des idées neuves. Ce mouvement social ne peut être que l'œuvre du prolétariat, puisque sa qualité de classe productrice en fait le pivot de la société moderne et puisque sa révolte contre toute oppression économique et morale en fait la classe révolutionnaire. C'est donc le prolétariat qui tient dans ses mains les destinées du socialisme. Si les conceptions platement matérialistes d'un trade-unionisme uniquement préoccupé de hauts salaires et de services mutualistes, venaient à triompher, c'en serait fait de la réalisation de tout haut idéal.

L'importance — pour le socialisme ouvrier — de la victoire du syndicalisme révolutionnaire à Bourges apparaît ainsi. Elle a d'autant plus de portée que les difficultés à surmonter étaient grandes. Dans une démocratie, où les partis au pouvoir veulent par des concessions habiles s'attirer les suffrages des classes populaires, une politique démagogique peut facilement corrompre le mouvement ouvrier. Le prolétariat doit se méfier de tout gouvernement qui lui est favorable. Il lui faut défendre ses militants contre les tentatives de corruption immanquables, et mettre ses organisations à l'abri de toute étatisation ou gouvernementalisation possibles. L'expérience de ces dernières années l'a prouvé. A côté de syndicalistes modérés respectables, dont les conceptions sont celles de toute leur vie, il y a eu trop d'agents du ministère de commerce dans les groupements ouvriers. Le gouvernement les a utilisés par sa politique de paix sociale et de bonne entente entre le capital et le travail. Tant d'ouvriers encore attendent tout du pouvoir, que la démoralisation introduite par de telles pratiques dans les rangs des militants, risquait de produire les plus graves effets.

Ce péril a été conjuré par les progrès de la conscience révolutionnaire. La classe ouvrière porte en elle un vieux sentiment de défiance de classe traquée, mise hors la loi, dont la société prend peur, et que la police surveille, l'armée observe et l'administration tracasse. Les syndicalistes révolutionnaires sont parvenus à donner à cet instinct d'opposition sociale toute son intensité, et à l'élever à la hauteur de la conscience. Ils ont dénoncé la corruption gouvernementale

et éveillé dans le prolétariat le sentiment de la dignité et de la responsabilité.

Le mouvement ouvrier se conçoit aujourd'hui comme un mouvement autonome, affranchi de toute influence extérieure, n'attendant rien que de ses efforts et ne comptant que sur sa vertu propre. Il a su voir, dans la pratique, les pièges de la politique sociale du gouvernement, et il s'est dégagé des vieilles illusions démocratiques. Il a maintenu à ses institutions leur caractère d'indépendance et il a préservé ses idées de tout contact étranger.

Comment ce triomphe a-t-il été obtenu ? Par l'union de tous les éléments conscients. Le travail pratique sur un terrain commun, où les intérêts à défendre et les luttes à mener sont les mêmes, a unifié toutes les forces ouvrières révolutionnaires. Dans les syndicats, les ouvriers de tradition anarchiste et ceux d'origine socialiste révolutionnaire agissent de même et pensent de même. Sur le terrain de la lutte économique et sociale, les catégories intellectuelles disparaissent, les appellations politiques perdent leur sens : il n'y a que des syndicalistes révolutionnaires.

Cette évolution de la conscience prolétarienne est donc rassurante pour l'avenir du socialisme ouvrier. Sans doute, ces mouvements collectifs, à la fois conscients et impulsifs, où tout se mêle, comme dans la vie, peuvent déconcerter les chercheurs de formules trop nettes. Mais ce qui importe, ce sont les manifestations des tendances et des désirs des masses ouvrières révolutionnaires. Le socialisme a tout à en apprendre.

HUBERT LAGARDELLE.

II

Les Débats du Congrès

I

Ce qu'est le Syndicalisme

1. — *Révolutionnaires et Réformistes.* — Les organisations syndicales prennent, dans la vie de la société, une place de jour en jour plus considérable. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater avec quelle attention sont suivies, dans tous les milieux, leurs manifestations. Alors qu'il y a quelques années les Congrès de la *Confédération générale du Travail* passaient inaperçus, aujourd'hui ils préoccupent l'opinion publique. Ce symptôme, un peu superficiel, n'est pas le seul indice de la puissance acquise par les corporations ouvrières ; un signe de leur force indubitable est la constatation de leur développement, — développement qui ne se manifeste pas que par un accroissement numérique, mais, ce qui est mieux, par une augmentation de conscience.

Entre toutes les manifestations de la vie syndicale la plus importante, de ces temps derniers, a été le Congrès Corporatif qui s'est tenu à Bourges, du 12 au 17 septembre : plus de 1.200 organisations y avaient mandaté 400 délégués.

C'est le plus important Congrès corporatif qui se soit tenu en France. Et cette importance s'accroissait encore de l'intérêt présenté par les questions à l'ordre du jour. Toutes convergeaient autour de l'interrogation suivante : Quel est le courant qui répond le mieux aux aspirations ouvrières, — est-ce le courant « réformiste » ou le courant « révolutionnaire » ?

Or, suivant que le Congrès allait se prononcer, en un sens ou en l'autre, l'orientation de la *Confédération générale du Travail* allait s'en trouver modifiée.

Tout d'abord, il est nécessaire d'indiquer ce qu'ont d'impropre ces deux étiquettes, — quitte à les utiliser pour une plus rapide compréhension, puisqu'elles sont devenues monnaie courante, mais sans y attacher leur sens étymologique rigoureux.

Il serait inexact de supposer que ceux qui se réclament de l'étiquette « révolutionnaire » sont obstinément opposés à toute amélioration présente et de détail. C'est si peu vrai que, très souvent ils affirment être les seuls réellement réformistes ; seulement, ce qu'ils combattent, c'est la canalisation du mouvement dans les voies légalitaires, c'est le système qui érige en principe la conciliation avec le patronat et qui aboutit aux commissions mixtes, aux arbitrages, à la réglementation des grèves, aux « Conseils du travail » avec, pour couronnement, le « Conseil supérieur du travail ». Les révolutionnaires poursuivent des fins révolutionnaires, et tous leurs actes, même ceux qui jugés isolément pourraient ne pas revêtir de caractère nettement défini, s'inspirent de cette préoccupation : ils posent en principe que toute amélioration de détail, pour n'être pas un leurre, doit comporter une réduction des privilèges capitalistes.

C'est cette tension constante vers des fins révolutionnaires qui les distingue des « réformistes ». Ceux-ci n'ont rien d'homogène : ils sont un amalgame et de légalitaires et de partisans du principe de la conciliation à outrance. Plus que tous autres, ces derniers sont un danger pour la classe ouvrière : surtout préoccupés du moment présent, ils préfèrent la pacification à la lutte et ne s'aperçoivent pas des répercussions désastreuses que, même dans un avenir proche, réserve aux travailleurs leur tactique de continuel effacement.

Cette rapide définition des uns et des autres indique ce qu'ont d'inexact les deux étiquettes « réformistes » et « révolutionnaires ». Nous ne les utiliserons donc que pour noter les deux tendances d'un mot rapide qui évite les périphrases.

Fort nombreux étaient ceux, — surtout dans les sphères politiciennes, — prétendant que le courant révolutionnaire qui, ces dernières années, a dominé à la *Confédération du Travail*, était absolument factice, sans consistance, sans racines, et dû simplement à l'action de quelques individualités.

On parlait couramment des « dirigeants » du Comité Confédéral, et on laissait entendre qu'une poignée de militants exerçaient à la *Confédération générale du Travail* une sorte de dictature occulte.

Ceux qui colportaient ces enfantillages peuvent s'avouer aujourd'hui combien grossière était leur illusion.

Les résolutions prises au Congrès de Bourges ont été d'une netteté caractéristique : après des débats d'une ampleur considérable, plus des deux tiers des organisations représentées se sont, à diverses reprises, prononcées en faveur de la méthode révolutionnaire. Aucune équivoque n'a pu subsister, et c'est cela qui accroit l'importance de ce Congrès : c'est là que, pour la première fois, il a été donné au Syndicalisme, négateur de la société actuelle, à ses théories et à ses modes d'action, une sanction catégorique. Aussi, la répercussion de ces assises ouvrières sera énorme, et il n'est pas présomptueux d'affirmer que jaillit d'elles, définitivement constitué, ce PARTI DU TRAVAIL, jusqu'alors contenu en puissance dans les organisations syndicales.

II. — *Coup d'œil rétrospectif.* — Dix ans se sont écoulés depuis qu'en 1894, au Congrès Corporatif de Nantes s'effectuait, à propos de la Grève Générale, le divorce entre le

socialisme parlementaire plus préoccupé des fins politiques et les syndicats qui, déjà, mettaient au premier plan la question économique.

Au cours de ces dix années, la classe ouvrière s'est forgée un organisme de lutte avec lequel la société capitaliste est obligée de compter. C'est à Limoges, au cours du Congrès qui s'y tint en 1895, que fut créé cet organisme, sous le titre : la CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL.

Durant les cinq années qui suivirent, la *Confédération générale du Travail* demeura à l'état embryonnaire. Son action fut presque nulle et sa plus grande somme d'activité se dépensa pour souligner un regrettable antagonisme surgi entre elle et la *Fédération des Bourses du travail*. Cette dernière organisation concentrait alors toute la vie révolutionnaire des syndicats, tandis que végétait péniblement la *Confédération générale du Travail* ; il faut dire que l'orientation était donnée à celle-ci par les éléments qui, depuis, sont plus particulièrement classifiés sous l'étiquette « réformiste ».

Ce n'est qu'après le Congrès corporatif qui se tint à Paris, en 1900, alors qu'eut été créée *La Voix du Peuple*, alors que les éléments révolutionnaires eurent prédominé à la *Confédération générale du Travail*, que, sous cette double influence, cet organisme sortit de son état de larve. En même temps s'éteignaient les tiraillements entre elle et la *Fédération des Bourses du travail*, de sorte qu'une « unité » morale, précieuse pour la lutte, préluda à ce qu'on a appelé depuis « l'Unité ouvrière ». Cette « unité », le Congrès de Montpellier, en 1902, la proclamait nécessaire et il la réalisait par la soudure de ces deux organismes en un seul qui, désormais, allait constituer l'actuelle *Confédération Générale du Travail*.

Que l'influence prépondérante des éléments révolutionnaires ait été d'un heureux effet pour l'essor de la *Confédé-*

ration, il suffira d'une petite statistique pour le démontrer :

En 1900, au moment où s'ouvrait le Congrès de Paris, la *Confédération générale du Travail* ne groupait que 16 Fédérations nationales corporatives et 5 organisations diverses ou syndicats isolés. Il est bon de rappeler que jusqu'au Congrès de Lyon (en 1901), les Syndicats n'eurent pas besoin d'être confédérés pour participer aux congrès corporatifs.

En septembre 1904, à la veille du Congrès de Bourges, la *Confédération générale du Travail* groupait 53 Fédérations nationales corporatives ou Syndicats nationaux, plus une quinzaine de syndicats isolés, — le tout formant un effectif de plus de 1800 syndicats.

Ainsi, en quatre années, la puissance de la *Confédération* se trouve plus que triplée! Et qu'on n'objecte pas que cette poussée rapide est peut être due simplement à la croissance normale du mouvement syndical. Cette hypothèse est infirmée par ce fait caractéristique que les Fédérations nouvelles sont, pour la plupart, à tendances révolutionnaires et, qu'en outre, un certain nombre d'entre elles ont été constituées grâce à l'initiative du Comité confédéral. Au surplus, constatation plus probante encore : un examen rapide de la croissance des Fédérations révèle que, presque seules, ont grandi celles à tendances révolutionnaires, tandis que sont restées à peu près stationnaires celles de tendances plus pondérées.

A ne considérer que les deux organisations pouvant être tenues comme étant aux deux pôles du mouvement ouvrier — la Fédération du Livre et celle de la Métallurgie — on constate que : celle ci accusait, en juillet 1902, 111 syndicats et 148 en juillet 1904 ; au contraire, la Fédération du Livre en accusait 161 en juillet 1902 et 159 en juillet 1904.

Seules, entre les organisations qui s'inspirent de la méthode du Livre, la Fédération des Mécaniciens et celle des

Employés ont accru leur effectif. En le même espace de deux ans, les Mécaniciens ont passé de 20 syndicats à 42 et les Employés de 28 à 36. Mais, en ce qui touche cette dernière Fédération, il est à observer qu'au Congrès de Bourges près de la moitié de ses syndicats (24 contre 25) se sont prononcés pour la tendance révolutionnaire.

III. *L'organisme confédéral.* — Le réseau de l'organisation confédérale qui relie entre eux les syndicats semble, de prime abord, assez compliqué : en réalité, il est aussi simple que possible, étant donné les nécessités de propagande et de lutte auxquelles il est indispensable de faire face

La *Confédération générale du Travail* est formée de deux sections : celle des Fédérations corporatives et celle des Bourses du travail. Ces deux branches répondent à des besognes de propagande aussi indispensables l'une que l'autre.

Par l'affiliation à la Bourse du travail (ou Union locale de Syndicats), les syndicats de corporations diverses se facilitent la propagande dans le rayon d'une ville ou d'une région déterminée ; besogne qu'il leur serait difficile, sinon impossible de mener à bien s'ils s'enlisaient dans un isolement pernicieux. Cette œuvre, principalement éducative, consiste en la constitution de syndicats nouveaux et au développement de la conscience des syndiqués, de manière à englober dans l'orbite syndical la plus grande masse possible de travailleurs. Pour cela, la Bourse crée des bibliothèques, ouvre des cours, aide à la propagande antimilitariste en accueillant les jeunes soldats encasernés dans son rayon, donne des renseignements judiciaires, etc.

L'affiliation à la Fédération nationale corporative répond plutôt aux nécessités de combativité et de résistance. Ces Fédérations groupent les syndicats d'une même profession ou d'une industrie et elles rayonnent sur toute la France, ce

qui fait d'elles de vigoureux groupements de lutte ; qu'il arrive un conflit sur un point et toute la solidarité de la masse fédérale fait contre poids pour vaincre le patronat. De la sorte, la force particulière d'un syndicat se trouve multipliée par l'appui moral et matériel des syndicats fédérés de toute la France.

Seulement, si les Bourses du Travail restaient isolées les unes des autres et si les Fédérations corporatives faisaient pareillement, la cohésion ouvrière, arrêtée à un degré intermédiaire, ne pourrait jamais acquérir une force d'ensemble, attendu que les organismes locaux seraient bornés par l'horizon de leur région et les organismes nationaux, par les frontières de leur corporation. Pour s'élever à une puissance supérieure, ces organes divers se fédèrent entre eux et suivant leur nature : Fédérations avec Fédérations et Bourses du Travail entre elles.

C'est à ce palier de l'organisme syndical que surgit la *Confédération générale du Travail* : elle est constituée par ces deux sections, — celle des Fédérations Corporatives et celle des Bourses du Travail. Chacune de ces branches fédérales a, au sommet, un Comité constitué par des délégués de chaque organisation adhérente ; ces délégués sont toujours révocables, par conséquent ils restent en contact permanent avec le groupement qui les mandate.

Les « réformistes » eussent voulu enlever, au moins à la section fédérale des Bourses du Travail, ce caractère fédératif ; ils préconnisaient la nomination, par voie plébiscitaire d'un Comité central de 35 membres, élus au scrutin de liste par toutes les Bourses du Travail. Si cette innovation eut été prise en considération, un coup de pioche était donné dans cet agrégat fédéraliste et on préparait la voie à un mécanisme centralisateur qui eût été néfaste au syndicalisme. Mais, sans discussion, le Congrès de Bourges a mis de côté cette proposition d'esprit réactionnaire.

Donc le fédéralisme de la *Confédération générale du Travail* est resté intact. Et, tout comme les autres organismes corporatifs, les deux Comités, — le Comité de la section des Bourses et le Comité de la section des Fédérations, — sont autonomes ; ils décident des propagandes qui relèvent d'eux, exercent la solidarité suivant leur rayon d'action et y font face avec les ressources que leur procurent les cotisations particulières que l'un et l'autre perçoivent.

Enfin, dernier palier, est le Comité Confédéral ; il est formé par la réunion des délégués des deux Sections, et relèvent de lui les propagandes d'ordre absolument général qui intéressent l'ensemble de la classe ouvrière. Ainsi, pour citer un exemple des besognes qui lui incombent, il suffira de noter que lorsqu'il fut question de faire la campagne d'agitation contre les Bureaux de Placement, ce fut une Commission spéciale, nommée par lui, qui eut charge de la mener à bien. Le Comité confédéral n'a pas de ressources propres et à ses dépenses contribuent, en parties égales, les deux sections.

Le Congrès de Montpellier, en « unifiant », ainsi qu'il vient d'être décrit, la *Confédération générale du Travail*, avait stipulé que nul syndicat ne pourrait être considéré comme réellement confédéré, s'il ne remplissait la double condition d'affiliation à sa Bourse du Travail et à sa Fédération Nationale. Comme de juste, exception est faite pour les syndicats de régions où n'existe pas de Bourse du Travail ou d'Union locale.

C'est cette double stipulation, strictement observée au Congrès de Bourges, qui a rendu la vérification des mandats laborieuse au point qu'elle a absorbé deux jours pleins. Il faut remarquer que, pour la première fois, le nouvel organisme confédéral subissait l'épreuve d'un Congrès. — c'est ce qui explique les lenteurs de cette besogne préliminaire ; lenteurs qui seront sûrement évitées aux Congrès prochains.

Au cours de cette longue vérification des mandats, le Congrès s'est montré d'une rigueur excessive : les quelques syndicats qui avaient envoyé des délégués, sans cependant avoir pu remplir la double condition d'affiliation à leur Bourse du Travail et à leur Fédération, n'ont pas été admis à participer au Congrès, malgré les excuses valables qu'ils ont fourni.

Il ne faudrait cependant pas voir dans cette mesure inexorable un fétichisme exagéré des statuts confédéraux. Les militants ne les considèrent pas comme une loi inviolable et ils s'inspirent plus de leur esprit que de la lettre ; seulement, en la circonstance, ils ont décidé sous l'empire d'une préoccupation qui leur tient à cœur depuis deux ans : ils veulent faire pénétrer dans l'esprit de tous que l'adhésion simultanée, — ce qu'on a appelé « la double obligation » — aux organismes des deux Sections Confédérales est une nécessité inéluctable.

Donc, le Congrès, en n'admettant pas les Syndicats « bolteux » ne s'est pas prononcé ainsi, « parce que c'est les statuts », mais parce qu'il a voulu affirmer qu'un syndicat est un organisme incomplet, s'il ne remplit qu'une des deux clauses, et qu'il manque ainsi à une partie des fonctions de propagande et de solidarité qui lui incombent. Et il s'est montré d'autant plus impitoyable que la question de la double affiliation se posait pour la première fois, — et ce, afin d'en bien affirmer l'inéluctable nécessité.

IV. *Le Parti du Travail.* — Le but poursuivi par la *Confédération générale du Travail* est nettement défini par l'article premier de ses statuts :

> Elle groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du Salariat et du Patronat.

Cette brève position de principe peut être considérée

comme contenant toute l'essence de la doctrine syndicaliste. Et, justement, ce qui différencie le mouvement ouvrier des diverses écoles socialistes, — et fait sa supériorité, — c'est sa sobriété doctrinale. C'est à cela que peut être attribuée sa grande plasticité, grâce à laquelle des travailleurs, aux opinions politiques très nettes et même divergentes, se coudoient en ses groupements et y militent en concorde.

Dans les syndicats, on philosophe peu. On fait mieux : on agit.

Cela explique pourquoi, dans les groupes corporatifs, affluent des éléments venus de toutes les écoles sociales.

Là, sur ce champ neutre qu'est le terrain économique, ces éléments perdent au frottement leurs rugosités particulières, pour ne conserver que les principes communs à tous : la volonté d'amélioration et d'émancipation intégrale. Là, se réalise une vivante « Unité » que d'autres ont infructueusement voulu créer dans le plan politique. Là marchent d'accord, sans aucune arrière-pensée, des hommes qui, dans les milieux politiques, se retrouvent adversaires.

Ce phénomène s'explique par ce fait que les organisations syndicales étant des foyers d'action réelle et efficace, sous l'influence bienfaisante de cette action s'éteignent, ou au moins s'assoupissent, les oppositions d'écoles. Et ce, d'autant mieux que ces oppositions résultent peu de divergences de principes et davantage de « distinguos » établis sur des conceptions abstraites ou des rivalités politiciennes.

A un autre point de vue encore, on peut considérer le syndicalisme comme unifiant les idées sociales, en les dégageant de toutes les superstructures qui leur donnent une couleur particulariste. Ses conceptions théoriques sont, dans leurs grandes lignes, celles qui inspirèrent l'*Association Internationale des Travailleurs* : aussi est-ce à bon droit qu'il s'affirme son continuateur, avec les différences de détail et d'organisation que comportent le milieu.

Il n'est donc pas présomptueux d'affirmer que le Syndicalisme est la quintessence des diverses doctrines sociales, après élimination de tout ce qu'elles peuvent avoir d'étroit et de trop systématique.

Ainsi se constitue, en partant du simple pour aboutir au composé, en venant de l'inconscience pour s'élever à la conscience, ce Parti du Travail qui, tout en poursuivant les fins révolutionnaires que proclame l'article organique de la C. G. T. ne néglige pas les contingences actuelles et, en outre, n'établit aucune barrière doctrinale, ne pose aucun *credo* qui puisse offusquer un travailleur ou lui déplaire et, ainsi, l'écarter des organisations corporatives.

On objectera que cette unification de la classe ouvrière, en marche vers son émancipation, n'est pas aussi complète qu'il serait à souhaiter, puisqu'il se produit des résistances, et qu'à la C. G. T. — comme dans les partis politiques, — il existe deux camps : celui des « réformistes » et celui des « révolutionnaires ».

Encore qu'il est facile d'observer que, dans toute agglomération humaine, cette formation de deux pôles est un phénomène constant, ce qui n'implique pas division ou scission, d'autres arguments détruisent l'objection. A bien voir, les « réformistes » n'ont pas une tactique nette ; ils sont plutôt une hybridation de conservatisme et de syndicalisme. En effet, ils déclarent accepter l'article organique de la C. G. T., qui pose comme but la suppression du patronat, et il leur arrive trop souvent d'agir en contradiction avec ce principe ; il leur arrive aussi de s'emboîter dans la légalité bourgeoise, ce qui est tout aussi contradictoire. Mais ces manifestations régressives, par le fait qu'elles ne s'accrochent à aucun principe, ne mettent pas en péril l'unité ouvrière et on peut être certain que, sous la pression des événements, force sera à ces éléments d'accentuer le mouvement et d'évoluer avec le bloc syndical.

D'ailleurs, l'exactitude de cette appréciation s'est vérifiée à bien des reprises, au cours du Congrès de Bourges ; il est arrivé souvent aux « réformistes » de s'affirmer en communion d'idées et de tactique avec les « révolutionnaires » ; certains même semblaient désirer qu'on ne les cataloguât pas avec les « réformistes ». Au contraire, du côté des « révolutionnaires », il n'y avait nulle ambiguïté, et c'est avec netteté et précision qu'ils affirmaient leurs aspirations.

Donc, il serait inexact de chercher à établir un parallèle entre les partis politiques qui sont morcelés et divisés suivant les objectifs particuliers qu'ils poursuivent, et les éléments corporatifs qui, unifiés par la *Confédération générale du Travail* ont un but commun et restent fatalement cohérents, malgré que se constatent des tendances diverses.

V. *Les méthodes d'action.* — Il ne reste, pour compléter cette esquisse de l'organisme confédéral qu'à exposer brièvement les méthodes d'action qui particularisent le mouvement syndicaliste et lui donnent figure à part.

Disons d'abord que ces méthodes ne s'inspirent pas de l'idée démocratique vulgaire. En effet, quoique évoluant dans un milieu imprégné de démocratisme, les militants syndicalistes dépouillent, dans les organisations corporatives, ce qu'ils peuvent avoir de préjugés démocratiques. Et ceci ne s'applique pas aux seuls révolutionnaires, puisque, à Bourges, le secrétaire de la Fédération du Livre, Keufer lui-même, était amené à s'affirmer dégagé de toute illusion démocratique.

Les méthodes d'action syndicale ne sont donc pas l'expression du consentement d'une majorité, dégagée par le procédé du suffrage universel. Il n'en pourrait d'ailleurs pas être ainsi, dans la plupart des circonstances, car il est rare que le syndicat englobe la presque totalité des travailleurs : trop souvent, il ne groupe qu'une minorité. Or, si le système

démocratique était pratiqué dans les organisations ouvrières, le non vouloir de la majorité inconsciente et non syndiquée paralyserait toute action. Mais la minorité entend ne pas abdiquer ses revendications et ses aspirations devant l'inertie d'une masse qui se complait dans l'esclavage économique. Par conséquent, il y a pour elle obligation inexorable à agir sans tenir compte de la masse réfractaire, — et ce, sous peine d'être forcée à plier l'échine avec la même souplesse que les inconscients.

Au surplus, cette masse amorphe et majoritarde serait bien mal venue à récriminer. La première, elle bénéficie de l'action de la minorité ; c'est elle qui a tout le profit des victoires remportées sur le patronat. Au contraire, les militants sont souvent les victimes de la bataille ; les patrons les pourchassent, les mettent à l'index et les affament, — heureux encore si les gouvernants, bons gendarmes du Capital, ne les traquent et ne les embastillent pas.

L'action syndicale, aussi infime que soit la minorité militante, n'a donc jamais une visée individuelle et particulariste ; toujours elle est une manifestation de solidarité et l'ensemble des travailleurs intéressés à l'action, quoique n'y participant en rien, est appelé à bénéficier des résultats acquis.

Et nul n'a motif à récriminer contre une telle méthode, — pas même les inconscients, que les militants n'ont guère considérés que comme des zéros humains, n'ayant que la valeur numérique qu'un zéro ajoute à un nombre s'il est placé à sa droite. Pourquoi récrimineraient-ils ? Le syndicat n'est pas un groupement fermé et, loin de vouloir se passer de leur concours, les militants s'efforcent de les y amener.

Ainsi apparaît l'énorme différence de méthode qui distingue le Syndicalisme du Démocratisme : celui-ci, par le mécanisme du suffrage universel, donne la direction aux inconscients, aux tardigrades (ou mieux, à leurs représen-

tants) et étouffe les minorités qui portent en elles l'avenir. La méthode syndicaliste, elle, donne un résultat diamétralement opposé : il n'est pas tenu compte de la masse qui refuse de vouloir et seuls les conscients sont appelés à décider et à agir.

Le plus typique des exemples à citer pour montrer combien la méthode d'action syndicale imprègne le mouvement corporatif, — et est pratiquée même par les moins syndicalistes d'esprit, — est le référendum des mineurs, effectué en avril 1901, sur l'opportunité de la grève générale de la corporation. Au Congrès de Lens, où fut décidé ce référendum, il fut convenu que les abstentionnistes seraient considérés comme étant de l'avis de la majorité. Or, il est à noter que cette décision, qui s'inspirait de la pure méthode syndicaliste, fut adoptée, non sur la proposition d'un de ses fervents, mais sur l'avis du citoyen Basly, un démocrate ! Il n'y a pas à s'étonner ; il y a tout simplement à constater que le courant économique a une force d'entraînement qui brise les résistances individuelles et oblige les plus adversaires de sa méthode à l'accepter.

Ce n'est d'ailleurs pas un fait isolé ; le moindre examen des tactiques de résistance et d'attaque, en vigueur dans les organisations corporatives, permet de reconnaître que toutes s'inspirent de la méthode syndicaliste.

La *grève*, qui est le mode d'action le plus élémentaire, est une manifestation de révolte d'une minorité. Certes, il peut se faire, — et cela se constate de plus en plus, — qu'une majorité de travailleurs intéressés, parfois même la presque unanimité, prend l'initiative de la cessation du travail. C'est un signe d'accroissement de la conscience ouvrière, qui n'infirme en rien le principe de la grève.

Les gouvernants comprennent fort bien que la grève porte en soi ce caractère révolutionnaire et ils en redoutent les

dangers : c'est pourquoi ils cherchent à l'énerver en lui inoculant le virus démocratique et en acquinant les travailleurs avec les patrons, grâce au système de la « collaboration » des classes.

Le projet d'arbitrage obligatoire et de réglementation des grèves, imaginé par Millerand, sous l'inspiration du clairvoyant et âpre défenseur des privilèges bourgeois que fut Waldeck-Rousseau, s'inspire des pures théories démocratiques. Mais l'accueil, dans les milieux ouvriers, a été plutôt froid ! Et c'est avec le même dédain qu'on a accueilli les institutions mixtes où l'on veut accoler en une collaboration continuelle les travailleurs et les exploiteurs ; l'échec lamentable des « Conseils du Travail » n'est pas pour encourager dans cette voie les châtreurs du mouvement sydicaliste.

L'idée de grève est restée intacte : le conflit économique qu'est la grève est une lutte entre deux éléments ayant des intérêts opposés, et il apparaît de plus en plus au prolétariat qu'il n'y a à ces conflits d'autre solution que celle résultant du choc des deux Forces en présence.

Autant que la grève, les divers modes d'action syndicale, contre le patronat, sont des manifestations de la volonté des minorités conscientes.

Qu'est le *sabottage*, sinon un moyen d'action à la portée des travailleurs qui, se sentant entourés de camarades sans ressort, veulent, quoique trop peu nombreux pour résister par la lutte ouverte, tenir en échec l'exploiteur ?

Le *boycottage* et le *label* — qui sont la contre-partie l'un de l'autre — dérivent des mêmes principes et sont, eux aussi, d'essence révolutionnaire.

Le *boycottage* est l'appel à la solidarité, formulé par une minorité qui désire que soit mis à l'index l'ennemi qu'elle désigne.

Quant au *label*, dont l'action moins brutale peut paraître inspirée d'intentions plus pacifistes, il ne fait pas exception et, comme les moyens précédents, il est un appel à la solidarité, émanant toujours d'une minorité. Il est l'invitation faite par une corporation (ou mieux, par l'élément actif de cette corporation) à la masse ouvrière, afin qu'elle utilise, sans qu'il lui en coûte rien de plus qu'une pensée de solidarité, sa force de consommation en faveur des camarades de la corporation indiquée. Et ce, de façon très simple : en se fournissant chez les commerçants et industriels que la « marque syndicale » recommande comme respectant les conditions syndicales.

Après avoir constaté que les moyens de résistance quotidienne, de lutte partielle contre le patronat sont adéquats aux théories syndicalistes, il est superflu d'insister pour démontrer que l'idée de grève générale a une identique origine. Les lecteurs du *Mouvement Socialiste* n'ont qu'à se reporter aux derniers numéros : dans l'*Enquête sur la grève générale* est exposée, sur ce point, l'opinion dominante chez les syndicalistes révolutionnaires.

Maintenant que, dans les pages qui précèdent, j'ai exposé, quoique incomplètement, le fonctionnement de la *Confédération générale du Travail*, les théories et les méthodes d'action syndicaliste, abordons les débats du Congrès.

II

Les Discussions au Congrès

1° *La physionomie du Congrès.* — L'ordre du jour, excessivement chargé, comprenait une quinzaine de questions ayant trait aux diverses faces du mouvement corporatif. C'était beaucoup trop. Et, cependant, c'était peu,

si l'on tient compte du mode de composition des ordres du jour des Congrès corporatifs. Tout syndicat confédéré peut, de sa propre initiative, faire porter à l'ordre du jour la ou les questions qu'il juge utile de soumettre à la discussion. Le Comité confédéral n'a pas la faculté de faire un choix et de procéder à une besogne d'élimination. Par conséquent, au lieu de trouver surchargées de questions nos assises ouvrières, on peut, au contraire, voir là une marque de la réserve dont ont fait preuve les syndicats.

En fait, sur la quinzaine de points qui s'offraient à la discussion, de l'avis de tous, allaient se trouver au premier plan ceux intéressant les « deux méthodes » ; quant aux autres, par la force des choses, ils allaient être négligés, vu le manque de temps. C'est ce qui s'est produit.

On pourrait même considérer que le Congrès a donné plus qu'on ne prévoyait. Après avoir déblayé le terrain, par la solution de l'irritant problème des « réformistes » et des « révolutionnaires », il a eu le temps d'affirmer, de très nette façon, ses tendances en décidant d'une action générale avec, pour plate forme, la journée de huit heures.

Voilà pour la physionomie morale du Congrès. Quant à sa physionomie matérielle, elle n'était pas seulement caractérisée par le nombre considérable de délégués et de syndicats représentés, mais encore par la constitution particulière de cette représentation.

L'effort considérable tenté par les « réformistes », dans l'espoir de changer l'orientation de la C. G. T. n'avait chance d'aboutir qu'en obtenant une majorité au sein du Congrès. C'est pourquoi on a vu, à Bourges, 128 sections de la Fédération du Livre, alors qu'au Congrès de Montpellier une trentaine à peine avaient envoyé des mandats et qu'à celui de Lyon leur chiffre se limitait à une dizaine. Faut-il déduire de cette poussée considérable que, par un phénomène heureux, les sections du Livre, jusqu'ici peu

agissantes, se sont trouvées prises d'une fièvre d'action intense ? On peut douter que cette explication soit la vraie. Il est des sections du Livre qui ne comptent qu'un nombre infime de syndiqués, et si l'on ajoute que la plus importante de ses sections — celle de Paris — n'a pas été consultée pour l'envoi et le choix d'un délégué au Congrès (1), on reconnaîtra que cette mobilisation était due à d'autres motifs qu'à un accroissement de vitalité.

Un autre fait, à peu près de même ordre, était le nombre considérable de sections du Syndicat National des Chemins de fer participant au Congrès, — soit 46. Aux Congrès antérieurs, rares étaient les sections y venant et le Syndicat des Chemins de fer tenait à y participer, en tant que « Syndicat National », afin de se bien distinguer des Fédérations.

Mais, au dessus de ces symptômes qui révélaient des préoccupations d'ordre secondaire, un fait qui donne au Congrès une physionomie toute spéciale a été l'entrée en ligne des Travailleurs de la Terre. Déjà, au Congrès de Montpellier, quelques délégués paysans se remarquaient au milieu des délégations ouvrières. A Bourges, le bloc paysan s'est trouvé énormément accru : trente syndicats agricoles du Midi et plus de quarante syndicats de bûcherons du Centre, sans compter quelques syndicats de jardiniers, représentaient la paysannerie.

C'est là un phénomène dont la portée est grosse de conséquences pour l'avenir. Jusqu'ici, les masses rurales étaient

---

(1) Dans l'une des Assemblées générales du Syndicat typographique parisien qui précéda le Congrès, il fut décidé une Assemblée extraordinaire pour discuter de l'envoi d'un délégué à Bourges, et du mandat à lui donner. Le Conseil syndical ne tint pas compte de cette décision, il ne convoqua pas l'assemblée générale et c'est de sa propre autorité qu'il envoya un délégué au Congrès. Contre ce procédé il parvint au Congrès une protestation signée par 358 syndiqués de la section de Paris.

restées, à de rares exceptions près, réfractaires à la propagande socialiste qui, malgré des tentatives réitérées, n'avait pu les entamer. Et voici que ces masses s'ébranlent ! Elles entrent en mouvement sous l'influence de la propagande syndicaliste qui se trouve avoir réussi à amener à la vie sociale les masses paysannes que la bourgeoisie proclamait le rempart du conservatisme. C'est là, pour les théories syndicalistes, un signe patent de leur valeur fécondante.

Il est à noter, en outre, que ces syndicats ruraux, comme la plupart des syndicats de création récente, sont animés d'un ardent esprit révolutionnaire. Ils en ont donné des preuves : les travailleurs agricoles du Midi, au cours des grèves récentes ; les bûcherons, lors de leur mouvement revendicatif, grâce auquel, ces derniers temps, ils ont obtenu une considérable augmentation de salaire.

Ce qui, d'autre part, indique combien la conscience syndicale est développée chez ces camarades terriens, c'est la décision qu'ils prirent en une réunion particulière à laquelle assistaient tous les délégués paysans.

Il faut savoir que le Congrès ne se limitait pas aux séances proprement dites et, qu'hors séance, il avait son prolongement en des réunions qui rassemblaient telle ou telle catégorie de délégués.

A l'une de ces réunions, les délégués de la paysannerie jetèrent les bases d'une Entente terrienne qui unira en un vaste faisceau toutes les diverses fédérations paysannes.

2° *Le « Livre » mis en cause.* — Lorsque, après deux jours d'énervantes discussions, fut achevée la trop longue vérification des mandats, le camarade Keufer, secrétaire de la Fédération du Livre — et qu'on n'avait pas vu depuis une huitaine d'années dans un Congrès corporatif, — ouvrit la discussion sur les Rapports présentés par le Comité confédéral.

De suite, élargissant le débat, il pose la question des « deux méthodes ».

Il critique le Comité confédéral de n'avoir pas respecté la lettre des statuts confédéraux, et, en outre, d'en avoir négligé l'esprit en ne tendant pas à réaliser l'unité réelle, — l'unité morale.

Le Comité a violé la lettre des statuts en accueillant isolément des syndicats de mineurs, et, après avoir écarté la Fédération des mineurs, en aidant à constituer une fédération rivale. Puis encore, en admettant le Syndicat national des correcteurs, malgré qu'il soit reconnu que les correcteurs font partie intégrante du Livre.

Les griefs moraux que relève Keufer sont plus spécieux encore : il pose la Fédération du Livre en victime des « dirigeants » du Comité confédéral... Il précise ses récriminations : des militants, envoyés par le Comité confédéral propagander en province, ont daubé méchamment sur le Livre. Il cite des coupables : Yvetot à Dijon, Beausoleil à Rennes.

Et pourquoi s'en prend-on au Livre, dont Keufer proclame la pureté d'intentions ? Parce qu'il s'inspire d'une méthode plus raisonnée que l'Action Directe, parce qu'il n'a nulle confiance en la Grève Générale, parce qu'il n'attend rien de la Révolution.

Après bien d'autres critiques du même ordre, Keufer instruit le procès de l'organe de la *Confédération générale du Travail : La Voix du Peuple :* il lui reproche ses tendances et aussi d'avoir pris à partie les Fédérations modérées.

La cause de tout le mal, Keufer l'entrevoit dans l'infiltration anarchiste et, conclut-il, pour ne pas accroître les tiraillements, dans un esprit de conciliation, il dépose un ordre du jour invitant le Comité confédéral à rester fidèle aux statuts.

C'était, sous des formes voilées, un blâme formel infligé au Comité qui, il ne faut pas l'oublier, est constitué par des délégués choisis par les Fédérations et toujours révocables par elles. Un tel ordre du jour eût signifié, s'il eût été adopté, que non seulement le Comité confédéral, mais encore les organismes fédératifs étaient en désaccord avec les éléments constituants de la *Confédération générale du Travail:* avec les syndicats.

Mais voici que l'attaque de Keufer a pour sa Fédération des conséquences imprévues : le débat dévie brusquement et, de l'offensive, l'agresseur est acculé à la défensive. C'est la réédition de l'histoire de la paille et de la poutre.

La démonstration est faite que Keufer a tort de poser le Livre en victime : il est prouvé que Beausoleil à Rennes et Yvetot à Dijon n'ont pas tenu le langage qui leur est reproché, — il est prouvé, par contre, que les délégués du Livre ne sont pas chiches de médisances ; il est démontré aussi que les critiques adressées à *La Voix du Peuple* se trompent d'adresse et doivent être formulées et amplifiées contre l'organe de la Fédération du Livre, la *Typographie française*.

Et voici Villeval, du Syndicat national des correcteurs, qui élève le débat et, avec une grande abondance de documentation, met en lumière que le Livre ne s'inspire pas des principes fondamentaux de la *Confédération générale du Travail*, qui proclament *que le syndicalisme a des fins révolutionnaires* ; au lieu d'avoir pour objectif constant la suppression du salariat, le Livre poursuit une œuvre de temporisation et d'entente avec le Capital. Tout préoccupé de l'œuvre du moment, il sacrifie tout à la pacification. Or, conclut Villeval, ici, au Congrès, les différences corporatives s'effacent et il faut nous élever à la recherche de la solution de la question sociale.

Villeval s'explique ensuite pour le cas spécial du Syndi-

cat national des Correcteurs, qui est l'équivalent d'une fédération de métier. Pourquoi le Livre s'élève-t-il contre son affiliation à la *Confédération générale du Travail*, alors qu'il approuve l'admission d'autres fédérations de métier ? Et puis, cette organisation n'est pas une anomalie aussi criante qu'il est dit, puisque, en Allemagne, — dont on nous vante le degré d'organisation, — il existe un Syndicat national des Correcteurs.

Après Villeval, la tactique de la Fédération du Livre continue à être passée au crible. Il est signalé un procédé mesquin pour éviter l'éveil de l'esprit de réflexion chez les typographes de province : on leur laisse ignorer les débats des assemblées de leurs camarades de Paris, parce qu'y domine la note révolutionnaire ; les comptes rendus en sont publiés en un supplément de la *Typographie* et distribués aux seuls adhérents parisiens. Autre fait grave noté à l'actif d'un syndicat typographique : son secrétaire, préoccupé par-dessus tout d'éviter le moindre conflit, s'est entremis pour faire accepter à une catégorie d'ouvriers une diminution de salaire, — et ce, malgré les protestations de ceux-ci qui eurent le tort de ne pas regimber et auxquels il fut d'ailleurs déclaré : « Si vous n'acceptez pas, on ne vous reconnaîtra pas grévistes. »

Ainsi, par l'amoncellement des faits s'éclaircissait le malaise et le malentendu que signalait et que regrettait le camarade Guérard. Et Pouget était bien fondé à lui répondre : Ce malaise, ce malentendu, viennent, non du désaccord entre « réformistes » et « révolutionnaires », mais de ce que certains n'acceptent que du bout des lèvres les principes de la *Confédération générale du Travail* et ne tendent qu'à réaliser l'accord avec le patronat. Qu'on en vienne à poursuivre nettement le but final d'expropriation capitaliste et on réalisera l'unité morale tant prônée !

Ce débat public, engagé sur la tactique de la Fédération

du Livre. — et qui avait le tort d'être trop particulier, — aura cependant des conséquences heureuses : il aura ouvert des horizons à bien des délégués, tant typographes que d'autres corporations, et la véritable cohésion ouvrière, *faite de pensées et de tendances communes*, ne pourra que s'en trouver davantage fortifiée.

3° *Le cas des Mineurs.* — L'un des arguments des réformistes contre le Comité Confédéral était l'attitude observée par lui à l'égard des Mineurs : on l'accusait d'avoir admis seulement les organisations minières dont les aspirations concordaient avec les siennes et de n'avoir pas accepté la vieille Fédération des mineurs.

Ce sont les reproches que formulent le citoyen Boyannique, de la Verrerie Ouvrière d'Albi, et Hardy, des Maréchaux, dont les allures grandiloquentes ont le don de dérider le Congrès : de l'avis de ce dernier, Garnery qui fut envoyé l'an dernier, par le Comité Confédéral, au Congrès de la vieille Fédération, à Carmaux, pour tenter le rapprochement entre les deux tronçons du prolétariat minier, eût mieux fait de rester chez lui.

A ces critiques, Merzet, délégué de Monceau-les-Mines, répond d'abord :

Il fait l'historique des divisions du prolétariat minier et, avec documents à l'appui, il en rejette la responsablité sur Cotte, Basly et Lamendin. Il rappelle que c'est après le Congrès des Mineurs tenu à Alais, en avril 1902, que s'effectua la scission et qu'elle fut motivée par les manœuvres des hommes néfastes à la corporation des mineurs qui voulaient éviter la grève générale, décidée par deux *referendums*. On est donc mal venu à prétendre que le Comité Confédéral a une part de responsabilité dans cette scission, attendu qu'à ce moment, il n'avait aucune relation avec la Fédération des mineurs. Antérieurement, celle-ci (au Congrès de Lens

de 1901) avait refusé de prendre en considération une proposition du syndicat de Montceau, d'adgérer à la *Confédération générale du Travail.*

Merzet ajoute que la grève d'octobre 1902 mit le comble à la désagrégation de cette Fédération; le mouvement fut lancé avec une étrange précipitation et, peu après, sous l'influence de Basly et de Lamendin, les mineurs du Pas-de-Calais, qui avaient donné le branle pour la cessation du travail, reprenaient le chemin de la mine, abandonnant les camarades des autres bassins.

Entre temps, le syndicat de Montceau-les-Mines et celui de Decazeville avaient adhéré isolément à la *Confédération générale du Travail* et d'autres syndicats avaient, plus tard, demandé leur adhésion. Après seulement, la Fédération des Mineurs se décida, elle aussi, à demander à se confédérer.

C'est alors que le Comité Confédéral fit, sans succès, une tentative de fusion. Le dernier incident de ces pourparlers, se déroula au Congrès de Carmaux où les délégués dissidents furent mal accueillis et où Garnery, délégué de la *Confédération générale du Travail* comme médiateur, ne fut même pas admis.

Ces explications de Merzet, Garnery les confirme, ainsi que Pouget, qui fait remarquer que la demande d'adhésion de la Fédération des Mineurs se produisit seulement lorsqu'un certain nombre de syndicats l'eurent abandonnée pour adhérer isolément à la *Confédération.*

Griffuelhes ajoute ensuite que le Comité confédéral n'a pas pris, à l'égard des Mineurs, une décision exceptionnelle: les mesures qu'il a prises, les concernant, il les a prises également vis à-vis des Travailleurs Municipaux qui, eux aussi, étaient coupés en deux tronçons, — et son intervention a eu l'heureux résultat de ramener l'union dans la corporation et s'il n'en a pas été pareillement, en ce qui concerne les Mineurs, la faute n'en est pas à lui.

Cette déclaration, que soulignèrent les approbations du Congrès, fut confirmée par le délégué du Syndicat des Cantonniers de Lyon.

4° *Approbation des actes du Comité.* — Avec le camarade Guérard, qui lui aussi, prend à partie, le Comité confédéral, les critiques sont moins terre-à-terre qu'avec Keufer : il élargit le cadre de la discussion et a soin de se dégager légèrement de Keufer, dont le modérantisme ne le satisfait pas.

La thèse de Guérard consiste à démontrer que le Comité confédéral a fait œuvre politique, — et ce, de deux façons :

Premièrement, grâce à l'influence d'une personnalité qu'il ne nomme pas, — et qui, au portrait esquissé, peut être Griffuelhes, — et à qui il reproche d'être l'homme d'un parti politique et d'avoir fait de l'antiministérialisme pur.

Deuxièmement, parce que, à la veille des élections municipales de Mai 1904, le Comité confédéral a fait œuvre politique en lançant une affiche pour engager les électeurs à ne pas voter, — affiche qui semble avoir été l'œuvre des anarchistes du Comité.

Sur ce thème légèrement contradictoire, — car la politique blanquiste et la « politique » anarchiste ne semblent guère faites pour vibrer à l'unisson. — Guérard avait-il espéré trouver argument pour dissocier le bloc syndicaliste, en mettant aux prises les révolutionnaires parlementaires et les anti-parlementaires? Il se peut ! Mais si telle fut son intention, il échoua.

Cependant, c'est à s'élever contre les dangers de l'infiltration politique dans les syndicats que se résuma son discours, — laissant ainsi entendre que la politique y refleurit : il montra que les syndicats ne peuvent être nécessairement que des groupements d'intérêts ; et, pour preuve des ravages que fait la politique dans leur sein, il cita l'exemple du groupe de Rennes, du Syndicat national des Chemins de fer, dont

l'adhésion à une organisation politique a réduit le nombre des adhérents de 800 à 80.

Puis, faisant une légère incursion sur la tactique, il dit de l'action directe qu'elle est une chose très ancienne, sous un vocable nouveau et, à tort, il la limita à l'acte de violence, dont pourtant il ne niait pas l'utilité.

En conclusion, il souhaita aux militants de faire effort vers l'union, afin de toujours se rapprocher plus de la belle devise syndicale : « Bien-Etre et Liberté ! »

A Guérard répondit Latapie. Et les applaudissements chaleureux qui accueillirent ce dernier prouvèrent qu'il dégagea, avec le plus de précision, la dominante du Congrès :

Il s'élève contre l'étroite classification de Guérard en partisans ou non de la politique et il prouve qu'à la *Confédération générale du Travail* les militants des diverses écoles sociales marchent d'accord ; *la préoccupation de tous est d'éviter l'intrusion gouvernementale dans les syndicats.* Puis, en dehors du syndicat, chacun est libre de s'occuper ou non de parlementarisme.

Ensuite, il montre que, lorsqu'elles viennent d'en haut, lorsqu'elles ont été octroyées par le pouvoir, les réformes ne peuvent avoir de durée dans la société actuelle ; seules sont efficaces les améliorations conquises par l'action syndicale sur les privilèges capitalistes.

Latapie définit l'action syndicaliste ; il prouve qu'elle suffit à toute la besogne d'émancipation ; il indique qu'on peut être amené à faire de la critique religieuse, attendu que toutes les religions prêchent la résignation, ce qui est la négation du syndicalisme.

Donc, nous devons lutter contre l'Armée, contre l'Eglise et contre l'Etat !

Il reconnait que la Fédération de la Métallurgie suit une certaine « politique », puisqu'elle inscrit — et c'est, croit-il la seule dans ce cas — en tête de ses statuts, la trans-

formation de la société capitaliste en société collectiviste ou communiste ; mais c'est une « politique » révolutionnaire qui laisse aux organisations leur pleine indépendance.

Venant au rôle de l'Etat, il montre combien a été manifeste son incapacité à propos des premier et deuxième paliers de la loi de dix heures. Alors que les travailleurs réclamaient simplement le respect de la loi, c'est contre eux que le gouvernement envoyait la troupe — protégeant ainsi les violateurs de la loi !

Les législateurs disent aux syndicats : « C'est à vous à assurer l'application de la loi », pourquoi alors s'attarder à discuter des projets de loi ? Les Parlements ne sont d'ailleurs que des enregistreurs. En Angleterre, la loi réglementant la journée de travail n'a été votée qu'une fois appliquée par la classe ouvrière.

Ce qu'on voudrait, il faut le dire pour nous garer du danger : c'est transformer les organisations syndicales en organismes d'Etat, comme en Suisse : mais le système n'a rien d'enchanteur car, même dans la « libre » Helvétie, les syndiqués veulent secouer le joug de l'Etat.

L'unité syndicale est nécessaire, certainement ! Mais cette unité n'est possible que si les Syndicats se conforment à l'indication révolutionnaire donnée par les statuts constitutifs de la *Confédération*.

Quelques autres délégués interviennent dans la discussion, mais sans apporter de faits nouveaux ; il n'y a donc plus qu'à entendre Griffuelhes à qui, en qualité de secrétaire de la *Confédération*, incombe la besogne de réfuter toutes les critiques.

Ci-dessus, j'ai noté la mise au point des critiques lancées par la Fédération du Livre et aussi du cas des Mineurs, — ce fut l'argumentation de Griffuelhes ; y revenir serait une redite inutile. Il me reste à indiquer la réfutation des criti-

ques de Guérard concernant l'affiche prétendue abstentionniste et le penchant antiministérialiste de Griffuelhes.

Sur ce dernier point, qui visait les flétrissures à l'adresse du ministre Combes, pour son attitude lors de l'assaut donné par la police à la Bourse du Travail de Paris, le 29 octobre 1903, Griffuelhes rappelle qu'à la suite du précédent envahissement de la Bourse du Travail, en 1901, parut dans *La Voix du Peuple* une protestation aussi virulente, contre Waldeck-Rousseau, — protestation due à la collaboration de Guérard et de Pouget. Donc, les critiques qu'on lui a adressées portent à faux : aujourd'hui, comme précédemment, dans *La Voix du Peuple* on fait, non de l'antiministérialisme, mais de la *défense syndicale*.

Ensuite, Griffuelhes explique dans quelles circonstances, à la veille des élections municipales, fut lancée l'affiche que Guérard a considérée comme un acte anarchiste. Il indique d'abord que les camarades du Comité qui se réclament des idées anarchistes la virent d'un mauvais œil et que ceux qui en eurent l'initiative, sont, hors du syndicat, des partisans de l'action parlementaire qui n'avaient, à ce moment, aucune préoccupation électorale : ils voulaient exercer une pression décisive, — et il y a lieu de remarquer que le but visé a été atteint. D'ailleurs, cette affiche conserva le plus pur caractère syndical ; elle était du même ordre que celles que fit, en même temps, le Livre pour la vulgarisation du Label. Il y aurait eu acte politique, si des préférences ou des antipathies avaient été manifestées à l'égard d'un candidat ; or, il n'en fut pas ainsi !

Ayant réduit à néant toutes les critiques, Griffuelhes conclut en déclarant nécessaire que le Congrès se prononçât sans ambiguité pour ou contre la gestion, la propagande et l'action du Comité Confédéral.

Les résultats du scrutin furent catégoriques : sur 1214 syn-

dicats participant au Congrès, 825 se prononcèrent pour l'adoption du Rapport Confédéral et 369 contre.

Cette majorité formidable détruisait toutes les arguties, produites surtout par le Livre, et qui consistaient à prétendre que la *Confédération générale du Travail* était « dirigée » par quelques individualités en désaccord total avec les syndicats.

5° *La Représentation Proportionnelle.* — La Représentation proportionnelle était le « clou » du Congrès, — le « furoncle » au dire d'un délégué caustique.

Cette dernière définition paraît être la plus exacte, car la Représentation proportionnelle n'était qu'une machine de guerre, imaginée par les réformistes contre les révolutionnaires. Grâce à elle, on avait espéré, — comme l'avouait trop naïvement le président du syndicat des typographes de Lille — *purger la Confédération de l'élément libertaire.*

L'espoir était enfantin. C'était accorder à un mode de votation qui n'a qu'une valeur relative, car sa portée se résume en une notation des idées et des tendances, une importance primordiale ; cette confiance mise en un procédé mécanique était une sorte de fétichisme en faveur de la chose très secondaire qu'est un mode de vote.

Il est bon de remarquer que la Représentation proportionnelle telle qu'on la conçoit sur le terrain politique, n'a de commun que le nom avec la Représentation proportionnelle préconisée dans les groupements économiques.

Sur le terrain politique, ce sont des opinions qui sont en présence et, si l'on n'a pour les dégager que la mécanique simpliste du suffrage universel, les gros bataillons inconscients font bloc et écrasent les minorités conscientes ; la Représentation proportionnelle, au contraire, permet à ces dernières de se manifester.

Sur le terrain économique, ce sont des intérêts qui entrent

en contact, et seules, trop souvent, des minorités participent au mouvement. Or, ici, la Représentation proportionnelle aurait un résultat contraire à celui qu'elle peut avoir sur le terrain politique : elle permettrait aux masses plus nombreuses et plus pondérées de paralyser les minorités conscientes et serait ainsi un instrument de réaction.

Ce n'est d'ailleurs pas une hypothèse gratuite ; le fait s'est réalisé, en Angleterre : le *old unionism* offusqué des tendances du *new unionism* qui, de 1890 à 1895, risquaient d'imprégner d'idées nouvelles et révolutionnaires les organisations syndicales, jugea utile d'enrayer le mouvement et il y parvint (en 1895, au Congrès de Cardiff) grâce à la Représentation proportionnelle.

Pareil danger était-il à redouter, en France ? Non. En effet, à supposer que la Représentation proportionnelle eût triomphé au Congrès de Bourges, l'orientation de la *Confédération générale du Travail* n'eut pas été modifiée d'un pouce. Une facile statistique le démontre Et si cette statistique eût été dressée à l'avance par les « réformistes », ils eussent compris l'inanité de leurs tentatives et ils auraient pu se dispenser de faire subir au Congrès le « furoncle » de la Représentation proportionnelle.

Si on fait le calcul du nombre de voix dont les Fédérations disposeraient au Comité Confédéral, en leur appliquant la proportionnalité indiquée par le Livre, on constate que le Comité serait formé de 330 voix environ. Si, ensuite, on établit la classification en « réformistes » et en « révolutionnaires » — telle qu'elle ressort des votes du Congrès, — on trouve que 230 voix iraient aux révolutionnaires et à peine une centaine aux réformistes.

C'est exactement la même proportion — un peu plus des deux tiers, contre un tiers, — que celle qui s'est toujours dégagée des votes du Congrès.

Cette statistique nous démontre combien étaient illusoires

les espoirs caressés par les réformistes. Elle nous démontre aussi autre chose : elle prouve qu'ils sont dans l'erreur quand ils affirment que la *Confédération générale du Travail* est le reflet d'une minorité et que les gros bataillons syndicaux, qui paient et qui alimentent l'organisme confédéral, n'ont pas voix au chapitre.

Il est désormais indéniable que l'orientation révolutionnaire de la *Confédération* n'est pas un phénomène factice et qu'elle est la résultante de la poussée syndicale qui s'exerce de la phériphérie au centre.

6° *La Discussion sur la Représentation Proportionnelle.*— Les débats sur cette question, étant donné le nombre considérable d'orateurs qui désiraient donner leur avis, menaçaient de s'éterniser plus que la durée du Congrès. Aussi, dès l'abord, il fut décidé de limiter les orateurs à dix, — cinq « pour » et cinq « contre. »

Les partisans de la Représentation Proportionnelle se mirent d'accord pour choisir : Maroux (Livre, Marseille); Coupat (Mensuiciens); Keufer (Livre); Lucas (Employés); Guérard (Chemins de fer). —

Ses adversaires désignèrent : Vibert (Arsenal de la Marine, Brest); Henriot (Allumettiers); Niel (Montpellier); Luquet (Coiffeurs); Villeval (Correcteurs).

Très faible fut l'argumentation des orateurs « pour ». D'ailleurs, cette pénurie d'arguments avait été sensible bien avant le Congrès; dans *La Voix du Peuple* une discussion avait été entamée sur ce sujet et, malgré que fussent posées des questions nécessitant une réponse précise de la part de ceux qui avaient proposé la mise à l'ordre du jour de la Représentation proportionnelle, ceux-ci avaient gardé le silence.

Aussi, il leur avait été observé qu'il ne suffisait pas de se prononcer pour le principe de la Représentation proportion-

nelle, mais qu'il fallait en indiquer le fonctionnement... Ils n'avaient pas répondu ! De même, avaient-ils négligé de s'expliquer quand on leur eut démontré que leur système était boiteux, attendu qu'ils se bornaient à proposer son application au Comité des Fédérations et qu'ils oubliaient complètement le Comité Fédéral des Bourses du travail.

Guère plus explicites ne furent les défenseurs de la Représentation proportionnelle au Congrès ; tout le temps ils se tinrent dans des généralités vagues.

Le principal argument de Maroux fut de prétendre qu'il est inexact de considérer les Fédérations comme étant des unités sociales d'égale valeur ; il en est, affirmait-il, de plus utiles que d'autres ; par conséquent, les plus utiles doivent avoir une représentation plus importante.

Avec juste raison, il lui fut observé qu'une thèse semblable ouvrait la porte aux gâchis : si la proportionalité devait s'établir d'après le plus ou moins d'utilité sociale des Fédérations, il fallait établir cette échelle... Et qui allait jauger ça ? Et comment ?... C'est ce qu'il oubliait de dire !

Keufer cite en exemple les organisations syndicales de l'étranger ; les groupements français doivent leur emboiter le pas et, commes elles, pratiquer la Représentation proportionnelle.

Lucas se réjouit des progrès faits par l'idée de la Représentation proportionnelle. Sa joie est due à une comparaison de chiffres qu'il a acceptés tels quels, sans examiner s'ils ont la portée qu'il leur attribue. Il se réjouit de ce que, au Congrès de Montpellier, en 1902, la Représentation proportionnelle recueillait 74 voix, alors que l'année précédente, au Congrès de Lyon, seulement 26 organisations s'étaient prononcées en sa faveur... Et il conclut que la progression va s'accentuer et que, après quelques autres Congrès, ce mode de vote triomphera.

Cet argument est sans valeur, malgré qu'il emprunte aux

chiffres leur éloquence. Il est d'autant plus nécessaire d'en montrer la pénurie que, depuis Bourges, il est l'argument consolateur des partisans de la Représentation proportionnelle. Ils épellent complaisamment ces trois chiffres !

Et il suffit d'examiner quels sont les éléments constitutifs de ces trois nombres pour constater que les partisans de la Représentation proportionnelle ne se sont pas multipliés. Aux trois Congrès mis en parallèle, ce sont toujoujours les mêmes organisations qui se sont prononcées pour la Représentation proportionnelle et si le chiffre de voix obtenu progresse, c'est parce que progresse le chiffre de délégués de ces organisations. A Lyon et à Montpellier, ses partisans étaient : les Chemins de fer, les Employés, le Livre, les Lithographes, les Mécaniciens, les Tabacs. A Bourges, c'est encore ces mêmes éléments, venus plus nombreux, qui ont voté la Représentation proportionnelle. Donc, il n'y a pas de gain réel.

Une autre argutie à relever chez les partisans de la Représentation proportionnelle, c'est l'équivoque que tous ont cherché à créer en la confondant avec le *referendum* qui n'était pas en cause. Le *referendum* est un moyen logique de dégager l'idée dominante sur une question posée; nul n'en est adversaire. Il était donc vraiment spécieux de prétendre que, si on repoussait l'application de la Représentation proportionnelle au sein du Comité confédéral, on se trouverait embarrassé car il serait dangereux d'engager un mouvement d'ensemble, — tel la Grève générale, — sans avoir, au préalable, procédé à un *referendum*.

Les adversaires de la Représentation proportionnelle dissipèrent cette équivoque. Ils eurent soin, aussi, de poser en principe que les Fédérations sont des unités sociales qui s'équivalent et, qu'au Comité Confédéral, elles doivent être sur un pied d'égalité, quel que puisse être le nombre de leurs adhérents. Les Allumettiers, par exemple, ne sont pas

2.000 dans toute la France, parce qu'il n'en est pas besoin de plus pour suffire à la consommation. Sont-ils moins utiles que les cuisiniers, les mineurs ou les métallurgistes, demanda Henriot? D'autre part, ne devrait on pas, avec la Représentation proportionnelle, tenir compte qu'ils ont une valeur syndicale supérieure à bien d'autres corporations, puisqu'ils sont 95 0/0 de syndiqués ?

L'affirmation que, seules, les petites organisations étaient adversaires de la Représentation proportionnelle, fut réduite à néant par Vibert : il déclara que sa Fédération (les Travailleurs des arsenaux de la Marine et de l'Etat), pourtant l'une des plus importantes, était contre la Représentation proportionnelle, et il ajouta que des fédérations telles que celles des Bûcherons et de la Métallurgie, adversaires aussi, ne sont pas des quantités négligeables.

Avec une abondance d'argumentation qui ne laissa aucun point dans l'ombre, Niel démolit la Représentation proportionnelle, en prouva l'impossibilité d'application, et à ceux qui prônent l'imitation des Anglo-Saxons, il répondit que nous leur sommes supérieurs en tactique et qu'il serait à souhaiter qu'ils s'inspirâssent de ce que nous faisons.

Luquet rappella ensuite que les partisans de la Représentation proportionnelle se trouvent être d'accord avec le gouvernement, qui voit en elle un moyen de refréner l'ardeur révolutionnaire des syndicats ; en effet, il y a quelques mois, le ministre Trouillot écrivait au préfet de la Seine pour l'inviter à prendre des mesures afin que la Commission administrative de la Bourse du Travail de Paris soit nommée par le système de la Représentation proportionnelle, et cela, afin d'enrayer l'action syndicaliste des syndicats parisiens. Luquet demanda aux camarades qui se sont prononcés pour la Représentation proportionnelle d'être mieux inspirés et de ne pas emboîter le pas au gouvernement.

Cette joute oratoire entre partisans et adversaires de la

Représentation proportionnelle se termina avec Villeval qui détruisit l'équivoque entre elle et le référendum.

On passe au vote, et sur 1.208 syndicats qui y prennent part, 825 se prononcèrent contre la Représentation proportionnelle et 379 pour.

7° *La journée de huit heures.* — Une Commission de quinze membres avait été nommée avec mandat d'examiner le meilleur mode d'action pour réaliser la journée de huit heures. La Commission se trouva en face de deux tactiques : celle qui consiste à attendre la journée de huit heures de l'intervention légale, ou celle consistant à ne tabler que sur l'action syndicale, par l'agitation contre le patronat et par la pression extérieure sur les pouvoirs publics.

Par 12 voix contre 3, la Commission se prononça pour cette dernière méthode et, en son nom, son rapporteur, le camarade Dubéros, demanda au Congrès de donner mandat à la *Confédération générale du Travail* de commencer un vaste mouvement d'agitation, afin que d'ici le 1er mai 1906, un fort courant soit créé, de sorte qu'à partir de cette date, les travailleurs refusent de travailler plus de huit heures par jour. Pour faire face aux frais de cette campagne, outre des souscriptions volontaires, le Rapport se prononce pour une cotisation fixe de 50 centimes par 100 syndiqués et par an.

Keufer combat les conclusions du rapport ; il eût préféré qu'on envisageât une action par paliers et qu'on n'allât pas, d'un bond, jusqu'à exiger la journée de huit heures.

Guérard est d'un avis opposé. Il approuve la tactique préconisée, à part cependant qu'il ne lui semble pas que la violence soit, fatalement, un élément nécessaire pour mener à bien la propagande et l'agitation pour les Huit Heures. Ce qu'il faut, c'est une vaste agitation par journaux, brochures, affiches, étiquettes, etc., de manière qu'à un moment donné la question des « huit heures » devienne une obsession. Il ne

formule d'objection que sur la date : le 1er mai 1906 lui paraît trop rapproché.

Pouget observe que, depuis une quinzaine d'années, il s'est fait une propagande théorique en faveur des « huit heures », qui permet aujourd'hui de passer à la pratique et d'accepter la date du 1er mai 1906. Il ajoute qu'en prenant une décision en ce sens, le Congrès fera œuvre de révolution, car la besogne des révolutionnaires ne consiste pas à tenter des mouvements violents sans tenir compte des contingences, mais à préparer les esprits, afin que ces mouvements éclatent quand des circonstances favorables se présenteront. Pour ce qui est de l'action directe, il explique qu'elle peut être anodine ou révolutionnaire, selon les besoins. L'action directe, c'est les travailleurs proclamant qu'ils ne veulent compter *que sur eux-mêmes*, et non sur un Messie extérieur pour améliorer leurs conditions et marcher à la libération complète.

Le terrain de la discussion déblayé des objections, un seul point restait indécis : allait-on se prononcer pour une cotisation supplémentaire ? Dubéros ayant indiqué que les cotisations prévues dans le rapport doivent être considérées, plus comme une marque d'approbation de l'agitation pour les Huit Heures que comme une ressource pour faire face aux nécessités de cette propagande, il est décidé de s'en tenir aux souscriptions volontaires et la motion suivante, complétant le rapport, est adoptée d'enthousiasme :

Le Congrès, considérant que les travailleurs ne peuvent compter que sur leur action propre pour améliorer leurs conditions de travail ;

Considérant qu'une agitation pour la journée de huit heures est un acheminement vers l'œuvre définitive d'émancipation intégrale ;

Le Congrès donne mandat à la Confédération générale du Travail d'organiser une agitation intense et grandissante à l'effet que :

Le 1er mai 1906, les travailleurs cessent d'eux-mêmes de travailler plus de huit heures.

Le Comité confédéral nommera une Commission spéciale et recueillera des souscriptions volontaires pour couvrir les frais de cette propagande.

La Représentation proportionnelle avait été la partie négative du Congrès, déblayant le terrain de tous les impedimenta du modérantisme. La décision concernant l'agitation pour les Huit Heures en est la partie affirmative : elle s'inspire de la méthode d'action des syndicalistes révolutionnaires, et elle indique nettement aux travailleurs que les améliorations qu'ils arracheront au Capitalisme seront proportionnées à l'effort qu'ils seront capables de donner, à leur degré de conscience et de persévérance dans l'action.

Quels que soient les résultats effectifs de cette agitation, il n'y a pas à prévoir les déceptions qui ont souvent découlé de promesses formulées à la légère par les vieux partis, ou de mouvements inconsidérément préparés et qui se basaient trop sur une mise en branle autoritaire ou tout au moins centraliste.

Les syndicalistes ne disent pas à la classe ouvrière : « Nous vous donnerons la journée de huit heures !... », ils lui disent : « Ayez la force d'imposer vos volontés au patronat et vous interviendrez dans la fixation des conditions du travail. Et votre intervention sera d'autant plus efficace que vous serez plus forts. Il en sera de la journée de huit heures comme de tout : vous l'aurez, quand vous refuserez de travailler davantage... »

La fixation d'une date déterminée est évidemment arbitraire ; mais son choix indique simplement qu'une entente va s'établir pour, qu'à partir de ce jour, une poussée d'ensemble s'effectue, afin de multiplier les chances de succès du mouvement.

8° *Le Label.* — Au cours de l'année écoulée, après avoir accepté un Label portant en son centre le monogramme con-

fédéral, la Fédération du Livre revint sur sa décision et édita une Marque Syndicale simplement corporative. Il en résulta des discussions au sein du Comité des Fédérations.

Le Livre décida de porter la question devant le Congrès, auquel il posa la question : « Le Label sera-t-il corporatif ou confédéral ? »

Sur ce point, comme sur les autres questions, la majeure partie des délégués avaient leur opinion faite, leur organisation leur ayant donné un mandat précis. Aussi, la discussion fut-elle brève.

Les partisans du Label confédéral exposèrent que si la Marque syndicale ne contenait pas un signe distinctif commun, — en l'espèce, la mappemonde confédérale — on allait arriver à une inextricable confusion ; chaque corporation éditant un Label particulier, les travailleurs ne pourraient se reconnaître dans la quantité.

Les délégués du Livre, défenseurs du Label corporatif, expliquèrent que les intéressés seuls sont aptes à savoir sous quelle forme doit être créée la Marque syndicale et qu'il y a utilité à ce que celle-ci relève uniquement du syndicat, afin de pouvoir défendre légalement le Label contre la déloyauté de patrons qui voudraient en user, sans respecter les conditions syndicales.

A une grande majorité, le Congrès se prononça pour le Label confédéral. De ce fait, chaque Fédération a toute liberté pour éditer son Label à sa guise ; il ne lui est demandé que d'y inscrire le signe de solidarité, qui est la mappemonde confédérale.

Cette décision a été la dernière manifestation du Congrès. Ensuite furent adoptées, par acclamation, diverses propositions d'ordre secondaire, sur lesquelles l'accord était facile. Puis, après que, par la voie du sort, la ville d'Amiens eut été désignée pour siège du prochain Congrès, les assises ou-

vrières de Bourges se clôturèrent aux cris de : *Vive la Révolution sociale !*

III

Est-il nécessaire de conclure ? Le Congrès de Bourges a été, si j'ose dire, une tranche de vie ouvrière, — et la vie est sans conclusions : elle se continue et se déroule, les faits s'enchaînant aux faits, sans jamais de temps d'arrêt.

Les enseignements qui se dégagent du Congrès, je les ai notés au cours de cette trop longue étude ; y insister davantage serait se répéter. Je me bornerai donc à souligner, une fois de plus, l'ascension croissante du prolétariat vers toujours davantage de conscience et d'ardeur pour la lutte : les deux précédents Congrès — Lyon et Montpellier — et le récent. — Bourges — indiquent une progression constante qui ne fera que monter.

Emile Pouget.

III

Le Congrès et l'Opinion Ouvrière.

Enquête.

I

L'Opinion Révolutionnaire.

I

P. Delesalle

Secrétaire adjoint de la « Fédération des Bourses du travail. »

De l'avis unanime de tous ceux qui ont assisté au Congrès de Bourges, sans parti pris arrêté, le XIV^e^ Congrès corporatif marquera une date dans l'histoire du prolétariat.

C'est, d'une part, l'affluence des délégués qu'il importe de signaler. Jamais un Congrès ouvrier n'en avait réuni autant — plus de 400, — ni jamais autant de syndicats — exactement 1204, après vérification des mandats — ne s'étaient fait représenter.

Et cependant la double obligation faite aux syndicats d'être adhérents à la fois à une Union locale ou Bourse du travail et à une Fédération d'industrie ou de métier, instituée comme base essentielle de l'Unité Ouvrière depuis le Congrès de Montpellier, en 1902, et dont il était fait application pour la première fois, n'était pas sans laisser quelqu'appréhension.

Les résultats ont dépassé toute attente et cela a été en

partie la cause d'une perte de temps fort regrettable au début du Congrès.

Mais, d'autre part, cette affluence donne au Congrès une importance exceptionnelle, car l'on savait par avance que la question de tactique se poserait à Bourges et il était nécessaire qu'elle se posât devant le plus grand nombre d'organisations possible, pour que les adversaires de l'une ou l'autre méthode ne puissent pas se prévaloir ensuite de la minorité d'organisations représentées.

Dès le début du Congrès, et à propos du rapport moral relatant la gestion du Comité Confédéral, la question de méthode s'est on ne peut plus nettement posée.

C'était, d'une part, les représentants des Fédérations du Livre, des Mécaniciens, des Employés des Chemins de fer — les mandats de ces *quatre* corporations ont formé à eux seuls *les deux tiers des voix réformistes* à chaque scrutin — qui, formant bloc, critiquaient et tentaient de faire dire par le Congrès que l'attitude prise par le Comité Confédéral et son action pendant les deux années de sa gestion n'étaient pas conformes aux aspirations des syndicats confédérés.

C'est le positiviste Keufer — il s'est lui-même affirmé comme tel pendant le Congrès — *qui n'avait pas assisté depuis près de 10 années à un Congrès corporatif*, qui s'était fait le champion du syndicalisme réformiste.

Pour lui, et pour ses amis, le syndicalisme doit avant tout avoir pour but de grouper le plus grand nombre possible des travailleurs d'une corporation, et le rôle du syndicat doit être surtout de fournir à ses adhérents des avantages sous forme de secours en cas de chômage, de maladie ou de résistance. C'est le syndicalisme à base mutualiste qui serait l'idéal. Il doit s'efforcer d'éviter les conflits avec le patronat en facilitant au besoin la création de syndicats patronaux — comme le Livre à Orléans et les Lithographes à Paris — afin de créer des comités d'entente permanents entre patrons et ouvriers. Enfin il estime que le concours de l'État — bourgeois ou non — est utile et même nécessaire pour obtenir certaines améliorations, telle la diminution des heures de travail par exemple ; et pour cela il ne faut pas hésiter à envoyer des travailleurs collaborer à la confection des lois au Conseil supérieur du travail et autres organismes d'État.

Les syndicalistes révolutionnaires, au contraire et avec eux la majorité du Comité Confédéral, estiment que le syndica-

lisme ne doit pas avoir pour but de faire renaître sous une autre forme les anciennes corporations. Les services de mutualité ne doivent être que tout à fait accessoires dans l'organisation syndicale. Cela peut être un moyen, ce ne doit être le but à aucun moment.

Ce à quoi doit viser le syndicat, *c'est à la lutte contre le patronat exploiteur*. Les réformes ne peuvent valoir en elles-mêmes que si elles portent atteinte à la puissance capitaliste, et le but suprême à poursuivre est *la suppression du salariat*, comme il est dit à l'article 1er des statuts de la *Confédération générale du travail*.

De plus, le prolétariat doit avoir ses moyens propres de lutte, il ne doit pas attendre des améliorations, soit du pouvoir central, Etat, soit de tout autre pouvoir extérieur. Ce n'est que de lui et par lui seul que le prolétariat doit attendre et poursuivre son émancipation.

Telles sont les deux méthodes du syndicalisme, qui se sont trouvées en opposition au Congrès de Bourges, et qui, en réalité, ont fait le fond de tous les débats.

Par l'approbation donnée au Comité Confédéral de sa gestion par 825 voix contre 369, les syndicats réunis à Bourges se sont prononcés *pour la méthode d'action et la tactique révolutionnaires*, pour laquelle s'était non moins nettement affirmé le Comité Confédéral.

Après ce premier assaut dont les débats avaient duré deux longues journées et où les deux thèses avaient été longuement exposées par les adversaires, le Congrès pouvait en quelque sorte être considéré comme terminé.

La question de la Représentation Proportionnelle, qui, suivant l'expression pittoresque de Niel était, au début, le *clou* du Congrès, passait au second plan, car il était certain d'avance que la même majorité — et c'est ce qui eut effectivement lieu — se retrouverait contre la Représentation Proportionnelle. Car, il faut bien le dire, cette question mise à l'ordre du jour sur la proposition de la Fédération du Livre n'était en la circonstance qu'un moyen « politique » pour essayer de faire passer des mains des révolutionnaires dans celles des réformistes, le bureau confédéral.

Sur le terrain politique, la Représentation proportionnelle n'est pas sans avoir une certaine allure démocratique, puisqu'il s'agit de permettre aux minorités d'être représentées.

C'était tout le contraire qui était le cas à Bourges, puisque la Représentation proportionnelle devait donner à quelques fortes organisations la direction du mouvement au détriment des Fédérations moins fortes par le nombre de leurs adhérents, mais en réalité plus nombreuses.

La tactique du Comité ainsi doublement approuvée par le Congrès, il ne restait plus qu'à lui donner mandat d'en faire l'application, et c'est justement ce qui a été fait. La journée de 8 heures était à l'ordre du jour, et c'est sur cette question que pour la troisième fois s'est affirmé le Congrès. Et là encore il s'est prononcé non moins nettement, en décidant que *c'est par la méthode d'action directe et révolutionnaire* que le Comité confédéral devait orienter la propagande pour faire aboutir cette revendication, qui certainement dépassera en portée sociale le simple résultat d'une diminution des heures de travail.

Ce n'est pas d'une loi — trop souvent inappliquée et inapplicable — que les travailleurs attendent que leur temps de présence au chantier ou à l'atelier, soit réduit, mais bien de leur propre volonté et c'est dans ce sens que le Congrès s'est prononcé.

C'est bien la méthode *d'action directe*, qui est désormais celle du syndicalisme révolutionnaire, qui est très nettement formulée dans cet ordre du jour.

Les travailleurs s'y sont engagés à lutter, avec leurs moyens propres et sans ingérence extérieure d'aucune sorte, contre le patronat, et aussi contre tout ceux qui ont intérêt à sa conservation, autrement dit contre toutes les forces coalisées de la bourgeoisie.

J'ai terminé. Le Congrès de Bourges a été la démonstration claire et nette que s'il y a dans le syndicalisme deux tendances bien caractérisées, la classe ouvrière a dû faire son choix.

Les résultats du Congrès montrent qu'elle sait désormais puissamment ce qu'elle veut et où elle va, qu'elle possède ses moyens propres de lutte et que *le syndicalisme s'affirme comme ayant par dessus tout des fins révolutionnaires.*

Et c'est pourquoi j'estime que le XIV^e^ Congrès corporatif marquera une date culminante dans l'histoire du prolétariat.

II

V. Griffuelhes

Secrétaire de la « Confédération générale du Travail. »

S'il est un Congrès dont les résultats par les résolutions prises ne soient pas contestables, c'est celui de Bourges.

Les points portés à l'ordre du jour avaient été l'objet de longues discussions dans les organes corporatifs et dans la *Voix du Peuple*. Les votes émis ne pouvaient donc être que des manifestations réfléchies des travailleurs organisés, arrêtées après un long examen.

En effet, il importe pour apprécier l'œuvre du Congrès de rappeler tout d'abord, les préliminaires de ces assises du travail.

Pour les précédents Congrès, les rapports des Comités et les points de l'ordre du jour étaient adressés aux organisations quelques jours avant l'ouverture du Congrès — un mois au plus. Cette année, en application des statuts, c'est dès le mois de juin que les rapports et l'ordre du jour étaient envoyés aux syndicats, aux bourses et aux fédérations.

Un délai de trois mois était ainsi donné pour permettre à chacun d'examiner et les comptes-rendus des travaux des Comités et les points de l'ordre du jour.

Les membres de la minorité voudront convenir que les travailleurs ont eu le temps nécessaire pour se mettre à même de prononcer, sur les votes à émettre, leur sentiment.

Dans les journaux corporatifs, les militants ont fait connaître leur opinion et ils ont indiqué, ce qui, selon eux, devrait être fait. Certaines Fédérations invitaient, dès le mois d'avril, leurs membres, à se préparer pour le Congrès, en n'oubliant pas surtout de montrer les camarades du Comité confédéral comme des « plus dangereux ». C'étaient — laissait-on percer à travers les lignes et chuchotter aux

oreilles des camarades de province — des médiocrités, des énergumènes, des fous, des braillards, etc., etc.

Des tournées spéciales avaient été organisées par des Fédérations, afin d'aller auprès des syndiqués de province, donner les avis et les conseils jugés utiles.

Des circulaires spéciales avaient été adressées par des Fédérations à leurs syndicats, les invitant instamment à proposer un de leurs membres pour représenter d'autres organisations. C'est ainsi que dans la plupart des Bourses, des typographes furent candidats pour être délégués au Congrès.

J'offre pour ma part, à qui voudra, de rechercher les noms des candidats, et l'on constatera que ce sont les membres du Livre qui forment la majorité. En écrivant cela, je n'entends pas leur adresser un reproche, je n'en ai ni le droit ni le désir, mais cette constatation montre à côté de bien d'autres, que le Congrès fut l'objet d'une mûre préparation.

De plus, c'est dans les Fédérations de la minorité que l'on trouve celles qui prirent à leur charge les frais de délégation des représentants de leurs syndicats, notamment celle du Livre. Au contraire, de nombreux syndicats métallurgistes prélevèrent sur leur caisse le montant des frais de leur représentation, confiée à un de leurs membres. Ceux qui ne pouvaient assumer cette charge versèrent des sommes, qui, réunies permirent d'envoyer plusieurs autres délégués. De ces versements, un reliquat est resté entre les mains du Comité fédéral. Il en fut de même dans la Fédération des cuirs et peaux, qui, avec la somme souscrite, acquitta la délégation du représentant du Comité, alors que, d'ordinaire, elle est soldée sur la Caisse fédérale. Je pourrais citer d'autres organisations de la majorité qui ont opéré identiquement.

Reconnaissons-le ! De part et d'autre, tout fut fait pour faciliter la représentation au Congrès d'un grand nombre de syndicats.

Ainsi donc, on est en droit de dire que les votes émis, l'étaient en parfaite connaissance de cause. Les adversaires et partisans de tel ou tel mode d'action avaient eu tout le loisir de faire de nouveaux adeptes à leurs idées, ils avaient eu tout le temps voulu pour donner à la discussion qui se poserait au Congrès, son véritable sens et son véritable caractère.

Le congrès a bien été une grande manifestation de la

volonté ouvrière, s'exprimant avec tous les éléments d'appréciation désirables, et c'est ce qui donne plus de valeur et plus de signification aux résolutions prises.

Toutes les arguties et toutes les subtilités ne changeront ni n'atténueront ce fait dominant, à savoir : que tout le nécessaire a été fait pour que chaque travailleur affirmât son opinion sur des points précis, d'une façon claire et nette. Les résolutions du Congrès reflètent, quoi qu'on puisse dire, le sentiment de la généralité des ouvriers organisés.

Le caractère de précision qui se dégage du Congrès est accentué par cette circonstance que, sur plus de 400 congressistes, les camarades délégués de province étaient au nombre de 350 environ. Par là, se trouve détruit l'argument consistant à jeter la frayeur dans la province, en exibant le spectre du meneur parisien — le meneur révolutionnaire bien entendu.

La plus grande partie des délégués étaient venus au Congrès avec un mandat défini ; le nombre de ceux à qui liberté avait été laissée était relativement peu élevé.

Il est probable que des camarades estimeront mauvais, aujourd'hui, de voir un grand nombre de délégués venus au Congrès avec un mandat arrêté ; ils appeleront cela du parti-pris, mais ils oublieront que c'est justement parce que chaque délégué avait reçu de ses mandants le tracé de sa besogne, que les résolutions prennent plus de valeur.

Et il sera impossible de soutenir sérieusement que l'affirmation d'une conception et d'un jugement, produit d'un examen et expression d'un sentiment collectif, est du parti-pris. Cela, au contraire, est une preuve de l'intérêt que présente le travail fait à Bourges.

Un reproche a déjà été formulé par des camarades et adressé à d'autres camarades. Ceux-là prétendent que les organisations de la majorité du Congrès sont des groupements inexistants. Çà été le triomphe des timbres humides, a-t-on dit !

C'est là un procédé qui devient classique, celui qui consiste à dire que les résolutions dont on n'est pas satisfait, ont été prises par des organisations à l'existence douteuse. Il siérait, cependant, d'apporter une démonstration documentée pour appuyer une semblable affirmation, qui, faute de preuve, constitue une calomnie peu digne pour ceux qui l'émettent.

Si l'on veut, je m'offre aussi à voir de *très près* les organisations. J'ai la sotte prétention de les connaître toutes suffisamment pour seconder ce travail. Nous examinerons la moralité syndicale de chacune d'elles, car, pour un syndicat, il y a la valeur numérique et la valeur morale, et d'après ces « estimations », nous reconnaîtrons aisément les syndicats fictifs. *Ce qui est exact, c'est que, de part et d'autre, il y avait de forts et de faibles groupements ;* voilà ce qu'il ne faudrait pas oublier !

Pour ma part, je donnerais avec plaisir des explications sur ces points et il me serait facile de montrer qu'à toujours prétendre que seuls les groupements modérés sont existants, devient de la mauvaise foi, et qu'il en est de ceux-ci qui le font à la « pose » et dont le fonctionnement est contestable : telle Fédération dont le Comité ne se réunit presque jamais, telle autre qui, pendant des années, n'avait pas de cotisants, telle autre encore dont le nombre des syndicats diminue trop rapidement...

Il semblerait, en vérité, que les syndicats à l'esprit révolutionnaire n'existent pas. Il faudrait préciser alors le rôle d'un syndicat !

On trouvera, peut-être, que ma situation dans l'organisation ouvrière devrait me rendre moins osé. C'est vrai ! Pour quelques camarades, je devrais tout supporter : la calomnie comme les attaques. Mais je tiens aujourd'hui à dire et à prouver, s'il y a lieu, que les syndicats dont je partage les vues, ont une vie aussi intense que celle des groupements modérés. S'il y a d'un côté des organisations qui n'ont pas atteint encore un grand degré de développement, il y en a aussi de l'autre côté, et dans une même proportion.

En dépit de quelques adversaires, le Congrès de Bourges aura une grande répercussion dans le mouvement ouvrier et il n'est pas présomptueux d'affirmer que l'organisation syndicale étrangère, elle-même, recevra un contre-coup, et se trouvera dans l'obligation de donner à son action un caractère plus précis et plus autonome.

Car ce qui se dégage du Congrès, c'est le sentiment très net des militants français de mener un mouvement entièrement libre, subordonnant son action à ses propres besoins, créant la lutte en dehors de toute force extérieure et ne se préoccupant jamais que des intérêts ouvriers.

La vie sociale se résume dans ces intérêts ouvriers ; les

forces sociales s'exercent toutes contre et au détriment du travailleur : celui-ci doit donc s'organiser, se grouper, lutter contre ces forces qui le dominent ; et il ne le peut qu'en plaçant son intérêt au-dessus de toute autre considération.

C'est parce que le travailleur est jusqu'à ce jour resté l'instrument et le jouet de ses adversaires de classe, qu'il se débat dans une situation difficile, laquelle, pour sa transformation, exige, de la part de ceux qui y ont intérêt, les efforts de tous les moments.

Berné, trompé, trahi depuis des siècles, l'ouvrier ne compte plus *que sur lui-même* pour travailler à son émancipation.

Désertant les organismes de toute nature créés pour le détourner de sa voie, le prolétaire se renferme de plus en plus dans les groupements qui lui sont propres. C'est le terme naturel d'une évolution que nos soins doivent accélérer et précipiter.

Voilà brièvement indiqué, ce qu'a dit le Congrès de Bourges. C'est ce que comprennent les camarades, qui faisant abnégation de leurs idées personnelles marchent d'accord pour donner au mouvement syndical le caractère spécifiquement ouvrier.

Dégagés de toute influence gouvernementale, de toute autorité politique, anarchistes et socialistes luttent ensemble, décidés à poursuivre leur action sur le terrain syndicaliste révolutionnaire, *qui leur est commun* (1).

---

(1) Des lecteurs estimeront, sans doute, que ces notes hâtives sortent du cadre d'une Revue, qui doit contenir surtout de la documentation. Mais ils voudront reconnaître qu'elles relatent des impressions et dénotent un état d'esprit permettant de bien apprécier les événements et les faits.

V. G.

III

Jean Latapie

Secrétaire de « l'Union Fédérale des Ouvriers Métallurgistes de France. »

Presque toujours en tournée d'agitation à travers les centres industriels du pays, étant par ce fait en rapports constants avec les nombreux militants syndicalistes, je crois ne surprendre personne en disant que j'avais prévu, il y a à peine quelques mois, les résultats qu'obtiendrait, à Bourges, la fraction syndicaliste révolutionnaire.

Voici, en substance, ce que j'écrivais dans l'*Ouvrier Métallurgiste* de juillet dernier :

De tous les Congrès nationaux corporatifs qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, certainement celui qui va tenir ses assises dans l'ancienne capitale du Berry sera le plus important.

Le nombre des délégués qui y assisteront sera peut-être plus restreint qu'à Lyon, en tous cas — lors même que nos prévisions seraient exactes — cela ne lui retirerait nullement l'autorité que l'on est en droit d'en attendre. C'est qu'à Bourges la composition du Congrès n'émanera que des syndicats conscients de leurs droits et devoirs, c'est-à-dire des organisations pratiquant la solidarité effective par leur affiliation tant aux Bourses du Travail ou aux Unions de Syndicats qu'aux Fédérations Nationales ; en un mot ce Congrès sera la représentation réelle des éléments formant *la Confédération Générale du Travail*.

Or, ce Congrès, réflétant de ce fait l'expression rigoureuse et exacte de la conscience syndicaliste ne pourra — par les décisions qui y seront prises — prêter de nouveau le flanc aux critiques plus ou moins vraies mais coutumières des pêcheurs en eau trouble. Ceux-ci ne pourront plus — comme par le passé — épiloguer et baver leur venin sur des camarades qui ont eu le grand tort de faire prévaloir des conceptions autres que celles si chères aux adorateurs de la *Paix Sociale* et du *Positivisme*.

Plus loin j'ajoutais :

Ils peuvent (les réformistes) attiser à nouveau les vieilles haines politiques, qui malheureusement existent entre les différentes écoles socialistes, ils n'entameront pas le « bloc » révolu-

tionnaire du Comité Confédéral, pas plus qu'ils ne détourneront les camarades délégués de leur conscience de classe.

Comme il est facile de s'en rendre compte, ce que j'avais entrevu s'est réalisé, mais avec un succès plus grand que je ne l'espérais.

La victoire remportée par l'élément syndicaliste révolutionnaire est un signe des temps.

Quand l'on suppute l'énergie déployée et l'argent dépensé par les « modérés » du syndicalisme, afin de s'emparer du Bureau de la *Confédération générale du Travail* et de son vaillant organe *La Voix du Peuple*; quand, d'autre part, l'on envisage combien était important, pour leur cause, l'appoint que leur fournissait le gouvernement, et ce, par l'intermédiaire de la « Direction du Travail » ; enfin, quand l'on songe à tous les artifices mis en œuvre, à la campagne de calomnies faite en province contre nous ; à l'habilité et à la subtilité dont ont fait preuve leurs « leaders » ; — nous ne pouvons, nous, syndicalistes révolutionnaires, que nous féliciter de l'échec lamentable qu'ils ont subi.

Certes, je n'ignore pas, et je ne me fais pas scrupule de l'avouer : la partie a été quelque peu dure pour nous!

Bien des révolutionnaires manifestaient des craintes, non point de ne pas remporter la victoire, mais de ne pas nous être préparés suffisamment, afin d'éviter les pièges qui ne manqueraient pas de nous être tendus et qui auraient pu changer fortement l'axe de la majorité.

Eh bien, nous avons déjoué sans difficulté toutes les embûches et, à aucun moment, elles n'ont constitué un danger, — et pour cause.

En bien mauvaise posture, en effet, se trouvaient d'ex-farouches révolutionnaires, ayant presque toujours fait de la politique électorale, en venant à la tribune soutenir la thèse « pacifiste » et chercher ensuite à scinder les révolutionnaires en parlementaires et anti-parlementaires.

Si cette diversion habile eût été tentée par un « obscur », peut-être aurait-elle eu quelque chance de succès. Mais, comme il n'en a pas été ainsi, elle a échoué.

Habitués à suivre au pied levé ce que disent ou écrivent les pontifes du « socialisme édulcoré », ceux dont nous parlons cherchent à pontifier à leur tour dans les organisations économiques, et cela depuis qu'ils fréquentent d'une façon assidue les antichambres ministérielles.

C'est une des causes primordiales de leur échec. Et nous nous réjouissons d'autant plus de cette tentative pour dresser face à face révolutionnaires parlementaires contre antiparlementaires, qu'elle eut pour résultat — une fois éventée — de faire se manifester devant le Congrès, *l'étroite cohésion*, qui existait déjà au sein du Comité Confédéral, entre les socialistes révolutionnaires, les syndicalistes révolutionnaires et les communistes libertaires.

Il va sans dire que plus d'une fois — au cours des discussions passionnées qui ont eu lieu — il nous est arrivé de réfréner notre esprit combatif ; et ce, pour que nos adversaires de tactique ne puissent tirer profit de notre exhubérance de tempérament.

Si nous n'eussions agi ainsi, il est presque certain que les vaincus du Congrès eussent été heureux de prétexter notre intolérance pour effectuer un bruyant exode et provoquer peut-être une scission regrettable.

Cette occasion n'a pas été fournie et nous nous en déclarons d'autant plus satisfaits que c'est librement et sans pression matérielle ni morale que nos camarades révolutionnaires ont observé une si calme attitude.

Leur générosité a été si large que presque toute la discussion a été tenue par les représentants de l'élément « modéré ». C'est à peine si quelques-uns d'entre nous sont intervenus dans le débat. Encore ne l'avons-nous fait que pour revendiquer la responsabilité des actes qui nous étaient reprochés et aussi pour préciser le plus possible notre méthode d'action.

C'est donc en connaissance de cause que les congressistes se sont prononcés et c'est pour cela que la victoire imposante qu'ont remportée, aux assises de Bourges, les syndicalistes révolutionnaires est d'une importance si capitale.

Jusqu'ici, le monde syndical avait toujours évité des affirmations nettes ; on flottait entre les deux tactiques et on ne voyait pas l'utilité de souligner par des définitions nettes le rôle et le but de la *Confédération Générale du Travail*. Or, ce qui avait jusqu'ici été jugé prématuré, s'est produit au Congrès de Bourges : c'est pourquoi la pensée qui s'en est dégagée aura une influence considérable sur la marche ultérieure du mouvement ouvrier.

Sans qu'il soit besoin de recourir aux blâmes ni aux excommunications, je suis persuadé que, simplement, l'in-

dication révolutionnaire qui s'est manifestée dans le sein du Congrès aura une heureuse répercussion dans les milieux ouvriers à tendances modérées.

Une poussée en avant se produira fatalement, quoique l'on fasse pour l'endiguer. Les discussions survenues au cours de ce Congrès auront dessillé les yeux de ceux qui avaient jusqu'ici suivi aveuglément des hommes qu'ils considéraient comme des « chefs infaillibles » et capables de leur faire obtenir *sans effort* toutes sortes d'améliorations parce que flirtant avec des sommités politiques !

Il en est du mouvement ouvrier comme de toute chose : on ne peut pas plus arrêter la marche ascendante du prolétariat vers sa libération qu'enrayer les progrès de la science.

Pendant des siècles le prolétariat avait été dupé et leurré par les religions qui, sous condition d'observer rigoureusement toutes sortes d'humiliations, lui promettaient, en gage de sa résignation continue, les félicités problématiques du ciel. La foi divine s'étant effondrée, des esprits avisés se sont empressés de s'ériger en « rédempteurs terrestres ».

C'est ainsi qu'intervint le parlementarisme, qui, se donnant comme l'expression du « peuple souverain », se donnait pour but de provoquer légalement, sinon la complète transformation de la société actuelle, mais tout au moins de contribuer à l'amélioration tangible du sort des serfs de la plèbe et de la glèbe.

Les travailleurs conscients, ceux qui ont une volonté et qui pensent, doutent de lui et ne comptent plus sur les « pouvoirs publics » pour détruire les causes de leur mal. Aussi est-ce pour cela que, sans combinaisons de leur part, ils se détachent peu à peu de toute influence extérieure, et qu'ils ne comptent réellement plus que *sur eux-mêmes* pour améliorer leurs conditions d'existence, ainsi que pour précipiter leur affranchissement intégral.

En un mot, le Congrès corporatif de Bourges vient de consacrer — et c'était là la pensée des deux camps en présence — que l'organisation économique d'inspiration révolutionnaire est supérieure à l'organisation politique ; qu'elle ne peut avoir aucune compromission avec le patronat ni aucune attache gouvernementale, quelle que soit l'opinion — socialiste ou démocrate — de ce dernier.

D'autre part — fait primordial — le Congrès de Bourges aura surtout eu pour résultat salutaire *d'unir en un bloc*

compact les socialistes révolutionnaires et les communistes libertaires.

Et, c'est pourquoi, à tous les points de vues, le Congrès de Bourges ne peut que réjouir les *révolutionnaires de toutes nuances.*

IV

Raoul Lenoir

Secrétaire de la « Fédération des Mouleurs en Métaux ».

Du Congrès de Bourges se dégage une affirmation puissante et décisive *des sentiments révolutionnaires de la classe ouvrière organisée.*

Ni les discussions, ni les orateurs n'influèrent en rien la manifestation de ce sentiment, qui n'est provoqué que par l'observation et le tempérament de chacun. Ils contribuèrent cependant à cimenter la cohésion des révolutionnaires, tout en laissant à tous l'impression qu'une force consciente et agissante se dirige sans cesse vers un idéal, sans pour cela négliger le côté pratique et les luttes quotidiennes qui aguerrissent et fortifient moralement les individus.

Les deux principales décisions de ce Congrès indiquent clairement l'*esprit révolutionnaire et pratique* qui anime chaque jour davantage les organisations.

Le rejet de la proposition concernant la représentation proportionnelle, découle logiquement de l'orientation approuvée par le Congrès, et qui, sans se désintéresser de l'ensemble ni du nombre, n'espère et ne compte cependant que sur les fractions agissantes pour imprimer à la masse des désirs d'émancipation, en tirant des événements et de l'effervescence qu'ils soulèvent, tous les avantages possibles.

Le projet d'arracher la journée de huit heures par l'action purement ouvrière, pour l'année 1906, démontre que les réformes ne sont pas répudiées, lorsqu'elles sont susceptibles

d'acheminer les travailleurs vers plus de bien être, sans exiger de leur part aucune abdication des principes généraux qui doivent les diriger vers la disparition totale de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Abstraction faite des lacunes de l'organisation de ce Congrès, qui sont imputables surtout à sa nombreuse représentation, et à une imprévoyance entièrement excusable, on peut affirmer que, malgré quelques incidents, la discussion fut à la fois passionnée, élevée et courtoise.

Les décisions furent toutes cohérentes et réfléchies, mais, en raison de l'écart excessif entre les méthodes préconisées, toutes concessions réciproques, conduisant à l'entente absolue, ne pouvaient être obtenues qu'au prix de graves restrictions aux conceptions et à la tactique des parties en cause.

L'accord complet n'est peut-être pas irréalisable dans l'avenir. Mais, pour l'instant, tout en tenant compte des droits légitimes de la minorité, il est indispensable de s'inspirer de la puissante et encourageante majorité, qui a indiqué au prolétariat organisé un champ d'action énergique et pratique, *à l'abri de toute tutelle et de toute dépendance gouvernementales.*

V

A. Luquet

Secrétaire de « la Fédération Nationale des Coiffeurs. »

Du Congrès de Bourges se dégagent deux faits très symptomatiques et d'une réelle importance; en même temps ces assises fixent l'orientation de l'action ouvrière.

Par le nombre des syndicats représentés et des délégués y assistant, s'affirmaient pour la première fois, la force et la puissance de la vie syndicale. Par la tournure que prit la discussion sur les questions à l'ordre du jour, apparais-

saient les préoccupations du moment dans le monde ouvrier.

Il n'y a plus de doute, *le mouvement et l'action syndicalistes ont des fins de transformation sociale.* Ce n'est plus une vaine formule qui est inscrite à l'article 1er, § 2, des statuts de la *Confédération générale du travail*:

— « Elle groupe en dehors de toutes les écoles politiques, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener, *pour la disparition du salariat et du patronat.* »

C'est le principe reconnu, définissant la conception que se font de l'organisation syndicale, les milliers de travailleurs qui y adhèrent et la masse des producteurs qui la suivent. Il inspire les actes de la vie syndicale.

Pressées d'atteindre le but défini dans cette formule organique, les organisations économiques ont, pour se rendre plus légères à manier, plus rapides à se mouvoir, moins saisissables par l'adversaire, jeté comme un lest les vieux principes mutualistes et sentimentaux. Non pas qu'elles négligent la pratique de la solidarité ; au contraire, de plus en plus, les travailleurs se sentent liés les uns aux autres. Ils ressentent mieux leurs souffrances réciproques ; mais ils ne font plus de leur mutuelle solidarité un droit prenant sa source dans la puissance financière de l'organisation alimentée par des versements *ad hoc* de chacun des participants.

La solidarité ne s'inspire que des circonstances ; elle est proportionnée, dans son élan, aux mobiles qui font se dresser ceux qui luttent et pour lesquels elle s'exerce.

La différence de but et de moyens du syndicalisme actuel avec la vieille organisation barberettiste, ressort nettement de la discussion ; c'est ce qu'il est intéressant de souligner.

Certes, il y avait à ce Congrès des groupements et non des moins forts par le nombre de leurs affiliés, qui résistent au courant négateur de l'ordre social présent ; mais cela tient à leur constitution trop lourde, difficile à évoluer. Ils n'en suivront pas moins le mouvement général, parce qu'ils s'imprégneront des nécessités, subiront même, au besoin, l'ambiance du milieu dans lequel ils sont et resteront.

Comme à Amsterdam, au Congrès socialiste international, la question des méthodes s'est discutée au Congrès de Bourges, avec cette différence qu'en ce dernier congrès, il fut fait abstraction des personnalités. On peut même dire

que la question des méthodes a dominé toute autre préoccupation, puisque dans chaque question elle s'est affirmée.

Ce fut d'abord sur le rapport du Comité Confédéral, que les partisans de l'une ou l'autre tendance batailièrent. Sur le mode de représentation, la discussion revêtit toute son ampleur. Avec passion, mais aussi, chez tous ceux qui prirent part à ce débat, avec une courtoisie parfaite, partisans et adversaires de la représentation proportionnelle, appuyèrent leur préférence uniquement sur leurs tendances doctrinales.

La discussion et le vote émis sur la journée de huit heures, indiquent la fidélité à cette pensée maîtresse des ouvriers organisés, confirmant les votes précédents et basés sur cette vérité que « *l'émancipation des travailleurs, sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.* »

La décision prise sur le « label » atteste le désir de rester solidairement unis dans l'action comme dans l'organisation, qui anime les groupements syndicaux.

Quelques esprits chagrins diront que le Congrès de Bourges eût pu faire davantage de besogne. Peut-être. Mais les mécontents, s'il s'en trouve parmi les travailleurs, feront mieux de déblayer le terrain de ce qui l'encombre et faire qu'aux prochaines assises, en 1906, il ne soit pas perdu deux jours et demi à la vérification des mandats.

Quoi qu'il en soit, ce Congrès marquera dans les annales ouvrières, car il aura indiqué nettement l'esprit, la tendance, la préférence des moyens, *et les fins révolutionnaires de l'organisation syndicale et de l'action prolétarienne.*

Il aura aussi fourni une déception à nos adversaires de classe, qui en attendaient une division du monde ouvrier organisé syndicalement.

VI

L. Niel

Secrétaire de la « Bourse du Travail » de Montpellier

I. — Le Congrès de Bourges était le quatorzième Congrès corporatif national et le huitième de la *Confédération géné-*

rale du Travail. Mais c'était, si je puis dire, le premier de l'*Unité ouvrière*.

Il y avait, en effet, entre ce Congrès et les précédents, une différence notable quant à sa composition. Jusque-là, les syndicats adhérents à une Bourse du Travail, les Fédérations régionales ou nationales, les Unions diverses de syndicats, etc., pouvaient envoyer des délégués au Congrès national, et tous ces délégués avaient le même droit de participer aux discussions, aux résolutions et aux votes sur les questions de l'ordre du jour. Cela créait une certaine anomalie et une réelle cacophonie, en ce sens que sur une même question, le même syndicat risquait d'émettre trois opinions différentes : 1° celle qu'il exprimait lui-même ; 2° celle exprimée par sa Bourse du Travail ; 3° celle donnée par sa Fédération corporative.

A Bourges, il n'en a pas été ainsi. En vertu d'une décision prise au Congrès précédent, à Montpellier, où furent établis les statuts de l'Unité ouvrière, c'est-à-dire de la nouvelle et définitive *Confédération Générale du Travail*, les syndicats seuls pouvaient envoyer des délégués avec voix *délibérative*, les Bourses et les Fédérations ne pouvant en envoyer qu'avec voix *consultative*.

Cette innovation était heureuse et logique. En effet, la constitution syndicale en France est tout entière basée sur l'unité du syndicat corporatif et local. Tout le reste : Bourses du Travail, Fédérations diverses, Confédération, n'est que la conséquence directe et utile de cette organisation syndicale d'unités corporatives et locales, et non la cause. En somme, ce ne sont pas les organisations supérieures : Bourses, Fédérations, etc., qui doivent donner l'orientation au prolétariat organisé dans les syndicats. Elles doivent, au contraire recevoir les indications d'en bas, des syndicats qui les ont faites, et voilà pourquoi il est raisonnable que de temps à autre, dans les Congrès nationaux, la parole soit laissée aux syndicats seuls, uniquement intéressés en matière d'organisation et d'action syndicales.

Une autre innovation, non moins importante, était également introduite au Congrès de Bourges, toujours en vertu des décisions de Montpellier : seuls les syndicats confédérés, c'est-à-dire remplissant la double obligation d'adhérer à une Bourse du travail et à une Fédération corporative, pouvaient être admis au Congrès.

II. — On eût pu craindre que ces deux innovations entraînassent un affaiblissement des Congrès, quant au nombre de délégués. A Bourges, il n'en a rien été, au contraire. Le nombre de délégués présents a été de 420 et ce chiffre n'avait été jusque là jamais atteint. Il ne le sera peut-être même jamais plus, car je crois que, sur ce point, on a réalisé cette fois le maximum.

Faut-il s'en réjouir ? Faut-il s'en plaindre ? L'un et l'autre, car si le nombre grandissant des délégués prouve la vitalité constante et progressive du syndicalisme, il ne prouve pas que les discussions doivent y gagner en calme et en réflexion. On s'est même demandé à Bourges, entre amis, s'il n'y aurait pas lieu à l'avenir de résoudre autrement ce difficile côté des Congrès généraux.

Pourquoi donc y a-t-il eu tant de délégués à Bourges ? Pour deux raisons. D'abord, parce que la situation géographique de cette ville s'y prêtait admirablement. Bourges est une des villes les plus centrales de France, les frais de voyage des délégués ont été généralement plus réduits qu'ils ne le seront en 1906 pour Amiens. Ensuite, parce que le Congrès de Bourges présentait un intérêt tout particulier, en raison des polémiques acerbes, qui s'étaient produites depuis quelque temps entre les militants des fractions modérée et révolutionnaire du syndicalisme, et qui devaient avoir leur dénouement à Bourges.

III. — La bataille s'est engagée à propos du Rapport général de la *Confédération générale du Travail* dans lequel étaient brièvement rappelés les divers incidents des polémiques en question.

Le premier coup de feu a été tiré par Keufer au nom de la *Fédération du Livre*, accusée de modérantisme excessif et de flirtage trop étroit avec le patronat. De nombreux délégués ont défendu la Fédération du Livre et sa tactique syndicale.

La réplique fut soutenue surtout par Villeval — un évadé de la Fédération du Livre — qui détruisit comme par enchantement et aux applaudissements chaleureux du Congrès, la thèse pourtant solide de Keufer.

La bataille continua ainsi durant trois séances, mais je dois dire assez désordonnée, parce qu'elle avait commencé sur une équivoque. On ne savait pas si l'on discutait les

points précis relevés dans le rapport confédéral, ou si c'était une discussion générale et de principe sur les différentes méthodes d'action syndicale. A la vérité, ce fut l'un et l'autre, mais pas très nettement, car on avait en général la croyance que cette discussion de principe, quoique ne figurant pas à l'ordre du jour, se produirait plus amplement et plus naturellement à la suite de la discussion sur la représentation proportionnelle. Enfin ce premier combat cessa et ce fut un triomphe pour la *Confédération générale du Travail* qui vit *sa méthode d'action révolutionnaire* approuvée par environ 850 voix contre 350, c'est-à-dire *500 voix de majorité!*

IV. — La discussion sur la Représentation proportionnelle, qui devait être le « clou » du Congrès, dura trois séances. Cinq orateurs « pour » et cinq « contre » exposèrent alternativement leurs arguments. Les partisans de la Représentation proportionnelle étaient les modérés ; les adversaires étaient les révolutionnaires. Il serait trop long de revenir sur les arguments des uns et des autres : on les a lus dans le compte rendu du Congrès. Qu'il me suffise de constater, à mon tour, que cette discussion se termina encore *par une éclatante victoire des révolutionnaires.*

V. — A propos de la question de la journée de 8 heures, il ne s'agissait pas de savoir si on demanderait la journée de 8 heures : tout le monde en est partisan. Il s'agissait de savoir comment on l'obtiendrait. Ici encore, *c'est la méthode d'action syndicaliste et directe qui a triomphé.* Au lieu de s'attarder en suppliques et pétitions auprès du gouvernement, pour en obtenir la journée de 8 heures par une loi, le Congrès décida qu'il était préférable de livrer immédiatement la bataille partout sous forme d'agitations diverses, de façon qu'au 1er mai 1906, les travailleurs fussent prêts à agir eux-mêmes pour conquérir, *en la prenant*, la journée de huit heures.

Voilà, brièvement, quelle fut l'œuvre du Congrès.

En résumé, le Congrès aura prouvé aux modérés qu'il leur est inutile de faire frein ; que les caisses de secours, de mutualité, les commissions mixtes permanentes, etc., peuvent être sans doute intéressantes, mais que le prolétariat les considère aujourd'hui comme questions secondaires, comparées

à l'action de plus en plus forte qu'il faut mener nécessairement *pour hâter la disparition du patronat et du salariat.*

Aux révolutionnaires, il aura indiqué qu'il serait cependant maladroit et dangereux de ne pas vouloir considérer comme compagnons de lutte, des hommes qui, poursuivant le même but, n'ont pas la même hardiesse dans l'action, et peut-être qu'après les explications du Congrès de Bourges, les uns et les autres se rapprocheront pour mener ensemble, de plus près, le bon combat antipatronal.

Si mes prévisions ne se réalisaient pas, si les uns et les autres ne savaient pas faire les sacrifices nécessaires pour réaliser l'union indispensable des deux blocs qui se sont heurtés violemment à Bourges, une catastrophe irréparable pourrait bien se produire dans le syndicalisme d'ici quelques années, à la suite de laquelle le prolétariat ne pourrait plus s'organiser, comme aujourd'hui, en des groupes solides d'intérêts de classe, sur le terrain économique.

Souhaitons, cependant que ce ne sera pas au moment où la classe ouvrière, devenue majeure, indique aux bourgeois, aux exploiteurs et aux dirigeants, qu'elle est prête à prendre sa vraie place sociale, que cette éventualité malheureuse nous sera réservée.

II

L'Opinion Réformiste

I

A. Keüfer

Secrétaire de la « Fédération du Livre »

Quinze questions, parmi lesquelles de très importantes, composaient l'ordre du jour du Congrès de Bourges. Mais il était évident pour tous ceux qui sont au courant des choses ouvrières, que la discussion porterait surtout sur les méthodes d'action : réformiste et révolutionnaire.

La constitution du Congrès s'est faite d'une façon plus ou moins statutaire : il a été impossible de contrôler si tous les délégués avaient à la fois le titre de syndiqué, de fédéré et de confédéré. J'ai la conviction que nombre de syndicats étaient représentés sans remplir la double obligation ou tout au moins sans avoir trois mois d'existence.

La lutte s'annonçait trop ardente pour que les plus grands efforts n'aient pas été faits des deux côtés, en vue d'obtenir la majorité. Nos observations, qui ont duré une semaine, nous ont permis de vérifier ce fait digne des plus purs et des plus acharnés parlementaires : il y a eu de nombreux mandats pour ainsi dire impératifs, dont les titulaires sont venus au Congrès avec un évident parti-pris de se prononcer contre toutes les propositions que pourraient faire la délégation du Livre ou les délégués qui s'uniraient à ses efforts, quelque raisonnables que pussent être ces propositions.

Et cette tactique a été aveuglément suivie, car on peut dire sans froisser les délégués, que les deux tiers des membres de la majorité, nouvellement mêlés à la vie syndicale, manquaient de l'expérience nécessaire et subissaient l'influence des anarchistes qui dirigent actuellement le mouvement confédéral syndicaliste après l'avoir combattu.

Les deux méthodes d'action syndicale ont été discutées à l'occasion de la critique du rapport sur la gestion du Comité confédéral. Cette discussion, malgré l'échec incontestable qu'ont subi les partisans du système réformiste — échec momentané, dû en bonne partie aux causes que j'indique plus haut — a néanmoins été d'une très grande efficacité, car elle éclaire l'opinion en précisant le véritable caractère de l'action réformiste et de l'action directe ou révolutionnaire.

L'action réformiste, suivant les défenseurs de cette méthode, est celle qui consiste à poursuivre d'une façon continue les améliorations corporatives et *sociales* par la double intervention syndicale, même l'action énergique et pacifique, et par l'intervention légale moins efficace, mais utile pour les réformes ayant un caractère général.

L'action directe, d'après les partisans les plus sincères de cette méthode, doit aller à l'occasion jusqu'à la violence, et pour les anarchistes du Congrès, c'est au moyen de cette action directe révolutionnaire, que doivent être arrachées

les concessions patronales et même réalisée la suppression du patronat et du salariat, et la disparition de tous les organismes sociaux actuels, prélude de l'avènement de la société d'harmonie et de justice.

Le vote du Congrès, à n'en pas douter, a donné raison aux libertaires ; il s'est exprimé, avec la même majorité systématique, contre la représentation proportionnelle, pour le label exclusivement confédéral, montrant sa méconnaissance absolue de la question, l'ignorance la plus complète du caractère efficace et d'utilité pratique que devrait avoir la marque corporative ; il en a rendu l'usage pour ainsi dire impraticable.

Je ne veux pas insister sur les résolutions votées par le Congrès, ni même sur la manière dont s'est constituée la majorité. Je me contenterai, à ce sujet, de signaler les procédés des anarchistes pour discréditer, au yeux des délégués ceux qui devaient combattre devant le Congrès leur méthode d'action, leurs actes au cours de ces dernières années (1).

La Fédération du Livre et son secrétaire général ont alimenté la critique des délégués durant tout le Congrès : c'était l'explosion de l'hostilité lentement préparée dans les Bourses du travail, par les représentants de la *Confédération* ; les mandataires des syndicats et des Bourses du travail se sont affirmés les agents inconscients de cette hostilité, qui ne reposait que sur des faits exagérés dans leur portée ou inexacts et invérifiables. — Il faut signaler ce fait anormal, qui atténue sensiblement la valeur des critiques et même celle du vote : les partisans de l'action directe et révolutionnaire ont constamment étayé leur arguments sur les actes de la *Fédération du Livre*, signalée comme rétrograde ; lorsque les critiques étaient détruites par un délégué du Livre ou par un délégué réformiste, vite une nouvelle accusation, une nouvelle citation de coupures d'articles de la *Typographie Française* était faite, et ainsi ont plané tout

(1) En employant ce qualificatif d'anarchistes ou de libertaires, je n'entends nullement jeter un discrédit sur eux, bien qu'ils n'aient pas hésité à chercher à me disqualifier — ils se sont trompés — en me signalant comme *positiviste*, disciple d'une doctrine qu'ils voudraient faire considérer comme rétrograde.

le long du Congrès de continuelles préventions contre la *Fédération du Livre*, sans que ses délégués puissent prendre la parole au fur et à mesure que se produisaient les attaques ou les insinuations. Il est très évident que c'était là un procédé qui a réussi et, ce qui est plus surprenant et regrettable, c'est que des intellectuels qui devraient être plus exigeants sur la valeur des matériaux destinés à éclairer leur théorie, ont émis une appréciation doctorale sur la situation créée à la *Fédération du Livre* après le Congrès. Je les trouve très téméraires de porter un tel jugement. L'avenir nous dira ce que vaut ce parti nouveau, si son action sera réellement décisive ou si elle sera une cause de désagrégation.

Tout observateur consciencieux et impartial, guidé par la méthode scientifique doit, pour établir son jugement, tenir compte du milieu, des habitudes, des traditions, de l'expérience. Or, qui peut aujourd'hui affirmer que telle méthode sera plus féconde en résultats que l'autre?

Aux autres point de vue, quelles seront les conséquences du Congrès dans le monde ouvrier ? La paix sera-t-elle faite entre les partisans des deux méthodes? Est-elle désirable? Bien imprudent serait celui qui oserait formuler une opinion sur l'avenir.

Ce qui est vrai, c'est que des deux côtés on s'est séparé avec la résolution de défendre énergiquement la méthode pour laquelle on a combattu au Congrès : il n'est pas exagéré de dire que nombre de délégués, écœurés et désappointés, sont rentrés dans leur localité avec la ferme résolution de quitter la *Confédération*. Cette séparation aurait pu se produire pendant le Congrès ; se réalisera-t-elle plus tard, à la suite de votes si aveuglément exprimés ? Les événements seront plus forts que les individus pour résoudre ce problème. Personnellement, je reste partisan de l'union, mais aussi de la lutte pour la défense du syndicalisme organique.

Ce que l'on ne peut nier, c'est le progrès des doctrines libertaires ou anarchistes parmi les militants ouvriers.

Il est vrai que l'opinion ouvrière variera sur ce point, comme sur tant d'autres : elle s'est laissée entraîner vers cette méthode d'action révolutionnaire, par son impatience légitime à obtenir une solution qu'on lui promet prochaine et rapide, par la perspective d'une transformation définitive de la société.

Ceux qui luttent depuis un quart de siècle se souviennent des différentes questions qui ont servi de plate-forme à l'agitation ouvrière ; l'expérience nous démontrera si l'action directe aura aussi — comme je le crois — sa période de décadence, comme elle a son moment de succès, sans avoir eu d'autre effet que d'occuper l'initiative des travailleurs actifs et de leur occasionner de nombreuses et funestes déceptions.

Pour finir cette note, je crois devoir exprimer l'opinion de beaucoup de nos camarades : le nombre des congressistes était trop considérable, la discussion devenait difficile, et tous les travers, les intrigues du parlementarisme se sont manifestés au cours de ces débats tumultueux. Il importe que les Congrès ressemblent moins à un Parlement en limitant le nombre des questions et le nombre des délégués ; ils ne devraient représenter que des Fédérations de métiers ou d'industrie et des Bourses du travail.

En tout cas, il n'est pas sans intérêt de remarquer que si les délégués réformistes ont été inférieurs en nombre, ils n'ont pas moins fait une opposition qui comptera, et ils pourraient bien représenter une majorité de syndiqués ou, tout au moins, seront en égalité avec les syndiqués dont les représentants anarchistes ont constitué la majorité.

Cette minorité du Congrès de Bourges, de beaucoup supérieure à celle du Congrès de Montpellier, s'est affirmée avec énergie, elle a permis de fixer le public sur ce qu'est en réalité l'action directe révolutionnaire ; et comme les anarchistes professent un véritable culte pour les minorités actives, il est permis de dire que la minorité du Congrès de Bourges a vaillamment fait son devoir, et loin d'avoir perdu dans l'opinion elle gagnera du terrain et augmentera, je l'espère, par l'enseignement des faits, l'effectif de ses bataillons.

REVUE CRITIQUE

Un Marx inédit !

M. Adolphe Landry, dans les *Etudes sur la Philosophie morale au XIX^e^ siècle* (1), a fait une grande découverte, qu'il serait vraiment injuste de ne pas essayer de répandre *urbi* et *orbi*, afin que nul n'en ignore.

M. Landry, parmi les moralistes du XIX^e^ siècle, a choisi... Marx, et s'est donné comme tâche de nous présenter la... « morale marxiste ! » Se proposer une pareille tâche est déjà une découverte : nous n'étions guère habitués à considérer Marx comme un moraliste, et nous n'aurions jamais pensé à le placer à côté de Vinet ou de Renouvier. Marx *immoraliste*, plutôt, et ici le voisinage de Nietzsche ne lui messied pas trop !

Nous aurions compris que M. Landry examinât l'attitude de Marx vis-à vis de la morale, attitude toute critique et négative, et en recherchât les raisons, bonnes ou mauvaises. Il se fût ainsi proposé une tâche bien plus intéressante que celle d'extraire à tout prix une éthique du marxisme, et il n'eût pas abouti aux enfantillages et aux étranges découvertes qu'il nous faut dire.

Je ne veux pas cependant révéler tout de suite la grande découverte de M. Landry ! Procédons par ordre : il faut

---

(1) F. Alcan, éditeur, Paris, 1904. *Recueil de Conférences faites à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales.*

savoir tenir en laisse sa curiosité. Aussi bien ai-je parlé d'enfantillages, et faut-il s'expliquer. Pour nous prouver, par exemple, que Marx n'a pas été « l'amoraliste absolu » qu'on a voulu dire, M. Landry nous rappelle ces nombreux passages où l'auteur du *Capital* laisse éclater son indignation morale. Dans les *Lettres à Ruge*, Marx ne fait-il pas appel au sentiment de la honte pour déterminer ses lecteurs à se ranger à ses côtés? Ailleurs, ne préconise-t-il pas « l'entente de ceux qui pensent et de ceux qui souffrent? » Et, dans le *Capital*, ne compare-t-il pas le capitaliste à un vampire? M. Landry aurait pu rappeler aussi — et c'eût été plus probant et plus significatif — que Marx a quelque part engagé les classes dirigeantes, au nom de leur propre intérêt et d'*intérêts plus élevés*, à ne pas s'opposer au développement de la classe ouvrière. Mais, vraiment, de telles remarques nous paraissent naïves et nous ne voyons pas ce qu'on en peut conclure.

Marx, sans doute, n'était pas une *abstraction* vivante ; homme d'action, révolutionnaire militant, autant que philosophe et économiste, il laisse éclater, souvent, dans ses écrits, ses sentiments personnels : il est déjà difficile au biologiste, voire au physicien, de parler un langage absolument objectif et de ne pas « dramatiser » les phénomènes de la nature ; il va sans dire qu'au philosophe de l'histoire, une telle *impartialité* est impossible. Je dirai même qu'elle lui serait nuisible pour la parfaite compréhension des phénomènes historiques qu'il s'est proposé d'étudier. La prétendue impartialité de l'historien ne consiste pas à planer au-dessus de l'histoire, comme un Dieu morne et indifférent ; on ne recompose pas la vie avec de pures « curiosités » érudites. Il y faut cette intuition historique, ce sens frémissant de la

vie, je dirai ce *parti-pris* passionné, qu'on reproche stupidement aux Michelet et aux Taine, — et qu'on retrouve chez ce grand historien que fut Marx. Laissons les érudits croire qu'avec leur minuscule exactitude et leur *petit fatalisme*, comme disait Nietzsche, ils arrivent à la *vérité* historique ! Marx avait pris parti pour la classe ouvrière ; ses sympathies ardentes d'homme, de militant et de penseur étaient avec elle ; et il ne le cachait pas. Voilà tout ce qu'on peut conclure des remarques de M. Landry !

Et pourtant, M. Landry en extrait cette thèse très précise de philosophie morale, que « la justice », pour Marx, est identique à « l'intérêt général ». Pour notre part, nous nous permettrons d'élever à ce sujet les doutes les plus véhéments. Marx n'eut jamais beaucoup de tendresse pour l'utilitarisme anglais, et l'on sait de quelle façon il « arrangea » Benthaim, par exemple. Mais, sans tenir compte de ces boutades géniales, où Marx assénait sur la tête des uns et des autres sa redoutable « férule critique », n'est-il pas évident, pour quiconque a bien saisi la théorie révolutionnaire de la *lutte de classe*, qu'elle est *en contradiction radicale avec toute hypothèse morale altruiste, solidariste ou utilitaire ?*

M. Landry, à la fin de sa conférence, fait un rapprochement entre Comte et Marx, et il veut bien reconnaître que des deux le véritable « positiviste », ce fut Marx. Ce n'est pas assez dire, car entre le positivisme de Comte et le matérialisme historique de Marx, il y a un véritable abîme. L'inspiration des deux doctrines est toute différente, la première est essentiellement conservatrice, antirévolutionnaire ; elle met le devoir au-dessus du droit, l'ordre au-dessus de la justice, et il suffit de voir à *l'action* un positiviste comme

A. Keufer ! La direction modérée, pacifique, gouvernementale, qu'il voudrait imprimer au mouvement ouvrier ne s'oppose-t-elle pas radicalement à la direction nettement révolutionnaire que les syndicalistes — ces interprètes fidèles des idées essentielles de Marx — veulent, au contraire, lui donner ? Mais l'utilitarisme anglais vaut-il mieux que le positivisme français ? Et que manque-t-il précisément au puissant mouvement des Trade-Unions, sinon l'esprit, le sens, la flamme révolutionnaire ?

C'est que l'idée de la lutte de classe, c'est l'idée d'un *combat à outrance* et sans rémission entre la *force* patronale, dont l'Etat est l'instrument, et la *force* ouvrière, et il n'y a point de tiers qui, au nom de je ne sais quelle solidarité ou de quel « intérêt général », puisse mettre fin à ce combat à outrance : la guerre est déclarée ; à elle seule, *le jugement !*

On demandera peut-être quel rapport peut exister entre une telle lutte, et la justice, le droit ? Mais ceux qui poseront une telle question seront précisément tous ceux, néo-chrétiens, utilitaires, positivistes, platoniciens, étatistes, qui nient *le droit de la force*, et je les renvoie à l'admirable livre de Proudhon sur *la Guerre et la Paix*. Tous ces ultitaires ou tous ces mystiques prétendent départager les combattants, se poser en arbitres ; ils voudraient persuader aux belligérants qu'ils feraient mieux de discuter en paix dans quelque *académie*, pour arriver *à l'entente*. Discuter, s'entendre ? — Mais il faudrait avoir des principes communs, et il n'en saurait exister entre deux puissances dont l'une est la négation radicale de l'autre !

Posera-t-on, au-dessus des deux classes en lutte, une justice abstraite assimilée arbitrairement à je ne sais quel intérêt général ? Mais la bourgeoisie a toujours vu dans l'intérêt

de sa classe, l'intérêt national lui-même; elle a toujours identifié sa richesse propre avec la richesse nationale, et avec raison, en définitive: toute volonté forte et créatrice s'érige naturellement en volonté générale, et confond audacieusement, mais légitimement, son intérêt avec l'intérêt général; et c'est toujours chez une telle volonté un signe d'affaissement, si elle écoute les appels d'une morale abstraite lui prêchant, au nom de la solidarité, le renoncement à son égoïsme. C'est à la classe ouvrière à devenir assez forte et assez hardie pour oser transformer sa volonté propre en volonté générale, et il n'y a que *la lutte* qui pourra décider de cette question de force, comme ce n'est que par *la lutte* que la classe ouvrière pourra développer et éprouver *sa capacité*. L'étatisme, qui, au nom de l'intérêt général précisément, prétend intervenir entre les deux classes pour les amener à une entente pacifique, ne fait par là que compromettre doublement l'avenir, en diminuant l'énergie des deux forces qui doivent le créer: la force capitaliste et la force ouvrière.

Voilà ce qu'implique la théorie révolutionnaire de la lutte de classe, et voilà ce qui est vraiment nouveau chez Marx. M. Landry fait un grand mérite à Marx d'avoir posé le problème de la propriété. Mais ce problème, bien d'autres avant Marx, l'avaient posé : est-ce que tous les socialistes ou soi-disant tels, depuis Platon, n'ont pas posé le problème de la propriété ? Si l'originalité et la valeur de Marx n'étaient que d'avoir posé un aussi *vieux* problème, elles ne seraient pas grandes, il faudrait en convenir. Où cette originalité éclate, au contraire, c'est dans la théorie de la lutte de classe : car, pour l'admettre et la comprendre, il faut rejeter toute espèce de préjugés idéalistes, d'origine chrétienne, pla-

tonicienne, ou démocratique ; il faut se dégager radicalement de toute idéologie et de tout moralisme, de ce moralisme qui, comme dit Nietzsche, *empâte* tous les jugements modernes sur les hommes et les choses. Le point de vue marxiste exige une véritable *culbute idéologique* (1), un renversement total de la table des valeurs ; il exige qu'on mette en haut ce que jusqu'ici on plaçait en bas ; il met l'action, la vie, le devenir au-dessus de l'Idée abstraite, immobile et éternelle ; il estime que l'idéologie a été jusqu'ici un attentat contre la vie, aussi bien l'idéologie démocratique moderne que l'idéologie platonicienne ou chrétienne ancienne, celle-là n'étant d'ailleurs qu'une *naturalisation* de celle ci. Le marxisme est profondément réaliste.

Mais il faut ici prévenir tout malentendu, et le moment est arrivé de relever et de faire connaître la grande découverte de M. Landry. M. Landry a découvert que Marx est un.. « possibiliste » ! J'ai bien dit et on a bien lu : un « possibiliste » ! Car, on entend bien que M. Landry n'a pas tout à fait méconnu le réalisme de Marx ; il l'a assez bien discerné et il a bien vu que l'originalité véritable de Marx était là. Oui, mais comme M. Landry dénature aussitôt ce réalisme ! Et quelles questions étranges il se pose ! C'est ainsi que M. Landry se demande, doctement, quelle eût été l'action de Marx, si l'évolution de la société lui avait paru contraire à ses vœux ! Voilà donc Marx, qui, tout à coup se transforme en un vulgaire idéologue, ayant des vœux contraires à l'évolution ? Mais il faut n'avoir rien compris à la condam-

(1) Voir ce que dit Sorel, *La Ruine du monde antique*, Introduction.

nation marxiste de toute attitude idéologique pour se poser une pareille question! Voyez-vous Marx communiste théorique et sentimental, et qui, fâché de constater que l'évolution de la société ne mène pas nécessairement au communisme, essaie de retarder, *dans la mesure du possible*, cette évolution! O « possibilisme », voilà bien de tes coups! Et l'on reste rêveur devant ce commentateur de Marx, qui, au bout d'un exposé où il semblait qu'il eût littéralement compris, étale une telle incompréhension!

Mais faisons trêve à notre étonnement et tâchons de comprendre l'incompréhension de M. Landry. M. Landry nous semble être parti de l'interprétation *vulgaire et plate* de la célèbre proposition hégélienne : *tout ce qui est réel est rationnel*. Si, en effet, tout ce qui est réel est rationnel, le moindre petit fait, la moindre petite évolution s'érigent aussitôt en lois nécessaires ; une mode passagère a autant d'importance qu'une longue et vieille tradition ; et le ministère Combes devient le ministère de l'Esprit éternel et de la Raison elle-même! Il n'y a pas de plans distincts, de couches différentes et de profondeur différente dans la réalité : tout ce qui est réel est rationnel! Tout ce qui est, est digne de la réalité! Bons idéalistes, qui opposez l'idéal au réel, et qui prétendez contrarier l'évolution, quelle ingénuité est la vôtre! Ou quel sectarisme! Laissez donc Millerand devenir ministre, Jaurès vice-président de la Chambre, et le socialisme se plier aux *évolutions* nouvelles en adoptant de nouvelles méthodes! Marx aussi se fût — n'est-il pas vrai? — adapté aux faits nouveaux : c'était un « possibiliste »! Et il eût soutenu, vous dis-je, de toute son énergie, le ministère Combes et prêché la collaboration des classes!

Et voilà ce que devient, entre les mains de M. Landry, le

profond réalisme de Marx. Un réalisme nouvelle méthode. Un « réalisme » à la Jaurès. Un réalisme d'intellectuels arrivistes. *Un empirisme vulgaire et plat.* Marx, de son regard d'aigle, avait discerné le grand fait qui domine la vie de la société contemporaine : la lutte de classe, qui dresse contre le capitalisme la classe ouvrière. Il était descendu, par dessous les apparences vulgaires et les faits accessoires, *jusqu'au réel*, dans le sens vraiment hégélien, c'est-à-dire jusqu'aux conditions fondamentales de la vie moderne, celles qui revêtent un caractère de nécessité véritable et dont l'action détermine, selon un rythme plus ou moins accéléré, et de proche en proche, les évolutions secondaires. Marx avait pu déterminer ainsi, dans ses caractères essentiels, la mission historique du prolétariat moderne, et donner *un idéal* à la classe ouvrière. Un idéal, ce n'est jamais, en effet, que *le réel profond*, que le coup de sonde hardi du génie sait retrouver par dessous les superfétations et les apparences. Les besoins pratiques et les nécessités immédiates de l'action tissent autour de l'homme un voile épais d'illusions et de préjugés, derrière lequel il finit par être incapable de discerner la réalité. Nous vivons ainsi extérieurement à nous-mêmes et aux choses, dans le monde artificiel et factice que l'habitude et la routine édifient autour de nous et dont l'enveloppe devient si résistante qu'il faut, pour la briser ou une crise sentimentale profonde, ou l'effort violent du génie, ou un bouleversement radical dans les conditions matérielles de la vie.

C'est ainsi qu'il a fallu et le génie de Marx et les *conditions de vie faites au prolétariat* par la grande industrie moderne pour dissiper les illusions démocratiques courantes. Et si *la grève* et l'idée de *grève générale* ont une si grande valeur

révolutionnaire, c'est qu'elles empêchent précisément le retour de ces illusions si facilement renaissantes et à qui la pratique du parlementarisme redonne tant de force. Faut-il s'étonner après cela si, des socialistes parlementaires et des syndicalistes, ce sont ces derniers qui, seuls, ont gardé intact le sens révolutionnaire? Les uns et les autres sont des « réalistes », mais les premiers, des réalistes empiriques, qui prennent les remous de la vie parlementaire pour des courants profonds et érigent en lois de « l'Evolution » les petites nécessités immédiates de l'action électorale. M. Landry a rapetissé le réalisme de Marx aux proportions mesquines de cet empirisme de politiciens agités. Laissons-lui le bénéfice de cette *haute* et *subtile* interprétation : il n'y avait sans doute qu'un docte agrégé de philosophie pour la tenter !

Edouard Berth.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Revues Socialistes Allemandes

Die Neue Zeit, n° 1. — *Die Sozialistiche Monats-Hefte*, n° d'octobre. — *Die Documente des Sozialismus*, n° de septembre.

La social-démocratie allemande vient de tenir à Brême son Congrès annuel, et, naturellement, c'est l'objet, dans la *Neue Zeit*, et dans les *Socialistiche Monatshefte*, d'un article de fond. *Kautsky* donne l'appréciation des « orthodoxes » et *Lindemann* celle des « révisionnistes ». Tous les deux sont d'accord pour voir dans le Congrès de Brême, un congrès assez terne, sans débats passionnés, où, cependant, on ne laissa pas de faire quelque bon travail : un congrès honnête, consciencieux, sérieux, dont nos camarades allemands semblent tout heureux, après les scandales de Dresde. On dirait que ce fameux Congrès de Dresde pèse un peu à leur mémoire comme le souvenir de quelque débauche où leur gravité, leur bonne tenue, leur conscience scientifique, un jour, s'oublièrent !

A comparer les deux articles de Kautsky et de Lindemann, on voit combien cette social-démocratie allemande, un peu lourde, et qui est *une* plus en façade qu'en profondeur, est tiraillée entre deux états d'esprit bien différents. Les « révisionnistes » sont gens très opportunistes, et qui ne supportent plus qu'avec une impatience mal déguisée toute proposition à allure tant soit peu révolutionnaire : il faut voir de quel air Lindemann parle, par exemple, de la proposition Liebnecht sur la nécessité d'une propagande spécialement antimilitariste parmi la jeunesse.

On perçoit le haussement d'épaule dédaigneux et légèrement agacé d'un homme grave, vis-à-vis d'une « gaminerie ». Ils voudraient, les « révisionnistes », que le Parti devînt un parti plus nettement parlementaire, prenant le parlementarisme tout à fait au sérieux, et attendant *tout* de lui. Ils sont évidemment très Jaurésistes ; ils nous envient notre démocratie. Et ils s'énervent un peu de la lourdeur scientifique avec laquelle la majorité du Parti se croit obligée d'examiner toutes les questions, laissant passer les occasions d'agir à force de vouloir déduire de principes dûment et solidement établis toutes les contingences de la vie politique. « C'est le vieux défaut allemand », écrit Lindemann, et

il craint que le Congrès, en ajournant la question de l'enseignement, actuellement pendante en Allemagne et surtout en Prusse, où la réaction a un projet tout prêt de *compromis scolaire*, n'ait manqué d'esprit politique et risqué de mettre le Parti, l'année prochaine, en face de faits accomplis.

Et il est certain que cette allure dogmatique de la social-démocratie allemande est quelque peu, parfois, excessive. Il faut voir avec quelle circonspection un homme de la valeur de Kautsky examine l'idée de la grève générale, dont Friedeberg se fait actuellement, en Allemagne, le fervent propagandiste. Il ne la repousse pas : il ne rejette *à priori* aucune idée. Mais, selon lui, il faut l'étudier, la retourner sous toutes ses faces, l'examiner à fond, l'ausculter de part en part!

Cette propagande de Friedeberg, d'ailleurs, préoccupe justement beaucoup Kautsky. Car si les révisionnistes veulent surtout pousser le parti dans des voies uniquement parlementaires, il semble que les « orthodoxes » songent enfin, de leur côté, aux moyens de réveiller en lui, au contraire, l'esprit révolutionnaire. Mais que d'appréhensions encore à vaincre ! « L'anarchisme », surtout, de Friedeberg effraie Kautsky. C'est une ancienne terreur. Troelstra n'a-t-il pas déclaré à Amsterdam que les anarchistes étaient les pires ennemis des socialistes ? Cependant, peut-on répondre à ces craintes, tout change, et « l'anarchiste », métaphysicien individualiste, farouche contempteur de toute société, *n'est plus guère qu'un souvenir* : l'anarchisme est passé, corps et âme, en se transformant, dans le syndicalisme révolutionnaire. C'est là, d'ailleurs, une redoutable question sur laquelle il faudra bien se prononcer, en toute connaissance de cause.

Le cas Schippel — ce dernier s'était compromis par ses théories protectionnistes agrariennes — a tenu une grande place au Congrès. Chaque année, il y a ainsi des « cas » à régler ; cela ne prouverait-il pas quels tiraillements profonds sont, malgré tout, au sein du socialisme allemand ? D'aucuns auraient voulu exécuter Schippel : on s'est contenté de lui faire entendre que s'il venait à récidiver, c'en était fait pour lui de tout poste de confiance dans le Parti. Lindemann se moque du temps perdu par le Congrès à ces chicanes. Kautsky expose la portée, à son sens, de l'amendement Freythaler. Cet amendement, dit-il, ne force pas Schippel à démissionner ; Schippel tient seulement son sort dans ses mains ; il dépend de lui de rentrer tout à fait en grâce auprès du parti.

Quoi qu'il en soit, et quelles que soient les réserves prudentes de Kautsky, il est évident qu'il se préoccupe beaucoup de réveiller l'esprit révolutionnaire parmi nos camarades allemands. Il reconnaît que Friedeberg a raison sur bien des points et qu'il y a

eu « embourgeoisement » du Parti, sous l'influence du parlementarisme. Il voudrait aussi — et il envisage longuement cette question — que l'on fît parmi la jeunesse un propagande spéciale, orale autant qu'écrite. Sans doute, il condamne, comme Lindemann, la proposition Liebnecht, mais il ne l'écarte pas, purement et simplement, comme lui, avec dédain. Ce à quoi il ne songe pas, c'est que le syndicat et la Bourse du Travail sont les organes tout désignés pour cette propagande parmi les jeunes dont il cherche les voies et moyens. Nos Bourses du Travail ont ébauché cette propagande, surtout au point de vue antimilitariste, et l'on comprend qu'elles s'en préoccupent beaucoup, le sort d'une grève générale en dépendant intimement. Nos camarades allemands s'exagèrent, il me semble, — pour légitimer leurs craintes pour l'Allemagne — la liberté dont nous jouissons ; il suffit de rappeler un récente circulaire du général André ; *notre démocratie, même très radicale, n'est guère moins chatouilleuse que Guillaume II sur la question militaire.* Ce qui manque aux socialistes allemands, c'est l'audace révolutionnaire : timides déjà par tempérament national, le parlementarisme les a encore rendus plus timorés.

Il faut lire, à ce sujet, l'intéressant article de Fischer, dans les *Socialistiche*, sur « la résistance du peuple allemand aux attentats contre le suffrage universel ». Fischer nous raconte qu'il a été impossible de susciter en Saxe un véritable mouvement populaire contre les projets de limitation du droit de suffrage ; on s'est heurté à une indifférence profonde ; aucun enthousiasme ; le sort de la princesse Louise avait bien plus ému le peuple saxon ! Fischer donne de cette torpeur populaire une double raison : d'abord, que le suffrage universel en Saxe n'a pas grande importance, le particularisme saxon étant peu développé ; ensuite, dit-il, si l'on veut exciter l'enthousiasme du peuple pour la défense du suffrage universel, il faudrait commencer par ne pas déprécier le parlementarisme, par ne pas voir en lui un simple institution bourgeoise, de mince intérêt pour le prolétariat. — Mais on pourrait demander à Fischer, s'il est bien sûr que, devant une suppression générale du suffrage universel, dans tout l'Empire, le peuple bougerait davantage et ne serait pas tout autant désarmé ? Friedeberg assure que la social-démocratie resterait impuissante devant une telle éventualité. Il est curieux, en tous cas, de constater qu'un Parti, qui a mis ses espérances dans la pratique du bulletin de vote et qui a réussi, en fait, à grouper autour des urnes trois millions de voix, ne puisse pas répondre des évènements avec plus de certitude ! C'est un étrange aveu d'impuissance. Et Fischer n'a pas tout à fait tort, au surplus, quand il relève l'ambiguité des « orthodoxes » vis-à-vis du parlementarisme. Oui, il faudrait être net : ou vouloir avec les

« révisionnistes » conquérir un parlementarisme sincère, plein, véritable, et attribuer à cette conquête une grande valeur socialiste; ou bien rejeter le parlementarisme tout à fait *au second plan* et mettre l'accent sur une propagande purement syndicaliste, avec l'idée de la grève générale comme idée directrice. La démocratie socialiste allemande a subi déjà tous les inconvénients du parlementarisme sans en avoir tous les avantages, la bourgeoisie allemande ayant failli à sa mission historique. Mais si, comme l'a dit Marx, la solution de cette situation ambiguë est dans la naissance d'une classe radicalement révolutionnaire, le devoir de la social-démocratie n'est pas de s'attarder à jouer le rôle du libéralisme défaillant, mais de se consacrer à une propagande essentiellement révolutionnaire.

— Il faut signaler, dans la *Neue Zeit*, un intéressant article d'*Oldo-Olberg* sur la grève générale en Italie. Elle montre bien, répondant à une critique de l'*Arbeiter Zeitung* de Vienne, que loin de dispenser du travail pratique et quotidien, l'idée de la grève générale *ne peut que rendre ce travail plus nécessaire et plus urgent*. Le grand mérite, en effet, de cette idée, c'est d'exiger de la part de chaque militant le *maximum d'effort et de responsabilité*, ce dont le parlementarisme, au contraire, ne le dispense que trop. C'est l'idée de la conquête des pouvoirs publics par voie parlementaire qui est la *Révolution paresseuse*; la grève générale, impliquant de fortes organisations ouvrières, et le maximum d'éducation socialiste, est, au contraire, la Révolution profonde, sérieuse, véritable.

— La *Neue Zeit*, à l'occasion de XL^e^ anniversaire de la mort de *Lassalle*, célèbre sa mémoire, et publie de lui une étude philosophique sur la logique hégélienne et celle de Rosenkranz.

Je signalerai encore, dans le *Socialistiche*, une étude de *Bernstein* sur la « situation économique de l'Angleterre », qui ne serait nullement, comme on le prétend, en décadence, et un article de *Leo Arons* sur la « question scolaire », actuellement pendante en Allemagne. Nous aurons sans doute à revenir sur cette question.

Les *Documente des Socialismus* publient le Protokoll du Congrès socialiste allemand de Wydener, la conclusion d'une étude posthume de Marx et d'Engels sur *Max Stirner* et le programme agricole du « Parti Ouvrier Français ».

Edouard Berth.

Les Revues Socialistes Italiennes.

Critica Sociale: n°° *18 et 19.*

L'heure des responsabilités : *La grève générale et la situation politique*, — sous ces titres allègrement alignés, l'aimable pythonisse qu'est devenu l'ex-fougueux marxiste *Filippo Turati* se laisse aller — derrière la forme impeccable de phrases finement ciselées — à une furieuse attaque contre les socialistes révolutionnaires italiens. Il n'a pas assez d'imprécations contre la Chambre du Travail de Milan ni contre la Direction du Parti socialiste italien ! Tout ce qu'une mauvaise foi rancunière peut inspirer de haineusement outrageant contre des adversaires qui n'ont que le seul tort d'avoir triomphé, est accumulé dans cet article, — à la grande joie du petit sous lieutenant réformiste qu'est *Garzia Cassola*. Turati, cette fois, a passé son Rubicon.

Convaincu désormais de l'inutilité de ses efforts pour entraîner le parti à la suite d'une bourgeoisie pseudo-libérale, le futur ministre de la Maison de Savoie, a tenu — à la veille même de son exclusion du Parti — à redoubler de violences contre ses anciens camarades. Et cela pour proclamer la nécessité *d'une nouvelle organisation politique*, à laquelle devront participer *tous les partis populaires*, tous les groupements de l'Extrême-Gauche, — une sorte de *bloc démocratique !* Car, assure le directeur de la *Critica Sociale* (que sont devenues les anciennes idées marxistes de Turati ?), la responsabilité du mouvement social *appartient à tous les partis, et n'est pas l'œuvre d'une seule classe !* Il va de soi que Turati — qui, comme l'a fort bien dit Arturo Labriola, n'est qu'un brillant écrivain et un fin critique, mais nullement un homme politique de grande envergure — sera un des plus hauts chefs de l'organisation nouvelle.

En attendant ce jour heureux, il s'évertue à couvrir de boue ses anciens compagnons de lutte. Comme il poursuit les Labriola, les Walter Mocchi, les Lazzari, les Ferri, les Longobardi, les Marangoni, etc... — tous les révolutionnaires qu'il voudrait discréditer ! La phrase, la belle phrase classique de Turati s'acharne, souple et perfide, contre eux, avec je ne sais quel ressentiment insatiable.

A ce moment — comme le fait observer l'*Avanguardia Socialista* — le document que nous analysons, devient vraiment attristant. « Il est de nature — écrit l'*Avanguardia* — à nous donner les plus sérieux soucis sur l'évolution psychologique et

intellectuelle du directeur de la *Critica* : et il ne peut aussi que persuader les plus optimistes que cet homme est bien à jamais perdu pour la cause du prolétariat, et qu'il est mûr pour entrer dans un gouvernement de menottes et de potence ». C'est évidemment un spectacle triste et décourageant que celui que donne Turati, qui, à la veille de quitter le Parti socialiste italien, s'acharne avec cette âpreté contre les socialistes avec lesquels il se refuse à vivre désormais.

Mais il y a plus, dans ce document important qu'est cet article, qu'une diatribe contre les personnes. Turati y expose clairement ses idées sur la grève générale : 1° la grève générale économique est absurde ; 2° la grève générale politique, par contre, considérée comme manifestation, protestation, avertissement, ne peut être condamnée d'une façon absolue ; 3° la grève générale politique est une arme à deux tranchants, il ne faut l'employer qu'avec une extrême prudence, dans des cas très exceptionnels, et n'en faire jamais un moyen normal de lutte prolétarienne ; 4° la grève générale doit être brève, se proposer un but déterminé et facile à obtenir, et enfin être dirigée avec clarté et bonne entente, par des représentants autorisés, ayant la confiance des masses ; 5° la grève générale, pour avoir de bons résultats, ne doit pas viser les services publics essentiels, ni les industries d'une nécessité absolue. Ces services sont : l'éclairage, le pain, l'eau potable, les services hygiéniques, les communications postales et télégraphiques, la presse, etc. — Vraiment, la grève générale de Turati ressemble étrangement au lion dessiné par notre vaillant camarade Galantara : un lion en pantoufles et en muselière ; 6° lorsque la grève générale a éclaté, les hommes qui ont quelque autorité sur les masses, doivent même en la désapprouvant, y participer, pour dire toute leur pensée et employer toute leur influence à la maintenir — dans l'intérêt du prolétariat — dans les limites de la modération, de la civilité et de la raison. On n'est pas plus gentlemen !

Après avoir critiqué — naturellement — la façon dont la grève fut menée à Milan, il continue : « La secousse que les derniers événements ont donné à la sensibilité politique de notre pays a, sans doute précipité les événements. Les plus troubles courants réactionnaires, ayant flairé le vent favorable, s'élèvent contre les subventions aux Chambres du Travail, s'agitent pour obtenir des lois de fer sur les services publics. L'heure de la responsabilité a sonné pour tous : aussi pour l'Extrême-Gauche ! Si celle-ci ne veut pas — selon le mot de Barzilai — demeurer une simple expression topographique ou l'organe sportif et inutile d'une politique vide, de parade et de phrases, bonne tout au plus dans des moments exceptionnels qui ne se représenteront peut-être jamais dans le Parlement italien ; si elle a le souci de récupérer les forces

formidables qu'elle a laissées lui échapper, qu'elle saisisse l'heure ! Demain il serait trop tard ! Pour immenses que soient ses fautes, elle est encore une force, une très grande force. — Nous ne voyons personne qui puisse la remplacer. Sans elle, le Parlement paraîtrait un cimetière, même aux conservateurs éclairés ! La nation, les Congrès, l'ont ainsi affirmé. C'est-à-dire que tout ce qu'il y a, en Italie, de forces agissantes se tourne vers elle, par instinct et par tradition. Le pays a soif de réformes démocratiques. Il sera avec celui qui agitera le drapeau réformiste — et qui lui donnera des gages de réalisation à tout prix. Un programme précis et une alliance de fer contre quiconque — et de quelconque façon — veuille la menacer : voilà la nécessité du moment ! — Est-ce une hallucination ? Nous pensons que les prochaines réunions de l'Extrême-Gauche décideront de la fortune du pays. »

Les événements nous dirons bientôt si, hors définitivement du parti socialiste, Turati arrivera à ses fins : la formation d'un parti radical-socialiste, simplement démocratique, à la façon du Jaurésisme. Ce serait là une œuvre qui clarifierait singulièrement la situation, et il faut la souhaiter.

Nous reviendrons d'ailleurs sur ces incidents et sur la situation socialiste en Italie, dans le prochain numéro de cette Revue.

Garzia Cassola entonne à son tour, dans le même numéro de la *Critica Sociale*, le même air que *Turati*, Dans un article : *Leur Victoire*, il ne soutient rien moins, à propos de la grève générale, que la victoire remportée ne l'a pas été, en fait, par l'action des révolutionnaires mais par celle des réformistes ! Pendant quatre colonnes de la *Critica*, il dénie ainsi toute activité efficace aux révolutionnaires. La grève générale n'aurait triomphé que parceque la propagande des réformistes avait préparé la psychologie du peuple ! Il conclut que si les révolutionnaires ont pu, cette fois, se donner comme les auteurs d'un si vaste mouvement prolétarien, ils ne le doivent seulement qu'à ce fait, que, dans les rangs réformistes — à quelques exceptions près — on ne sait pas ce qu'on veut. Et *Garzia Cassola*, désespéré, de crier aux réformistes : « Notre premier ennemi, c'est notre ignorance ! » — De cela nous sommes parfaitement d'accord.

S. Piroddi.

Chronique Politique et Sociale

Le Socialisme allemand.

L'évolution de la social-démocratie allemande intéresse trop le mouvement socialiste international, où elle a jusqu'ici occupé la place prépondérante, pour qu'on ne suive pas ses manifestations avec la plus minutieuse attention. Or, son dernier congrès, tenu en septembre à Brême, a accusé les germes d'un sourd malaise intérieur. Il semble qu'une lourde torpeur ait pesé sur les débats, et que ce congrès socialiste n'ait été, selon le mot de notre ami Michels, dans l'*Avanguardia* de Milan, qu'un congrès funèbre.

Et cela, non pas parce qu'après avoir consacré beaucoup de temps au « cas » du député Schippel, coupable de tendances trop agrariennes, il s'est engagé dans une copieuse discussion sur le socialisme municipal. Si tout était là, les débats auraient pû revêtir un caractère terne à force d'être « sérieux », mais nul n'aurait ressenti une impression d'inquiétude.

Il y a eu malaise *parce que le Congrès s'est trouvé en face d'un ensemble de motions révolutionnaires, qui l'ont troublé, et qu'il a aussitôt rejetées avec un saint effroi.* Des camarades allemands, comme Karl Liebknecht, Robert Michels, Katzenstein et d'autres, révoltés de l'affadissement progressif du parti, tombé dans le pur parlementarisme, lui ont demandé de réveiller l'ardeur des masses, d'organiser l'éducation antimilitariste de la jeunesse ouvrière, et de discuter la grève générale. Leur échec a prouvé à quel degré de timidité la pratique exclusive du parlementarisme a conduit ce grand parti, qui depuis qu'il a groupé trois millions d'électeurs ne vit plus que dans une inquiétude : celle d'en perdre.

Evidemment, les difficultés d'agir sont plus grandes en

Allemagne qu'en France : encore ne faut-il pas trop exagérer. Notre démocratie, — elle aussi, — est fortement militariste, et les ministres de la guerre sont partout les mêmes (1). En tout cas, les obstacles ne sont jamais tels qu'ils paralysent tout effort. La vérité, c'est que toute vertu révolutionnaire manque au socialisme allemand. N'est-ce pas Bernstein lui-même — le « modéré » Bernstein, comme il s'est appelé — qui, en termes discrets mais précis, est venu faire au parti, honte de cette inertie des masses socialistes, si lourdes à manier, qui n'ont derrière elles aucune tradition révolutionnaire pour nourrir leur énergie, et qui, au lieu de trouver dans la social-démocratie un stimulant à leur ardeur, n'y rencontrent qu'une prudence énervante.

On dirait que cette énorme administration se trouve immobilisée par son propre poids. Elle a peur de tout ce qui pourrait effrayer ses électeurs et lui aliéner des suffrages. Sa pratique est toute parlementaire et diplomatique. Aussi les plus clairvoyants des socialistes allemands se prennent-ils à douter, et se demandent si les masses seraient à la hauteur d'une crise historique.

La social-démocratie est sur un terrain dangereux. Sa force sociale est plus apparente que réelle : elle ne paraît pas prête à modifier, même légèrement, les institutions et les conditions politiques de l'Allemagne. Bien plus : son radicalisme manque totalement de base. Elle serait impuissante à supporter l'épreuve de la démocratie, et elle se décomposerait dans une atmosphère plus libre. Il y a en elle tout un socialisme de gouvernement à l'état virtuel ; et si elle n'était sauvée par le milieu où elle évolue, elle aurait une foule de Jaurès et de Millerands.

---

(1) Le ministre de la guerre d'Italie vient d'adresser aux autorités militaires une circulaire sur la répression de la « propagande subversive dans l'armée », qui équivaut aux circulaires du général André sur le même sujet.

Mais le socialisme est encore proscrit par la bourgeoisie allemande et condamné par le gouvernement ; les socialistes se trouvent maintenus dans l'opposition. Le féodalisme, la netteté des rapports des classes entre elles, le caractère autocratique de la constitution, l'absence de garanties pour la liberté, tout un ensemble de causes impriment ainsi provisoirement une attitude de protestation à la social-démocratie et conservent son unité.

Le socialisme doit trop à la social-démocratie pour se refuser à voir l'exacte vérité sur sa situation. Il faut qu'il sache que la voie parlementaire conduit fatalement à la dégénérescence même les plus forts mouvements. Et nous devons savoir gré à ceux de nos camarades d'Allemagne qui sentent le mal, d'avoir le courage de le dénoncer. Ils ont raison de proclamer que le maintien de vieille « orthodoxie » est insuffisant, et que seule l'éducation révolutionnaire des masses peut créer des hommes.

Le Congrès Radical.

Le Congrès radical de Toulouse vient de marquer une fois de plus les liens étroits qui unissent les radicaux socialistes et les socialistes du gouvernement. La lutte anticléricale les avait seule jusqu'ici confondus : les radicaux socialistes annoncent qu'ils vont se donner un programme économique et social, qui les rapprochera plus encore des socialistes réformistes.

C'est la marche d'une évolution logique. Les uns et les autres ont les mêmes conceptions démocratiques ; ils envisagent leur action du même point de vue. Et ce n'est pas un accident si Jaurès est à la Chambre le chef de la majorité radicale.

Sans doute, il y a la question *théorique* de la propriété individuelle et du collectivisme. Mais le fait que les socia-

listes de gouvernement demeurent fidèles à la formule du programme de Saint-Mandé — que Millerand donna et qu'il n'a pas reniée — ne prouve rien contre une action pratique identique et concertée. Sans compter qu'entre l'étatisme des principes socialistes réformistes et l'étatisme progressif des conceptions radicales socialistes, il y a moins de différence qu'il ne pourrait paraître. Le directeur de la *Dépêche* de Toulouse, en une série d'articles remarquables — que nous avons signalés ici-même — l'a démontré autrefois. Il sera bon d'y revenir encore.

Socialistes de gouvernement et radicaux-socialistes sont donc faits pour s'entendre. Mais, malgré l'épithète qui se répète dans les deux termes, nous savons à quoi nous en tenir : ni les uns ni les autres ne feront de politique socialiste ouvrière et révolutionnaire. Ils sont de la « même famille. »

Ce point de vue ne nous est pas particulier. M. Lafferre, dont on reconnaît l'autorité dans le parti radical-socialiste, écrivait, dans l'*Action* du 15 octobre dernier :

> En leur tendant la main (aux socialistes réformistes), les radicaux-socialistes n'ont pas seulement voulu sauvegarder des situations politiques communes ou former une union nécessaire pour la conquête d'une république meilleure.
>
> Ils ont voulu affirmer que radicaux et socialistes ne formaient qu'une *même famille*, dans laquelle les différences des physionomies n'effaçaient pas la communauté d'origine et de mentalité.
>
> La théorie du bloc que l'on raille quelquefois ne serait qu'un jeu d'esprit si elle n'impliquait qu'une coalition plus ou moins durable de partis dissemblables, unis, par intérêt politique, pour soutenir un gouvernement déterminé.
>
> Le bloc républicain ne se concevrait pas si ceux qui le composent n'avaient pas entre eux des affinités de fond et s'ils ne développaient pas sur des modes divers le même thème politique, économique et social. »

On ne saurait mieux dire — ni insister davantage.

Le Socialisme italien.

Pour ceux qui suivent l'évolution de la crise socialiste en Europe, la décomposition actuelle du socialisme italien revêt la valeur d'une grave expérience. Elle montre comment un groupement politique, formé de parties irréductiblement hétérogènes, ne peut que se dissocier, au contact de la réalité, en ses éléments constituants.

Trois faits accusent ce mouvement du socialisme italien vers la séparation des tendances contradictoires :

1° La rupture de Turati et du parti, depuis longtemps réelle, a revêtu un caractère officiel, par l'exclusion définitive des groupes autonomes milanais. Cette scission, Turati, avec netteté, la préconisait depuis longtemps. Entre son démocratisme logique et le socialisme révolutionnaire de Labriola et de la Fédération Milanaise, il y avait incompabilité radicale. On ne concilie pas l'eau et le feu.

2° La grève générale récente a donné, aux yeux des masses, toute sa valeur au mouvement syndicaliste révolutionnaire. Elle a révélé la classe ouvrière à elle-même tout autant qu'au pays tout entier. Le mouvement prolétarien s'est haussé ainsi au premier plan de la vie nationale. C'est la plus haute sanction et la plus claire illustration, que les socialistes révolutionnaires italiens pouvaient attendre de leurs conceptions.

3° Les situations intermédiaires seront éliminées. Il n'y a pas de position tenable, à mi-chemin du socialisme démocratique et du socialisme révolutionnaire. Chacun de ces mouvements a ses caractères spécifiques et sa logique propre.

Les plus rebelles auront enfin compris que l'on ne peut combiner des modes de pensée et d'action contradictoires. Notre ami Ferri qui, au Congrès d'Amsterdam, fut l'initia-

teur de la motion qui invitait les socialistes français à s'unir, doit voir, par les faits actuels, que dans la réalité les choses ne se passent pas aussi simplement.

C'est une double leçon que le socialisme italien donne à cette heure au socialisme international, et qui confirme les observations que nous avons présentées plus haut. L'expérience italienne prouve bien, comme nous le disions, que les vieilles conceptions ne résistent pas au contact d'une démocratie, même hybride. L'amalgame des courants opposés se dissout et chacun d'eux reprend son indépendance. La situation présente du socialisme italien montre bien aussi que si la démocratie est la condition nécessaire de cette dissociation, elle n'est pas la condition suffisante. La crise se poursuit, dans un trouble sans cesse renaissant, tant qu'un fort mouvement ouvrier révolutionnaire ne fait éclater les oppositions latentes. Alors, l'incompatibilité des mouvements apparaît clairement : les notions révolutionnaires prennent des *aspects concrets* que la masse peut saisir.

L'Italie actuelle semble vraiment un milieu singulièrement propice à l'élaboration de formations historiques nouvelles.

L'Unité Socialiste.

Le socialisme français va refaire son « unité ». On aurait pu croire que la séparation du socialisme gouvernemental et du socialisme révolutionnaire était définitive. Il n'en est rien, puisque des deux côtés se retrouvent les mêmes désirs d'unification. C'est dire que les différences n'étaient pas aussi irréductibles qu'on nous le disait.

La preuve en est dans la base théorique et pratique sur laquelle va se constituer l'unité. Ce ne sera plus une formule dérivée du programme de Saint-Mandé qui, cette fois, servira de lien doctrinal entre les deux fractions, mais la

motion du Congrès allemand de Dresde reprise et votée à Amsterdam. La différence ne porte d'ailleurs que sur le contenu des deux dispositions : l'usage en sera le même. Comme la formule succédanée du programme de Saint-Mandé, qu'avait adoptée l'unité de 1899, la motion de Dresde qu'adoptera l'unité de 1904, a suffisamment d'élasticité pour être acceptée par Guesde et Jaurès à la fois. C'est du moins ce qu'il faut induire de l'adhésion récente que lui a donnée Jaurès, contre qui elle fut pourtant votée au Congrès international. Voici comment il s'exprime dans la *Dépêche* de Toulouse, du 13 septembre :

« J'ai déclaré au Congrès d'Amsterdam que si nous combattions la motion de Dresde, c'est parce qu'une fraction socialiste prétendait s'en servir contre l'autre. C'est aussi parce que cette motion, en certaines de ses parties, s'inspirait, à l'égard de la libre action du prolétariat dans la démocratie républicaine, d'un esprit fâcheux de défiance et de restriction. *Mais elle contient des indications qui nous obligent, non point à abandonner, mais à continuer au contraire notre politique. ... Et nous aussi nous pourrons nous appuyer « sur la base des Congrès internationaux » pour préparer avec nos contradicteurs socialistes une entente qui ajoute vraiment à la force de la classe ouvrière* (1). »

Si l'unité semble devoir ainsi se faire sur le terrain théorique, par suite de la souplesse de la motion de Dresde, elle se fera sans doute encore plus facilement sur le terrain pratique. L'activité des deux fractions est surtout parlementaire et l'attitude de leurs députés respectifs ne se différencie plus. Il n'y a qu'une difficulté à lever : la question de la délégation des gauches. Mais Jaurès finira bien par céder — la chute du ministère Combes, si elle se produisait, serait évidemment aussi la fin de sa résistance —, et le sacrifice

(1) C'est nous qui soulignons.

de quelques obscurs députés récalcitrants pourrait mettre tout au point.

L'unité se présente donc comme une œuvre de *sincerité*. L'adoption d'une même formule, une même activité parlementaire, c'est plus qu'il n'en faut pour s'unir honnêtement!

Des esprits chagrins pourtant se poseront quelques points d'interrogation. Comment se fait-il qu'à quelques mois d'intervalle, Jaurès, à qui Guesde reprochait à Amsterdam de « n'avoir jamais rien compris au socialisme », ait subitement retrouvé l'intelligence du mouvement prolétarien moderne? Et quel *modus vivendi* sera adopté pour « concilier » ces deux conceptions fondamentalement contraires du socialisme?

Ces questions pourront paraître indiscrètes. Mais il ne faut pas se leurrer. Si on fait l'unité aujourd'hui pour la défaire demain, ce travail de Sisyphe ne nous paraît devoir être pour personne très fructueux. *Il serait donc bon qu'on s'expliquât*. Le fait de se trouver géographiquement à côté l'un de l'autre n'a jamais été suffisant pour établir l'unité entre des hommes. Ce n'est pas l'organisation commune qui crée l'unité de pensée et d'action, mais celle-ci qui engendre celle-là. Il ne faudrait pourtant pas croire qu'il suffit de tout mettre dans la même marmite et de jeter son bonnet dessus.

Hubert LAGARDELLE.

Le Gérant : JEAN RIEUX.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE F. DEVERDUN, BUZANÇAIS (INDRE).

Révolution sociale
ou Évolution juridique?

Le mouvement syndicaliste, dont les tendances révolutionnaires viennent de s'affirmer au Congrès de Bourges avec tant d'éclat, semble vouloir redonner une nouvelle vigueur à l'idée de Révolution, qui s'affaiblissait de plus en plus sous l'action amollissante d'un socialisme uniquement parlementaire. L'*idée catastrophique*, c'est-à-dire l'idée d'un cataclysme économique amenant l'effondrement de la société bourgeoise, avait, depuis quelques années, complètement disparu, ou à peu près, de la pensée socialiste. Elle avait cédé la place à l'idée d'une évolution démocratique et juridique vers un but que l'on continuait à dire — sans doute par habitude — socialiste ; et, avec elle, tout esprit révolutionnaire s'était évanoui.

Or, voici que l'idée catastrophique, de nouveau, se réveille. Elle se réveille sous une forme assurément nouvelle, mais c'est toujours l'idée catastrophique : ce n'est plus l'idée d'un cataclysme économique faisant soudain surgir la société nouvelle des entrailles de la société ancienne par une intervention heureuse de la Fatalité ; mais c'est l'idée de la grève générale, par laquelle le monde ouvrier, faisant un usage conscient et bien délibéré de sa liberté souveraine, refuse, en bloc, de continuer l'esclavage capitaliste *et s'empare révolutionnairement des instruments de production*.

On voit, par ces quelques mots seulement qui essaient une définition de la grève générale, quelle transformation profonde a subie l'idée catastrophique : la catastrophe n'est plus ici un effet mécanique de la fatalité capitaliste, faisant au monde ouvrier *cadeau* de la Révolution ; mais

c'est l'acte souverainement libre d'une classe ouvrière fortement organisée et parfaitement consciente, l'acte suprême où vient aboutir un mouvement ouvrier, qui, obstinément, délibérément, s'est maintenu sur le terrrain de la lutte de classe.

Il y a ainsi transposition de l'idée révolutionnaire de la fatalité capitaliste à la liberté ouvrière. On pouvait accuser l'idée catastrophique *première manière* d'être l'idée *d'une Révolution paresseuse*, dispensant les ouvriers de tout effort personnel, de toute *préparation socialiste*. N'était-ce pas la mode, il y a quelques années, de reprocher au marxisme son fatalisme quiétiste ? C'est qu'on avait trop mis l'accent sur l'un des deux aspects du mouvement social selon Marx : la fatalité capitaliste. Il y en a un autre, la liberté ouvrière, la réaction du prolétariat contre le capitalisme, et il suffit de relire le merveilleux chapitre final de la *Misère de la philosophie*, pour voir comment Marx entendait la lutte de classe et l'émancipation des travailleurs. Les premiers marxistes ont surtout vu la fatalité capitaliste, et ils faisaient sortir la Révolution, la *catastrophe* libératrice, du déclanchement mécanique de cette fatalité. Les syndicalistes actuels — interprètes plus fidèles, je crois, du marxisme — voient surtout la liberté ouvrière et font sortir la Révolution d'une manifestation souveraine de cette liberté. La catastrophe, selon eux, ne sera pas la Révolution mystique, automatique et paresseuse, mais elle sera l'effort suprême de l'action ouvrière venant couronner une longue série d'efforts quotidiens, patients et acharnés.

Telle est l'idée révolutionnaire nouvelle. C'est une idée essentiellement ouvrière. A ce titre, elle aura contre elle *tous les docteurs* en socialisme, dont la haute dignité scientifique souffrirait trop devoir enfourcher « tous les dadas de la classe ouvrière ». Pour eux « l'organisation doit être guidée

par *l'idée qui doit triompher*. *Dégager* cette *idée* des besoins de notre époque, la *faire pénétrer* ensuite au sein de nos organisations ouvrières, tel doit être le but ». Hiérarques d'une science occulte, « *science à quatre phrases* », pour eux « la classe ouvrière est une matière brute, un chaos qui, pour prendre forme, a besoin du souffle de leur Saint-Esprit » (1). Et l'idée de la grève générale, justement parce qu'elle est une idée instinctive et spontanée à la classe ouvrière, ne leur paraît pas digne d'arrêter leur attention : est-ce avec *des instincts*, demandent-ils dédaigneusement, qu'on peut faire la Révolution, et le socialisme ne doit-il pas faire passer le prolétariat de l'instinct à l'intelligence ? Le socialisme est un mouvement organique ; c'est bon pour les anarchistes de concevoir la révolution comme une pure révolte instinctive, sans organisation ! Idée anarchiste, voilà en effet, le grand grief contre l'idée révolutionnaire nouvelle. Idée anarchiste, c'est-à-dire appel à la violence, à la révolte rudimentaire, à la révolution pure et simple !

On a pu lire, ici-même, l'enquête sur la grève générale et constater avec quelle unanimité — ou peu s'en faut — les sommités du socialisme international, consultées, ont rejeté l'idée de la grève générale comme étant d'origine et d'essence anarchiste. On dirait que cette idée « dérange » et effarouche les socialistes, même ceux qui se disent très révolutionnaires, comme naguère l'idée de Révolution dérangeait et effarouchait les hommes d'ordre ; Guieysse (2) a pu écrire que le parti socialiste était devenu le parti de l'ordre, tant il pousse loin, maintenant, le respect de la légalité. C'est la légalité, déclarait un jour Engels, qui nous fait les joues roses et florissantes, et depuis cette déclaration d'Engels, avec la participation croissante, soit simplement à

(1) Voir Marx. *Les prétendues scissions de l'Internationale*.
(2) *Pages libres*, 17 septembre 1904.

la vie électorale et parlementaire, soit même au pouvoir sous ses formes diverses, communal et central, le sens légalitaire n'a fait que s'affirmer dans la conscience socialiste. Aujourd'hui, Jaurès ne voit plus, comme méthode socialiste, que *la conquête légale de la majorité*; et il ne s'agit plus que d'entrer, de plus en plus nombreux, dans *tous* les conseils élus. Que dis-je, un auteur (1) va tout simplement jusqu'à faire dépendre la réalisation du socialisme de l'entrée de *juristes socialistes* dans le Conseil d'Etat ! Ce serait, en effet, bien commode et bien simple, et l'on ferait ainsi *l'économie d'une Révolution* ! Dormez en paix, prolétaires, et ne vous cassez pas tant la tête : une poignée de juristes socialistes, bien retors, et habiles à manier les textes de lois, fera *pour vous*, sortir la Révolution, de ce même droit bourgeois, où vous aviez la naïveté de voir l'expression même de votre esclavage !

Il y a mieux encore, et cet esprit légalitaire va si loin que même, lorsqu'on daigne envisager l'idée d'une grève « plus ou moins généralisée », c'est sous la forme politique ou légalitaire qu'on la conçoit. Une grève générale *maniée* par un parti politique, pour obtenir une réforme politique, pour faire *chanter* un gouvernement pas trop récalcitrant, à la bonne heure, c'est chose très acceptable.

On nie ainsi *ce qu'a de spécifique* la grève générale ; on transforme en un moyen de réforme ce qui est la Révolution elle-même ; on subordonne à un parti politique le destin de la classe ouvrière ; on renverse, en un mot, l'ordre des facteurs.

Mais enfin, nous dira-t-on, vous voulez donc, quittant carrément le terrain légal, vous placer sur le terrain de la

(1) *Revue socialiste* (juillet 1904). M. A. Mater : *Le socialisme juridique.*

pure révolte ? Cependant, on vous entend parler parfois, aussi de la possibilité d'un passage *pacifique* du capitalisme au socialisme, si la révolution ouvrière était conduite suivant les idées marxistes, et vous, qui semblez ne faire appel qu'à la Force, on vous entend reprocher aux révolutions idéalistes leur caractère violent et sanguinaire ! Bien mieux, Sorel ne citait-il pas ces paroles de Proudhon, que les hommes, parlant au nom du socialisme, devraient toujours avoir, selon lui, présentes à l'esprit : « Dans les luttes de coalition entre ouvriers et maîtres, des intérêts d'un ordre plus élevé (que les augmentations de salaires) sont en jeu, je veux dire *la réalisation du droit dans le corps social*, manifestée par l'observation des formes légales et le progrès des mœurs qui ne permet pas que *la violence eût-elle cent fois raison, l'emporte sur la loi, celle-ci ne serait-elle que de palliatif à la fraude.* Que les ouvriers le sachent, non pour leur confusion, mais pour leur plus prompt avancement : c'est cette ignorance, ce manque d'habitude, je dirai même *cette incapacité des formes légales* qui a fait jusqu'à présent leur infériorité. » Et si l'on relit le chapitre d'où ces paroles sont extraites, — c'est le fameux chapitre de *la Capacité politique des classes ouvrières*, où Proudhon condamne le droit de coalition et les grèves — on voit combien Proudhon, dont — peut-on nous dire — vous pourriez peut-être vous autoriser et auquel vous vous référez, en fait, assez souvent, eût été loin d'approuver la tactique soi-disant révolutionnaire que préconisent les syndicalistes. Il est vrai — peut-on ajouter — que Marx — c'est aussi votre dieu, et ce n'est pas d'ailleurs la chose la moins étrange, que vous puissiez unir dans le même culte deux noms aussi différents — termine sa *Misère de la philosophie* par ces mots qui, certainement, doivent mieux sonner à vos oreilles : « Le combat ou la mort ; la lutte sanguinaire ou le néant. C'est ainsi que la question est invinciblement posée. »

Mais il faudrait bien, tout de même, vous entendre avec vous-même, une fois pour toutes. En définitive, êtes-vous pour ou contre la force, pour ou contre la légalité et comment conciliez-vous l'idée syndicaliste avec l'idée juridique?

Allons droit à l'idée qui se cache sous cette mise en demeure. Car, lorsqu'on prétend nous enfermer dans cette alternative, que suppose-t-on ? On suppose qu'entre la force et le droit, il y a une opposition irréductible, une contrariété de nature et d'essence. Or, s'il n'en était rien et si, comme Proudhon l'a si merveilleusement soutenu dans *la Guerre et la Paix*, la force constituait, dans la gamme des droits, le droit premier et originel, dont tous les autres sont sortis, à commencer par le droit de la guerre, pour finir par le droit civil et le droit économique ; si la paix, dont nos pacifistes ont plein la bouche, loin d'être la négation pure et simple de la guerre, n'en était qu'une transformation, la loi de l'antagonisme étant essentielle à l'univers et une condition pour lui de vie et de renouvellement — la conciliation qu'on nous demande de faire entre l'idée syndicaliste et l'idée juridique n'irait-elle pas, pour ainsi-dire, de soi ? Il est vrai que ces thèses de Proudhon doivent sonner étrangement aux oreilles de nos contemporains, si confits en « pacifisme », dont l'âme est devenue si sensible, et chez qui tout esprit guerrier, comme tout esprit révolutionnaire — mais celui-ci n'est il pas la transposition de celui-là ? — a fait place à un si grand amour de la paix. Entendez plutôt les appels véhéments de Jaurès et la clameur de pitié qui s'élève des rangs de nos socialistes parlementaires. O Russes, ô Japonais, votre *dureté* ne mollira-t-elle pas à ces accents pitoyables et ne cesserez-vous pas les hostilités ?

Proudhon, dans ce livre de *La Guerre et la Paix*, fait précisément ressortir l'opposition que nous retrouvons ici. Il montre, au sujet du droit de la force et du droit de la guerre,

qu'entre la raison populaire et le raisonnement des légistes et des juristes il y a un abime. — ceux-ci déniant tout droit à la force et toute moralité à la guerre, celle-là au contraire ayant toujours admis le droit de la force et la justice de la guerre. Et — thèse plus intéressante encore — il fait voir *qu'en déniant précisément toute moralité à la guerre, les juristes l'ont démoralisée* : il y a, en effet, une moralité interne de la guerre ; la guerre est soumise à des lois et à des règles, où l'honneur des belligérants est réciproquement engagé, comme en tout duel ; et, si l'on ne veut voir dans la guerre que violence et bestialité, on conduit forcément la guerre *à se dénaturer* : d'une lutte civilisée, dont les décisions sont des jugements en due forme, on la transforme en une lutte de sauvages, d'où rien de juridique, évidemment, ne pourra sortir. Les violences et les *horreurs* dont la guerre s'accompagne ne prouvent pas plus contre elle que les erreurs des tribunaux ne prouvent contre la justice ; *l'accident* ne prouve pas contre *l'essence*, la *violence* ne prouve pas contre la *force*.

Juristes et légistes condamnaient la guerre, que la raison populaire, au contraire, approuvait ; ils condamnent la lutte de classe, que cette même raison populaire approuve. Ils ne peuvent admettre qu'un droit nouveau puisse sortir de cette lutte ; ils voudraient substituer à la procédure guerrière leur procédure de chicanous. Les députés voteront des lois qui dispenseront les ouvriers de conquérir leurs droits, les juristes élaboreront un Code du Travail, où le prolétariat trouvera la formule toute faite de son émancipation ; de *hauts* arbitrages trancheront tous les conflits entre les capitalistes et les salariés. Que d'efforts épargnés ! Que d'économies réalisées ! Economies de temps, d'argent, de sang peut-être !

Déniant toute moralité interne à la guerre, les juristes et légistes, affirme Proudhon, n'aboutissaient qu'à troubler la

conscience des belligérants, et qu'à transformer la guerre, d'une lutte civilisée et justicière, en une lutte de sauvages. Il en va de même avec la lutte de classe. S'il n'y a aucun droit inhérent à cette lutte, il s'ensuit que tous procédés sont permis, qui mettront l'ennemi à mal, et la lutte de classe se transformera, du côté patronal comme du côté ouvrier, en une guerre d'apaches. Les fils Crettiez tirent, sans raison sur la foule ouvrière qui, manifestant, passe devant leur usine ; les ouvriers répondent en envahissant l'usine : réflexe pour réflexe, réponse du tac au tac ; guerre de pirates, et non lutte de classe.

Le sentiment de la lutte de classe n'a rien de commun avec la haine, même créatrice. Les belligérants doivent apprendre à se respecter mutuellement et à ne pas se croire tout permis les uns vis-à-vis des autres. Mais il faut pour cela que, d'un côté ou d'un autre, on ne dénie pas tout droit à l'adversaire. Il n'est pas du tout nécessaire à la lutte de classe que les ouvriers considèrent les patrons comme de simples voleurs ou détrousseurs de grands chemins, ni que les patrons ne voient dans les ouvriers que des vandales. Il faut laisser aux antisémites *l'éducation de la haine* : pour eux, les juifs personnifiant tout le mal social, ils sont hors l'humanité, et on peut les *décercveler* en toute sérénité.

L'idée courante que, dans une guerre, la justice est nécessairement d'un côté, et l'injustice de l'autre, est une idée fausse et qui *démoralise* la guerre. La guerre est juste des deux côtés, et le jugement qu'elle prononcera fera voir seulement de quel côté se trouve le droit supérieur. De même dans la lutte de classe. Il n'est pas du tout nécessaire, pour cette lutte, que les ouvriers s'imaginent avoir pour eux tout le bon droit, les capitalistes incarnant l'intégrale iniquité. Il faut au contraire que les ouvriers soient convaincus que les capitalistes, en se défendant, sont dans leur bon droit, aussi bien qu'eux mêmes le sont en les attaquant.

Mais tous nos socialistes sentimentaux, démocrates et pacifistes sont loin de travailler à cette éducation du sentiment juridique populaire. Faire croire aux ouvriers que la réalisation du socialisme — et c'est à cela, en dernière analyse, que se ramène l'évolution démocratique dont on nous rebat les oreilles — dépend d'un changement du personnel gouvernemental, juridique et administratif, c'est travailler directement contre cette éducation, car c'est engendrer dans l'âme populaire des illusions sentimentales ou utilitaires qui sont la négation même du Droit.

Prenons des exemples précis. Voici, pour commencer par lui, M. le président Magnaud, le « Bon Juge », acclamé par tous les démocrates et acclamé, aussi, par les socialistes, dans la mesure où ceux-ci laissent prendre le pas dans leur conscience aux sentiments démocratiques sur les sentiments vraiment socialistes. On souhaiterait, sans doute, que les Magnaud fussent nombreux et fissent école. Or, que fait le « Bon Juge » ? Il substitue, au nom de la Pitié et de l'Humanité, sa conception personnelle de la justice au droit établi. Il se fait juge de la loi, qu'il a reçu mission d'appliquer. Son action a pour résultat de faire naître cette illusion réactionnaire, qu'il suffirait d'un certain nombre de « bons juges » comme lui, pour changer le droit. La révolution n'est plus nécessaire ; il suffit de substituer à un personnel juridique d'esprit bourgeois un personnel juridique d'esprit-soi-disant socialiste, et le tour est joué. Mais cette action est pire encore, en ce sens, qu'elle est la négation, tout simplement, du droit ; elle lui substitue l'arbitraire d'une conscience individuelle soi-disant supérieure, et la justice se trouve, par là, livrée aux fantaisies des interprétations les plus diverses ; on retombe dans le sentiment, la métaphysique, c'est-à-dire dans l'arbitraire subjectiviste le plus absolu. Il n'y a plus de droit ; il y a des opinions juridiques sentimentales, qui varient selon le système religieux, métaphysique ou sociologique de celui qui juge.

On objectera que nous nous révélons ici bien « légalitaire ». Mais être révolutionnaire ne consiste pas à nier *individuellement* la légalité établie ; cela consiste à mener dans les cadres mêmes de la légalité existante une action d'ensemble qui lui substituera un autre système de droit. Si l'action de M. Magnaud était une action révolutionnaire, celle des philanthropes et des hommes charitables, à ce compte, le serait aussi : or, on n'a jamais reconnu à la charité qu'une vertu profondément conservatrice, et ce que M. Magnaud fait dans sa chaire de magistrat, c'est... de la charité juridique !

Prenons maintenant les dernières grèves de Marseille. On pousse les ouvriers à accepter l'arbitrage. L'arbitre juge de telle façon que les ouvriers estiment l'arbitrage scandaleux et inacceptable. Ils refusent de s'incliner. Par là, ils manquent à leurs engagements ; on peut les déclarer traîtres à la justice. Car, du moment qu'ils acceptaient l'arbitrage, ils devaient s'incliner devant les décisions de l'arbitre, quelles qu'elles fussent. Faut-il les blâmer ? Ils préférèrent manquer à leur parole qu'être dupes. C'est l'insanité de ceux qui recommandent cette détestable pratique de l'arbitrage. — qu'ils voudraient obligatoire ! — qu'il faut surtout condamner. Car à quoi aboutit-elle ? Le plus souvent à une amère duperie, et si les ouvriers refusent d'être dupes, à une profonde perturbation de la conscience juridique populaire. Beaux résultats que d'acculer la classe ouvrière à la duperie ou à la traîtrise !

La grève est le phénomène essentiel de la lutte de classe et de la vie ouvrière, et son importance est capitale pour la formation de la conscience juridique populaire. Mais il faut, pour qu'elle porte tous ses fruits, qu'elle soit une épreuve véritable de la force et de la capacité ouvrière, et que les travailleurs n'y luttent qu'avec leurs seules ressources, sans compter sur l'intervention des pouvoirs publics. Si l'Etat intervient, si les préfets offrent leurs bons offices, si les

ouvriers négocient avec eux, et cherchent à vaincre par des marchandages diplomatiques, il n'y a plus, en réalité, lutte de classe ; l'Etat apparaît comme un médiateur bienfaisant, ce n'est plus *l'Etat de classe*, et la grève n'est plus une épreuve où la capacité des organisations ouvrières se décide, mais une contestation, à allure démagogique, sur d'arbitraires questions de salaires, et qui se termine plus arbitrairement encore. Les travailleurs deviennent le jouet des partis politiques qui usent des grèves comme d'un moyen d'intimidation et de chantage et nous tombons en pleine démagogie.

Or, depuis que nous jouissons de ministères très démocratiques, auxquels les socialistes parlementaires prêtent un si fervent et si constant appui, combien en avons-nous vu de ces « grèves politiques » terminées par de « hauts arbitrages » : arbitrage de M. Waldeck-Rousseau, arbitrage de M. Combes, arbitrage de M. Jaurès lui-même, on ne les compte plus ! Il se produit ainsi une déviation, qui est bien plus grave, que toutes les déviations qu'on nous a signalées, parce que nous voyons l'*économie* subordonnée *à l'arbitraire politique* de la manière la plus désastreuse. Il y a déviation ouvrière, déviation syndicale et généralisation de la pratique démocratique et bourgeoise, qui consiste à peser, directement ou indirectement, sur l'Etat, pour obtenir des avantages matériels : la lutte de classes n'est plus *une lutte pour la conquête de droits*, elle devient *une lutte pour le partage de dépouilles*, comme entre partis politiques sur le terrain parlementaire.

En démocratie, il semble tout naturel à chaque citoyen de réclamer le plus haut traitement possible pour travailler le moins possible : il n'y a pas de commune mesure entre la haute dignité humaine dont est revêtu chaque membre du Souverain et les nécessités budgétaires, et celles-ci doivent toujours « s'arranger » pour donner satisfaction à celle-là.

La fainéantise bureaucratique ne doute de rien ; elle a, sur le travail, et sur « les honoraires » dont on doit rétribuer ses services éminents, des idées féodales ; et le droit doit se gonfler aux limites indéfiniment extensibles de sa vanité nobiliaire. Il ne faut pas, surtout, parler d'économies à l'oreille de la démocratie. Elle vous regarderait de travers, d'un air écrasant. Faire des économies, et sa clientèle de fonctionnaires quémandeurs et d'électeurs mendiants, comment la satisfaire ? Mieux vaut puiser à larges mains dans la poche des capitalistes en établissant un bon impôt sur le revenu, largement global et progressif. On risque de compromettre la production, mais qu'est-ce que cette misère ? L'idéalisme démocratique est bien au-dessus de considérations aussi mesquines.

Telles sont, on le sait, les idées démocratiques courantes. Doivent-elles devenir celles des ouvriers syndiqués ? Si le socialisme devait être, comme on nous le répète sur tous les tons, *l'entière démocratie*, il le semble bien. En attendant d'être vraiment des fonctionnaires dans le système de production bureaucratiquement organisée, qu'on nous promet, les ouvriers doivent faire partie de leur syndicat *obligatoire*, organisme d'Etat, et chercher, tout comme leurs camarades de l'industrie déjà étatisée, à en faire le moins possible pour le plus haut salaire possible. Les capitalistes s'arrangeront bien pour donner satisfaction à d'aussi *légitimes* revendications ; ils invoquent toujours les nécessités de la concurrence : mensonges que tout cela ! mauvais prétextes de l'égoïsme exploiteur ! On saura bien leur faire entendre raison : non par la lutte, — cela demande trop de sacrifices, et l'on serait peut être obligé de finir par reconnaître que, tout de même, il y a *une nécessité économique* devant laquelle se brisent les exigences les plus démocratiques — mais par des marchandages parlementaires : il faut bien que la collaboration

des classes serve à quelque chose ; il y a un groupe socialiste, il fait partie du Bloc : donnant donnant, chacun, que diable, a sa clientèle à satisfaire !

Et toute idée de lutte, finalement, disparaît. Nous avons le syndicalisme réformiste, démocratique et étatiste, qui a sa *digne* représentation dans le socialisme parlementaire. Nous avons le programme récent de Carmaux, où Jaurès parle de participation aux bénéfices, où il veut ériger les ouvriers en co-actionnaires, où par conséquent, à l'idée d'antagonisme, se substitue celle d'association. La démocratie, sans doute, est, désormais, *entière* ; elle a envahi le champ industriel ; mais, de grâce, qu'on ne nous parle plus de socialisme et de lutte de classe. La comédie est jouée. Baissez le rideau !

Mais retenons bien ceci : le socialisme légalitaire, réformiste et juridique, aboutit à souder ensemble ouvriers et capitalistes, à faire des ouvriers, des co-capitalistes, des associés participant aux bénéfices et co-actionnaires ! Voilà l'émancipation du prolétariat *juridiquement* consommée ! une émancipation conforme à toutes les règles bourgeoises du Code civil ! Il n'y a pas à en douter, la *pénétration socialiste* est complète, et le *confusionnisme économique* vient heureusement s'ajouter au *confusionnisme politique* ! Nous sommes sortis, décidément, du terrain de la lutte de classe où nous croupissions maigres et décharnés, et nous nous pavanons, les joues roses et le teint fleurissant, dans l'ample palais de la légalité bourgeoise !

M. Millerand, dans un discours fameux, proclamait un jour qu'il n'oublierait jamais, dans l'élaboration d'un projet de loi favorable aux ouvriers, sa répercussion possible sur les intérêts patronaux C'est là un touchant esprit de solidarité pour un ministre socialiste, et que Lagardelle, en son temps, *releva*, comme il convenait. Mais si les ouvriers et les capitalistes sont *des associés*, si le contrat de travail est *un contrat d'association*, et non *une vente*, comme le soutiennent les

marxistes, rien de plus naturel. Le contrat de travail est-il un contrat de louage, un contrat d'association ou une vente ? Tout se ramène, en somme, à cette question. Si le contrat de travail est un contrat de louage, il ne s'agit, — et c'est ce que proposent tous les socialistes chrétiens ou catholiques sociaux, — que de donner aux ouvriers « des gages » conformes à leur dignité de chrétiens. Est-il un contrat d'association, et c'est ce que prétendent, en définitive, tous nos socialistes réformistes et juristes ? Il ne s'agit alors que *de s'entendre*, comme entre associés, sur la répartition des charges et des bénéfices : qu'on nous rédige un Code du Travail !

Mais les socialistes révolutionnaires soutiennent, avec Marx, que le contrat de travail est *une vente*, et les choses changent alors radicalement d'aspect. Car, si l'ouvrier ne fait que *vendre* sa force de travail, il n'est plus un associé, il n'a plus à se préoccuper si le capitaliste, acheteur de sa marchandise force-travail, *peut ou non* y mettre le prix demandé : c'est une question à débattre, comme entre commerçants rivaux et concurrents, et chacun ne rencontre d'autre limite à ses exigences que les conditions du marché. Dès lors, la lutte de classe est fondée. La séparation est nette entre capitalistes et ouvriers. Libres les uns vis-à-vis des autres, ils peuvent poursuivre, chacun de leur côté, des fins politiques radicalement distinctes.

Et cette prémisse essentielle accordée, la doctrine syndicaliste révolutionnaire se comprend d'elle-même et découle tout naturellement. Voici donc en présence, sur le marché, d'une part les ouvriers, vendeurs de leur force-de-travail, et les capitalistes, acheteurs de ladite marchandise. Comme il est naturel, ceux-ci veulent l'acheter au plus bas prix, et ceux-là la vendre au plus haut. C'est là le débat économique essentiel, entre patrons et ouvriers, débat qui, à moins d'une solution amiable, aboutit à la grève ou au lock-out. Et ce

débat, pour conserver sa moralité intrinsèque, doit se poursuivre à l'abri de toute intervention étrangère, politique ou autre ; la lutte, seule, doit décider si les ouvriers ont des exigences outrecuidantes ou les patrons des résistances injustifiées. La leçon de sagesse ne doit pas venir du dehors ou d'en haut : elle doit émaner de la force, Proudhon dirait de *la raison* des choses elle-même.

Mais quelle expérience ressort des grèves, au point de vue ouvrier ? Il ressort cet enseignement essentiel, que le but *matériel* des grèves, à savoir l'augmentation du salaire ou le raccourcissement de la journée de travail, n'est au fond que le but *apparent*, le motif *grossier* et superficiel ; le bénéfice réel de la grève est ailleurs, c'est un bénéfice moral : c'est *la cohésion ouvrière* grandissante, ce sont *les notions juridiques nouvelles* qui se forment, dans la conscience des travailleurs, au cours même de la lutte. Les ouvriers, en effet, font l'expérience que, pour triompher, une parfaite cohésion est nécessaire, non seulement par atelier, par région, par nation, mais internationalement ; ils font l'expérience qui si *l'ouvrier isolé* est impuissant, *la corporation ouvrière isolée* ne l'est pas moins, et qu'il faut s'élever non seulement au-delà des limites imposées à chacun de nous par l'égoïsme individuel, mais au-delà même de celles imposées par l'égoïsme corporatif ou l'égoïsme national ; ils acquièrent la conscience de *l'unité internationale prolétarienne* ; ils acquièrent la conscience que si la classe ouvrière pouvait arriver à constituer *un bloc international* si parfaitement cohérent qu'aucune fissure n'y pourrait être pratiquée, les travailleurs deviendraient du même coup *les propriétaires réels* de tout l'immense matériel de production accumulé par le capitalisme et dont ils ne sont, aujourd'hui, de par leurs divisions corporatives ou nationales, que *les propriétaires virtuels*, les usufruitiers précaires et impuissants. Et l'idée de la grève générale surgit d'elle-même,

c'est-à-dire *l'idée de faire passer à l'acte cette virtualité*, par un double mouvement de retraite et d'offensive très-hardi, ou, si l'on aime mieux, par un mouvement à deux temps : premier temps, refus collectif du travail, arrêt général de l'immense système productif ; second temps, main-mise révolutionnaire sur ce système par la classe ouvrière. Les adversaires de la grève générale ne veulent voir que le premier temps ; ils imaginent une grève générale passive, la grève des bras croisés, et le prolétariat, selon le mot fameux de Mirabeau, comptant, pour devenir formidable, *sur sa seule immobilité*. Mais c'est là figer abstraitement, par la vertu d'un anémique travail de l'esprit, l'indivisible mouvement à deux temps que sera la grève générale, comme les syndicalistes la comprennent.

Partis à la conquête d'un salaire plus élevé ou d'une journée de travail plus courte, voici donc les ouvriers parvenus, peu à peu, par l'effet même de la lutte et de la vie, à l'idée d'une conquête plus haute et plus décisive ; l'horizon s'est élargi : borné d'abord aux humbles revendications professionnelles, voici qu'elles reculent à l'arrière plan, et qui se découvre le vaste horizon social ; la lutte de classe est devenue une lutte politique. Le but premier, apparent, a disparu ; bien mieux, il a été découvert *illusoire* ; les ouvriers ont reconnu l'existence d'une loi, inexorable en régime capitaliste, la loi d'airain des salaires, dont *les savants* du socialisme ont pu contester l'exactitude, parce qu'ils s'arrêtent *aux contingences* du système capitaliste, mais dont les travailleurs éprouvent, dans toutes leurs luttes, *la réalité essentielle*. Et la notion *d'un fatalisme social* qui ne saurait atténuer aucun réformisme, s'est imposée à eux, et, avec elle, la nécessité d'une éversion révolutionnaire de la société actuelle.

Le syndicalisme rejoint donc ici les conclusions du *vieux*

socialisme. On sait avec quelle vigueur les fondateurs du socialisme avaient insisté sur la loi d'airain des salaires. D'où vient donc le désaccord entre les syndicalistes et les révolutionnaires traditionnels ? C'est que ceux-ci, de la loi d'airain, concluaient à l'utilité très relative de l'action syndicale et à la vertu émancipatrice du *seul* bulletin de vote. Mais par action syndicale, que condamnaient-ils, en somme? Ils condamnaient l'espoir illusoire de faire disparaître le salariat par une lutte qui était la reconnaissance même du salariat ; ils condamnaient le syndicalisme réformiste. Mais les syndicalistes révolutionnaires le condamnent tout comme eux, et, pour eux, le trade-unionisme anglais ou américain n'est pas du tout le syndicalisme-type, le syndicalisme modèle.

D'où vient donc, encore une fois, le malentendu ? C'est qu'on n'entend pas la lutte politique, de part et d'autre, de la même manière, les révolutionnaires traditionnels la concevant comme une lutte surtout électorale, et les syndicalistes, comme une action directe. Or, les révolutionnaires traditionnels devraient peut être se demander si, en se plaçant sur le terrain électoral et parlementaire, ils ne sont pas entraînés, pratiquement et malgré les meilleures intentions du monde, sur une pente fatalement réformiste.

Et d'où est venue, en définitive, la crise socialiste? Elle est venue le jour où, par suite de circonstances économiques et politiques spéciales (1), les thèses du vieux socialisme révolutionnaire parurent caduques et même entièrement fausses. On abandonna la loi d'airain, on rejeta la loi de concentration capitaliste, on ne crut plus guère à la néces-

(1) Voir *Idées socialistes et faits économiques*, *Revue socialiste*, 1902. Sorel y a mis dans une lumière éclatante la relation qui existe entre le protectionnisme, la législation sociale et... la décomposition du marxisme.

saire corrélation du pouvoir politique et du pouvoir économique. La société bourgeoise parut soudain avoir une plasticité merveilleuse. Le fatalisme social, qui pesait sur le prolétariat, sembla se desserrer et laisser place à une sorte de *libre-arbitre* permettant aux socialistes toutes les transactions, tous les compromis, toutes les alliances. L'idée catastrophique disparut totalement. Et le « révisionnisme réformiste » coula à pleins bords.

Que firent les révolutionnaires traditionnels devant une telle situation ? Placés sur le même terrain que leurs adversaires, ils ne purent que maintenir *abstraitement* et *verbalement* les principes, tout en ayant, *en fait*, une action tout aussi réformiste. Et le divorce alla croissant entre la théorie et la pratique.

La position des syndicalistes était bien meilleure pour résister aux illusions démocratiques, idéalistes et étatistes que *l'apparent* relâchement de la fatalité capitaliste a fait naître depuis quelques années. Placés au cœur même du système capitaliste, au centre même de la lutte de classe, et non plus, si j'ose dire, à la périphérie du système, là où les oppositions se voilent et où il y a toujours amalgame de classes et par conséquent de principes, ils ont pu maintenir l'esprit révolutionnaire *sur le terrain même de la pratique quotidienne* ; ils ont pu dénoncer le caractère bourgeois de l'État, même réformateur, et démasquer les mensonges de la démocratie politique, même « très avancée ».

En résumé, *le vieux socialisme* eut le tort de ne voir dans le mouvement social moderne que l'aspect de la fatalité capitaliste : la Révolution, selon lui, devait sortir du déclanchement automatique de cette fatalité et le rôle du prolétariat restait, en somme, passif. On se croyait en possession de la Science et l'on attendait que l'évolution économique, irrésistible, remît entre les mains du prolétariat, je veux dire de ses mandataires, la force magique du Pouvoir.

Mais dès que la Fatalité parut travailler sur un rythme plus lent pour notre inertie révolutionnaire, et que la réalité parut démentir les prévisions dogmatiques de la Science, ce fut une débâcle ; il n'y eut plus rien... qu'un réformisme honteux et se drapant dans de vieilles formules révolutionnaires.

Le syndicalisme transporte l'idée catastrophique du pôle de la fatalité capitaliste au pôle de la liberté ouvrière. Son grand souci est *de faire passer le prolétariat de la passivité à l'activité* et de sauvegarder la liberté du mouvement ouvrier aussi bien contre les « avances » d'un Etat soi-disant réformateur que contre les persécutions de l'Etat le plus réactionnaire : dans le drame révolutionnaire, le prolétariat ne doit plus être un simple figurant, mais il doit jouer le premier rôle. Les réformistes prétendent faire la Révolution, *en detail*, en dehors et par-dessus le prolétariat ; les révolutionnaires traditionnels prétendaient la faire *en bloc*. On pourrait dire que les réformistes *diluent* dans la continuité mouvante du temps ce que les révolutionnaires concentraient dans le raccourci du « grand Jour ». Le syndicalisme, lui, prend tout à fait au sérieux le grand principe de l'Internationale : « l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. » Et l'idée de l'*action directe* et de la *grève générale* ne sont que des applications de ce grand principe. Le syndicalisme ne croit plus à la force magique du Pouvoir, — que le Pouvoir agisse en bloc ou en détail, dans la longueur diluée d'une soi-disant évolution démocratique ou dans le raccourci de « journées révolutionnaires ». Il croit à la nécessité de développer de puissantes organisations ouvrières, pénétrées d'un profond esprit révolutionnaire, et capables d'engager, dès qu'elles auront atteint une maturité suffisante, une grève générale victorieuse.

Edouard Berth.

L'Organisation de la Jeunesse socialiste

EN BELGIQUE

L'organisation de la jeunesse est à l'ordre du jour des discussions de tous les partis socialistes des divers pays. Que l'idée en soit condamnée, comme au récent Congrès de la social-démocratie allemande tenu à Brême, ou qu'elle prenne corps en de solides associations comme en Autriche et en France, elle ne s'impose pas moins aux préoccupations de tous les socialistes.

Nous avons, en Belgique, devancé, sur ce point, les autres fractions du socialisme international ; et les jeunes gardes socialistes belges sont souvent cités comme type. Il est donc de toute actualité — au moment où la propagande antimilitariste, à l'approche de l'incorporation des recrues à la caserne, bat son plein — de décrire le but et l'organisation de la jeunesse socialiste belge.

Puisse notre exemple hâter, dans les milieux socialistes des différentes nations, la mise en œuvre de la résolution qui fut adoptée au Congrès socialiste international de Paris, en 1900 : « Les divers partis socialistes sont engagés à poursuivre avec soin l'éducation et l'organisation de la jeunesse en vue de combattre le militarisme. »

Les Débuts. — C'était peu après 1886, date fameuse de la grande crise révolutionnaire, qui sévit dans la partie industrielle du pays : un vent d'organisation soufflait, et partout des groupes ouvriers, syndicats, coopératives, groupements politiques, se constituèrent. Un grand nombre de jeunes gens de 16 à 21 ans s'affiliaient au jeune parti socialiste.

Quel rôle fallait-il donner à cette jeunesse pleine d'enthousiasme? Entrer dans les syndicats? Ils n'étaient pas encore ouvriers. Entrer dans les ligues politiques? Ils étaient trop jeunes pour s'y occuper spécialement. Une idée fut émise. On avait vu les soldats tirer sur le peuple, l'armée composée de fils d'ouvriers se faire l'instrument de la bourgeoisie capitaliste; cela ne pouvait durer, il fallait arracher cette arme au capitalisme.

De là naquit l'idée d'organiser la jeunesse pour combattre le militarisme et convertir les soldats à nos principes. De nombreux groupes se constituèrent et commencèrent une active propagande; ils prirent le titre de « Jeunes gardes socialistes ». En 1890, eut lieu, à Bruxelles, le premier congrès national des jeunes gardes, au cours duquel fut constituée la « Fédération nationale ».

L'organisation. — Dans chaque commune importante du pays, existe un groupe de jeunes gardes socialistes. Certains de ces groupes comptent — tels celui de la Hestre — plus de cinq cents membres. L'âge d'admission est fixé à seize ans. Les groupes de chaque arrondissement sont réunis en une Fédération régionale, qui tient une assemblée tous les mois, afin d'organiser la propagande, notamment dans les communes où n'existe pas de groupe. Ces diverses Fédérations forment la Fédération nationale, ayant à la tête un Comité de sept membres, résidant à Bruxelles, auquel est adjoint un délégué par arrondissement. Le Comité, appellé « Conseil général », se réunit tous les trois mois en assemblée plénière; il est chargé de la publication des manifestes, brochures, journaux édités par la Fédération nationale. La Fédération nationale qui compte dix mille membres répartis en 140 groupes, est affiliée au Parti Ouvrier Belge.

Les membres qui partent pour l'armée, reçoivent une *indemnité mensuelle*, durant tout le cours de leur service

militaire, à charge pour eux d'entretenir une correspondance suivie avec le secrétaire de leur groupe.

La propagande. — Depuis quatorze ans, la « Fédération nationale des jeunes gardes socialistes belges » a organisé une virile propagande antimilitariste, qui a eu de beaux résultats. Chaque année, à la veille du tirage au sort, les groupes se procurent la liste des miliciens, à l'effet d'envoyer par la poste à chacun de ces derniers un exemplaire du journal antimilitariste, *le Conscrit*. La semaine précédant les opérations de milice, tous les miliciens sont invités par lettre à assister à de grandes fêtes — conférences antimilitaristes — qui obtiennent toujours beaucoup de succès. A Bruxelles, sur 1600 miliciens, plus de 1000 assistent à ces fêtes. Le jour du tirage au sort, les miliciens se réunissent le matin au local socialiste, d'où ils partent en cortège, drapeau rouge en tête, chantant des chants révolutionnaires, se rendant là où se tire la loterie militaire. Arrivés là, au milieu de la foule énorme composée des familles des miliciens, un orateur socialiste monte sur une chaise et prononce un discours stigmatisant le militarisme et ses conséquences, et exposant la doctrine socialiste. Les jeunes gens arborent une pancarte portant un dessin antimilitariste, avec l'inscription: *A bas l'impôt du sang !* Dans les grandes villes, de grandes manifestations antimilitaristes ont lieu, la veille du tirage au sort. Dans beaucoup de communes, un des miliciens remet au délégué du gouvernement une protestation antimilitariste, signée par tous ses camarades. Un certain nombre de miliciens refusent de tirer un numéro de l'urne, signe de protestation. Ces refus provoquent toujours une en émotion parmi les fonctionnaires et le public présents. Au mois d'octobre, les jours précédant l'entrée des miliciens à la caserne, un exemplaire du journal *La Caserne* est adressé à tous, et de nombreux meetings sont organisés.

Pour donner une idée de la vitalité de cette propagande, voici un extrait du rapport du conseil général : Il a été distribué, en 1903, dans toutes les communes du pays, 80.000 journaux antimilitaristes, 260.000 circulaires manifestes. 20.000 numéros de la revue *La Jeunesse Socialiste* ont été vendus, 600 meetings ont été organisés, ainsi que 42 fêtes avec conférences. Enfin, nos groupes ont inauguré 14 drapeaux rouges et autant de bibliothèques.

A l'époque des manœuvres, au moment où des milliers de soldats sont réunis dans quelques communes, les jeunes gardes en profitent pour recouvrir tous les murs d'affiches antimilitaristes, que les soldats lisent toujours avec satisfaction. Le conseil général édite des cartes postales illustrées d'un dessin antimilitariste. Pour faire face aux dépenses nécessitées par cette propagande, les jeunes disposent du concours financier des puissantes coopératives socialistes et du conseil général du Parti Ouvrier Belge.

L'éducation. — Les jeunes gardes ne se bornent pas à faire de la propagande antimilitariste. Ils ont fait de leur groupes de véritables écoles d'études sociales où les jeunes gens acquièrent une connaissance approfondie de nos principes, de nos revendications et de nos moyens d'organisation. Après avoir passé quelques années au sein des groupes, les jeunes travailleurs, pleins d'enthousiasme et conscients du rôle qu'ils auront à remplir, entrent au syndicat, à la coopérative, au groupe du parti. Plusieurs syndicats importants ont à leur tête d'anciens membres des jeunes gardes. Les groupes exercent une grande influence morale sur leurs membres, ils combattent avec énergie l'alcoolisme. Plusieurs groupes ont organisé des patronages où les jeunes gens viennent le dimanche se distraire et s'instruire, ainsi que des sections dramatiques et des sections d'enfants du peuple. En période de lutte, les jeunes gardes aident efficacement les groupes

du parti, dans leur propagande, par la distribution à domicile des brochures et imprimés. Les dimanches matin, ils se rendent dans les villages les plus éloignés, pour distribuer les journaux du parti.

A l'armée. — Les membres des jeunes gardes obligés de passer par l'armée, y exercent avec méthode une incessante propagande. Ils se lient d'amitié avec les jeunes soldats venus des régions du pays où notre propagande n'a pu encore pénétrer, et lentement mais sûrement, ils parviennent à faire de ces jeunes hommes imbus de préjugés, des socialistes conscients qui, leur service fini, retourneront au village et y propageront nos idées. Et l'on verra des groupes se constituer dans des villages où jamais un orateur ou un journal socialiste n'avait pénétré !

Dans chaque régiment existe un *groupe secret* de soldats socialistes. L'armée belge est fort atteinte par cette propagande. En voici une preuve : En 1893, à la veille du mouvement de rues en faveur du suffrage universel, le général Brassinne, ministre de la guerre, adressait une circulaire confidentielle à tous les colonels, à l'effet de connaître l'état d'esprit de leurs soldats. Les colonels furent unanimes à déclarer qu'en présence de la propagande socialiste exercée au sein de l'armée, ils ne pouvaient répondre du concours de leurs soldats, pour assurer la répression d'un mouvement populaire. Depuis 1886, l'armée n'a pas tiré sur le peuple, et nous tenons à faire remarquer que, lors de la révolte populaire de 1902, pour le suffrage universel, le gouvernement n'osa pas faire intervenir l'armée : ce furent la gendarmerie et la garde civique composée de bourgeois qui tirèrent sur le peuple et tuèrent une douzaine de travailleurs, à Bruxelles, Louvain, etc...

Enfin, tous les abus commis à l'armée sont signalés,

grâce à la présence de soldats antimilitaristes, par la presse socialiste.

La presse antimilitariste. — La « Fédération des jeunes gardes » possède une intéressante revue mensuelle : *La Jeunesse Socialiste*, dont l'abonnement est obligatoire pour tous les affiliés (1).

Cette revue succéda à l'*Antimilitariste*, qui cessa de paraître en 1902.

Le conseil général édite, chaque année, en janvier, le journal *Le Conscrit*, qui se tire à 45.000 exemplaires, texte français, et 30.000, texte flamand. En première page, figure un dessin antimilitariste.

En octobre, paraît le journal *La Caserne*, contenant un manifeste du conseil général adressé aux miliciens entrant à la caserne. Voici à titre documentaire, le texte d'un de ces manifestes :

Miliciens !

Rappelez-vous qu'avant d'être sous les drapeaux vous étiez des prolétaires, et que demain, votre temps fini, vous serez encore des esclaves luttant pour l'existence.

Ceux qui forcent vos pères et vos frères à mourir de faim, vos sœurs à se prostituer pour vivre, vous font payer la dette du sang, pour défendre la propriété qu'ils ont lâchement volée à l'humanité.

Nous laisserons-nous toujours opprimer ?

Non, miliciens !

Car l'ennemi n'est pas celui qui travaille, à quelque nation qu'il appartienne, mais c'est le parasite qui vit dans l'oisiveté...

..Les frontières ne doivent pas exister pour les meurt-de-faim, car elles ont une origine infâme et ne peuvent être maintenues que par une classe d'oppresseurs qui, pour eux seuls, se sont approprié le sol, l'outillage, les instruments de travail et tout ce qui constitue la richesse sociale.

Nous n'avons pas à défendre pour le compte des autres ce qui

(1) Le prix d'abonnement est très minime, 0 fr. 60 par an ; 1 fr. 20 pour l'extérieur.

nous a été indignement volé, mais à le reprendre d'un commun accord, entre tous les travailleurs, par tous les moyens dont nous pouvons disposer!

En France, notre ami Déjeante, député, ayant affiché ce journal, la police brisa le cadre qui le contenait et saisit l'exemplaire. Une interpellation eut lieu à ce sujet à la Chambre.

En Belgique, la justice bourgeoise poursuivit les rédacteurs de *La Caserne* et durant plusieurs années des procès retentissants eurent lieu en cours d'assises. Nos amis de Brouckère, Lequeu, Volckaert, Gilles, Troclet, Urchotte, Logers, Deboeck, Reus, Levêque, Ernest, payèrent de plusieurs mois de prison leur dévouement à la cause antimilitariste. Ces procès aidèrent notre propagande et le parquet se découragea. Depuis 1896, il n'y eut plus de procès, mais, cette année, les magistrats de classe viennent à nouveau de saisir le journal *La Caserne*, et les jeunes membres du conseil général passeront prochainement aux assises. Ce n'est pas cela qui nuira à notre propagande!

Les résultats. — Nous sommes convaincus que les jeunes gardes socialistes ont dignement accompli le but qu'ils s'étaient proposé : Combattre le militarisme, organiser et instruire la jeunesse, préparer la nouvelle génération au devoir qu'elle aura à remplir dans le mouvement socialiste.

Les résultats acquis nous ayant prouvé l'utilité de l'organisation de la jeunese. Nous n'avons plus qu'un désir, c'est de voir dans tous les pays se créer des organisations similaires. Déjà, en 1900, nous avons pris l'initiative de réunir à Paris un Congrès international des jeunesses socialistes. Le Congrès réussit au-delà de nos espérances, et la « Fédération internationale » fut constituée. Cette année, a eu lieu à Amsterdam, le deuxième Congrès international des jeunes-

ses socialistes, où l'on a pu constater les progrès accomplis dans plusieurs pays, par les jeunesses. Déjà en Suède, en Norwège, Autriche, Belgique, Italie existent des fédérations nationales de jeunesses. Prochainement des tentatives d'organisation des jeunesses allemandes et suisses vont avoir lieu. Enfin il faut espérer voir bientôt les nombreux groupes de jeunesses socialistes françaises s'unir en une vaste fédération nationale, afin d'unifier et de coordonner leurs efforts. Nous pensons que tous les partis socialistes comprendront l'utilité de l'organisation de la jeunesse sous les plis du drapeau rouge, et qu'ils abandonneront toute crainte chimérique a l'égard de ces ardents groupements.

Le socialisme commettrait une faute lourde en abandonnant la jeunesse, en la livrant à elle-même. La jeunesse est l'immense réservoir des forces qui assureront la réalisation de notre grand idéal révolutionnaire.

Vincent VOLCKAERT,

Secrétaire de la « Fédération internationale des jeunesses socialistes ».

Octobre 1904.

LES FAITS POLITIQUES

FRANCE (1)

Ministérialisme révolutionnaire.

Les interpellations au ministre de la guerre sont le fait saillant de la vie parlementaire, depuis la rentrée des Chambres. L'attitude et les votes, sur cette question, des deux groupes socialistes du Parlement — le « groupe socialiste parlementaire » et « le groupe socialiste révolutionnaire » — valent d'être relevés et commentés.

Un député de la droite, M. Guyot de Villeneuve, s'étant procuré — d'une façon ou d'une autre — des lettres échangées par le cabinet du ministre de la guerre avec des fonctionnaires du Grand-Orient, a établi, par des faits précis et indéniables, l'existence d'un service complet de renseignements occultes et incontrôlables sur la vie publique et

---

(1) Depuis la rentrée parlementaire, la Chambre a discuté :

1° Les interpellations sur l'interprétation donnée au pacte concordataire, la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, les incidents concernant les évêques de Dijon et de Laval, de MM. de Castellane, Meunier, Hubbard et Engerand. L'ordre du jour de confiance a été voté par 318 voix contre 239. Tous les socialistes ont voté pour (21 et 22 octobre).

2° Le projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à organiser la régie du gaz. Adopté par 358 voix contre 174. Tous les socialistes ont voté pour (20, 24 et 25 octobre.)

3° Les propositions de lois de Delory, Constans et de M. Defontaine ayant pour but d'assurer la liberté et le secret du vote (vote sous enveloppe, cabine d'isolement) adoptées par 520 voix contre 24. Tous les socialistes ont voté pour (27 octobre).

4° Les interpellations sur les faits dénoncés par *le Matin* relatifs aux écoles militaires et sur les réformes projetées à Saint-Cyr, de MM. Rousset et Guyot de Villeneuve, (31 octobre), et celle de M. Guyot de Villeneuve (2 novembre). L'ordre du jour de confiance a été voté, la première fois par 278 voix contre 274, la seconde par 297 contre 221 (à la suite d'une injustifiable agression commise par un nationaliste contre le ministre de la guerre). Il n'a obtenu la priorité que par 282 voix contre 278 le 27 octobre, par 279 contre 277, le 2 novembre.

Tous les socialistes ont voté pour.

privée des officiers, — service organisé par le ministre ou du moins par ses subordonnés avec son approbation.

Les naïfs seuls ignorent que dans toute administration publique ou privée, il existe des dossiers secrets sur le personnel, et un service de délation plus ou moins bien connu. Les hommes politiques le savent d'autant mieux que la plupart d'entre eux y participent. Mais cette fois, les faits révélaient une organisation si parfaite, ils étaient d'une précision si révoltante que la Chambre a dû paraître indignée d'apprendre ce qu'elle n'ignorait qu'en détail. Le ministère ne s'est tiré de l'aventure que grâce à quelques phrases sonores du ministre sans portefeuille, Jaurès. Il a été sauvé par une majorité de quatre voix, qui se sont dans les jours suivants augmentées de dix autres, par de mystérieuses opérations. Encore le ministre avait-il dû promettre de faire une enquête, et d'établir les responsabilités !

Comme rien ne s'ensuivait que la démission d'un agent inférieur du service d'espionnage, le même interpellateur revint à la charge : c'est tout juste si le ministre, toujours aidé de son collègue sans portefeuille, trouva pour l'approuver une majorité de deux voix, — augmentée depuis, il est vrai, par les mêmes transformations mystérieuses.

Dans les deux majorités, figure l'unanimité des membres des deux groupes socialistes, parlementaire et révolutionnaire.

Que les radicaux de toutes nuances aient approuvé le ministère, cela n'a rien que de naturel. Que leur indignation de commande s'achève en vote de confiance, cela n'a rien qui puisse surprendre. Bénéficiaires des faveurs gouvernementales, il est juste qu'ils soutiennent ceux dont ils tirent profit, et qu'ayant, pour la galerie, protesté, ils finissent par reformer leurs rangs autour du pouvoir dont ils disposent. Des voix peuvent se déplacer suivant un intérêt parlementaire, au hasard d'intrigues de couloirs, pour assouvir telles ou telles ambitions personnelles. L'accord au fond, reste complet. Quelle autre conception gouvernementale les partis démocratiques de gouvernement ont-ils que celle d'un syndicat fondé pour l'exploitation de la chose publique ? S'ils se disputent entre eux, c'est sur la répartition des lots ! Leurs démarches les plus ordinaires, les ar-

ticles les plus usuels de leurs journaux n'ont-ils pas pour but d'obtenir la révocation du cantonnier qui vote contre eux, le déplacement de l'instituteur qui ne fréquente pas leur loge ? De quels droits protesteraient-ils ? Ce qu'a fait le ministre de la guerre, c'est ce qu'ils font eux-mêmes quotidiennement.

La vérité, la voici : au syndicat d'intérêts que représentent les modérés, un autre syndicat d'intérêts a succédé. A la « Congrégation romaine » a succédé la « Congrégation laïque ». Mais les procédés employés sont de part et d'autre les mêmes.

Huit jours se sont écoulés entre les deux interpellations. Une seule voix s'est-elle élevée dans leurs journaux contre le principe même de la délation, autrement que pour la forme ? Tous ont parlé de la congrégation menaçante et du péril romain ; ils ont invoqué l'exemple de leurs prédécesseurs au pouvoir. Un reste de pudeur seul les a empêchés de dire franchement ce qu'ils pensaient : à savoir que les professionnels de l'anticléricalisme approuvent les procédés cléricaux, que ceux qui tonnent en toute occasion contre les souvenirs de l'Inquisition approuvent l'inquisition d'État.

Les francs-maçons seuls, plus naïfs ou plus cyniques, ont fait des aveux qu'il faut retenir. Dès le premier jour, ils avaient trouvé des paroles vengeresses pour stigmatiser les manœuvres odieuses... de ceux qui avaient livré leurs papiers. Le brave M. Delpech, en phrases savoureuses, avait jeté l'anathème au misérable qui s'était vendu. Et le Grand-Conseil, dans une séance solennelle, vouant au mépris public le peu intéressant « Judas » qui avait trahi, avait couronné de fleurs le bienheureux frère Vadécart, promu par suite au rang de Jésus-Christ. Mais ils ont fait mieux ; et, dans un manifeste (1), le Grand Orient a résumé sa conception républicaine : « La République est notre bien à tous ». — Depuis quand ne peut-on plus défendre sa propriété ? — « N'est il pas risible de voir nos ennemis traiter aujourd'hui de méprisable délation les actes par lesquels nous mettons en garde les *gérants de la Chose Commune*?...

(1) Publié dans les journaux du 4 novembre.

Le *commanditaire* d'une grande industrie sera-t-il donc un délateur méprisable, s'il signale au gérant de l'*affaire dans laquelle il a placé ses intérêts* les malversations de quelques-uns de ses employés... ? »

La République? Une affaire! Les républicains ? Des commanditaires ! A la bonne heure, la voilà, la conception bourgeoise et bien démocratique de la République !

On attendait que les socialistes, élevant la voix, le disent. C'est pour cela qu'ils sont à la Chambre. Hélas ! Ils sont restés muets. Aujourd'hui, ils ont d'autres préoccupations : il leur faut avant tout sauver le ministère...

Jaurès intervint au nom du « groupe socialiste parlementaire ». D'abord, il paraissait surpris. Ces « moyens occultes d'information indignes d'un gouvernement républicain » dont on apportait les preuves palpables, c'était d'une digestion difficile ! Mais, quand on a passé le Rubicon, pourquoi reviendrait on en arrière? La grâce ministérielle opéra. « Sera dupe qui voudra ! Sera complice qui voudra !... Les républicains diront si, *à cette heure obscure et redoutable que traversent les destinées du monde* (1), il convient de renverser un gouvernement qui a su maintenir la paix, et de se livrer à tous les césariens, entrepreneurs de guerre et d'aventure ! » Rentre en ton puits, ô Vérité ! Voile-toi la face, ô Justice ! Vous n'êtes point ministérielles, votre chevalier n'exerce plus pour vous !

Il ne fut plus question que de « rassurer l'armée démocratique » et de « rendre confiance à tous ces officiers républicains qui peuvent se demander, depuis quelques jours, s'ils ne vont pas, une fois de plus, être livrés ». De sorte que, dans la seconde interpellation, Jaurès, interpellant lui-même, n'eut plus que le souci — certes, tout en réservant, bien entendu, les intangibles principes ! — d'énumérer la kyrielle d'infamies commises par l'état-major et la haute armée cléricale, pour effacer par les malpropretés passées les malpropretés présentes.

Du moins, le « groupe socialiste parlementaire » avait tenté d'expliquer son vote. Le « groupe socialiste révolutionnaire », lui, n'essaya rien du tout.

S'il y avait eu à la Chambre une opposition révolution-

(1) !!.

naire, le rôle à jouer était décisif. L'occasion qu'offrait l'interpellation Guyot de Villeneuve était de celles qui se présentent rarement.

Comment? Nous sommes en présence de manœuvres policières inqualifiables, qui ne résultent pas d'un hasard, qui ne sont pas le fait d'une individualité, mais qui constituent *tout un système de gouvernement*. Un président du conseil, dont il faut admirer la franchise, en a fait la théorie dans une circulaire fameuse, dès son arrivée au pouvoir (1). Il nous l'a dit, alors : les faveurs seront réservées à nos amis! Il nous le répète, avec le même cynisme : « Non seulement, je ne regrette pas ma circulaire, mais je m'en félicite (2). » Il veut que nous sachions bien qu'il y a dans les dénis de justice, dans le favoritisme éhonté dont on donne les preuves, une règle générale d'administration. Et nous allons tout simplement, dans un misérable intérêt ministériel, mettre en balance les turpitudes des uns avec les turpitudes des autres, ou fermer les yeux avec sérénité, — au lieu de dénoncer les unes et les autres et de prouver ainsi que les gouvernements bourgeois, de quelque étiquette qu'ils se parent, ne vivent que de moyens honteux, d'espionnages, de délations, d'inquisition quotidienne. Décisif et éloquent moyen de montrer à la masse, d'une façon éclatante, que tous ces orateurs à discours retentissants, ces inventeurs de flamboyants programmes, n'ont qu'une préoccupation : se maintenir au pouvoir par n'importe quels moyens, tenir la feuille des bénéfices afin d'en disposer pour eux et pour leurs clientèles!

Que fait donc le socialisme, vaste mouvement de révolte contre la société actuelle et ses hontes, s'il ne peut se dresser, en face des partis politiques représentant le vieux monde, et, au milieu de toutes les tristesses, faire apparaître son idéal de rénovation individuelle et sociale?

Quel est son but, sinon la libération de l'individu de tous les esclavages? Pourquoi poursuivons-nous l'abolition de la servitude économique, sinon pour affranchir la conscience

(1) A cette époque déjà, nous avons été seuls, ou presque seuls, à protester contre cette théorie. Quel plus bel exemple de la moralité bourgeoise, républicaine ou non? (V. *Le Mouvement Socialiste* du 28 juin 1902).

(2) *J. Off.* du 29 octobre, p. 2236, col. 3.

— en même temps que le corps — de ceux qu'elle opprime? Pourquoi parlons nous de socialiser les moyens de production, sinon pour rendre les hommes à eux-mêmes? Et de quel front pouvons-nous nous présenter aux masses et rallier à nous les opprimés, si, en de pareils moments, nous ne nous levons pas pour défendre le droit à la dignité et à la liberté?

Certes, il est pénible d'avoir à émettre des pensées de ce genre, au sujet de l'attitude de camarades de combat. C'est avec regret qu'on le fait. Mais réellement, quelque peine qu'on éprouve à le dire, on peut se demander après ces deux séances, s'il y a vraiment des socialistes à la Chambre.

Le « groupe socialiste parlementaire », dans son ensemble, nous avait habitué à toutes les chutes. Le « groupe socialiste révolutionnaire, » heureusement, avait une autre tenue. S'il avait eu, en quelques occasions, de passagères défaillances, dont nul n'est exempt, on pouvait croire, surtout après les indications très nettes du Congrès de Lille, qu'elles ne se reproduiraient plus. Aujourd'hui, on se demande où, entre les deux groupes, est la différence? S'il est une nuance dans le commun ministérialisme des deux, elle est plutôt en faveur du groupe parlementaire, qui du moins a pris position nette et non équivoque.

Sans doute, je sais bien que le « groupe socialiste révolutionnaire » vient de publier — quinze jours après la première interpellation — une déclaration qu'il n'a, paraît-il, pu lire à la tribune, et dans laquelle il explique les considérations qui ont motivé son vote. Personne ne songe, en constatant dans leur action les mêmes conséquences pratiques, à faire à aucun de nos camarades l'injure de confondre les raisons de leur ministérialisme avec celles qui dictent le leur à Jaurès et aux siens. Nous savions tous, avant cette déclaration, que leur attitude tient uniquement à la crainte de voir arriver aux affaires un ministère impérialiste, prêt aux pires aventures. Ils nous l'ont dit à Lille; aucun d'eux ne s'en cache; et lorsqu'il y a quelques jours, au Conseil fédéral de la Fédération de la Seine, je demandais amicalement aux élus, comme m'en avait chargé ma section, quelques éclaircissements sur le double vote en question, c'est encore cette raison, qu'en l'absence des députés retenus par une séance prolongée, Landrin invoquait en leur nom.

Vraiment, si nous avions de telles perspectives, il y aurait en effet à réfléchir. Si nos élus, mieux placés peut-être pour en juger, que nous, ont sur ce point des clartés spéciales, il ne serait pas inutile qu'ils le fassent connaître au Parti, par des explications précises ! Pour ma part, j'avoue mon scepticisme à l'égard d'appréhensions qui me paraissent naître beaucoup moins des faits, que d'un « chantage » habilement et dès longtemps préparé par le ministère et ses gardes du corps.

Dussè-je, comme à la Fédération de la Seine, être traité par quelques-uns de « cosaque », j'avoue mon septicisme, non pas sur l'existence des pêcheurs en eau trouble, non pas sur leurs manœuvres louches ni celles des stipendiés de la Russie, mais sur la possibilité d'une guerre à laquelle tout le pays est opposé ! Et puis, en admettant qu'elle soit possible, il resterait à savoir si le meilleur moyen de l'empêcher est d'accorder au gouvernement actuel une confiance aveugle qui peut ne pas suffire à le maintenir au pouvoir, puisqu'il s'en est fallu de quatre voix d'abord, de deux ensuite, qu'il ne fut renversé ; ou s'il ne serait pas préférable de consacrer les forces qu'on met à son service, à une campagne vigoureuse dans le pays, comme celle qu'au début de la guerre russo-japonaise, Vaillant lui-même avait commencée. Ce serait certes une tactique plus conforme à l'esprit révolutionnaire et aux principes du Parti.

Car vraiment, — c'est là ce qui se dégage, au fond, de ces deux séances typiques —, en persévérant dans cette attitude, nos élus s'engagent sur une pente fort dangereuse. Malgré les réserves — parfois, comme aujourd'hui, insuffisantes — que peut faire leur groupe, son action pratique se confond trop avec celle du groupe socialiste ministériel. Je ne suis pas seul à le constater. Un de nos élus lui-même, notre ami Sembat, l'a franchement avoué dans une interview récente sur l' « unité socialiste » :

La différence d'attitude entre les divers membres des deux groupes parlementaires actuels est-elle si profonde ?

Nous nous sommes appliqués au groupe socialiste révolutionnaire à toujours marquer notre volonté de n'être pas des ministériels de parti pris, et de n'accorder nos voix au gouvernement que lorsqu'il les mérite. Mais, en fait, surtout depuis la guerre russo-japonaise, il est indéniable que nous soutenons systématiquement le ministère. Si nous étions aussi impartiaux que nous

le croyons, n'attendrions-nous pas, quand on l'attaque, de savoir, avant de l'approuver, s'il a raison ? Or, en cas d'attaque contre lui, vous nous voyez au premier rang poussant des clameurs d'un gosier qui couvre la voix des ministériels les plus endurcis du groupe socialiste parlementaire.

Il est donc évident que la fusion des deux groupes ne changera pas grand'chose à la situation présente (1).

De telles paroles sont graves, car elles signifient clairement que *si l'unité doit se faire dans l'opportunisme, nous sommes murs pour l'unité !*

Le réformisme jaurésiste a égaré une partie du prolétariat dans une voie purement parlementaire et légalitaire. Trop d'ouvriers sont déjà portés à considérer les luttes de la Chambre comme la seule bataille socialiste. Allons-nous, à notre tour, en nous hypnotisant sur les intrigues de couloir, sur les conspirations maroquinières, cesser d'être encore un parti politique pour n'être plus qu'un parti parlementaire ? Si nous devions tomber à ce niveau d'abaissement que de régler notre conduite sur les gestes de M. Leygues, mieux vaudrait renoncer à toute action électorale ; et c'est parce que, nous ne croyons pas à la possibilité de renoncer à une action nécessaire, qu'il est bon de poser ces questions.

André Morizet.

(1) *La Petite République* du 2 novembre.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

Le Mouvement Syndicaliste Agraire (1).

I

La Fédération Nationale des Bûcherons.

Le troisième Congrès de la Fédération des Bûcherons a été récemment tenu à Auxerre : Il a accusé un progrès croissant de l'organisation bûcheronne. Mais, avant d'en relater les travaux, il est nécessaire de rappeler brièvement la formation et l'action de la Fédération.

On a paru très surpris dans le monde syndical de l'important développement qu'avait pris, en ces dernières années la Fédération bûcheronne. Au Congrès de Bourges, certaines organisations ont même été, dans leur surprise, jusqu'à mettre en doute la sincérité des mandats des syndicats bûcherons représentés.

Cela tient à ce qu'on connaît mal encore, dans les milieux ouvriers urbains, la question de l'organisation paysanne ; et puis, il faut bien le dire aussi, à ce que, dans ces milieux, on s'était toujours imaginé, que la nature même des travaux ruraux, l'isolement dans lequel vivait le paysan, le rendait réfractaire à toute espèce d'esprit d'organisation.

---

(1) Le mouvement syndicaliste agraire prend, en France, une importance croissante. Les nombreuses grèves des bûcherons du Centre et des travailleurs agricoles du Midi, les récents congrès des grandes organisations syndicales rurales, en sont la plus nette confirmation.

Nous commençons aujourd'hui — avec la vivante monographie de Mauger sur la Fédération bûcheronne — les études que nous avons annoncées sur le *Syndicalisme agraire en France* : nous publierons ensuite un travail de Paul Ader, secrétaire de la Fédération agricole du Midi, sur les récents mouvements et l'organisation des travailleurs viticoles. N. D. L. R

C'est là une grave erreur que démentent aujourd'hui les faits eux-mêmes.

Si, dès l'apparition de la loi sur les syndicats professionnels, au lieu de centraliser les efforts de propagande dans les villes industrielles seulement, on s'était appliqué à étendre, en même temps, la propagande dans les campagnes, il y a longtemps que les travailleurs ruraux et urbains ne feraient qu'un.

Mais, à l'encontre de ce qui se passe dans les villes, il ne faut pas que le propagandiste se contente de venir dans les campagnes, seulement pour y faire de la théorie. Il faut qu'il appuie cette théorie de données, d'exemples pratiques, dont l'application apportera dans un temps relativement restreint, un résultat immédiat, dont le paysan sera appelé à ressentir les bons effets.

Il faut, en un mot, à côté de la théorie, indiquer le moyen pratique de faire entrer cette théorie dans le domaine des faits. C'est ce qui s'est produit chez les bûcherons et c'est là tout le secret de la prospérité croissante de la Fédération bûcheronne.

Est-ce à dire que les bûcherons n'ont pas eu à lutter et n'ont pas encore à lutter contre les difficultés auxquelles se heurtent toutes les organisations naissantes ? Il suffit de lire l'étude si documentée qu'a publié, en 1903, sur les bûcherons du Cher et de la Nièvre, L.-H. Roblin (1), ainsi que les monographies qui ont été publiées sur ce sujet, à diverses reprises, par le *Mouvement Socialiste* et autres revues ; il suffit de lire les jugements de classe, rendus ces jours derniers encore, par le tribunal de Saint-Amand, contre les principaux militants de la Guerche, Cuffy, Germigny, Apremont, à la requête d'un gros propriétaire terrien, pour se convaincre du contraire.

Mais ce qui donne au mouvement bûcheron un caractère particulier, c'est que dès que les bûcherons se sont rendus compte que la méthode primitivement adoptée, et qui consistait à faire la grève et à attendre que l'une ou l'autre des deux parties cédât, ne donnait aux ouvriers organisés que des résultats partiels, ils se sont appliqués à rechercher quel

(1) Editions du *Mouvement Socialiste*.

moyen pratique serait le plus apte à donner à la lutte une forme plus organique.

Ce moyen, ils l'ont trouvé dans le contrat collectif et dans des mesures préparatoires de ce contrat, qui modifient complètement les méthodes d'exploitation depuis longtemps adoptées.

Autrefois, cela se pratique toujours dans les régions où l'organisation bûcheronne n'a pas encore pénétré, les bûcherons attendaient que les marchands de bois aient acheté leurs bois pour débattre avec eux leurs conditions de travail. Dès qu'on apprenait que le marchand de bois était disposé à embaucher une coupe, les ouvriers se rendaient, individuellement ou en groupe, à l'endroit où devait se faire l'embauchage, et là, discutaient, avec le marchand de bois les prix et conditions du travail. On tombait rarement d'accord une première fois. On revenait le lendemain et les jours suivants, jusqu'à ce que l'accord fut établi.

Il arrivait parfois que des ouvriers plus pressés par le besoin que les autres, se laissaient aller à accepter, les prix qui leur était offerts et commençaient à travailler. La coupe embauchée, les camarades étaient obligés de céder à leur tour, de peur de manquer de travail, et le façonnage s'effectuait souvent à des prix dérisoires.

Parfois aussi, usant de ruse, le marchand de bois ou son commis de vente, s'entendait avec deux ou trois ouvriers et convenait avec eux d'un prix minime de façon de travail, sous la réserve qu'une bonification de tant par « corde » leur serait accordée, si l'embauchage se faisait au prix convenu. En s'embauchant et paraissant accepter les prix offerts, les ouvriers servaient d'appât aux autres, qui, les voyant au travail pour un prix déterminé, s'embauchaient à leur tour au même prix. D'une façon comme de l'autre, les taux de salaire étaient généralement inférieurs à ce qu'ils auraient normalement dû être, à ce qu'ils sont aujourd'hui.

L'organisation bûcheronne, en 1891-92-93-94-95, suivit les mêmes errements ; elle établit bien des tarifs, mais elle eût alors à lutter contre la concurrence de ceux qui n'étaient pas syndiqués, ou même étant syndiqués mais poussés par l'appât du gain, ou pressés par la faim après une semaine ou deux de chômage, finissaient par se laiser aller à travailler à des conditions inférieures à celles réclamées par le syndicat.

Puis aussi, le relèvement des salaires (1), obtenu à la suite des mouvements de 1891-92-93, fit croire au bûcheron qu'il ne reverrait jamais les difficultés passées : peu à peu, il s'éloigna du syndicat.

Joignons à cela les persécutions dont furent victimes les meilleurs militants syndicalistes, de la part des administrations d'alors ; le travail exercé en sous-mains par les puissants du jour, opportunistes, radicaux, ou par leurs agents, pour endiguer le mouvement d'organisation paysanne dont on redoutait l'action et dont surtout on redoutait l'adhésion au socialisme, — et l'on aura les raisons qui firent sombrer la première Fédération bûcheronne, en 1895.

Ce ne fut que vers 1899, que les bûcherons, menacés à nouveau dans leurs salaires, songèrent à reconstituer leurs organisations syndicales et, sur notre conseil, adoptèrent un moyen d'action différent de celui autrefois mis en pratique.

Ce fut également ce moyen d'action qu'adopta et préconisa la Fédération bûcheronne et c'est en grande partie à lui qu'elle doit dans le Cher et dans les départements limitrophes, ainsi que dans toutes les régions boisées, ce développement qui intrigua si fort au Congrès de Bourges, les organisations industrielles.

Dans le bulletin mensuel de mars 1892, de leur syndicat, les marchands de bois, après avoir exposé qu'ils étaient pris à l'improviste et qu'ils avaient acheté les coupes de bois en escomptant les faire exploiter aux prix et conditions habituelles, ajoutaient : *Et cependant les marchands de bois ne demandent qu'une chose, c'est qu'avant l'époque où se traiteront les acquisitions des coupes sur pied, les ouvriers s'unissent en syndicats et fixent les prix d'exploitation de chaque coupe. Avec des prix raisonnables les marchands imposeront aux propriétaires d'accepter ces prix, ou bien n'achèteront pas.*

Le grand argument des marchands de bois était donc en 1892, que, pris à l'improviste, ils ne possédaient aucune base pour effectuer leurs achats, qu'ils ne pouvaient par conséquent accéder aux demandes des ouvriers et leur accorder les prix de salaire qu'ils réclamaient.

(1) Les salaires étaient montés de 0 fr. 60, 0 fr. 75 à 1 fr. 50 et 1 fr. 75.

Que devaient faire les syndicats? Mettre les marchands de bois dans l'impossibilité de pouvoir, dans l'avenir, se servir de ce prétexte, en les informant assez longtemps avant l'exploitation des bois, des conditions de travail que les ouvriers syndiqués étaient disposés à leur réclamer pour chaque coupe de bois distincte.

Il fallait plus encore. Pour éviter toute crainte de contestation, il fallait que le syndicat ait lui-même la libre disposition du travail d'exploitation, qu'il devienne en quelque sorte l'entrepreneur du travail de la coupe et que ce droit lui fût reconnu par le marchand de bois lui-même. D'où la nouvelle méthode adoptée par la majeure partie des syndicats adhérents à la Fédération bûcheronne.

Mais pour que cette méthode réussisse, il fallait aussi que la Fédération bûcheronne laissât à chaque syndicat la plus complète autonomie, en raison de la variété des travaux et aussi de la diversité, dans chaque variété de travaux, des systèmes d'exploitation.

D'où, dans le Cher surtout, la constitution de syndicats locaux ou communaux, agissant librement pour les questions d'application pratiques sur un rayon déterminé, et s'appuyant sur la Fédération pour toutes les questions d'ordre général intéressant l'ensemble des travailleurs bûcherons et agricoles. Car, il faut bien qu'on le sache, si le bûcheron pendant six mois de l'année peut être appelé à travailler dans les bois, le reste du temps il est ouvrier agricole.

Et maintenant, comment procèdent les syndicats bûcherons?

Deux ou trois mois avant l'époque de la mise en adjudication des coupes de bois, les syndicats bûcherons désignent des délégués pour procéder à la visite des coupes et à l'estimation par nature de travail, des prix de façon que comporte le travail d'exploitation de la coupe visitée.

Si la coupe à vendre est fixée sur le territoire du syndicat, les délégués du syndicat procèdent seuls à l'estimation.

Si, au contraire, elle se trouve fixée sur le territoire de plusieurs syndicats, les délégués des divers syndicats se réunissent pour arrêter de commun accord les tarifs des prix de façon à fixer.

Ces tarifs, une fois arrêtés, sont soumis au bureau de chaque syndicat, qui y apporte les modifications jugées né-

cessaires, après quoi ils sont imprimés sous forme d'affiche.

Un exemplaire est adressé : 1° à tous les marchands de bois connus de la région et des régions voisines ; 2° Aux propriétaires des coupes, Etat ou particuliers ; 3° Dans chaque commune, un ou plusieurs exemplaires sont affichés aux endroits les plus apparents ; 4° en outre, tous les journaux locaux reçoivent des exemplaires qu'on les prie de publier.

Les intéressés sont de la sorte exactement renseignés ; s'ils procèdent régulièrement, ils doivent effectuer leurs achats en tenant compte des données qui leur ont été fournies par le syndicat. Ils auraient mauvaise grâce de ne pas accepter ensuite de discuter avec lui.

Une fois, donc, l'adjudication ou la vente terminée, un délégué du syndicat s'abouche avec l'acheteur ou l'adjudicataire, et si l'accord s'établit, passe avec lui un contrat de travail, aux termes duquel l'exécution de l'exploitation est confiée au syndicat qui embauche, débauche etc..., veille en un mot à ce que l'abattage s'exécute suivant les ordres et dans les conditions qu'indique le marchand de bois, en ce qui concerne la nature, longueur, grosseur, etc..., des bois à exploiter. Le syndicat souvent même accepte la responsabilité des mal-façons.

Ce contrat est fait et signé en double exemplaire, sur timbre, par le marchand de bois et le ou les délégués du syndicat, d'ordinaire le président ou le secrétaire.

Un exemplaire reste entre les mains des marchands de bois, l'autre est déposé au siège du syndicat.

Voici un modèle de ces contrats :

Fédération nationale des Syndicats de bûcherons de France et des colonies

Commune de Département du

Arrangement amiable.

Entre les soussignés,

Monsieur D..., président et V..., secrétaire agissant au nom de la Chambre syndicale des bûcherons de..... département.....

Et M. B... marchand de bois à..... département....., agissant en son nom. Il a été reconnu ce qui suit : M. B... s'engage à suivre les conditions suivantes rela-

tives à l'exploitation de la coupe de..... située commune de..... appartenant à M.....

Les cordes à charbon auront les dimensions suivantes : longueur 5 m. 33, hauteur 0 m. 75, largeur 0 m. 63 à 0 m. 66 et seront payées 3 francs.

Pour les bois de chauffage, les dimensions seront les mêmes, mais le prix sera de 4 francs la corde et les souches 5 francs.

La moulée de bois blanc et de bois écorcé, bûches de 1 m. à 1 m. 14 sera payée 6 fr. ; bûches de 1 m. 14 à à 1 m. 33 de longueur prix 7 fr.

La cimée sera payée 4 fr. la corde et le bois de charbon 3 fr. Les fagots à un lien de 0 m. 80 à 1 mètre de circonférence seront payés 3 fr. le cent; l'écorce sera payée 0 fr. 80 la botte de 1 m. 25 de long sur 1 m. 25 de circonférence et liée à la main.

L'écorce de badinette sera au même prix et conditions que l'écorce de taillis et l'abattage sera payé 0 fr. 10 par pied.

Le liage sera aux frais du marchand de bois à raison de 0 fr. 05 la botte avec liens fournis sur place Il sera fait par des ouvriers commandés et choisis par la chambre syndicale.

Pour le bois écorcé ou pelard (charbon) les prix seront les mêmes que pour le bois d'hiver, excepté dans le cas où le marchand de bois voudrait faire trier des piquettes. Le bois subira une augmentation de 0 fr. 25 par corde et les piquettes seront payées 5 francs le cent. L'écorce devra être triée convenablement au bois d'hiver et ne devra être laissée inférieure à 6 centimètres de diamètre, à 1 mètre de hauteur.

L'écorce ne sera enlevée de la coupe qu'après avoir été comptée et payée.

Dans le cas où une corde serait jugée inférieure, la chambre syndicale désignera des ouvriers chargés du levage qui seront payés moitié par le patron, moitié par l'ouvrier à qui appartiendra le travail et au prix de 0 fr. 40 la corde de charbon et 0 fr. 60 la corde de moulée — mais la hauteur aura baissé de 0 m. 03. Il y aura facilité de faire des 1/8 de corde en n'importe quel bois et chaque fois qu'il sera nécessaire.

Les bois morts et les résidus appartiendront aux ouvriers, ainsi qu'un fagot ordinaire et un pieux de 2 mètres environ et de 0 m. 06 de diamètre.

La coupe sera accessible aux voitures qui iront chercher le bois mort et en général tout ce qui appartiendra aux ouvriers.

Tout ouvrier qui sera pris à emporter du bois hors de dimension, sera seul responsable de l'acte qu'il aura commis.

Tout ouvrier travaillant dans la coupe aura droit au bois nécessaire de l'outillage, tel que manche de cognée, monture de scie, etc.

La chambre syndicale exige des acomptes au moins une fois par semaine, qui seront faits dans la coupe par le marchand de bois ou son représentant. Néanmoins, elle se réserve le droit de les faire quand elle le jugera nécessaire.

M. B... s'engage à ne laisser travailler dans la coupe aucun ouvrier qui ne serait pas autorisé par la chambre syndicale.

Le paiement ne pourra dépasser, en aucun cas, huit jours après la terminaison de chaque espèce de travail.

Vu et approuvé — Pour la Chambre syndicale,
Le marchand de bois — Le Président — Le Secrétaire

Nanti de ce contrat, le syndicat procède en temps voulu à l'embauchage de la coupe. En principe, seuls les syndiqués ont droit de coopérer au travail ; mais comme il est de l'intérêt du syndicat qu'aucun ouvrier ne reste en dehors de lui ; comme, le plus souvent, quand des conflits éclatent, neuf fois sur 10, ils proviennent de l'entêtement ou du mauvais vouloir de camarades non syndiqués, le syndicat maître du travail se retourne vers le non syndiqué et lui tient le langage suivant :

« *Mettre aujourd'hui du travail, je pourrais, camarade, te refuser l'entrée dans la coupe, puisque tu n'es pas syndiqué*, mais j'ai besoin que tu comprennes que ce n'est pas seulement l'intérêt des syndiqués que je défends, mais également l'intérêt des non-syndiqués.

« Je ne veux cependant pas te rendre le syndicat obligatoire, tu ferais un mauvais syndiqué. Avant d'entrer au syndicat, il faut que tu en comprennes bien toute la portée. Réfléchis. Si tu entres au syndicat, tu jouiras des prix de façon obtenus par le syndicat.

« N'y entre pas, si ton éducation syndicale n'est pas encore faite, mais alors, comme nous faisons chaque année des frais de délégués pour l'estimation des coupes, d'affiches, etc., etc., comme nous avons, en un mot, des frais généraux, que nos syndiqués payent avec leurs cotisations, et que tu ne payes pas, toi, qui n'es pas syndiqué, et auxquels

il est juste que tu participes, tu ne trouveras pas étrange que la façon de chaque nature de travail te soit comptée tout au moins pour recouvrer ta part dans ces frais qu'ont fait tes camarades syndiqués. »

Le résultat, on le comprend sans peine, c'est qu'au bout d'un certain laps de temps, par suite du contact avec les autres camarades, le bûcheron, qui tout d'abord était réfractaire au syndicat, ne tarde pas à s'y faire inscrire et à devenir un fervent défenseur de l'idée syndicale.

Là encore est tout le secret du développement croissant de la Fédération bûcheronne.

Que cette façon d'opérer ne soit pas pratique dans toutes les professions, nous en voulons bien convenir ; mais c'est un moyen d'action qui jusqu'à ce jour a donné chez les bûcherons d'excellents résultats et qu'il était utile de signaler à l'attention des organisations ouvrières urbaines.

Quant à la répartition du travail, elle se fait de la façon la plus simple. Au jour fixé pour l'embauchage par le syndicat, tous ceux qui veulent coopérer au travail se rendent à la coupe. Quelques jours à l'avance, des délégués ont eu soin de jalonner des divisions ou *ardous* de 15 ou 20 mètres de largeur, séparées par des tranchées sur toute la longueur du bois à exploiter. Ces parties sont numérotées et on procède au tirage au sort. Chaque bûcheron exploite la partie qui lui est désignée par le sort. Au cas où le nombre des ouvriers est par trop élevé, l'embauchage se fait aux deux extrémités du bois à la fois. L'heure du commencement et de la cessation du travail est, dans certaines régions, annoncée au son du clairon.

Quand le travail est terminé, le marchand de bois est prévenu. D'accord avec un délégué du syndicat — le secrétaire — il procède à la vérification du travail, fait et remet soit au trésorier du syndicat, qui en fait alors la répartition entre chaque ouvrier suivant le travail effectué par lui, soit à l'intéressé lui-même, le montant du travail.

Toutefois, quand le marchand de bois paye directement le travail à l'ouvrier, il doit donner au syndicat la différence entre le prix accepté et celui promis au non-syndiqué par le syndicat. Il en est de même si, pour cause de malfaçon, une retenue doit être faite à l'ouvrier.

Prétendre que toujours les choses se passent sans récri-

minations de part et d'autre serait exagéré. Mais, malgré tout, on est obligé de constater que le système du contrat collectif entre de plus en plus dans les mœurs bûcheronnes et qu'il a donné jusqu'à ce jour les résultats qu'expriment plus éloquemment que tout ce que nous pourrions dire, le nombre toujours grandissant des organisations bûcheronnes adhérentes à la « Fédération nationale des bûcherons de France et des Colonies ».

C'est cette prospérité de la Fédération bûcheronne que constatait le secrétaire général de la Fédération, le camarade Veuillat, dans la circulaire qu'il adressait, quelques mois avant le récent Congrès d'Auxerre, aux organisations bûcheronnes, et où il disait :

« La situation importante prise par la Fédération nationale des bûcherons n'est plus discutée, même par nos adversaires — vu le nombre sans cesse grandissant des syndicats qui la composent. En effet, pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil en arrière et d'envisager les résultats obtenus.

« Au 1er octobre 1903, quarante-sept syndicats de bûcherons et agricoles composaient cette organisation, et actuellement, au 1er juin 1904, soixante-huit syndicats y sont affiliés.

« Nos forces se sont donc sensiblement accrues durant l'année qui vient de s'écouler. C'est pour nous un heureux résultat pour le passé et un brillant présage pour l'avenir. »

C'est sous ces auspices favorables que s'est ouvert, à Auxerre, le 4 septembre dernier, le troisième Congrès de la « Fédération Nationale des Syndicats de Bûcherons de France et des Colonies », dont il nous reste maintenant à retracer les travaux.

(*A suivre*).

A. Mauger.

Dun-sur-Auron (Cher), octobre 1904.

LES GRÈVES

TUNISIE

La grève générale et l'organisation ouvrière en Tunisie (1).

La grève. — La grève générale qui s'est déclarée le lendemain du *Premier Mai* dernier, parmi tous les corps de métier de la Régence de Tunis est passée inaperçue pour presque tous les organes socialistes d'Europe. Cependant l'examen de ce mouvement ouvrier a une importance de premier ordre comme documentation économique : soit en raison des éléments d'origine différente qui composent, dans ce pays, les classes sociales, soit en raison de la situation politique du protectorat.

Ce mouvement est intéressant aussi à étudier à cause de sa *spontanéité* et de l'*ampleur* qu'il ne tarda pas à prendre parmi des masses prolétariennes qui, pour la première fois, se sont servi de cette arme puissante qu'est la grève générale ; il nous fera voir les tendances des différents groupements politiques de la Tunisie ; nous verrons enfin que dans ce pays de colonie, parmi des collectivités — naguère absorbées par des préoccupations nationales — se sont développés des conflits économiques qui mettent en lumière, d'une façon saisissante, le principe socialiste de l'antagonisme inévitable des classes.

1. *La grève générale.* — Dès les premières heures de la journée du 2 mai, quelques groupes d'ouvriers maçons, accompagnés de leurs manœuvres, abandonnaient le travail et, précédés des drapeaux français et italiens, allaient se

(1) Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont fait retarder la publication de cette étude. Mais le problème qu'elle pose est plus que jamais d'actualité, et elle vient à son heure.

N. D. L. R.

masser devant les différents chantiers de la ville pour débaucher leurs camarades. C'étaient moins des paroles de révolte que des cris d'allégresse qui marquaient le passage de ces manifestants, qui se formèrent bientôt en colonne imposante. Le succès qu'avait obtenu ce geste libérateur, avait, en effet, rempli de joie tous les ouvriers ; la matinée n'était pas encore écoulée que tous les membres de la corporation avaient fait cause commune avec les grévistes : n'était-ce pas la preuve évidente du malaise qui régnait dans cette catégorie de travailleurs ?

Cependant, ce déploiement de forces ouvrières — qui s'était produit soudainement, sans préparation — n'en a pas moins surpris tout le monde, car jamais, à Tunis, un aussi grand nombre de travailleurs n'avait jeté bas le lourd fardeau du labeur quotidien, dans un ensemble parfait, pour regarder bien en face les patrons tout puissants et formuler leurs revendications, lesquelles consistaient en une augmentation du taux des salaires et en une diminution des heures du travail.

Par suite de quelles circonstances, la police locale avait-elle supporté, dans les rues de Tunis, cette manifestation ouvrière qui devait donner l'exemple de la résistance à toutes les corporations ? Par quel miracle, cette même police, si prompte naguère à prendre des arrêtés d'expulsion contre les prolétaires grévistes de Bizerte (1), avait-elle résisté aux suggestions de certains entrepreneurs, qui, menacés dans leurs intérêts, demandaient des mesures administratives contre « les fauteurs de troubles » ?

Certains milieux bourgeois étaient encore, à Tunis, sous l'impression des manifestations « enthousiastes » qui avaient accueilli le président Loubet en Italie, et comme les grévistes étaient en grande majorité des compatriotes de ceux qui avaient acclamé le « premier magistrat de la République », il fallait user avec eux de quelques ménagements ! Chose digne d'attention, la première fois que des ouvriers italiens se placent sur le terrain économique et international pour lutter contre leurs patrons de même origine, — par un hasard de circonstances — la nationalité leur sert, en quelque sorte, de sauf-conduit. D'autre part, il s'agissait de querelles entre

(1) Voir à ce sujet notre article sur la « question ouvrière en Tunisie ». *Mouvement Socialiste* du 15 décembre 1903.

ouvriers et entrepreneurs *italiens* : les pouvoirs publics *tunisiens* n'avaient pas de motifs suffisants pour défendre les intérêts des capitalistes étrangers.

Pour cette double raison, pendant les trois premiers jours de la grève, les ouvriers en colonne imposante — les bannières des « nations sœurs » en tête — ont pu librement évoluer dans les rues de Tunis pour surveiller les chantiers et empêcher toute défaillance. Et lorsque, le 5 mai, un arrêté municipal vint interdire les rassemblements sur la voie publique, le branle était donné, la masse prolétarienne internationale s'était senti les coudes, bon nombre de corporations s'étaient mises en grève et les autres corps de métiers s'apprêtaient à suivre l'exemple (1).

---

(1) Dès le premier jour de la grève des maçons, les *menuisiers* et les *ébénistes* font cause commune avec leurs camarades par esprit de solidarité ; le lendemain, les *ouvriers du port* et les *ouvriers cordonniers* se déclarent également en grève en vue d'améliorer leur sort ; c'est ensuite le tour des *ouvriers peintres*, des *bourreliers*, des *ouvriers des pâtes alimentaires*, des *ouvriers mécaniciens* (ajusteurs, serruriers, forgerons, plombiers, fumistes), des *asphaltiers* et des *tonneliers*, tous ces ouvriers abandonnent également le travail. Une grève partielle de *boulangers* se déclare, mais elle ne dure qu'un jour ; les *ouvriers tailleurs* et les *ouvriers de l'orfèvrerie indigène* tentent un mouvement dans le même sens, mais l'abstention du travail ne put être obtenue.

Les *mineurs des caves de pierre*, les *charretiers*, les *cigarettiers* (employés à l'administration des Monopoles), les *ouvriers de la campagne* formulent à leur tour des revendications. Les *garçons limonadiers* font connaître publiquement leurs doléances et déclarent faire « cause commune avec leurs frères de misère. » Les *ouvriers coiffeurs* ne réussissent qu'à provoquer une grève partielle de leur corporation.

Dans la Régence : à Ferryville, à Bizerte, au Kef, à Mateur et à Sfax les ouvriers du bâtiment, à Béjà les cordonniers suivent l'exemple de leurs camarades de Tunis.

Dans la presque totalité des corporations qui s'étaient déclarées en grève, les ouvriers réclamaient une augmentation du prix du salaire et une diminution des heures de travail ; la grève a duré, dans les différents corps de métiers, d'un minimum d'un jour de travail à un maximum de dix jours. Une bonne partie des grévistes ont obtenu pleine satisfaction.

Les ouvriers de toute nationalité ont participé au mouvement : les Français (notamment les ouvriers du fer et du bois), les Ita-

II. *L'organisation ouvrière.* — Si le mouvement gréviste de la Régence de la ville de Tunis en particulier a fait obtenir des avantages immédiats à la plupart des corporations ouvrières, à un point de vue plus général, il a donné à la masse prolétarienne de ce pays — qui était restée dans l'ombre — la conscience de sa force et de ses droits ; il a appelé l'opinion sur les conditions qui étaient faites aux ouvriers ; il a offert aux différents partis en présence l'occasion de prendre position, soit pour, soit contre le mouvement d'émancipation ouvrière ; la situation économique du pays a précisé sa physionomie ; par l'ampleur qu'a pris le mouvement et par son orientation vers le *syndicalisme international sur le terrain des revendications de classe*, toutes les questions qui s'alimentent des rivalités nationales se placent d'elles-mêmes au second plan.

A côté des problèmes que pose, ici comme ailleurs, l'organisation ouvrière, il est des questions qui se présentent en Tunisie avec un caractère tout particulier, étant donnée la constitution économique et sociale de ce pays.

Après avoir donné quelques renseignements sur les tentatives d'organisation ouvrière, nous parlerons de l'émigration européenne dans la Régence, dans ses rapports avec le syndicalisme, de la résistance que rencontrent ces groupements ouvriers internationaux dans les milieux nationalistes des deux pays latins, des intérêts communs du prolétariat à l'égard de ces associations ouvrières.

La tendance vers l'organisation se dessina au cours même de la grève générale (1). Dès le 4 mai, les *menuisiers et*

---

liens (ouvriers du bâtiment, du bois), les Maltais (ouvriers du bois), les juifs (cordonnerie, orfèvrerie indigène, tailleurs), les indigènes (ouvriers du port, cigarettiers).

(1) Nous rappelions ici même, au mois de décembre dernier, les tentatives d'organisation syndicale, restées infructueuses, qu'avaient faites quelques corporations ouvrières de Tunis ; les promoteurs, se croyant liés par un décret tunisien sur les associations, s'adressaient aux autorités locales, qui se faisaient naturellement toujours un devoir de refuser l'autorisation administrative à ce genre de groupement.

Dans une étude que nous avons consacrée à la question et qui paraîtra incessamment dans le *Journal de Droit international privé*, nous soutenons que la loi française de 1884, sur les syndicats, est applicable à la Tunisie.

similaires, au cours d'une réunion, ont émis un vœu « demandant aux autorités de ne point s'opposer à la création de syndicats ouvriers, ni à l'institution d'une Bourse du travail, qui est le seul moyen de discipliner la lutte entre le Capital et le Travail ». (*Dépêche Tunisienne* du 5 mai.) Les *ouvriers du bâtiment* de Bizerte, au cours de leur première réunion, tout en formulant leurs revendications, décident de former un syndicat pour la défense des différents corps de métier. Les *coiffeurs* se mettent en rapport avec la Chambre syndicale des coiffeurs de Paris, en vue de la formation d'un syndicat. Les *cordonniers* commencent les démarches nécessaires pour se constituer en syndicat international, et leur association entre de suite en lutte contre un patron qui se refusait de maintenir les engagements qu'il avait pris par écrit. Parmi les *maçons*, se manifestent deux tendances, les uns sont pour l'organisation mutualiste, les autres sont pour l'organisation syndicale.

Les *peintres en bâtiment* constituent la « Prévoyance des ouvriers peintres. » Les *garçons limonadiers* créent à leur tour une société de secours mutuels. Le syndicat des typographes (section « des Travailleurs du Livre de France), » le seul syndicat qui existait en Tunisie avant la grève, recrutait ses membres parmi l'élément ouvrier français ; le 17 mai écoulé, ce syndicat convoqua tous les typographes de Tunis (français, italiens et juifs) à une réunion générale, « en vue de la reconstitution du syndicat sur de nouvelles bases et dans le but d'attirer tous les ouvriers de cette profession. » Presque tous les cent cinquante imprimeurs qui avaient répondu à la convocation ont adhéré au niveau syndicat. Le 6 juin les *tonneliers* et *fondriers* décident d'élaborer un statut en vue de former un syndicat et adhérer à la « Confédération Générale du Travail de France. » Les *ouvriers du port* (canotiers, mariniers et autres), fondent une association de secours mutuels sous la dénomination de « Ligue Maritime Tunisienne. »

Les *comptables* et *aide-comptables* forment un groupement international pour la défense des intérêts corporatifs. Les ouvriers en *pâtes alimentaires* s'étaient constitués en société professionnelle dès le début de la grève : leur groupement fût pour beaucoup dans le succès qu'ils ont obtenu.

III. — *Les syndicats internationaux et l'émigration*. — Le problème de l'émigration ne tardera pas à se poser aux organisations ouvrières naissantes. Déjà, au cours de la grève des maçons, le Résident Général avait déclaré aux grévistes : « Si vos patrons, leur disait M. Pichon, veulent vous remplacer par d'autres de vos compatriotes venus d'Italie, je ne puis les en empêcher et alors vous aurez compromis votre sort. » Un fabricant de pâtes alimentaires, dans une lettre rendue publique, faisait savoir qu'il avait écrit en Italie pour remplacer son personnel qui s'était déclaré en grève. Un patron cordonnier ne voulant pas tenir des engagements qu'il avait pris par écrit, son magasin fût mis à l'index, et comme aucun ouvrier ne consentait à travailler pour lui, il s'adressa à Palerme (Italie), pour avoir d'autres cordonniers ; le syndicat (en formation) de la corporation s'adressa à la Bourse de Travail et au journal socialiste de la ville italienne, afin de mettre en garde les camarades contre ce patron récalcitrant et les engager à ne pas venir à Tunis. Enfin, un journal tunisien annonçait, le 18 mai, que *soixante-trois* ouvriers italiens étaient arrivés en Tunisie venant de Cagliari ; « ces émigrants, ajoutait la feuille locale, sont attirés dans notre ville par les grèves. »

Voici donc que par la force même des choses, l'ouvrier italien — établi en Tunisie — touche du doigt le danger que peut avoir pour lui l'immigration dans la Régence de ses compatriotes d'Italie ; il y a là une question que les syndicats tunisiens seront appelés à examiner de près au mieux des intérêts de la main d'œuvre locale,

Un problème identique ne s'est-il pas posé à différentes reprises dans la péninsule même, à l'occasion de ce que l'on appelle *l'émigration intérieure* : les ouvriers d'une localité ont employé quelquefois la violence, pour lutter contre ceux de leurs compatriotes d'autres provinces, qui venaient offrir une main d'œuvre pour un salaire inférieur au salaire en usage (1).

---

(1) Il y a 6 à 7 ans nous avons assisté, au tribunal correctionnel de Rome, à un procès dans lequel notre éminent ami, le sociologue Saverio Merlino, avait été chargé de défendre des paysans de Frascati ; ces ouvriers agricoles avaient été accusés d'avoir porté des coups à des journaliers des Abruzzes, qui s'é-

Comme les phénomènes d'émigration intérieure, l'émigration en Tunisie est une question surtout sociale : les publicistes français ou italiens font donc fausse route lorsque, chacun de leur côté, ils envisagent ce problème à un point de vue exclusivement national.

Depuis quelques années déjà, nous nous sommes occupés de cette importante matière en nous plaçant sur le terrain de la critique socialiste : En juin 1901, au sujet de la création d'un bureau de placement à Tunis et des statistiques que cet office aurait été appelé à faire, nous avons profité de l'hospitalité que nous accordait le quotidien italien de la localité pour écrire les lignes suivantes : « En publiant ces statistique sous forme de bulletin, ainsi que les considérations qu'elles comportent, le tout répandu à foison, constituerait un document précieux pour les bureaux d'émigration d'Italie, les Bourses du travail, les maires des pays d'émigration. On obtiendrait ainsi de détourner de la Tunisie un courant d'émigration qui pourrait être excessif et on ferait une chose sainte, soit pour ceux qu'une illusion pousse à alimenter ce courant, soit pour la classe ouvrière établie en Tunisie ; de cette façon le travailleur n'aura plus à craindre une concurrence d'éléments transitoires, qui peut lui être fatale.»

Au sujet des organisations ouvrières internationales, nous disions notamment, le 3 juillet 1903, dans un journal de Milan, la *Cooperazione italiana* : «... Les avantages que les ouvriers italiens en retireront ne sont pas de peu d'importance, si, d'un côté, organisés en classe ils seront à même d'améliorer leur sort, d'un autre côté, mis en contact avec les

---

taient rendus sur le territoire des inculpés, pour offrir du travail à un prix dérisoire.

Des faits plus récents et qui ont eu des conséquences autrement graves se sont déroulés, vers la moitié du mois de mai dernier, à *Cerignola* (Italie du Sud). Les ouvriers agricoles de cette région s'étaient déclarés en grève pour obtenir des propriétaires l'engagement de ne plus se servir de la main-d'œuvre des paysans qui n'étaient pas de la province, les grévistes ayant voulu empêcher que ces mêmes ouvriers soient rendus au travail, la force armée est intervenue d'une façon brutalement criminelle : ce fut par des coups de fusils, qui jonchèrent le sol de victimes humaines, que « l'ordre » fut rétabli !

Bourses du Travail, les journaux professionnels et socialistes d'Italie, ils pourront avec efficacité enrayer l'immigration en Tunisie de telle ou telle catégorie d'ouvriers, de ceux dont la présence pourrait faire abaisser le salaire des ouvriers déjà installés dans ces régions » (1).

IV. *Les syndicats internationaux et les résistances nationales.* — Dans la première quinzaine du mois de mai 1904, un journal hebdomadaire de Tunis, *la Tunisie française*, l'organe des propriétaires agricoles français, écrivait en faisant allusion aux organes qui soutenaient la formation des syndicats :

« On prêche le groupement aux ouvriers italiens, on demande pour eux le droit de se former en syndicats professionnels ! Et ce sont des Français qui veulent donner à ces étrangers des armes pour combattre la main-d'œuvre et la colonisation française ». Un ouvrier typographe qui est à la tête du syndicat de sa corporation, en réponse à la thèse nationaliste, écrivait les lignes suivantes, qui précisent bien la situation : « Les ouvriers français ne sont pas assez nombreux pour faire aboutir les réformes reconnues nécessaires. Les ouvriers étrangers n'ont pas le droit d'élever la voix. Mais les ouvriers français et étrangers ont le droit et la force (29 mai 1904) ».

Le journal l'*Unione*, qui est surtout l'organe des intérêts de la bourgeoisie capitaliste italienne de Tunis, a toujours, également, combattu les syndicats internationaux. (V. n° 20 juillet 1903).

Voilà donc les nationalistes bourgeois français et italiens complètement d'accord pour combattre, chacun de leur côté, les tentatives d'organisation internationale des ouvriers en Tunisie ! On ne peut pas raisonnablement s'expliquer l'attitude des uns et des autres : On peut répondre aux nationalistes français qui, plus souvent qu'à leur tour, signalent ce qu'ils appellent l'envahissement italien de la Régence, que les syndicats internationaux seront plus à même que tous

(1) Voir dans la collection du journal la *Cooperazione italiana* nos articles sur le même sujet. « Il problema sociale dell'émigrazione in Tunisia (8 mai 1902) ; l'émigrazione in Tunisia » (6 août 1903). Voir le n° du *Giornale di Sicilia* du 30 mai 1904. Voir également la collection de la Revue parisienne : *Parigi-Roma* n°s de février et mars 1904.

autres organes de faire des enquêtes sur la main-d'œuvre, ils seront surtout plus directement intéressés à tenter tous les efforts pour combattre une immigration qui deviendrait supérieure aux besoins du marché local ? D'autre part, ces mêmes nationalistes ont souvent formulé une autre critique : ils accusent les ouvriers italiens de se contenter d'un vil salaire et d'être ainsi la cause de la rareté en Tunisie des ouvriers français qui, ayant plus de besoins, ne peuvent plus travailler pour la même rétribution. Mais le jour où les travailleurs péninsulaires se réunissent à leurs camarades des autres nationalités pour s'élever au niveau du prolétariat européen, ceux-là même, qui naguère leur faisaient un grief de se contenter d'un salaire dérisoire, se déclarent les adversaires irréductibles des nouvelles organisations en voie de formation !

Quant aux bourgeois italiens, ils se sont gardés, comme bien on pense, de se réjouir, dans leur âme de patriotes, en voyant leurs « frères (!) les travailleurs participer en masse à la grève générale et au mouvement syndicaliste, en vue d'améliorer leur sort malheureux et donner ainsi un démenti solennel à certains esprits moroses qui les appelaient les « chinois d'Europe » ? Au contraire, comme il va de soi, le quotidien italien de Tunis — qui est spécialement le porte-voix des classes aisées — devant le geste libérateur des grévistes, ses compatriotes, a négligé de leur donner son appui sans réserves. Cette feuille s'est toujours contentée d'exalter en termes dithyrambiques leur endurance au travail, de tomber en extase devant la sobriété, l'obéissance passive et les modestes prétentions de ces travailleurs.... qualités surtout profitables aux entrepreneurs et autres capitalistes.

La résistance (1) qu'opposent, au mouvement tunisien d'émancipation économique, certains groupes et leurs organes attitrés, démontre, d'une part, que leur but est de conserver une influence politique sur la classe prolétarienne des nationalités respectives ; d'autre part, cette attitude, con-

(1) Il faut noter, que cette résistance a été faite d'une façon très habile par le journal italien l'*Unione*, au cours de la dernière grève ; tout en défendant les entrepreneurs italiens menacés dans leurs bourses, ce journal a voulu ménager sa clientèle qui est en grande partie composée d'ouvriers.

firme, encore une fois, le principe socialiste : que les intérêts des classe capitalistes priment toutes considérations nationales.

V. — *La communauté d'intérêts de la classe prolétarienne internationale.* — La décision du syndicat français des typographes, qui, au cours de la grève, se transforme en groupement international, ne donne-t-elle pas la preuve qu'un syndicat — en Tunisie comme ailleurs — pour avoir son utilité économique doit englober le plus possible de membres de la corporation, car, est-il besoin de le dire, les ouvriers non syndiqués ne feraient-ils pas une concurrence désastreuse aux syndiqués si ceux-ci étaient en nombre par trop infime, et rendraient illusoire l'établissement d'un tarif?

Les ouvriers d'origine différente ont des intérêts analogues qui ont besoin de défense commune, la nécessité économique impose donc de faire bénéficier indistinctement tous les travailleurs d'un pays des avantages que peuvent offrir la législation ouvrière et la liberté d'association syndicale (1)

M. de Fages, directeur des travaux publics de la Régence, au cours de la dernière session de la conférence consultative (séance du 27 mai 1904) lut un rapport sur la main-d'œuvre française en Tunisie; il proposa une série de mesures tendant à la protéger et à la favoriser, il fit notamment la déclaration suivante: « Cette réglementation conduirait à fixer à neuf heures environ la durée de la journée en hiver et de 11 heures en été, soit en moyenne à 10 heures. Nous nous proposons d'appliquer immédiatement ces mesures dans les prochains cahiers des charges qui seront établis ».

Il est certain que, par la force même des choses, cette limitation de la journée de travail devra s'étendre aux ouvriers étrangers occupés sur les mêmes chantiers ; car on ne peut admettre par exemple que des maçons italiens travaillent *douze* heures par jour, alors que le contre-maître français qui les surveille travaille seulement *dix* heures par

(1) A un point de vue général, il nous faut déclarer que la législation ouvrière — comme émanation des pouvoirs constitués — ne peut résoudre les problèmes essentiels de la question sociale. Cependant la promulgation en Tunisie des lois industrielles métropolitaines offrira un avantage : elle aura une fonction négative : cette législation marquera la fin du régime moyenâgeux qui existe dans ce pays en fait de liberté et de garanties ouvrières.

jour. De cette réforme se dégagent plusieurs considérations : si elle réalise un progrès pourquoi ne pas l'étendre à tous les chantiers, y compris ceux des entreprises privées ? Puisqu'on veut faire bénéficier l'ouvrier français de la protection de l'administration pour l'attirer en Tunisie, il est indispensable d'appliquer à la Régence les lois industrielles de la Métropole (1).

Les déductions que l'on peut faire ne s'arrêtent pas ici. Nous nous bornons à faire la demande suivante : « Comment améliorer le sort des ouvriers français, leur laisser le droit de se syndiquer, leur appliquer la loi française sur les accidents de travail, etc. ; sans accorder ces mêmes avantages à ses camarades italiens ou autres qui font partie des mêmes corporations ? » La réponse ne peut être douteuse. En effet, le patron, de quelque nationalité qu'il soit, qui emploie ses capitaux pour réaliser les plus gros bénéfices possibles, hésitera-t-il dans son choix, entre un ouvrier français qui aura nécessairement plus de prétentions et un ouvrier étranger ? Il est certain que ce dernier sera préféré au premier ; si on lui enlève le droit de se syndiquer, il s'offrira à un salaire inférieur, d'autre part, n'étant pas protégé par une législation spéciale, son employeur ne sera pas tenu à des responsabilités et des obligations particulières.

Comme on le voit clairement, le bénéfice de la législation ouvrière et de la liberté syndicale accordé aux seuls travailleurs français irait à l'encontre de leurs intérêts.

Une dernière considération. La participation d'un aussi grand nombre d'ouvriers italiens de Tunis au mouvement gréviste et syndicaliste n'est-il pas la meilleure preuve que cette catégorie de travailleurs veut suivre résolument ses destinées sociales sans avoir à se buter à des lois rétrogrades ? La *Dépêche Tunisienne*, du 25 janvier 1904, disait à ce sujet : «... Laissons de côté les ouvriers italiens qui, quoi qu'en dise M. Colosio, ne semblent pas beaucoup s'émouvoir

(1) La *Dépêche Tunisienne*, du 25 janvier 1904, en faisant l'analyse de notre article paru ici même sur la question ouvrière tunisienne, en acceptant notre façon de voir sur ce point s'exprimait ainsi : « N'est-ce pas un peu parce que la Tunisie est dépourvue de toute législation ouvrière que l'ouvrier français ne fait que passer et répugne à se fixer dans ce pays ? »

de cette législation (la législation industrielle de la Métropole). » Les événements qui se sont produits dernièrement, n'ont-ils pas donné à cette feuille un démenti éclatant?

VI. *Les syndicats ouvriers et le Gouvernement du Protectorat.* — Un régime de liberté est aujourd'hui plus que jamais nécessaire en Tunisie. Nous dirons à ceux qui s'opposent à l'organisation ouvrière pour des considérations d'intérêts de classe: « La grève générale qui s'est déclarée soudainement à Tunis prouve à suffisance que les mouvements prolétariens peuvent toujours se produire indépendamment de toute entente préalable et de toute préparation syndicale. » Cette considération vient s'ajouter aux raisons d'ordre économique et d'intérêt général que nous avons déjà exposées.

Il faut qu'on tienne compte des désirs légitimes qui se font jour dans ce pays et laisser libres les prolétaires de Tunisie de participer au progrès social comme le font leurs camarades du monde entier. Nous ne savons pas si notre vœu se réalisera. Des circonstances récentes nous donnent lieu d'en douter. Le gouvernement du Protectorat dans l'exercice de ses fonctions agit en vertu du pouvoir absolu et incontrolable, qu'il détient du souvenir local. Si grâce à cette liberté d'allure, ce régime se soustrait aux lenteurs et aux compromissions parlementaires de la Métropole, il a cependant le défaut peu minime de l'arbitraire (1).

---

(1) Un événement récent nous fera connaître ce pouvoir redoutable.

Le 25 mai écoulé, un journal quotidien de Tunis rédigé en langue arabe: *El Zohra* avait publié une note relative à la mort mystérieuse d'un détenu au pénitencier du Djebel-Djouggar (Tunisie); ce malheureux avait succombé à la suite de graves violences que lui avaient infligées un geôlier. Après cette publication — scrupuleusement exacte — le gouvernement du Protectorat décrète la *suppression* de notre confrère; le gérant du journal — un indigène tunisien — ne fut pas déféré à ses juges naturels, ce fut la *Section d'Etat* — une juridiction administrative d'exception — qui le condamna à trois mois d'emprisonnement et à mille francs d'amende, *sans rendre une décision motivée, sans interroger le prévenu, sans entendre sa défense.* Il faut ajouter que le directeur de cette feuille, étant algérien et soumis à la juridiction des Tribunaux français, n'a pas été molestié.

Nous devons relater le fait qui touche plus directement à la question que nous traitons. Dans la première quinzaine du mois de juin courant, le journal la *Tunisie française* devient quotidien à la suite de sa fusion avec le journal quotidien le *Promeneur* (1) continua à combattre la formation des syndicats internationnaux, le 13 juin, ce journal publie la note suivante : « Nous avons, dans un de nos derniers numéros, dit, à propos des multiples groupes ouvriers qui essayent de se former en syndicats ou en succursales de syndicats, que les lois en vigueur en Tunisie interdisaient ces groupements (2), et que le gouvernement était fermement décidé à ne pas laisser violer les lois. L'*Unione* d'hier confirme notre information. « Des ordres précis, ajoute-t-elle, « ont été donnés à l'autorité compétente d'empêcher toute « manifestation publique qui pourrait se produire. » Nous pouvons ajouter, continue le quotidien français, qu'hier les maçons ont été mandés chez M. Léal (3) qui leur a fait part de ces décisions formelles. »

Ces informations — qui n'ont pas été démenties — montrent l'hostilité du gouvernement local contre les organisations ouvrières en formation ; après avoir fait *acte de libéra-*

---

(1) C'est le programme du journal hebdomadaire, l'organe des agrairiens, qui a prévalu, le *Promeneur* à l'occasion d'une grève qui avait éclaté dans la corporation des maréchaux-ferrants avait reconnu la nécessité des *Syndicats internationaux*. Ce journal avait fait une enquête parmi les patrons français de la corporation qui s'étaient refusés à accorder les augmentations de salaire demandées par leurs ouvriers.

« Les patrons, écrivait le *Promeneur* à la date du 30 janv. 1904, répondent à cette prétention : « Nous consentons à augmenter « nos prix ; mais à une condition : c'est que tous nos concurrents « Italiens, Maltais et indigènes en feront autant. »

« La restriction nous paraît assez justifiée ; car, enfin, il est bien évident que, si les Français, seuls devaient faire payer la ferrure quatre francs au lieu de trois, ils n'auraient bientôt plus le moindre client ! Tel est l'état de la question. »

« Nous n'en voulons tirer pour aujourd'hui qu'une conclusion, termine le *Promeneur* : « *Les syndicats ouvriers devront fatalement en ce pays, être internationnaux.* »

(2) *Il y a là une* erreur grossière *aucun texte de la loi tunisienne n'interdit la formation des syndicats ouvriers.*

(3) Le chef de la police tunisienne.

lisme (!) en empêchant que la police chargeât les manifestants grévistes, comment peut-il s'opposer, par une *répression illégale*, à ce que les ouvriers exercent le droit d'association, conformément à la loi française de 1884, sur les syndicats applicables de droit à la Tunisie.

La liberté syndicale n'est pas une nécessité économique ressentie seulement par les ouvriers. Le Président du « Syndicat des Entrepreneurs Français », le lendemain de la grève, demandait aux maçons italiens de se former en syndicat; il disait les craintes des ouvriers « les moins exaltés et les sages » qui étaient convaincus que certains entrepreneurs — en l'absence d'un organe ouvrier de contrôle — n'auraient pas maintenu les engagements pris.

La *Dépêche Tunisienne*, qui est le plus ancien et le plus important journal de la Régence — dans un *leader*-article et par la plume de son directeur, s'exprimait ainsi le 6 mai 1904 : « ... Il faut donc s'organiser selon une méthode rationnelle. Il faut que chaque corporation ait un syndicat professionnel et qu'un Comité central serve de trait-d'union entre tous les syndicats. Il faut une caisse alimentée par un prélèvement minime sur le salaire des syndiqués, par des dons et aussi par le produit de fêtes populaires. Il faut un lieu de réunion, une Bourse du travail. Il faut que le Comité central soit en rapports constants avec tous les milieux ouvriers fortement organisés. Il faut que tous les salariés, ouvriers et employés, soient solidaires les uns des autres et que les justes revendications d'une corporation soient soutenues pécuniairement par toutes les corporations ». (1)

Entre cette tendance si importante de l'opinion publique française et l'autre que nous allons préciser par une citation, le gouvernement local pourra-t-il choisir et comprendra-t-il les nécessités d'agir ?

La *Tunisie Française*, du 13 juin 1904, exposait les arguments contraires à l'organisation ouvrière : « Il ne faut pas perdre de vue qu'en vertu des traités italo-tunisiens, tout avantage concédé à des sujets français, est étendu de droit aux étrangers ; d'un autre côté, si la Tunisie a prospéré jusqu'ici, en dépit de la lenteur de son peuplement par l'élé-

(1) Le journal *Le Républicain* a pris aussi la défense des syndicats internationaux.

ment français, elle le doit en grande partie au bon marché de la main-d'œuvre ouvrière et agricole ; supprimez ce bon marché, les capitaux français, qui nous assurent, en somme, la prépondérance, n'ont plus aucune raison pour venir et se détourneront de la Régence. Le problème à résoudre est donc celui-ci : améliorer le sort des ouvriers français, rapprocher leur salaire de l'étiage de France aussi près que possible, les doter des œuvres d'assistance, de prévoyance et de mutualité, etc. ».

En d'autres termes, on dit ceci : « La présence de la main-d'œuvre à bon marché est la source de gros bénéfices pour les capitalistes français, vouloir modifier cet état de choses par l'introduction d'une main-d'œuvre qui aurait plus de prétention, c'est porter atteinte... au développement économique de la Régence. » N'y a-t-il pas contradiction flagrante entre les théories utilitaristes de ce parti politique et le langage de ses porte-paroles, lorsqu'ils disent qu'ils veulent améliorer le sort des ouvriers français ? Comment le prolétaire de cette nationalité se décidera-t-il à venir en Tunisie et travailler pour le compte de ceux de ses compatriotes qui ne veulent employer qu'une main-d'œuvre à très bon marché ?

Nos convictions socialistes, au contraire, nous portent à désirer ardemment qu'un plus grand nombre d'ouvriers français viennent en Tunisie porter d'autres germes d'émancipation sociale et dont la présence donnera plus de force et plus de chance de succès aux revendications du prolétariat tunisien ; et notre insistance à demander les libertés politiques et une législation sociale sont la meilleure preuve que nous voulons d'une façon sincère et pratique, faciliter l'établissement en Tunisie aux prolétaires de la Métropole.

STÉFANO COLOSIO.

Tunis, juin 1904.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Revues Socialistes Allemandes

Socialistiche-Monats-Hefte, novembre :

Rien que trois articles sur la grève générale, dans ce numéro de novembre des *Socialistiche Monats Hefte* ! L'un est de *Turati*, sur les conséquences et les enseignements de la grève générale en Italie, — mais comme il ne fait que reproduire l'article de la *Critica sociale*, que Piroddi a analysé ici-même, nous n'en parlerons pas ; les deux autres sont, le premier, de *Kampffmeyer*, et le second, de *Leimpeters*, intéressants à divers titres.

« La grève générale et la conquête de la puissance économique », c'est ainsi que Kampffmeyer intitule son article. Et nous allons voir que cette expression « conquête de la puissance économique » n'est guère plus claire et plus explicite que l'expression, non moins fameuse, « conquête de la puissance politique ».

Que faut-il entendre, en effet, par cette « conquête de la puissance économique » ? Il semble bien que Kampffmeyer l'entend dans un sens qui n'est pas tout à fait celui que lui donnent les partisans de la grève générale — il s'en faut. Et de là les malentendus. Kampffmeyer affirme doctement qu'une grève générale d'ouvriers inorganisés, simple explosion de colère ouvrière, est une pure utopie. Je pense bien ; mais où diable a-t-il entendu parler d'une *telle* grève générale et par qui ? Il est bien sûr qu'une grève générale, pour présenter des chances de succès, doit être l'acte suprême d'une classe ouvrière solidement organisée. *L'idée de la grève générale n'est nullement une transposition de la Révolution mystique et automatique du terrain politique sur le terrain économique* : que ceci soit donc bien entendu, une fois pour toutes.

Mais, qu'est-ce qu'une classe ouvrière « solidement organisée » ? Il est facile de prodiguer les mots « organique », « organiser » : encore faut-il savoir ce qu'on entend par là. Il semble vraiment, à certaines gens, qu'il suffit de prononcer ce mot magique d'organisation pour avoir trouvé le fin du fin de

toute chose : organisation, évolution, cela vous a une allure *scientifique* qui dispense quantité de braves gens d'en *savoir* plus long.

Or, personne n'ignore qu'il y a plusieurs types de syndicalisme, et que ces diverses sortes de syndicalisme se ressemblent à peu près autant entre elles que le chien, constellation, et le chien, animal aboyant. Il y a le syndicalisme anglo-saxon, le trade-unionisme anglais, *the old trade-unionism*, dont les tendances sont bien connues ; il y a le syndicalisme que j'appellerai *démocratique*, dont la Fédération française des mineurs, par exemple, présente le modèle le plus pur ; et il y a enfin le syndicalisme révolutionnaire, dont les idées directrices viennent de se manifester si clairement à Bourges.

Tous ces syndicalismes prétendent — également — *organiser* la classe ouvrière, mais on avouera qu'ils entendent de façon bien différente *l'organisation*, puisqu'ils aboutissent à des résultats si opposés. Les Trade-unions anglaises ont eu pour effet, on le sait, de développer une sorte d'aristocratie du travail ; elles sont devenues riches, elles ont « conquis la puissance économique », mais c'est au prix, on en conviendra, de graves inconvénients : toute idée révolutionnaire a disparu, *l'avenir moral* a été sacrifié *au présent matériel*, et il y a eu *embourgeoisement* de la classe ouvrière anglaise, d'aucuns affirment même décadence morale. Toute la moralité ouvrière, comme le disait si justement Kautsky (1), ne dépend-elle pas de l'idée révolutionnaire ?

Si c'est au sens trade-unioniste anglais que Kampffmeyer entend la conquête de la puissance économique — et il le semble bien, c'est un fidèle disciple de Bernstein — on comprend que l'idée de la grève générale, comme idée directrice d'un syndicalisme révolutionnaire, ne lui dise rien qui vaille. Kampffmeyer déclare que les révisionnistes n'attendent pas *tout*, comme on le répète si souvent, du seul parlementarisme ; il envisage assez philosophiquement — je prends le mot au sens populaire — une restriction du suffrage universel en Allemagne ; la lutte, dit-il, serait reportée du terrain politique sur le terrain économique et les ouvriers conquerraient *directement* de hauts salaires et de courtes journées de travail ; et, ajoute-t-il, ceux qui espèrent écarter le révisionnisme par l'idée de grève générale se trompent fort ; les révisionnistes ne repoussent pas, purement et simplement, la grève générale ; ils l'admettent, mais dans des conditions et sous des circonstances bien déterminées.

Sans doute, et Kampffmeyer a raison, les révisionnistes ne rejettent pas complètement l'idée de la grève générale, ils font

(1) Voir sa brochure *Politique et syndicats*.

mieux : ils la dénaturent, ils lui enlèvent tout sens révolutionnaire. Elle devient un simple moyen de conquérir la puissance économique, c'est-à-dire, au fond, *d'engrener plus étroitement au système capitaliste la classe ouvrière* ; elle ne vise plus au renversement de l'ordre social actuel et à l'abolition du salariat, mais à la simple amélioration du salariat : le parlementarisme manquant, on a recours à *la lutte directe* sur le terrain économique, mais *dans un sens conservateur*, et, destinée ironique pour la grève générale, la voilà transformée en simple succédané du parlementarisme ! mieux, la voilà qui fait *l'intérim* du parlementarisme défaillant !

Les révisionnistes, affirme Kampffmeyer, ont toujours insisté sur l'interdépendance du *politique* et de l'*économique*. Sans doute, et ce qu'ils veulent, c'est que la classe ouvrière devienne assez puissante économiquement pour conquérir un large morceau du gâteau gouvernemental : le politique représenterait ainsi, exactement et fidèlement, l'économique. Mais qui ne voit qu'ainsi entendue, la représentation de l'économique par le politique a un sens profondément bourgeois et conservateur : les groupes d'intérêts capitalistes, eux aussi, sont assez puissants pour obtenir, par le pouvoir, de gros privilèges, et c'est là toute la politique dite protectionniste !

Ce n'est pas ainsi que les syndicalistes révolutionnaires entendent « l'interdépendance du politique et de l'économique ». Ils prétendent, eux, *résorber* le politique dans l'économique, faire évanouir l'État dans les organisations ouvrières, en transférant, de lui à elles, les fonctions sociales essentielles : la lutte économique est pour eux une véritable lutte de classe, c'est-à-dire *une lutte politique* dont la grève générale est l'acte suprême.

Leimpeters, lui, ne peut pas arriver à prendre au sérieux l'idée de la grève générale. Il est vrai qu'il s'en fait une idée assez baroque, et si, en effet, elle ne devait être qu'une *imposante manifestation*, destinée à faire peur à la bourgeoisie et à lui rappeler — ce qu'elle sait fort bien — qu'elle ne vit que par le bon vouloir des ouvriers, il serait oiseux de s'en occuper, et l'on pourrait penser avec *Leimpeters* qu'un Congrès a des choses plus utiles à envisager.

Leimpeters ne croit pas, non plus, qu'on puisse préparer la grève générale, ni la lancer par un mot d'ordre, que donnerait, par exemple, de Berlin, le docteur Friedeberg. Leimpeters a bien raison ; en effet, on ne *prépare* pas la grève générale, on ne l'*organise* pas ; elle n'a d'autres conditions préalables que de puissantes organisations ouvrières animées d'un esprit nettement révolutionnaire, le reste est affaire des circonstances et de la vie, dont la science, comme certains pédants pourraient le croire, n'est nullement l'unique maîtresse et... directrice de conscience.

Leimpeters ne voit pas que ce qu'il critique, n'est que la caricature de la grève générale.

C'est jouer avec le feu, dit-il en conclusion, que de répandre l'idée de la grève générale, et il n'envisage qu'avec effroi ce soulèvement de la classe ouvrière, livrée à elle-même, *sans direction, sans programme déterminé* : il n'en pourra sortir, selon lui, que les pires réactions et la suppression de toute liberté. Sans doute, une révolution, conduite bien sagement par un parti politique, que dirigent des chefs savants et éclairés, a une allure qui séduit davantage les gens raisonnables et de sens rassis, mais qu'y faire ! les créations historiques nouvelles n'ont pas pour habitude de se faire suivant toutes les règles de la logique et de la sagesse. Vivre, c'est courir des risques perpétuels : d'ailleurs, il faut *vivre dangereusement*, suivant le beau mot de Nietzche. Au surplus, une grève générale, qui éclaterait avec, à la base, de fortes organisations ouvrières ayant éprouvé leur capacité par de longues luttes, nous effraie beaucoup moins qu'une révolution politique où des chefs, soi-disant éclairés, incarnant dans leur personne la dictature impersonnelle du prolétariat, transformeraient la société à coups de décrets. La Révolution sera l'œuvre des ouvriers eux-mêmes ; la grève générale, au fond, n'a pas d'autre sens, et si cette perspective effraie les « parlementaires », les intellectuels et les gens raisonnables, peu importe vraiment : la théorie est grise, soupirait le vieux Faust, et l'arbre de la Vie est vert. La classe ouvrière, vraiment, n'a pas de raison pour être aussi impuissante que le docteur Faust !

Edouard Berth.

Les Livres

Guerre et Paix, de Léon Tolstoï, traduction Bienstock (Paris, Stock, 1904). — Les six volumes de la traduction par M. Bienstock du roman épique et tragique à la fois de Tolstoï ont paru récemment et forment les volumes VII, VIII, IX, X, XI et XII des *Œuvres Complètes* du grand écrivain russe. Le grandiose et coloré récit que Tolstoï fait des guerres napoléoniennes, le détail des paysages et la minutie des descriptions, la fluerse des portraits et la pénétration des personnages évoqués, donnent à cette œuvre colossale une puissante harmonie et en font un des incontestables chefs-d'œuvres de la littérature moderne.

Au Pays de la Fièvre, par *Jean Darricarrère* (Paris, *Stock*, 1904. — Le médecin-major Darricarrère publie ses notes prises au jour le jour pendant la terrible campagne de Madagascar. La lecture de ces pages est édifiante : jamais campagne coloniale ne fut plus douloureuse et plus lamentable. Les souffrances des tristes victimes que furent les soldats, les convoyeurs, les mercenaires, etc., sont décrites avec, semble-t-il, un constant souci de la vérité. Il en ressort une rude leçon : ceux qui encore pourraient en douter, se rendront compte, en lisant ce livre, de ce que valent les guerres coloniales telles que les font l'incurie administrative, les fièvres et le climat.

Les Théories socialistes au XIX^e^ siècle : *De Babeuf à Proudhon*, par E. Fournière (Paris, Alcan. 1904). — L'auteur examine successivement : I. La socialisation de la Morale ; II. La Femme Emancipée ; III. L'individu et l'Etat ; IV. Propriété, Rente et Profit ; V. La Concentration capitaliste ; VI. Du travail attrayant à la Lutte de Classe ; VII. Association et Socialisation. — A propos de chacun de ces sujets, il relate l'opinion des œuvres socialistes qu'il étudie. Le volume est dédié à B. Malon, dont l'auteur est un des deux principaux disciples. — Cette simple notice n'a pas l'intention de discuter les théories exposées dans cet ouvrage. Mais il faut noter, avec un soin précieux, que l'auteur considère comme l'aboutissant du mouvement d'idées socialistes qu'il étudie... la déclaration de principes du programme de Tours, rédigée, *on sait comment*, par Jaurès lui-même ! Voici le texte même de l'opinion que nous relatons : « Dans leur avant-dernier congrès national, tenu à Tours en

1902, les socialistes français ont substitué aux principes purement marxistes, formulés par le programme du Havre en 1880, cette notion « que le socialisme procède tout ensemble du mouvement de la démocratie et des formes nouvelles de la production... Par cette phrase initiale de la déclaration qui figure en tête du programme de Tours, on aperçoit que justice est enfin rendue aux précurseurs théoriques et pratiques du socialisme, et que ses tenants n'entendent pas plus renoncer à leur héritage que l'accepter en ignorant les mains qui le leur ont transmis. » Bien soit loué !

L'Année Sociologique, publiée sous la direction de E. Durkheim (Paris, Alcan, 1904).

Le tome VII de *l'Année Sociologique* est construit sur le même plan que les précédents. La première partie ne contient qu'un mémoire original, mais d'une grande étendue. L'objet de ce travail est d'analyser l'ensemble de croyance et de pratiques que l'on désigne généralement sous le nom de magie, et d'en tenter une théorie. La seconde partie de *l'Année* contient l'analyse des travaux parus du 1er juillet 1902 au 30 juin 1903, et concernant les différentes branches de la sociologie.

Chronique Politique et Sociale

Le triomphe de la police

Il serait inutile de revenir, après Morizet, sur l'apologie de la délation que Jaurès a osée, non sans succès, à la Chambre, si — triste témoignage de la dégénérescence parlementaire internationale — des journaux socialistes étrangers, comme le *Vorwaerts*, n'avaient approuvé, à leur tour, les pratiques du jacobinisme traditionnel. Voilà qui confirme ce que nous disions, dans notre dernier numéro, des aspirations actuelles de la social-démocratie allemande! Il est vraiment pénible de voir un tel parti, qui par tant de côtés s'est imposé à la sympathie du socialisme international, tomber, *par l'organe de son journal officiel*, dans le jauréssisme vulgaire.

Mais — heureusement — il y a encore des consciences socialistes en Allemagne: la même protestation que nous faisons entendre ici, — en face d'une pareille attitude, — qui va encore jusqu'à se draper du manteau de l'idéalisme métaphysique le plus transcendental, — notre ami Kautsky l'a opposée, avec toute l'autorité de son nom, à la thèse démoralisante — et démoralisée — du *Vorwaerts*.

Dans un réconfortant article — qui nous parvient trop tard pour le reproduire — il relève ce qu'un aussi honteux plaidoyer pour la dénonciation a, non seulement d'anti-socialiste, mais encore de contraire aux lois les plus élémentaires de la dignité. Jaurès ne viole pas seulement, comme

le montre Kautsky, ce sentiment de l'honneur que le parti socialiste doit se faire gloire de défendre, mais il prouve encore combien peu sérieux est cet antimilitarisme de phrases qu'il a pompeusement étalé, au cours de l'Affaire Dreyfus. En présence des pratiques répugnantes qui ont cours normalement dans l'armée, et qui accusent à quel degré de corruption est parvenue une institution en contradiction avec les exigences de la culture moderne, il n'a pas trouvé un seul mot pour la critique du système lui-même. Où sont les copieuses dissertations sur la transformation de l'organisation militaire, sur la suppression des conseils de guerre, sur la démocratisation de l'armée ? Autant de mots, autant de phrases, que le vent de la politique emporte !

Il n'était pas possible, déclare Kautsky, que les socialistes — même obligés, enfin de compte, de ne pas voter contre un ministère, qui peut en fait représenter le moindre mal — s'abstinssent de dénoncer l'ignominie du système policier que tous les gouvernements emploient à l'égard de leurs fonctionnaires. Le socialisme est le gardien naturel de la liberté humaine. Qui donc, si ce n'est lui, dénoncera l'ignominie des inquisitions policières de l'Etat bourgeois, et repoussera au dernier rang de la vie sociale le métier de délateur ? La *vie privée* des individus leur appartient. Le régime des suspects n'a de place que dans les conceptions jacobines. Les socialistes de gouvernement n'ont pas le droit de se réclamer de notre idéal ; ils sont d'une autre famille.

Le *Vorwaerts* répond solennellement que Kautsky n'est nullement informé des choses de la vie française ! Hélas ! ces choses sont trop éclatantes pour qu'on puisse les ignorer. Il faut que les méthodes du socialisme de gouvernement séduisent singulièrement le rédacteur du *Vorwaerts*, qui a soulevé cette discussion, pour qu'il ne sache pas encore à quel point nos pseudo-socialistes se sont faits naturellement, chez nous, les auxiliaires de la police et les servants

de la maréchaussée. Ne s'agit-il pas de défendre contre ses ennemis le ministère de la Raison Triomphante ?

Tout cela montre à quel degré les traditions jacobines sont vivaces dans l'esprit des socialistes de gouvernement. Ce ne sont que de plats radicaux mal déguisés. Leurs conceptions ne vont pas plus loin que la substitution de leur clientèle au personnel administratif et politique en fonctions. Ces messieurs ne se distinguent de leurs ennemis que parce qu'ils veulent prendre leurs places ! La révolution sera faite, pour eux, le jour où ils auront conquis les administrations de l'Etat. Tout est bon pour y parvenir : la fin justifie les moyens !

Les socialistes ont tout à craindre des jacobins. Ils doivent non seulement les dénoncer, mais les redouter. A voir la façon dont il entend le gouvernement, quand il n'est que l'orateur patenté du ministère Combes, nous pouvons juger de ce que deviendrait le pouvoir entre les mains de Jaurès et de ses amis.

Le Socialisme autrichien.

Les socialistes allemands d'Autriche ont tenu, il y a déjà quelques semaines, leur Congrès annuel à Salzburg. Le correspondant du journal de Jaurès rapporte que « les débats furent empreints d'un désenchantement fortement accusé (1). » Ici encore — pour reprendre le mot de Michels au sujet du Congrès de Brême — nous sommes en présence d'un congrès funèbre.

---

(1) L'*Humanité*, 31 octobre.

Ce sont là symptômes significatifs. Certes, le socialisme autrichien se trouve aux prises avec les pires difficultés : l'imbroglio des questions nationales, la lenteur de l'évolution économique, le développement de la démagogie antisémite, etc..., il y a là toute une série de causes qui rendent singulièrement malaisée la tâche de la social-démocratie autrichienne, et Adler l'a lumineusement rappelé devant le Congrès. Malgré tout, les victoires électorales sont constantes, le parti gagne des voix, il a des députés au parlement.

Qu'y a-t-il donc ? — « De toutes parts, déclare le collaborateur de l'*Humanité*, des voix s'élèvent pour déplorer la lassitude politique des masses, l'incurable misère de la politique autrichienne, *le manque d'énergie révolutionnaire au sein même du parti.* »

Voilà l'aveu ! La pratique électorale et parlementaire, ici encore, a bien fait des électeurs : elle n'a pas créé des hommes ! Dans la situation lamentable de l'Autriche, les foules socialistes restent impuissantes : elles manquent — dit F. Hertz — d'*énergie revolutionnaire !*

Ce qu'il y a de moins rassurant encore, c'est qu'il ne semble pas que nos camarades autrichiens soient en voie de se rendre compte, que seules des notions vraiment révolutionnaires sont capables de communiquer aux masses l'ardeur qu'elles n'ont pas. L'idée de la *grève générale*, qui, comme dans les congrès précédents, est apparue au cours des discussions, n'a éveillé aucun écho. Et pourtant, l'avenir du socialisme autrichien, comme de tous les socialismes nationaux, dépend du progrès des idées révolutionnaires dans la classe ouvrière : déjà quelques-uns de nos camarades, en Autriche, l'ont compris. Pourront-ils faire vite des prosélytes ? L'avenir nous le dira.

La « défense républicaine » et les travailleurs agricoles

La voix sonore de Jaurès porte aux quatre coins du monde les louanges du ministère Combes. Il semble que tout ce fracas d'éloquence n'ait pour but que de faire oublier aux masses confiantes que, malgré tout, le ministère de « défense républicaine » est aussi un ministère de « défense capitaliste ».

Une récente circulaire l'a bien fait voir aux travailleurs ruraux, ainsi que l'envoi tout frais de troupes sur les champs de grève du Midi agricole. Le ministre de l'intérieur dénonce dans sa circulaire, les propagandistes syndicalistes, dans lesquels il ne voit que des excitateurs malveillants au désordre. Comme sanction à cet oukase dans les conflits qui surgissent entre les propriétaires fonciers et travailleurs ruraux, il ne voit rien de plus démocratique que de faire intervenir l'armée, fidèle gardienne du capital.

On sait comment de récentes grèves et d'ardentes luttes ont éveillé à la conscience syndicaliste les ouvriers agricoles du Midi de la France. Il s'est produit là-bas un vaste mouvement social, dont la spontanéité a troublé l'antique quiétude des propriétaires terriens. On se souvient des cris de détresse que les détenteurs du sol poussèrent, à la vue de leurs « ouvriers en révolte. Le gouvernement, qui semblait d'abord ne rien entendre, a naturellement fini par obéir à leurs injonctions, et la force armée leur porte aujourd'hui secours.

Les syndicats des travailleurs ruraux ont, d'un mouvement unanime, dénoncé la circulaire Combes et l'envoi des

troupes. Les ordres du jour de protestation se succèdent, et c'est, dans tout le prolétariat viticole, comme un frémissement général, qui montre avec quelle conscience les ouvriers ruraux sentent combien pèse sur eux la double tyrannie de l'Etat et du patronat.

Il ne faut pas en vouloir au ministère Combes de rappeler aux travailleurs des champs, qui, par ces temps de démagogie anticléricale dominante, pourraient l'oublier, que tous les gouvernements, démocratiques ou non, défendent au fond les intérêts de la classe capitaliste, contre les revendications du prolétariat révolutionnaire.

Hubert LAGARDELLE.

Le Gérant : JEAN RIEUX.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE SPÉCIALE DU MOUVEMENT SOCIALISTE

Les dangers du Parti socialiste allemand

Lorsque la salle du Congrès d'Amsterdam retentit sous les accusations que Jaurès jetait à la face des socialistes allemands, il dût y en avoir beaucoup, parmi nos camarades de tous les pays qui, en entendant ce réquisitoire, se dirent : « Quel dommage que de telles vérités sortent d'une telle bouche ! » Ce n'était précisément pas à Jaurès qu'il appartenait, en effet, de jouer le rôle d'accusateur public contre l'opportunisme, et de traîner ce dernier à la barre ! Mais la déposition sur un vol commis peut-être vraie même dans la bouche du voleur. Les attaques de Jaurès, étranges de la part d'un tel homme, n'en étaient pas moins fondées.

La « conquête du pouvoir » est sans doute chose trop difficile, pour que même avec trois millions de voix, le socialisme allemand n'ait pu songer à la tenter. Mais si un parti, qui dispose d'une telle puissance électorale est à ce point incapable d'opérer le moindre changement ; si un tel parti reste à l'état de microcosme, si non invisible du moins négligeable et impuissant à influencer même l'Etat dans un sens libéral, il donne par là le signe manifeste d'une désastreuse stérilité, d'un manque de forces à peine croyable pour tous ceux qui ignorent l'histoire du parti socialiste allemand et du milieu où il évolue.

Le pays qui a donné trois millions de voix aux socialistes — c'est-à-dire environ *le tiers* des suffrages exprimés — est politiquement le plus arriéré de l'Europe, à l'exception de la Russie et de la Turquie. Ces trois millions de voix

« socialistes », officiellement enregistrées, n'ont en rien altéré la politique de l'Empire, ni à l'intérieur ni à l'extérieur. L'Allemagne est toujours le pays de l'absolutisme personnel le plus inouï. Bien que l'industrie s'y soit développée au point de faire une redoutable concurrence à l'Angleterre elle-même, ce n'est pas la bourgeoisie roturière qui y règne, mais la noblesse rurale. Les hobereaux y jouissent encore des privilèges que la civilisation moderne, malgré toutes ses formes capitalistes, a abolis presque partout ailleurs.

Ces féodaux se sont réservés, comme sinécure, les grades d'officiers de tout un corps d'armée et d'une vingtaine de régiments de ligne, de même que toutes les places dans la diplomatie. Pour eux, l'égalité devant la loi n'existe même pas : par la fameuse loi des « fidéicommis », ils se sont assurés la transmission héréditaire de biens indivisibles et inaliénables — même après la banqueroute du propriétaire — et le droit d'en créer de nouveaux. Bien plus : il y a des catégories entières de citoyens — qui se comptent par de nombreux millions, — tels que les ouvriers ruraux et les domestiques, qui sont privés de tout droit de réunion, d'association et de grève. Par contre, le même régime qui prive une si grande quantité de ses sujets des droits les plus élémentaires, réserve à une foule de privilégiés les droits les plus barbares. C'est ainsi qu'en Prusse, le maître peut — par la loi du *Gesindeordnung* — souffleter sa domestique sans que celle-ci puisse se plaindre. Et cette « liberté » des maîtres à l'égard de leurs servantes, ne reste pas lettre morte : la presse nous en révèle parfois de répugnants exemples.

On sait aussi à quel point l'Allemagne est peu hospitalière pour les étrangers. Les camarades russes qui vont y chercher asile contre la brutalité tzariste, viennent s'y heurter à la brutalité prussienne, qui les chasse plus loin. L'Allemagne est enfin le pays par excellence des mauvais traite-

ments des soldats ; il est encore celui où le fameux article de lèse-majesté jette, tous les ans, dans les prisons impériales, des centaines et des centaines d'hommes. Si, en Allemagne, dans une conférence politique quelconque, le conférencier, ou un assistant — par ivresse ou provocation — se met à crier : « Vive l'Empereur ! », tous les assistants — sous peine d'encourir une condamnation à un minimum de trois mois de prison — sont obligés de se lever aussitôt ! Dans notre pays, les socialistes sont encore mis au ban de la société, et rien n'est épargné pour leur humiliation. L'empire a 21 universités, ayant chacune environ 100 professeurs, officiels ou libres. Or, dans ce pays où *un tiers* des électeurs est « socialiste », il n'y a pas un seul des nôtres parmi les 2100 professeurs d'Université : il y a une loi qui l'interdit. Le nombre des voix socialistes, en Allemagne, est supérieur au total des voix recueillies dans toutes les autres nations ensemble, France, Italie, Autriche, Belgique, Etats-Unis, etc. ; mais le parti socialiste de ce « pays rouge » ne peut pas inviter ses camarades de l'étranger à un congrès à Berlin ! Enfin, l'Allemagne, si elle est la patrie de la social démocratie, est aussi celle de l'absolutisme policier. On ne doit pas l'ignorer, bien qu'on ait essayé de voiler ce fait, en comparaison de la France bourgeoise et républicaine. On a dit que notre dynastie ne fait pas fusiller ses grévistes, comme votre Marianne. Sans doute : mais cela tient à ce que, chez nous, il est inutile de faire appel aux troupes pour mater les grèves et maintenir l'ordre : les sergents de ville suffisent à la besogne.

Ce qu'il y a de plus grave, ce n'est pas seulement que la social démocratie se trouve hors d'état de modifier sensiblement les institutions et la politique du pays, mais que son lendemain même est compromis. Le suffrage universel — le seul droit que le prolétariat allemand possède — est

atteint : à tout instant, il peut être aboli. L'empereur, la cour, les conservateurs ont des penchants « catastrophiques ». Que fera le parti socialiste allemand, si on le déshonore en lui arrachant le fruit de ses efforts de quarante années ? Que ferait-il, si une guerre venait à éclater ? Comment agirait-il, en face de ces problèmes de l'heure présente ?

La grève générale ? La grève militaire ? — De semblables conceptions n'ont guère l'oreille des socialistes allemands. Les controverses fameuses entre Liebknecht et Nieuwenhuis sont encore trop fraîches dans les mémoires. En Allemagne, on qualifie d' « utopie » la grève générale militaire. Et pourtant, on pourrait répondre qu'une utopie révolutionnaire vaut mieux, au point de vue socialiste, que l'utopie réactionnaire et accomodante du « laisser-faire ». Mais il n'est même pas vrai que la grève générale, en cas de guerre, soit condamnée nécessairement, en principe, à un échec misérable. C'est du moins l'avis des socialistes du « Parti Socialiste de France » qui ont lancé, avec Vaillant, ce cri : « Plutôt l'insurrection que la guerre ! » De même, en Italie, aux bruits qu'une certaine presse faisait courir d'une guerre — improbable, d'ailleurs, — avec l'Autriche, notre camarade Gabriele Galantara, le caricaturiste célèbre, s'écria que les socialistes italiens et autrichiens ne devaient avoir qu'un but : préparer les masses à la « contre-guerre » : « En cas de guerre, déclara-t-il, les socialistes, et avec eux les masses ouvrières, devront répondre par la grève générale — qu'il faudra étendre jusqu'aux casernes. » Et ni en France, ni en Italie ces appels n'ont été contredits par nos camarades.

Or — si on réfléchit — les possibilités de réussite d'une grève générale en cas de guerre, par exemple, ne pourraient nulle part être si grandes qu'en Allemagne. Dans nul autre pays, les masses ne sont aussi compactes et ne rendent plus réalisable une grève générale. Dans nul autre parti que le socialisme allemand, ni la discipline n'est plus

forte, ni l'autorité des chefs n'est plus incontestée, ni les ressources financières ne sont plus grandes.

Cependant, tout nous fait affirmer que le parti socialiste allemand, de même qu'il subirait patiemment, une mutilation des droits politiques, sans prendre d'autre mesure que de voter quelques motions, sans publicité, dans quelques guinguettes de faubourg —, resterait également impassible devant le fait accompli d'une guerre. Les discours militaires de Bebel et d'autres prouvent jusqu'à l'évidence qu'on ne pense nullement de s'y opposer, à l'occasion. On la subirait comme une « destinée », un *fatum* inéluctable. On publierait un manifeste très révolutionnaire contre le gouvernement, en lui laissant la fameuse « responsabilité devant l'histoire et devant l'humanité » du premier Congrès de Paris, et on marcherait contre l'ennemi !

Pour ce qui est de la grève générale à déclarer en cas de violation du droit de suffrage, qu'au récent Congrès de Brême Katzenstein et Bernstein ont proposée, Kautsky a observé que le parti n'y adhérerait pas parce que « notre système gouvernemental exclut la grève générale comme démonstration (1). » Et le député Edouard David s'agite pour nous convaincre de sa théorie que, quoiqu'il arrive, les socialistes ne peuvent avoir qu'un seul devoir : la légalité ! (2).

Il va sans dire que ces défaillances ne sont pas dues à quelque trahison honteuse des « autorités » socialistes. Nul ne pense à le soutenir. La bonne foi et le sens du sacrifice, sont, chez les « chefs », au-dessus de tout soupçon. Les faits déplorables que nous signalons ont une cause bien

---

(1) Karl Kautsky. *Der Bremer Parteitag*. V. *Die Neue Zeit*. XXIII, n° 1, p. 9.

(2) Eduard David. *Die Eroberung der politischen Macht*. V. *Die Socialistische Monatshefte*. VIII (X) fas. 3. p. 206.

plus profonde qu'une trahison de nos leaders. Lorsqu'en Saxe, la monarchie supprima le droit de suffrage, les « chefs » du parti — à ce que nous raconte Edmond Fischer, dans les *Socialistiche-Monats-Hefte* (1) se donnèrent tout le mal imaginable pour déterminer un vaste mouvement de protestation, semblable à celui de Bruxelles par l'abolition du suffrage plural. Bebel accourut à Dresde. On avait fait une publicité énorme, de sorte qu'il put parler devant 20.000 hommes ! On y vota une résolution furibonde contre le gouvernement. Une fois la réunion terminée, quelques centaines d'ouvriers, sous l'émotion produite par la conférence, parcoururent la ville, en criant: « Vive le Suffrage Universel ! » Mais la police parut : et à la vue des sergents de ville, tout le monde s'en alla tranquillement dormir ! « Voilà tout le mouvement ! », s'écria ironiquement Fischer dans son article. Il raconte, en plus, que dans les petites villes et les villages, qui, aux élections, avaient donné les trois quarts des voix aux socialistes, les réunions qu'on fit n'attirèrent presque personne. Ainsi donc l'abolition d'un droit aussi important ne provoquait dans la conscience de ces « socialistes » aucun sursaut, pas même le plus petit sentiment de révolte ! Et Fischer termine, en décrivant quelques scènes, qui se produisirent au cours de ces réunions, bouffonnes et ridicules.

Il est vrai qu'un mouvement populaire rencontre, en un sens, en Allemagne, de grandes difficultés. Chez nous, la division de la nation en deux grandes classes, bourgeoisie et prolétariat, est un fait patent, et à ces deux classes correspondent — en gros — deux grands partis. Toutes les fois qu'il s'agit, en effet, de faire face aux bataillons serrés du prolétariat,

---

(1) Edmond Fischer. *Der Widerstand des deutschen Volkes gegen Wohlentrechtungen* V. *Socialistiche Monats-Hefte*. VIII (X), fasc. 10.

tous les seize partis bourgeois se fondent en un seul bloc, aussi résistant que le bronze. Ailleurs, en France et en Italie, par exemple, la bourgeoisie se divise quelquefois, même sur le terrain d'un problème spécifiquement de classe. En Allemagne, cela n'est pas possible. La bourgeoisie vit dans la peur du socialisme, elle ne connaît qu'un mot d'ordre : ralliement ! Elle donne un pouvoir croissant à l'État, déjà si fort par lui-même, si brutal et si policier. Notre État n'est pas, en effet, l'État d'une bourgeoisie en décadence : c'est encore l'État féodal des temps barbares. Et il dispose de deux forces formidables : d'une part, une bourgeoisie intransigeante, que n'ont infectée aucune idée vaguement humanitaire, comme la bourgeoisie libérale d'Italie, de France ou des pays scandinaves, et qui voit dans la monarchie non seulement une institution utilitaire, mais encore un fétiche auquel il faut immoler des victimes ; d'autre part, un innombrable prolétariat inconscient et aveugle, prêt à se ruer sur ses frères en lutte.

Comment s'explique ce phénomène, dans le pays du plus grand parti socialiste international ? L'histoire, d'un côté, et la psychologie de race de l'autre, en donnent des raisons partielles. L'histoire germanique est relativement pauvre d'événements révolutionnaires. Le caractère des Allemands est plutôt passif qu'actif, et indécis, lourd, esclave de la tradition et du milieu, peut entreprenant et d'une lenteur désespérante. Mais cela n'explique pas tout.

Si le proverbe est juste qui dit : « tel maître, tel valet », l'histoire des peuples nous montre aussi la vérité de sa contrepartie : « tel valet, tel maître ! » Un État bourgeois fort a toujours comme pendant un prolétariat faible, et un prolétariat faible rend l'État fort. Un acte politique vigoureux exige des masses énergiques et révolutionnaires. Pour que soit assuré le succès d'un mouvement de masses comme la

grève générale, il manque au prolétariat allemand un facteur essentiel : la *volonté courageuse de l'action*, le *ferment révolutionnaire*.

La faute en est à nous seuls. Nous ne disposons pas de nos masses, — pas même des 300.000 adhérents à notre parti. Ceux-ci — ce n'est plus un secret pour personne — ne se mettraient pas en branle, pour un grand mouvement.

Nos masses sont paresseuses et inaptes à l'action, *parce que l'éducation que leur a donnée le parti socialiste allemand est plutôt politique, et même diplomatique, que socialiste et morale*. En Saxe, les masses socialistes ont supporté sans broncher un vraie castration politique. Mais lorsque, quelque temps après, la princesse héréditaire de Saxe, maltraitée par la cour, s'est enfuie au bras d'un jeune professeur de français, ces mêmes « socialistes organisés » ont pris tumultueusement parti pour elle, jusqu'au délire (1) !

Dans la pratique, on ne fait presque plus de propagande théorique. Jettez un coup d'œil sur les dernières pages de nos journaux. Vous y trouverez sans doute annoncées des réunions socialistes et syndicales. Mais lisez les ordres du jour : vous y verrez que dans la moitié au moins, on ne s'occupe que de « compte rendus » : compte rendu du caissier, de « l'homme de confiance », du délégué à tel ou tel congrès, etc... L'autre moitié est consacrée à des discussions sur les *questions du jour* : la situation actuelle des ouvriers boulangers, des tisseurs, etc. ; l'état présent du parti ; ou encore : la lutte contre les tarifs douaniers, le procès de Kœnigsberg, etc... Ce sont sans doute sujets qui ont leur intérêt. Mais ils remplissent tout. Les conférences et discussions *sur le programme* sont *très rares*. Certains points même de ce programme sont totalement ignorés de la propagande, tels que : les avantages de la république sur la monarchie,

(1) Edmund Fischer, *loc. cit.*

l'égalité des deux sexes, le droit des nationalités à disposer d'elles-mêmes, etc... Aussi règne-t-il sur beaucoup de principes fondamentaux de la doctrine socialiste une confusion extraordinaire, dans la tête non seulement des simples adhérents au parti, mais encore de nos « chefs » de second ordre. Le marxisme est également négligé. Les cours sur l'économie politique, jadis si fréquentés par les ouvriers, n'existent aujourd'hui presque plus. Les clubs officiels du parti, les *wahlcereine* ne s'occupent plus que de questions électorales et parlementaires. Au lieu d'être le terrain propice à la formation de caractères socialistes, ce ne sont plus que des serres-chaudes pour la culture des votes. Il est vrai que les suffrages ne peuvent se conquérir que par la propagande orale. Mais, comme nous l'avons prouvé, cette propagande est purement politicienne. Et c'est logique, si l'on part de ce point de vue que, selon le mot de Vollmar, c'est *l'extension du pouvoir politique* qui doit être notre but essentiel... Voilà où est l'erreur ! Les masses qui nous donnent le « pouvoir politique » nous abandonneront à la première occasion, et avec une vitesse d'autant plus grande que nous avons moins fait pour les attacher solidement à nous, puisque souvent nous ne cherchons à les retenir que par des liens aussi fragiles que les fantaisies électorales et de simples intérêts matériels plus ou moins momentanés.

La vérité, c'est que le prétendu radicalisme du socialisme allemand ne s'occupe plus de créer des personnalités socialistes, des consciences socialistes. Il en est ainsi partout, en France et en Italie, comme en Allemagne. *Le parlementarisme tue le socialisme encisagé sous ses aspects les plus profonds, en lui substituant un socialisme politicien unilatéral.* Les hommes de cœur et de pensée, qui sont dans nos rangs, voient disparaître avec tristesse tout le côté idéaliste de notre système d'idées. Autrefois le socialisme était une foi, un sentiment qui prenait l'homme tout entier et le dé-

terminait dans tous les actes de sa vie. Il n'y a pas plus de dix ans que le sociologue italien Guillaume Ferrero, qui visitait l'Allemagne, restait ravi d'admiration devant ce qu'il appelait « lo spirito religioso » du socialisme (1). Aujourd'hui, cet esprit s'est réfugié dans les seules contrées où les socialistes n'ont pas encore rapporté des succès électoraux ! Partout où nous avons triomphé — parfois grâce à notre silence absolu sur les questions théoriques — les masses sont remplies de froideur. C'est avec raison que le docteur Friedeberg s'est écrié : « Le prolétariat allemand a perdu la *soif physique*, mais il ne connaît pas encore la *soif morale* » (2). Voilà une des lugubres conséquences d'un matérialisme historique mal compris. A force de prêcher tous les jours la stricte dépendance des sentiments et des idées de l'homme de la fatalité économique, on est arrivé, en fait, à nier l'éternelle vérité que la volonté et l'énergie peuvent, elles aussi, exercer une forte influence sur nos actions et parfois même en contradiction avec les exigences matérielles de la vie (3).

C'est une funeste et fatale illusion que la croyance que le parti allemand tient les masses: *ce sont les masses qui*

---

(1) Guglielmo Ferrero : *L'Europa Giovane*, Milano, 1897, p. 15.

(2) Docteur Friedeberg : *Parlementarismus und Generalstreik*, Berlin, 1904, p. 25.

(3) De même en Italie. Nous lisons dans l'*Avanti !* que le camarade Ettore Ciccotti, à son retour d'Amérique, a émis la conviction que l'Amérique serait le premier pays qui réaliserait le socialisme, car nul autre pays n'a atteint un si haut degré de développement industriel et capitaliste. Cette opinion étonne dans la bouche de l'auteur de la *Psychologia del Movimento socialista* (Bari. 1903) où il a si brillamment mis en évidence le côté pédagogique du socialisme. Ce sont deux facteurs qui créent le socialisme : l'évolution économique et la conscience de classe largement entendue. Mais, ce dernier facteur manque presque totalement en Amérique. Ce pays ne sera donc pas probablement le premier à s'engager dans la voie socialiste, il pourrait bien plutôt être le dernier.

tiennent le parti. Que d'électeurs ne sont conquis qu'au prix d'un incessant opportunisme! En tant que parti vraiment moderne et s'inspirant de la critique scientifique, le parti socialiste allemand devrait, par exemple, combattre les superstitions religieuses. Or, il ne le fait pas : il ne combat la religion qu'autant qu'elle se manifeste sous des formes politiques : c'est dire qu'il ne s'attaque qu'à *seuls symptômes* Pour le reste, il admet dans son sein toutes les religions. « La religion est affaire privée », voilà la formule officielle qui a été trouvée pour s'accommoder avec les idées les plus arriérées des diverses Vendées de l'Allemagne. Naturellement, c'est pour gagner les électeurs que le parti agit ainsi !

Le parlementarisme envahit tout. Les députés, dans la social-démocratie allemande, sont à la hausse. Pour les conférences et autres réunions du parti, les organisateurs qui n'ont pas de députés s'arrachent les cheveux. L'attitude du groupe parlementaire au Reichstag devient la loi suprême de la politique socialiste. Bebel déclara, un jour, aux conservateurs, qu'il ne permettrait à personne de prendre le plus petit lambeau de l'Empire! C'était évidemment un lapsus. Comment, en effet, un socialiste voudrait-il s'opposer, les armes à la main, à une émancipation éventuelle — par exemple — des Polonais opprimés par le joug allemand? Le programme socialiste ne proclame-t-il pas le droit de toute nationalité à sa propre nationalité? J'ai dit cela à Bebel, au Congrès de Brême. Qu'a-t-il répondu?... Qu'il avait déjà fait la même déclaration, bien d'autres fois, et depuis bien longtemps. Comme si le lapsus de la veille pouvait excuser le lapsus du jour! Mais le résultat était produit : on ne pouvait plus discuter à fond la question polonaise, le chemin était barré par l'opportunisme parlementariste... Faut-il citer d'autres exemples encore? Bebel, depuis des années, ne s'est-il pas fait l'avocat de l'introduc-

tion de nouveaux uni formes dans l'armée, pour la rendre moins visible et plus apte à la guerre — contre les ennemis... intérieurs? Nos députés à la diète du grand duché d'Oldenbourg ne donnent-ils pas — le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable! — leurs voix pour garantir à la maison régnante le droit de succession dynastique? Ou bien encore a-t-on oublié la naïve opinion du journal central, le *Vorwaerts*, déclarant qu'il réprimanderait des ouvriers maçons regardant passer l'impératrice sans lever le chapeau? (1)

Mais voilà assez de critiques — émises bien malgré moi. Les faits que nous venons de rapporter suffisent à démontrer jusqu'à quel degré l'opportunisme parlementaire peut conduire des socialistes qui, comme Bebel par exemple, sont au fond des tempéraments révolutionnaires; — ou qui, comme Kautsky, aperçoivent d'un œil vigilant et signalent les défauts dont le socialisme allemand souffre, mais pour en tirer seulement une glorification du parti, dans le style coutumier des dithyrambes et des apothéoses. (2) Déjà, à Amsterdam, le parti socialiste allemand — le vainqueur de l'opportunisme ministérialiste! — s'est affirmé le fier adversaire de la grève générale. Au Congrès de Brême, une autre note a encore retenti : l'aversion du parti contre toute propagande antimilitariste dans la jeunesse ouvrière! Le discours prononcé sur ce point par Vollmar et dont l'idée dominante était : « Nous ne devons pas faire de propagande antimilitariste dans l'armée, car alors nous ne saurions que répondre aux reproches du mi-

(1) XXI, 208, I suppl.

(2) Dans l'article que nous avons cité, Kautsky fait une admirable analyse de la situation politique de notre parti, mais, malheureusement, sans en tirer d'autre conclusion, que le conseil de... continuer dans la même voie.

nistre de la guerre, à qui nous avons toujours demandé jusqu'ici un traitement égal pour nos fils sous les armes ! » — était de nature à contracter même les nerfs d'un démocrate bourgeois. L'opportunisme parlementaire — la réponse au ministre comme argument décidant du sort de l'antimilitarisme dans l'armée ! — poursuivait son orgie jusqu'au bout ! La proposition de Karl Liebknecht sur la propagande antimilitariste échoua misérablement.

L'affirmation qu'on ne peut rien faire sans se servir du mécanisme législatif et parlementaire est un grand danger pour le parti. Il est absurde de vouloir tout miser sur une seule carte, et c'est plus absurde encore quand cette carte n'est jouable que par la permission de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne ! Ceux qui comptent sur les réformes sont des illusionnés. Que la bourgeoisie concède quelques réformes ou qu'elle présente une loi contre les socialistes, ce ne sont là que deux formes diverses d'une même lutte, qui a pour but final l'anéantissement du socialisme. Les réformes portent en soi une cruelle antinomie : elles cherchent à unifier des intérêts diamétralement opposés et qui deviennent toujours plus contradictoires. Il est naïf d'espérer qu'elles puissent à jamais « changer le régime économique ». La vraie puissance socialiste n'est pas au parlement : elle est dans les masses.

En outre, qu'est-ce que notre fameux Reichstag allemand ? Peu de chose, au fond ! Une vieille idole que la monarchie a jeté à son peuple, comme la nourrice donne aux gosses tapageurs une belle poupée qui les calme et les rend plus gouvernables. A tout moment révocable, le parlement allemand est impuissant à réaliser la moindre chose. Toute loi, tout règlement, toute mesure, votés par le parlement, ne valent rien en soi : la légalité ne leur est conférée que par l'assentiment des princes fédérés — *Bundesrat* — institution baroque et absurde, et par la signature souveraine de

l'Empereur. Ainsi, la volonté du peuple allemand est au fond subordonnée à la volonté d'un seul homme. Espère-t-on proclamer la République en Allemagne... avec la signature de Guillaume II? Cela seul donne une idée du parlementarisme!

Le mal est tel, que même un pareil parlementarisme engendre chez ses adeptes un état de mégalomanie prétentieuse, maladie trop fréquente même dans les partis ouvriers. Nous connaissons de ces députés, toujours affairés, en train de résoudre la question sociale, vaniteux de tous leurs petits actes qu'ils qualifieraient volontiers de héroïques, vantant leur politique « pratique » effectuée sur la scène de leur microcosme, et absolument incapables de comprendre un instant que toute leur activité et toute leur ardeur ne sont pas capables de produire une seule réforme, sans *les bonnes grâces du souverain impérial!* C'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, que le parlement a voté déjà par deux fois l'institution de diètes parlementaires et par trois fois l'abolition du paragraphe 4 de la loi contre les jésuites: l'empereur et les princes fédérés, pendant des années entières, n'ont même pas daigné y prêter attention! Les votes parlementaires, qui ne sont pas conformes à la volonté — c'est-à-dire au bon plaisir et à l'intérêt — de la dynastie, ne sont en réalité que des demandes très humbles, semblables aux souhaits de nos bambins pendant la nuit de Noël.

De cet état d'impuissance de nos députés au parlement, que conclure? Serait-il mieux de s'en abstenir et de boycotter cette institution où leurs forces se consument et où — *last not least!* — leur temps se perd? Ce serait une conclusion imprudente. Les députés ouvriers peuvent accomplir une tâche importante dans les parlements: celle d'agitateurs. Non pour le parlement même: personne ne croit, en effet, que leurs discours arriveront à persuader les députés de la bourgeoisie qu'ils doivent déserter leur classe. Il

n'y a qu'un d'Annunzio pour subir ainsi le coup de foudre, et — pour quelques instants seulement — faire le beau geste de quitter, en plein parlement italien, les gradins de la droite pour aller siéger sur les gradins de la gauche. Mais c'est hors de la Chambre que les discours socialistes parlementaires, publiés à grand orchestre, répétés par toute la presse de toute nuance, peuvent répandre beaucoup d'idées et agiter les esprits. Tant que cette méthode *indirecte* de propagande — naturellement largement secondée dans le pays par une action *directe* — sera encore capable d'amener au parti socialiste de nouveaux adhérents, l'abandon du Reichstag serait l'abandon d'une position au moins stratégiquement utile.

Ce qui doit, par contre, être déduit de cette impuissance parlementaire, c'est le rejet de cette théorie stupide : *que la légalité tue la bourgeoisie*, — théorie proclamée à plusieurs reprises par nos députés en pleine Chambre et toujours répétée dans les mille et une nuits de nos assemblées populaires. Cette phrase nous procure, il est vrai, la sympathie de beaucoup de philistins et emplit notre parti d'une foule de lâches et de poltrons légalitaires, mais elle est profondément absurde. Jamais parti plus formidable que le parti socialiste allemand n'a abouti à une idée plus mesquine et à un mensonge plus naïf ! Un parti qui, dans un pays où la puissance de l'Etat repose sur trois piliers, dont deux, le Bundesrat et l'Empereur, ne peuvent légalitairement être touchés, voudrait prendre *au sérieux* la devise de la légalité, serait vite mort et enterré, en tant que parti ouvrier socialiste : ce ne serait plus qu'un parti bourgeois comme tous les autres. *Le socialisme allemand ne peut atteindre son but sans briser la légalité.*

Le camarade Friedeberg qui, avec une rare clairvoyance et un courage qui lui a valu d'être dénoncé comme « anarchiste », a marqué au vif les tares de notre [parti, insiste

pour échapper à la débâcle menaçante, sur l'action syndicaliste révolutionnaire. Malheureusement, en Allemagne, les syndicats — les « gewerkschaten » — sont tout à fait « trade-unionisés ». C'est chez eux que l'opportunisme est particulièrement triomphant. Comparé à eux, le parti socialiste allemand est d'un révolutionnarisme éclatant ! On va même jusqu'à parler d'une prochaine lutte entre le parti et les syndicats, ceux-ci reprochant à celui-là d'aller trop loin ! Les chefs du mouvement syndical sont tous révisionnistes, à la suite de Bernstein. A Amsterdam, la délégation allemande comptait 69 membres, parmi lesquels 29 délégués syndicaux. Parmi ces derniers, 20 étaient favorables à la motion Vandervelde, et la grande majorité était pour la suppression du Premier Mai dans sa forme révolutionnaire. Le *Vorwaerts* — qui est non seulement l'organe central du parti, mais qui est encore, pour ainsi dire, l'organe politique quotidien des syndicats fédérés — a laissé, dans une discussion sur la grève générale, échapper l'aveu suivant : « Les organisations qui ont la paix dans leurs métiers, et qui ont même fixé les conditions d'une paix à longue durée avec les patrons, ne peuvent ni ne doivent, pour un cas non prévu dans leurs contrats, abandonner leur travail, afin de ne pas ébranler la confiance de leurs patrons en leur fidélité de contractants. » (1) On le voit, les syndicats allemands sont loin du syndicalisme révolutionnaire des groupements corporatifs français, et des opinions telle que celle que nous venons de relater, nous montrent que la direction actuelle des « gewerkschafte » allemands ne leur donne pas précisément une force régénératrice. C'est que les membres de nos syndicats ne sont que « tout au plus » des socialistes, et une partie est nationaliste ou démocrate seulement —, tandis qu'en France les syndicalistes sont « tout au moins » des socia-

(1) XXI, 237.

listes, et une partie des révolutionnaires d'origine libertaire. Faire donc des syndicats allemands actuels la base de l'action socialiste serait remplacer le mal par le pire. Et le moment ne semble pas près où une évolution révolutionnaire viendra les transformer.

Comme on le sait — ou plutôt comme on devrait le savoir — la victoire du parti socialiste allemand sur les jaurésistes à Amsterdam, a soulevé force critiques en Allemagne même. La délégation allemande au Congrès International, tout en triomphant, n'a pu se débarrasser d'un cauchemar obsédant. Certes, ce ne fut pas une victoire allemande. Ce sont les socialistes révolutionnaires français, qui, ayant trouvé dans un coin perdu une ancienne motion — ancienne d'une année, mais déjà vieillie! — ont fait marcher les délégués allemands, bien malgré eux, à la bataille. Voilà ce que le discours de Bebel, au Congrès de Brême, a prouvé plus que clairement! Ses paroles sur le Congrès d'Amsterdam ont plutôt été une excuse et une demande de pardon, pour avoir fait du parti « l'arbitre du monde », que la célébration d'une victoire remportée sur les opportunistes.

Parmi les camarades qui, dans le parti socialiste allemand, ont critiqué le plus ouvertement les procédés des allemands, à Amsterdam, contre Jaurès et sa politique, s'est trouvé Max Quarck, rédacteur du journal socialiste de Francfort, la *Volkstimme*. Son point de vue est piquant, bien que légèrement blessant pour un parti aussi peu habitué à la critique de ses actes et de sa politique que la social-démocratie. Quarck refuse à son parti le droit d'imposer sa tactique aux partis étrangers. « Si nous voulons faire de la critique théorique, a-t-il déclaré dans une réunion à Francfort, nous en trouverons tant d'occasions en Allemagne que nous n'avons nul besoin d'aller en France. Au contraire, notre critique théorique pourrait tirer de ce qui se passe dans

ce pays de bonnes leçons ». Et il reprochait au groupe parlementaire sa conduite incertaine au sujet des crédits coloniaux à voter pour la nouvelle guerre africaine. Quarck pense que le parti socialiste allemand n'a pas encore parfectionné ses idées sur la lutte de classe, ni approfondi ses sentiments démocratiques. Enfin, il déclare voir encore dans le parti, les restes d'une idéologie petite-bourgeoise et la méconnaissance de la démocratie politique. (1)

On pourrait dire à notre camarade Quarck que, en supposant que la motion Bebel-Kautsky sur la tactique internationale soit juste — et c'est mon avis, bien qu'elle prête à bien des critiques des détails — ne voit pas pourquoi le parti socialiste ne l'aurait pas proposée comme règle internationale. Sens cette possibilité d'échanger des idées, les relations internationales n'auraient plus de sens.

Mais la critique de Quarck est juste quant au fond. Cependant notre camarade ne nous donne pas les raisons intrinsèques des symptômes graves qu'il signale. Ces raisons, elles me semblent claires. Jusqu'ici, le parti socialiste allemand passait pour le parti révolutionnaire par excellence. Dans aucun autre parti, les révisionnistes avérés ne sont en aussi petit nombre. Le Congrès de Dresde a démontré leur faiblesse et assuré la victoire aux tendances radicales. Mais c'est ici qu'il faut préciser. En quoi consiste ce radicalisme de l'aile gauche du parti, dont l'action est prépondérante ? Il consiste en ce qu'elle pose tout d'abord que le prolétariat doit s'émanciper politiquement de tous les partis bourgeois, et en ce qu'elle enseigne aux masses qu'elles n'ont *rien à attendre de la bonne volonté de la bourgeoisie*. Et en cela l'aile gauche — se distinguent nettement de l'aile droite « révisionniste » — a pleinement raison. Mais elle a le tort de se persuader à elle-même et de persuader à ces mêmes

(1) Volks-Stimme. XV, n. 212, 1 suppl.

masses qu'elles peuvent presque *tout attendre de l'action parlementaire du groupe socialiste*. Ainsi, *le parti socialiste allemand n'est pas « révisionniste », il est vrai, mais il n'est pas révolutionnaire non plus*.

L'un des socialistes les plus étranges que compte l'Angleterre, Bernhard Shaw, a par hasard trouvé, une fois, une forte vérité. Il a signalé que *le parti socialiste allemand a parfaitement trouvé l'art de se donner un air extrêmement catastrophique, tout en ne faisant que des propositions de lui-même rassurantes*. (1) A part l'exagération habituelle, Shaw a vu juste. *Le radicalisme politique du socialisme allemand est le cordon ombilical du révisionnisme, auquel il communique toujours un aliment nouveau*. Le revisionnisme est peut-être seulement encore à l'état d'embryon, mais il pourra croître rapidement. Un peu de libéralisme de la part de notre gouvernement, qui pourrait ainsi servir de sage-femme, et voilà le révisionnisme éclos, vite prépondérant et réel dictateur. C'est ce qu'a bien vu également un autre socialiste étranger, notre camarade Arturo Labriola. (2)

Mais ne poursuivons plus. Nous avons vu — autant que la place dont nous disposons nous le permettait — que le parti socialiste allemand est devenu un obstacle à bien des idées nouvelles de l'heure présente. Il n'a rien fait pour éviter que, dans un conflit avec la classe bourgeoise, les fils des ouvriers ne vinssent à tirer sur leurs frères. Il ne tente rien pour détruire l'hypnose militaire. Qu'un grand fait historique, par contre, le surprenne, — la suppression des droits populaires, une guerre contre la France ou l'Angleterre, par

(1) B. Schaw. Socialism at the International Congress », dans *Cosmopolis*, III. 9. p. 671 (Paris 1896).

(2) Arturo Labriola. « Riforma et Rivoluzione Sociale », (Milano, 1904, p. 17).

exemple — et il le trouvera désemparé. Tout son mécanisme n'est apte qu'à de petites actions et à une besogne parlementaire. Il ne sera pas le maître des événements, mais leur jouet.

Une histoire heureuse, et la légende de la victoire remportée sur Bismark, ont donné au parti socialiste allemand le sentiment de son invincibilité. Mais ce sentiment, au lieu de le rendre hardi et téméraire, l'a fait nonchalent et « religieux ». Dans ses congrès, mille fois on peut l'entendre répéter : « Au moment suprême, nous saurons ce qu'il faut faire : nous n'avons besoin d'aucune préparation ! » C'est précisément la foi dans le Saint Esprit !

Le parti socialiste allemand a un passé glorieux. Il a été — et justement — l'instructeur des autres partis étrangers. Il dispose d'admirables ressources d'opiniâtreté et d'intelligence. Mais il marche vers une impasse. Il lui faut se souvenir que sa tâche est d'inspirer aux masses ouvrières ce sentiment de leur dignité d'hommes et cette conscience socialiste qui sont nécessaires pour l'accomplissement de sa mission : créer en Allemagne un Etat démocratique et républicain, qui donnera aux forces ouvrières un milieu libre, où il n'y aurait qu'un seul obstacle au développement des forces prolétariennes : l'ignorance — à vaincre — des masses !

Robert MICHELS.

Marburg (Hesse), octobre 1904.

Les « Discours » de Jaurès

Jaurès a entrepris de publier la série des discours prononcés par lui depuis son entrée dans la vie politique, c'est-à-dire depuis 1885 (1). Son intention, en faisant cette publication, est de montrer que jamais, même lorsqu'il « siégeait géographiquement au centre-gauche », il n'a cessé d'être socialiste, que toujours la pensée socialiste a été sa pensée « profonde » et l'idéal socialiste le *noble* et *sublime* idéal vers lequel il a dirigé ses pas. Jaurès veut ainsi faire éclater aux yeux de tous la « profonde » unité de sa vie politique et parlementaire. On l'accuse toujours d'avoir trop varié, d'être le rhéteur prêt à revêtir du manteau éclatant de sa rhétorique n'importe quelle opinion : c'est faux, crie Jaurès, voyez plutôt la série de mes discours parlementaires ! et vous ne pourrez pas ne pas y découvrir l'admirable unité de pensée de ma vie politique !

Jaurès a raison. Il y a une réelle unité dans ses conceptions politiques, depuis qu'il est entré dans l'arène parlementaire. C'est incontestable. Il a varié, c'est certain ; il a été tour à tour, *matériellement*, centre-gauche, socialiste-révolutionnaire, socialiste de gouvernement ; mais, *spirituellement*, intimement, il n'a pas varié et la même pensée l'a toujours guidé. On peut changer d'opinion sur des points de détail ; selon l'occurence, condamner, puis approuver, par exemple, la participation au pouvoir, être tour à tour partisan et ad-

---

(1) E. Cornély, éditeur, Paris, 1904.

versaire de la grève générale, de la liberté d'enseignement, et il n'y a pas une question peut être sur laquelle Jaurès n'ait en effet varié. Mais faut-il s'arrêter à de pareilles misères ? Ces variations n'empêchent nullement l'unité profonde d'une vie politique. Il n'y a que les gens superficiels, ou de parti-pris, les coupeurs de cheveux en quatre, ou simplement les sots, pour chercher querelle à un homme politique au sujet de telles bagatelles ! Sachons voir plus haut et plus loin.

Jaurès a raison. Je le répète : sa vie politique présente une unité admirable. Oui, mais laquelle ? Il veut que cette unité soit une unité socialiste. Ici, nous protestons. Unité républicaine, démocratique et blocarde ! oui, unité gouvernementale, oui encore ; mais unité socialiste, non pas ! Jaurès veut nous montrer qu'il a toujours été socialiste, et il publie tous ses discours pour le prouver ; mais nous disons, nous, qu'il ne l'a *jamais* été et que ses discours mêmes en font foi. D'aucuns se récrieront et feront peut-être à Jaurès la charité de découper dans sa vie, à côté de la tranche centre-gauche et de la tranche gouvernementale, une tranche socialiste, le Jaurès de 1893 à 1898 et le Jaurès de l'Affaire ; mais Jaurès lui-même ne veut pas de cette charité quelque peu humiliante ; il veut l'entière participation de sa vie au...socialisme. Ici, il est partisan du tout ou rien ; il est global, révolutionnaire, intransigeant, anti-parlementaire ; il veut le tout ; il n'aura rien ! Il n'a *jamais* été socialiste. Il a toujours été ce qu'il est, mais, ce qu'il est, c'est *homme de gouvernement*.

Jaurès fait précéder ses discours d'une longue introduction. Et nous relevons, à la fin de cette introduction, cette phrase : « Mettre la continuité gouvernementale et parlementaire au service d'un clair idéal. »

Voilà en quels termes il définit lui-même l'objet de sa politique et le but qu'il confesse avoir toujours poursuivi. Cette seule phrase en dit long déjà, et comme elle a un

accent étrange pour des oreilles socialistes ! *Mettre la continuité gouvernementale et parlementaire* au service du socialisme, donc réaliser le socialisme *par en haut*, le réduire à n'être qu'une émanation du Pouvoir, — il suffit d'être un simple syndiqué pour trouver à cette prétention je ne sais quelle ingénuité énorme ! Mais comme elle est bien jaurésiste, cette phrase ! Jaurès est amoureux, avant tout, d'unité, d'harmonie, de continuité. Il faut que l'univers soit un vaste concert harmonique, où, certes, il peut éclater des dissonances, mais seulement dans la mesure où ces dissonances feront mieux ressortir la belle unité de l'ensemble. Il supporte mal les oppositions, les contradictions ; il ne peut concevoir des antagonismes qui soient irréductibles. Gambetta, rapporte-t il quelque part, déclarait qu'il se sentait de taille à haranguer l'immensité. Jaurès aussi se sent de taille à haranguer l'infini, mais il faut bien, pour qu'on l'entende, que l'immensité s'y prête, et fasse silence, un vaste silence religieux, et s'il surgit des interruptions, il faut que ces interruptions puissent rentrer dans l'harmonie du discours.

Nos idées ne sont souvent que nos besoins montés en graine... dans notre cerveau. Jaurès est orateur ; c'est un vaste orateur, et son éloquence est lyrique, s'étale en larges périodes, pour l'essor desquelles il faut de larges amphithéâtres. La société, l'univers, — toute la société, si possible, dans sa majestueuse unité, et l'univers, dans sa prodigieuse immensité, ce serait mieux encore, — sont les amphithéâtres naturels, les auditoires nécessaires, devant qui Jaurès se sent de taille à discourir.

Un congrès national est un auditoire trop restreint ; un congrès international est préférable. Il ne devrait pas y aller, s'il était logique et si, comme il l'avoue lui-même, le socialisme international est incompétent pour connaître des tactiques nationales différentes. Oui, mais il faut que Jaurès

harangue l'immensité... socialiste, et il y va : il aime mieux se contredire — ce genre de contradiction ne l'effraie pas, il dispose de ressources lyriques et dialectiques assez abondantes pour les résoudre en unité — que de manquer un auditoire vaste, même déclaré par lui incompétent. Que voulez-vous, il est dans la nature de cet homme de produire des discours ! Au retour d'Amsterdam, il se mit à haranguer la social-démocratie allemande du haut de la tribune de son journal ; il voulait convertir les Allemands à sa politique, et faire l'unité du socialisme allemand et du socialisme français ; et les larges digressions historiques de se dérouler : les choses françaises n'existaient plus ; il s'était tourné du côté des Allemands, et cet homme, qui est tout ensemble, et au pas de course, orateur, philosophe, juriste, vice-président de Chambre, vice-président du Conseil et... historien, leur apprenait leur histoire !

Un tel amour de l'unité, de l'harmonie et de la continuité disposait mal Jaurès, évidemment, je ne dis pas à accepter, mais seulement à comprendre l'idée de la lutte de classes. Guesde, à Amsterdam, lui a crié que « sa conception n'avait rien de socialiste », indiquant par là qu'il ne savait pas ce que c'était que la lutte de classes. Rien de plus exact ; mais s'il est vrai que l'idée de la lutte de classes est essentielle au socialisme moderne, dire que ni la pensée ni l'action de Jaurès n'ont pu jamais se pénétrer de cette idée, c'est dire qu'elles n'ont jamais rien eu de socialiste.

Oh, ce n'est pas qu'il n'en ait jamais parlé, ni qu'il ait jamais nié l'antagonisme du capital et du travail ! Il a souvent prodigué, au contraire, et il prodigue encore là-dessus les affirmations les plus copieuses ; mais plus il les prodigue, plus on en voit le côté superficiel, à fleur de pensée. Et aussi bien, on peut reconnaître cet antagonisme, en savoir constater la réalité, qui d'ailleurs crève assez les yeux, sans pour cela saisir dans son essence l'idée

révolutionnaire de la lutte de classes. Car ce qui caractérise vraiment les socialistes, c'est que, de cette constatation de l'antagonisme des classes, *ils font un précepte*, un criterium d'action socialiste, d'après lequel ils jugent les tactiques et les institutions, écartant tout ce qui émousse cet antagonisme, recommandant au contraire tout ce qui l'accentue. La bourgeoisie nous accuse de « prêcher » la lutte des classes, et elle a raison de nous en accuser ; il ne faut pas avoir l'air de fuir l'accusation et dire hypocritement *qu'on se borne à constater un fait* ; nous faisons plus et mieux : nous érigeons cette constatation en précepte, et si d'autres, qui la font comme nous, prêchent la paix sociale, nous, nous « prêchons » la lutte de classes. Voilà la vérité, qu'il n'y a pas à dissimuler, mais qu'il faut au contraire hautement proclamer, car c'est à la pierre de touche de cette vérité qu'on reconnaîtra sûrement les socialistes et les non-socialistes, ceux-ci, sous des formes d'ailleurs diverses, voulant rétablir la paix sociale et atténuer les conflits sociaux, et ceux-là estimant, au contraire, avec Marx que, pour arriver à les résoudre vraiment, il faut, non les atténuer, mais les pousser à fond.

Or, toute la politique de Jaurès est une politique d'atténuation et d'affadissement des conflits sociaux. Toujours il fut préoccupé de fonder des blocs qui pussent « mettre la continuité gouvernementale et parlementaire au service d'un clair idéal ». Dès son entrée à la Chambre, en 1885, il rêvait de la fusion des opportunistes et des radicaux, faisant face à la Droite revenue plus forte aux élections. Et, dans son Introduction, il morigène tour à tour Jules Ferry et Clémenceau, de n'avoir pas su réaliser cette fusion. Il vitupère le doctrinarisme bourgeois de l'un, sa sécheresse hautaine, et l'intransigeance stérile et abstraite de l'autre. Mais Clémenceau surtout semble l'agacer, l'impatienter, — le Clémenceau frondeur, opposant irréductible,

logicien implacable, le Clémenceau tombeur de ministères, si peu gouvernemental, que même aujourd'hui, parmi un « combisme » exagérément fidèle et continu, il lui arrive encore d'être le plus récalcitrant des ministériels. Jaurès, manifestement, — lui, *si profondément gouvernemental*, — comprend mal et supporte moins bien encore un tempérament si frondeur. L'esprit mordant et incisif de Clémenceau, sa verve caustique, volontiers amère et peu disposée aux illusions, gênent le lyrisme idéaliste et optimiste de Jaurès, si pressé de « gouverner » et de « réaliser », si impatient de convaincre l'unanimité du suffrage universel et de former des majorités stables, que toutes les oppositions sont à ses yeux factices, tous les antagonismes facilement réductibles. Car ce lyrique, cet « idéaliste » est un homme platement positif, dont le lyrisme est surtout, en définitive, un moyen de gouvernement.

Il y a deux espèces d'hommes de gouvernement, les hautains, qui gouvernent par le mépris, en froids calculateurs, comme Jules Ferry et Waldeck-Rousseau, et les lyriques, qui gouvernent par l'éloquence, comme Gambetta et Jaurès : et ceux-ci sont aussi positifs que ceux-là : ils semblent seulement incapables d'exercer le gouvernement par eux-mêmes. On sait que le *grand* ministère de Gambetta n'a duré que deux mois ; et il est vraisemblable que si nous avions un ministère Jaurès, il ne durerait guère davantage. Mais ces deux sortes d'hommes se complètent et s'attirent, et l'on s'explique les sympathies évidentes de Jaurès pour Jules Ferry, comme on s'explique qu'il ait soutenu si à fond Waldeck-Rousseau : il ne reproche en somme, à Ferry, que d'avoir été trop « fermé » ; sans doute, il aurait fallu à côté de lui — et comme Jaurès regrette de n'avoir pas eu à ce moment-là l'autorité suffisante ! — quelque lyrique véhément pour voiler les oppositions et gazer les obstacles. Le Bloc républicain, la continuité gou-

vernementale et parlementaire eussent été dès lors assurés, fondés ; on eût fait l'économie de deux crises, où faillit sombrer la République, et Jaurès... ne fût jamais devenu socialiste, je veux dire, n'eût pas cru devoir faire ce long détour, pour devenir homme de gouvernement, de passer par un semblant d'opposition socialiste !

Il fallait donc, selon Jaurès, que Jules Ferry et Clémenceau fissent bloc ; il fallait que la grande bourgeoisie opportuniste et la petite bourgeoisie radicale fissent alliance. Cela était facile. Il suffisait d'une bonne volonté réciproque. On trouve toujours bien un programme commun sur lequel on puisse s'entendre. La vie parlementaire n'est-elle pas essentiellement une vie de transactions et de compromis ? Il faut bien que, sur ce terrain, les antagonismes de classe émoussent leur pointe et s'atténuent — sinon, pas de parlementarisme possible. Aussi bien, ces antagonismes de classe, ce sont les « marxistes » qui en exagèrent l'acuité et la profondeur ! Jaurès ne croit pas à leur réalité. Il n'y a, en somme, entre les classes, que des malentendus, qui viennent de la seule ignorance. Que chacun, emporté sur les ailes de l'éloquence, et élargissant le champ de sa vision, s'élève au-dessus de ses propres préjugés de classe dans le royaume platonicien des Idées : là, règne une harmonie, une unité, une continuité admirables ; là s'évanouissent, dans la splendeur de l'Idée du Bien... gouvernemental, toutes les contrariétés du monde réel. Suffrage universel, Parlement, Gouvernement, ce sont les trois hypostases de la théologie politique de Jaurès, et, comme dans Plotin la diversité sensible, la diversité des classes s'élève à une unité croissante, pour s'absorber enfin dans l'ineffable sein de l'Un gouvernemental.

Il était d'autant moins difficile de réaliser cette fusion de l'opportunisme et du radicalisme, qu'il n'y a pas entre la grande bourgeoisie et la petite, un fossé aussi grand qu'entre la petite bourgeoisie et le prolétariat, et Jaurès a pu néan-

moins fondre en un bloc radicalisme et socialisme. Ah, si seulement ces radicaux huttés voulaient étudier un peu l'histoire ! S'ils voulaient comprendre que *le concept* de propriété a évolué et évoluera encore ! Ils admettraient *l'hypothèse* collectiviste ; ils ne repousseraient plus l'idée d'une transformation nécessaire de la propriété, et comme le Bloc serait consolidé ! comme la continuité gouvernementale aurait de beaux jours à vivre encore ! Mais non : ils ne veulent rien savoir ; ils se raccrochent avec une obstination ridicule à cette petite propriété individuelle, que le Code civil, cependant, limite déjà de tant de manières. Quel aveuglement ! Quel manque de sens historique ! Et comment fermer ainsi les yeux aux lois de l'Evolution ? L'Evolution, c'est cependant le Dieu moderne, le Verbe nouveau, par qui tout s'engendre, se développe et s'explique. Seriez-vous donc, o radicaux, vous si hardis en politique, des réactionnaires en économie sociale ?

Jaurès, cependant, ne désespère pas de convaincre ces radicaux bornés, et il compte bien leur faire entrer dans la tête le concept évolutif de la propriété. La grande bourgeoisie elle-même, les modérés, ne résisteront pas non plus, sans doute, aux assauts répétés de la démonstration jaurésiste. Il enveloppera les classes dirigeantes d'une affirmation si persistante du noble idéal socialiste qu'elles finiront certainement par abandonner leurs privilèges sur l'autel de l'Unité. On ménagera, d'ailleurs, les transitions. On fera les choses en douceur. On ne dérangera pas trop les habitudes. Les gens ont leur susceptibilité ; il ne faut pas que par de gros mots, on ferme à la voix de la vérité des oreilles qui ne demandent sans doute qu'à s'ouvrir ; mais il faut dégrader le son, trop d'éclat blesserait. Il ne s'agit, en somme, que de savoir s'y prendre ; on peut convertir à l'idée socialiste l'unanimité du pays. Je dis bien : l'unanimité. Et dans la splendeur de la vérité socialiste acceptée de tous, les

antagonismes de classe s'effaceront ! Le pays est républicain, déjà ; et comme la République contient le socialisme, il n'y a aucune raison pour qu'il ne devienne pas socialiste ! La Révolution est déjà faite, au fond ; elle a été faite, le jour où l'on a conquis le suffrage universel. Il ne s'agit plus que de savoir utiliser cet admirable instrument. La bourgeoisie s'est résignée au suffrage universel ; elle n'oserait plus y toucher ; elle se résignera de même à l'impôt sur le revenu, à la séparation des Eglises et de l'Etat, aux lois protectrices du travail, et finalement, à la transformation collectiviste de la propriété. Ne vous récriez pas qu'entre l'acceptation de l'impôt sur le revenu et des lois sociales, et l'acceptation d'une transformation collectiviste de la propriété, il vous paraît qu'il y a une petite nuance. Oh, si petite ! Allez, vous pouvez la négliger ! Aussi indiscernable, dirait Renan, que deux nuances voisines sur le cou d'une colombe !

Mais nous voici assez loin, je pense, de la lutte de classe. Et telles sont, en effet, les merveilles qu'accomplit la méthode d'évolution légale : les gouffres entre les classes, soudain, se comblent, les crevasses se referment ; sur le plan du suffrage universel, par dégradations lentes et nuances indéfinies, on passe insensiblement d'une classe à l'autre ; une continuité parfaite se réalise et la paix sociale s'épanouit. Dans l'atmosphère paisible d'un Parlement, que mène une majorité compacte et bien disciplinée, les clameurs du prolétariat se transforment en aimables discours, où la bourgeoisie est poliment invitée à un suicide par auto-suggestion, et les résistances de la bourgeoisie en bouderies enfantines que l'exquise et patiente douceur du prolétariat a vite fait de désarmer. O fécondité sociale de la République ! O miraculeuse vertu de la démocratie ! O mystères de la transubstantiation parlementaire ! Les temps sont proches où de nouvelles noces de Cana s'accompliront. L'eau, de nouveau,

se changera en vin, et tous seront désaltérés. Y a-t-il vraiment des hommes assez endurcis et d'assez peu de foi, pour ne pas croire en ces merveilles du nouveau messianisme ?

Il ne s'agit, en somme, que de convertir les radicaux au programme de Saint-Mandé ! Eh, mon Dieu, ils n'y font déjà plus tant de résistance, et ce fameux programme qui prétendait délimiter nettement les frontières respectives du radicalisme et du socialisme semble appelé à fournir le crédo commun de nos socialistes parlementaires et de nos radicaux socialisants. On n'a jamais su pourquoi, en définitive, ce programme effarouchait tant les radicaux : aucun de ses articles n'a rien qui doive les épouvanter éternellement.

Formation du prolétariat en parti politique de classe ? Mais l'expérience a prouvé que les représentants parlementaires de ce fameux parti politique de classe ne sont pas gens si terribles, et voilà cinq ans que les radicaux font bon ménage avec eux, si bon ménage que, vraiment, ils ne savent plus ni les uns ni les autres ce qui les différencie.

Ce ne peut être cette question de la propriété, car, après tout, des industries d'Etat ne peuvent déplaire à des radicaux ; et s'il ne s'agit que de nationaliser les mines, les grosses raffineries, les chemins de fer et la Banque, il n'y a pas de radicaillon si timoré qui n'ose aller jusque-là. Serait-ce « l'entente internationale des travailleurs » ? Mais il faut bien que les radicaux se rendent à l'évidence : tout s'internationalise, et s'il y a des Congrès internationaux pour la protection des travailleurs, où figurent côte à côte et fraternellement réunis Millerand, l'abbé Lemire, Keufer et Briat, il faudrait avoir le patriotisme bien susceptible pour dénier aux travailleurs le droit de « s'entendre pacifiquement par-dessus les frontières. »

Allons, tout cela n'est pas bien terrible ; et puisque les formules apparaissent, à l'épreuve, vidées de tout sens révolutionnaire, on peut les adopter. Mais que dis-je ! C'est

fait. Et le Congrès radical de Toulouse vient, en fait, d'adhérer solennellement au socialisme... de Saint-Mandé. Quelques radicaux ont bien essayé de faire des réserves, mais la froideur avec laquelle le Congrès a entendu le discours maladroit de M. Debierre, a été significative. Se montrer butté aussi longtemps, résister, encore aujourd'hui, à l'éloquence de Jaurès, continuer à se raccrocher au dogme de la propriété privée, c'est vraiment trop manquer de respect à la Science et aux convenances du Bloc. On le lui fit bien voir.

La *conversion* radicale est donc un fait accompli. Quel triomphe pour le socialisme! Voire, dirait Panurge. Et ce n'est pas une raison parce que les radicaux, en vrais moutons de Panurge, se sont jetés dans la... mare de Saint-Mandé, à la suite de Jaurès, pour se croire déjà en Terre sainte. Les radicaux n'ont fait que reconnaître en Jaurès le radical qu'il a *toujours été* et ils le suivent. C'est naturel. Il n'y a pas eu conversion. Il n'y a eu que « reconnaissance ». Les frères se sont retrouvés. Tout est bien qui finit bien.

Mais la copieuse « introduction » de Jaurès nous a induit en de trop longs commentaires. Sympathie de longueur, sans doute! Il nous reste à examiner les « discours » eux-mêmes. C'est ce que nous ferons dans un prochain numéro de cette Revue.

Edouard Berth.

LES FAITS POLITIQUES

ITALIE

Les élections générales.

1° *Les résultats définitifs.* — Après le ballottage, la nouvelle Chambre des Députés reste définitivement composée comme suit :

343 ministériels,
34 incertains,
39 d'opposition constitutionnelle,
30 ou 32 socialistes,
25 républicains,
35 radicaux.

Qu'on observe que tous les radicaux ne sont pas de l'opposition et qu'on ne peut garantir comme ministériels tous ceux qui ont été catalogués comme tels.

En tout cas, la victoire est assurée au ministère Giolitti, surtout après l'hécatombe des socialistes, qui ont réussi avec peine à sauver quatre des leurs sur 31 ballottages.

Le résultat ne peut pas nous étonner, nous autres Italiens, qui connaissons, par expérience, comment en Italie, aux élections, la victoire est toujours assurée au Gouvernement. Mais il a dû surement produire une certaine impression à l'étranger, particulièrement à la suite de la savante méthode d'information des agences officieuses, qui consiste à télégraphier d'abord les résultats contraires à l'opposition, et à présenter ensuite comme des candidatures officielles quelques affirmations électorales provoquées à seule fin de pouvoir se compter.

La victoire cependant a été singulièrement atténuée par le fait que, pendant que les élections étaient dirigées contre les socialistes et les républicains, ceux-là gardaient 30 mandats sur 32 qu'ils avaient dans l'ancienne Chambre, ceux-ci 25 sur 27.

En outre, les voix socialistes qui, en 1900, montaient, en vertu de l'alliance avec les partis populaires, à 164,976, ont maintenant atteint le chiffre énorme de 319,909.

On ne peut pas, en conséquence, dire que l'esprit anti-monarchiste du prolétariat conscient se soit affaibli.

2° *La plateforme électorale.* — Peut-être jamais encore le Parti socialiste ne s'était présenté aux urnes avec une caractéristique républicaine aussi nette, quoique les nécessités de la concurrence politique l'aient obligé, en plusieurs circonscriptions, à présenter des candidats à lui contre les républicains.

Et, d'autre part, il faut bien le dire à son honneur, jamais le parti républicain ne s'était montré moins empressé d'obtenir les voix d'une vague démocratie, si facile à conquérir avec quelque décor et quelque habile emballement.

Le dilemne électoral, tel qu'il avait été posé adroitement par le ministère Giolitti, ne pouvait être en effet que celui-ci : pour ou contre les institutions. Celui de l'extrême-gauche anti-monarchiste était au contraire : pour ou contre la liberté dans les conflits économiques.

L'occasion de la dissolution de la Chambre avait été fournie par la grève générale, merveilleuse démonstration des forces prolétariennes, par laquelle avait été paralysée d'un coup, pendant cinq jours, la vie commerciale et industrielle du pays, et à laquelle avaient donné vie les répressions sanglantes de la police dans les grèves précédentes.

Elle avait pour but de renverser le ministère Giolitti. Malheureusement, à cette époque, la Chambre était fermée, et le Gouvernement du Roi répondit par l'appel aux urnes à la protestation populaire.

Le résultat de cet appel était à prévoir *a priori*, car si l'énergie du peuple eût pu suffire à créer dans la Chambre une majorité contre les institutions, elle aurait davantage atteint son but par un élan révolutionnaire.

Il ne restait donc qu'à diminuer la manifestation socialiste et républicaine par l'emploi de deux méthodes se complétant réciproquement : l'intimidation et la sophistification de l'opinion publique.

3° *Les caractéristiques de la grève générale.* — Pour expliquer comme la sophistification de l'opinion publique a été relativement possible, il faut tenir compte du milieu milanais.

Milan, où a été plus grave la défaite des forces révolution-

naires, sans avoir l'influence que Paris a sur la France, reste cependant le foyer de l'opinion nationale.

Mais en même temps elle est aussi le cerveau du mouvement syndicaliste. C'est à Milan qu'a son siège le *Secrétariat central de la Résistance* (organe d'entente entre les *Fédérations de métier* et la *Fédération des Bourses du Travail*) comparable à la *Confédération du Travail de France*. Milan dirigea la grève générale sous la pression évidente et sous l'inspiration de la Chambre du Travail, laquelle, par tradition, a toujours pris l'initiative des grands mouvements prolétariens, et qui se trouve actuellement, à la suite de très âpres luttes, sous la direction des socialistes révolutionnaires.

Ceux-ci avouent très franchement leurs aspirations républicaines, et ils veulent donner aux syndicats ouvriers une tendance révolutionnaire, par laquelle l'action directe doit prévaloir, sans l'exclure, sur l'action parlementaire.

Mais, surtout pour des raisons de lutte administrative, ils se sont faits des adversaires très décidés parmi les commerçants et les employés, qui constituent à Milan une puissance électorale dont les opinions politiques sont extrêmement changeantes.

De sorte qu'il a suffi que la grève générale produise à Milan une impression de terreur, pour que la même impression se propageât dans toute l'Italie. Les radicaux milanais, beaucoup plus modérés que les radicaux de France, aidèrent à la formation d'un pareil état d'âme, au grand avantage du gouvernement, qui put à son aise agiter l'épouvantail du communisme et de la révolution.

4° Le brigandage électoral et la soumission à la calotte. — Mais la seule crainte des socialistes n'aurait pas suffi, d'autant plus qu'ils avaient formé bloc partout, sauf à Milan et à Bergame.

Il fallait chercher des alliés et éliminer des électeurs. On conclut dans ce but un inavoué et inavouable accord entre les cléricaux et le gouvernement, car, à Rome, celui-ci dut appuyer le clérical Santini contre Enrico Ferri, pendant que les cléricaux votaient pour le franc-maçon Giovagnoli contre Pilade Mazza.

D'ailleurs, cet accord était indispensable. Les cléricaux

en Italie, n'ont pas seulement une pure force morale. *Ils ont en main les syndicats jaunes.* Ils ont toujours été, dans les grandes grèves agricoles et des ports, les pourvoyeurs « de sarrasins » ; ils dirigent des ligues, des coopératives, des caisses rurales. Ils disposent, en un mot, d'une vraie armée.

Ayant obtenu, au prix du déshonneur de Rome, l'alliance avec les cléricaux, il ne restait plus au gouvernement qu'à décimer et intimider les électeurs.

A cela suffisait le rappel sous les armes de quelques classes et l'enrôlement en masse des *camorristi* et des *mafiosi*. Le rappel de 70.000 réservistes, à peu près tous électeurs, s'imposait. Dans l'Emilie, dans la Romagne, dans le Novarese, les conscrits, avant de partir pour le régiment, s'en allaient, en chantant l'*Hymne des travailleurs*, aux sièges des sections socialistes pour y prêter serment de mettre crosse en l'air. Imaginez comme ils voteront après trois ans de service !

Conséquence naturelle de tout cela, l'état de siège, ou à peu près, à Naples, dans la province de Ferrare et de Novare, et partout, à la suite, dans les ballottages.

A Naples, les violences ont été telles que le peuple dut recourir aux barricades. Les violences, tant dans le nord que dans le sud, furent l'œuvre des bas-fonds sociaux, de toute la lie de la *mala vita* : souteneurs, voleurs, recéleurs. Innombrables les élections où ont voté les absents et les morts ; partout la corruption la plus large !

Ont surtout servi de cible au gouvernement les défenseurs de Ferri dans son procès avec Bettolo, ministre de la marine. L'alliance du gouvernement avec les prêtres, la corruption, et la violation inouïe des lois les ont fait tomber à peu près tous. Le même sort fut réservé aux députés constitutionnels qui témoignèrent en faveur de Ferri.

5° La situation politique. — Malgré tout, l'extrême gauche est restée à peu près telle qu'elle était auparavant et le total des voix socialistes a augmenté.

Mais il y a mieux : car l'extrême gauche augmentera aux prochaines, aux très prochaines élections.

En effet, une telle Chambre ne peut pas représenter longtemps le pays. Elle est non seulement le résultat de la corruption et de la violence, elle est aussi la conséquence logique du

suffrage restreint. Et le peuple italien, qui, pour quelque temps, a abandonné l'agitation pour le suffrage universel, devra forcément la reprendre. Malheur, alors, à la monarchie, si elle veut s'y opposer !

En dépit des défaites électorales, les syndicats, après la grève générale, ont augmenté en nombre et en force, et se sont rapprochés davantage du programme socialiste et républicain. Or, les syndicats ouvriers sont en Italie une force formidable.

Ils réclament à grands cris la solution du problème de l'impôt, de la question des chemins de fer, du problème méridional, toutes choses que le gouvernement de Giolitti ne peut pas résoudre à la satisfaction du prolétariat.

L'Italie se meurt sous le poids des armements et de la dette publique, et tremble à la menace de la domination cléricale. Mais la monarchie veut maintenir et augmenter les dépenses improductives et prépare la *conciliation de la honte*. La situation politique devient toujours plus grave. Malheur à nous, si nos amis des pays voisins et libres ne comprennent pas leur rôle civilisateur. L'Italie est la Russie constitutionnelle du Midi de l'Europe. La liberté n'y est souvent que mensonge !

Que tous ceux qui mesurent la gravité d'une réconciliation, à Rome, de l'Eglise et de l'Etat, en finissent une bonne fois de montrer leur sympathie au gouvernement de Giovanni Giolitti. Qu'ils la gardent toute pour le peuple italien !

C'est le respect à l'étranger qui nous donne la force à l'intérieur. Nous réclamons ce respect parce que nous croyons y avoir droit, après tant de preuves de dignité subversive (1).

Giovanni PETRINI.

(*Traduction de S. Pirodli.*)

---

(1) Que notre ami, le docteur Giovanni Petrini, le vaillant militant réfugié en France à la suite de la grève générale en Italie, et aux trousses duquel la réaction réformiste lança valeureusement ses plus perfides bouledogues, nous permette d'ajouter quelques mots à son article, parvenu un peu tard au *Mouvement Socialiste*.

Qu'il nous permette de le lui dire : il se fait des illusions énormes lorsqu'il croit pouvoir réclamer pour les socialistes révolutionnaires, qui a donné tant de preuves de *dignité subversive*, le respect de certaines gens.

Car il nous faut en finir avec les équivoques, et ne pas ménager davantage la vérité.

Or, il se trouve qu'au moment actuel, il arrive exactement en France, à quelques exceptions près, ce qui vient de se passer en Italie : réaction bourgeoise-capitaliste et réaction socialiste-réformiste se rencontrent amoureusement sur la même route pour dénigrer toute action révolutionnaire, et, en emboîtant le pas à Filippo Turati, pour déclarer (*risum teneatis, amici ?*) que « les plus âpres batailles pour la défense de la liberté sont désormais finies. »

Que notre ami Petrini se donne la peine de lire les dernières correspondances de Leonida Bissolati au journal de Jaurès, et il s'expliquera de suite comme et par qui sont forgées, à l'étranger, les opinions portées sur nous.

En Italie, les pires ennemis des candidatures socialistes aux dernières élections, ont été les socialistes réformistes.

N'avaient-ils pas, en effet, célébré, pendant si longtemps, les hauts mérites de Giovanni Giolitti, le nouveau Cavour, comme se plut à l'appeler Filippo Turati ? Et ce dernier, le chef incontesté des réformistes, n'avait-il pas vanté à grands cris les bienfaits de la *rinata liberta* ?

Et ne sont-ce pas le même Turati et les mêmes réformistes qui s'étaient évertués à dénoncer les socialistes révolutionnaires comme des fanatiques, comme des violents ne rêvant que plaies et bosses, et dont le programme ne comportait qu'émeutes et barricades ?

N'avait-il pas été aussi, le ministère Giolitti, le ministère des grandes réformes ?

Il y avait eu, il est vrai, sous la haute direction de l'homme de la Banca Romana, les répressions sanglantes de Berra Ferrarese, de Cassano delle Murge, de Candela, de Giarratana, de Petacciato, de Putignano, de Pieve a Camairone, de Torre Annunziata, de Cerignola, de Buggerru, de Castelluzzo, avec un total de 31 morts et 174 blessés. Mais Turati s'était empressé de déclarer que la faute incombait toute à la trop grande liberté et aux *pallottole errabonde*. A quoi bon alors se débarrasser d'un homme aussi précieux que Giolitti ? A quoi bon voter pour des facteurs de désordres tels que les socialistes ?

Oui, il faut l'affirmer bien haut : ce n'est pas la propagande des socialistes, mais celle que la grande misère fait par elle-même, qui a porté les voix socialistes, aux dernières élections italiennes, de 164.976, qu'elles étaient en 1900, à 319.919.

L'avenir du socialisme est confié en Italie, comme partout, ailleurs, aux socialistes révolutionnaires. C'est à eux que revient la tâche de former une conscience socialiste internationale, capable de paralyser toute réaction, prompte à tenir tête résolument, aux perfidies de ses adversaires naturels, comme à celles des mauvais bergers faufilés aujourd'hui dans nos rangs.

S. Pirotti.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

Le Mouvement syndical agraire

I

La Fédération Nationale des Bûcherons (1)

(Suite et fin)

Les paroles de bienvenue que Veuillat, secrétaire de la Fédération, prononça en ouvrant notre troisième Congrès, montre l'esprit qui anime notre prolétariat bûcheron :

« En orientant, dit-il, de plus en plus le prolétariat des bois et des champs vers la voie corporative et *révolutionnaire* dans laquelle nous marchons nous-mêmes, en créant par votre cohésion la force qui renversera la forteresse capitaliste et exploiteuse, vous collaborez dans une large mesure à la constitution d'une nouvelle société pleine de bonheur et d'harmonie, où chacun jouira du fruit intégral de son travail. »

Le Congrès tint deux séances, toutes les deux présidées par Mauger, de Dun-sur-Auron (Cher) (2), Bonnin Isidore (Avallon, Yonne) et Godard (Lavaud, Yonne), furent désignés comme assesseurs.

65 syndicats étaient représentés au Congrès : Allier 3,

---

(1) Voir le numéro 143 du *Mouvement Socialiste*.

(2) Mauger présidait déjà, l'an dernier, le Congrès de Nevers. C'est lui que, dans son compte rendu d'alors, notre collaborateur Lafont qualifiait de véritable apôtre de l'organisation bûcheronne.

N. D. L. R.

Aube 1, Cher 35, Haute-Marne 1, Indre 2, Jura 1, Loiret 2, Nièvre 10 (1), Seine 1, Yonne 8, Vendée 1.

Le rapport du Conseil fédéral résuma l'activité de la Fédération pendant l'année écoulée.

Le 9 décembre 1903, en conformité des décisions prises à notre précédent Congrès de Nevers, une délégation composée du camarade Quillent, de la *Confédération générale du Travail* et de Veuillat, secrétaire général de la *Fédération*, fut reçue par le Ministre de l'Agriculture, pour réclamer :

1° Un essai de mise en régie directe de l'exploitation des bois dans les forêts domaniales ;

2° L'institution des retraites ouvrières en faveur des ouvriers des bois et des champs ;

3° La création de tribunaux de prud'hommes pour l'agriculture ;

4° L'extension de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail aux travailleurs des bois et des champs ;

5° L'insertion dans les cahiers des charges des adjudications des coupes de bois domaniales, en faveur des ouvriers bûcherons, des conditions du travail prévues par les décrets du 10 août 1899 en ce qui concerne les travaux et fournitures faits pour le compte de l'État, des départements et des communes.

Le Ministre répondit, le 18 décembre 1903, par une lettre qui, naturellement, ne donnait pas satisfaction aux bûcherons, quoi qu'il y fut parlé du « vif désir de rechercher toutes les améliorations qu'il serait possible d'apporter à la situation de la classe ouvrière, si digne de sollicitude, qui vit de la forêt ».

Des démarches furent alors faites près des représentants des principaux centres forestiers, pour les amener à seconder les bûcherons.

Le résultat fut que, dans la séance du 7 juin dernier, la Chambre assimila les coupes et exploitations forestières aux chantiers de manutention et, par ce fait, étendit aux bûcherons le bénéfice de la loi sur les accidents du travail. On verra, au cours des travaux du Congrès, comment les exploitants des forêts songent déjà à contourner la loi. D'où

(1) Il faut remarquer que, dans la Nièvre, 3 syndicats représentent en réalité 20 organisations, Montaron avec 5 sections, Trois Vèvres avec 15 et Chastenay-St-Imbert avec 9.

nécessité pour les bûcherons de redoubler d'activité, s'ils veulent être garantis contre les accidents et profiter du minime avantage qu'on paraît vouloir leur concéder, si imparfait soit-il.

En janvier 1904, le Comité fédéral dut intervenir également auprès du Ministre de l'Agriculture, pour protester contre le déboisement d'une propriété sise dans la commune de Cuffy.

L'action de la propagande s'est étendue dans l'Allier, l'Aube, le Loiret, le Cher, la Nièvre, la Vendée, soit en fournissant les renseignements utiles à la constitution et à la bonne marche des syndicats, soit en envoyant des délégués dans les localités même. Au 1er août 1903, soixante et onze syndicats adhèrent à la Fédération, 58 possèdent le Label confédéral, 40 sont abonnés à la *Voix du Peuple*. Le Comité fédéral est intervenu, dans la mesure de ses moyens, pour seconder l'action des travailleurs de l'alimentation, concernant la suppression des bureaux de placement.

Il a protesté énergiquement contre l'envahissement de la Bourse du travail et les assassinats policiers.

Dans le cours de l'année 1903-1904, le Comité fédéral n'a eu à soutenir aucune grève corporative. Il aida les tisseurs du Nord lors de leurs revendications pour la journée de 10 heures et seconda l'action des ouvriers agricoles du Midi.

Mais à la suite d'un mouvement d'effervescence, dû au mécontentement de nombreux ouvriers qui, par le mauvais vouloir d'un propriétaire, étaient contraints de faire jusqu'à 20 kilomètres par jour, alors qu'ils avaient du travail à leur porte qui ne se faisait pas, le Comité fédéral eut à supporter un procès de tendances pour la défense des libertés syndicales menacées par un propriétaire forestier de la région de Cuffy, qui, dans ses contrats de vente, avait interdit au marchand de bois, son acheteur, de traiter avec les syndicats ouvriers, comme il le faisait dans les coupes voisines.

C'était une atteinte à la liberté syndicale, et c'est le propriétaire qui eut dû, pour ce fait, être poursuivi. Néanmoins, onze camarades du canton de La Guerche, dont notre secrétaire général, ont été condamnés à Saint-Amand, à des peines variant entre deux mois et un jour de prison, avec application de la loi de sursis, et cela, parce que secrétaires

ou présidents de syndicats de bûcherons. Le procès est en appel.

En l'absence de Legros (Nevers), Veuillat présente le rapport financier. Bien que modeste, la situation financière est prospère (1).

On aborde ensuite l'ordre du jour du Congrès, dont nous ne retenons que les points essentiels.

1° *Moyens à employer pour amener l'Etat à traiter directement avec les organisations syndicales, pour les coupes de bois de l'Etat.*

Saisi de la question de l'essai de mise en régie directe, par la délégation envoyée près de lui à la suite du Congrès de Nevers, le Ministre de l'Agriculture, par lettre du 18 décembre 1903, avait répondu aux bûcherons :

---

(1) Les recettes se sont élevées à..... 2.408 fr. 20
Un certain nombre de syndicats restant encore débiteurs de sommes importantes.
Les dépenses représentent..... 1.488 85
Dans ce chiffre les frais de propagande et de délégation entrent pour..... 430 70
Les frais d'imprimerie et de correspondance pour..... 351 60
Les secours de grève pour..... 50 »
Les frais de déplacement du Conseil fédéral pour..... 142 45
Le traitement du secrétaire général et l'allocation du trésorier général pour..... 300 »
Le versement à la Confédération générale du travail pour..... 24 »
Frais divers..... 2 60
L'actif en caisse, y compris le restant constaté au Congrès de Nevers, 846 fr. 25, est de..... 1.766 10
dont 1.250 fr. placés à la Caisse d'épargne.

Tous les trois mois, le trésorier envoie aux syndicats adhérents un bilan très détaillé.

A noter, que le traitement du secrétaire général n'entre que pour 20 francs par mois dans les dépenses, pour un travail qui contraint celui qui en est chargé, par suite du développement croissant de la Fédération, à prendre, le plus souvent sur ses nuits, le temps qu'il ne peut prendre sur son travail, obligé qu'il est, avant tout, de travailler pour vivre.

Le Congrès a compris qu'une telle rémunération n'était pas suffisante, aussi a-t-il porté de 20 à 40 francs le traitement du secrétaire général, en laissant la latitude au Conseil fédéral d'augmenter de 10 francs le chiffre de ce traitement s'il jugeait que le travail nécessité par l'accroissement de la Fédération l'exige.

Quant à la substitution du mode d'exploitation en régie à l'adjudication, pour les coupes domaniales, l'expérience en a été tentée en 1892, dans la région du Centre de la France.

L'exploitation en régie a entraîné pour le Trésor une diminution très importante de recettes sur le produit des coupes.

La généralisation de cette manière de procéder nécessiterait, en outre, une augmentation considérable de crédits.

Dans ces conditions, M. le Ministre des Finances ne donnerait certainement pas son adhésion à cette mesure, qui diminuerait les recettes et aurait aussi pour effet d'augmenter les dépenses.

Cette réponse était une fin de non recevoir, que ne pouvaient admettre les bûcherons. Aussi, la question fut-elle à nouveau inscrite à l'ordre du jour du Congrès d'Auxerre.

La discussion amène l'échange d'observations suivantes :

Griffuelhes (*Confédération générale du travail*), se reportant aux discussions qui déjà ont eu lieu sur cette question au Congrès de Nevers, insiste sur l'avantage que trouverait l'Etat à confier directement l'exploitation de ses coupes de bois aux ouvriers syndiqués. Il supprimerait un intermédiaire qui prélève de gros bénéfices, dont une partie rentrerait dans les caisses de l'Etat.

Il faut montrer que cette façon d'opérer est possible, qu'elle peut donner de bons résultats, venir avec des renseignements précis, puis indiquer qu'on ne se contentera plus de démarches platoniques, mais qu'on est décidé à agir. Quand l'Etat verra que ses coupes ne seront pas coupées, il cédera. Ce ne sont ni les ministres, ni les marchands de bois, ni les conservateurs des forêts, qui seront capables de faire le travail eux-mêmes.

Il ne faut pas seulement se contenter d'accepter, en principe, les décisions prises au Congrès et les croire efficaces parce qu'elles restent dans les compte rendus des Congrès, mais faire passer les faits dans le domaine de la réalité et dire : à tel moment, après une propagande suffisante pour expliquer et faire comprendre le but que nous voulons atteindre, si l'Etat se refuse à nous donner satisfaction, on ne coupera plus ses bois. Il ne s'agit pas aujourd'hui de fixer le jour, ni l'époque, mais de préciser la propagande que fera le Comité fédéral.

Piffault (Loiret), demande, au cas où le Syndicat entre-

prendra l'exploitation des bois de l'Etat, s'il vendra lui-même les bois exploités. Aujourd'hui, c'est le marchand de bois qui donne les ordres pour le façonnage de la coupe.

Manger (président). La question est très délicate. Selon la nature du bois et les besoins, le marchand de bois fait de la planche, des traverses, etc., etc. ; l'exploitation directe rend la question plus complexe. Il faut que le syndicat soit l'exploitant et le vendeur ou que l'Etat vendeur détermine la nature du façonnage d'après les besoins généraux et invite au préalable les acheteurs à spécifier ces besoins.

Piffault (Loiret). Si l'Etat veut ou peut écouler ses produits, la tranquillité pour le Syndicat sera plus grande.

Dubois (Nièvre) voudrait que le Syndicat ne soit, en quoi que ce soit, responsable de la marchandise. L'Etat indique les façons qu'il désire, le Syndicat fait ses prix. Le Syndicat n'a à s'occuper que d'obtenir les prix demandés. Que l'Etat vende son bois ou le brûle, peu nous importe.

Griffuelhes. Il y a confusion dans l'esprit du camarade. Je n'ai pas dit que le Syndicat devait être commerçant, mais qu'il doit être façonnier suivant les indications que lui fournira l'Etat son patron. L'Etat peut vendre ses produits comme bon lui semblera ; il vend bien le tabac. Le Syndicat peut traiter avec l'Etat dans les mêmes conditions qu'il traite aujourd'hui avec les marchands de bois ; tout en payant même un salaire plus élevé au Syndicat, l'Etat y gagnera, car il supprime ainsi un intermédiaire. D'où, pour le Syndicat, double avantage : salaire plus élevé, débarras du patron et de la surveillance du commis.

Monot (La Guerche, Cher). Si la mise en régie présente trop de difficultés pour nous, il nous serait indifférent d'avoir affaire à l'Etat ou au marchand de bois, pourvu que l'Etat impose, dans les cahiers des charges d'adjudication, les conditions de travail au marchand de bois.

Manger indique que la meilleure solution serait de charger le bureau fédéral d'étudier sérieusement la question en s'inspirant des décisions du Congrès de Nevers et de faire tout le nécessaire pour amener l'Etat à consentir à donner, à titre d'expérience, une partie de forêt à exploiter directement aux syndicats.

Le ministre de l'Agriculture déjà pressenti sur cette question a prétexté *que la généralisation de la mesure, nécessi-*

terait une augmentation considérable de crédit. Cet argument n'a aucune valeur. En supposant qu'il faille avancer quelques centaines de mille francs, ce ne serait en tout cas qu'une avance qui, sûrement, procurerait un bénéfice à l'Etat. Ce serait une avance productive. L'Etat au reste emploie pour son usage particulier une énorme quantité de bois, soit pour le chauffage des établissements publics, soit pour les besoins de ses chantiers et ateliers, qu'il achète en adjudication, majorés du bénéfice du marchand de bois. Rien ne l'empêche, dans certaines régions, de faire exploiter directement par les syndicats ouvriers, les bois qui lui sont nécessaires.

Divers délégués parlent dans le même sens. — Cette proposition est adoptée.

2° *Les Clauses de garantie dans les Cahiers de charges.*

En attendant que l'Etat se décide à confier l'exploitation directe de ses bois domaniaux aux Syndicats ouvriers, une autre question, qui passionne depuis de longues années les travailleurs des bois, devait forcément arrêter l'attention des délégués.

Celle de l'insertion, dans les cahiers des charges des bois appartenant soit à l'Etat soit aux communes ou aux établissements hospitaliers, de clauses garantissant les conditions de travail des bûcherons appelés à exploiter ces bois, celles en un mot, de l'application du décret du 10 août 1899, aux travailleurs des bois.

Mauger. — Cette question est déjà ancienne. En 1892 elle a été soulevée dans les organisations bûcheronnes, elle fut reprise au Congrès de la première Fédération bûcheronne à Meillant (Cher), et donna lieu à un projet de loi, qui fut déposé le 10 mars 1893, au Sénat, par M. Girault, sénateur du Cher.

Dans la séance du Sénat du 21 décembre 1891, au moment des grèves bûcheronnes, le ministre de l'Agriculture répondant à l'interpellation de M. Girault, après avoir reconnu qu'il n'y avait pas de situation plus digne de pitié que celle des ouvriers bûcherons qui, lorsque les rigueurs du temps ne les condamnent pas au chômage forcé, gagnent, disait il, 75 centimes par jour, ajoutait : « M. Girault nous demande

que les agents de l'administration interviennent, ils l'ont déjà fait. Nous souhaitons tous que l'entente puisse s'établir ; mais nous *sommes absolument désarmés*. Nos agents ne peuvent intervenir qu'avec la plus grande circonspection, car enfin, leur avis peuvent être dédaignés et leur autorité méconnue. »

Dans l'exposé des motifs de son projet de loi, M. Girault, s'inspirant de l'aveu d'impuissance du ministre de l'Agriculture constatait la misère engendrée par les grèves qui se succédaient depuis quelque temps et qui conduisaient d'honnêtes ouvriers en prison, rigoureusement poursuivis, disait-il, *par certaines autorités locales, plus disposées à faire du zèle que capables de bien comprendre la situation des ouvriers bûcherons et de l'atténuer dans la mesure du possible*. Il continuait :

Si en présence de cet état de choses, on se reporte à la situation de la propriété forestière, aux règles particulières auxquelles elle est soumise, il est facile de comprendre qu'il existe une certaine anomalie dans le système en vigueur ; qu'en faisant cesser cette anomalie, travailleurs et commerçants y trouveraient leur compte, et que la situation désastreuse qui existe pourrait cesser du jour au lendemain.

D'après les lois en vigueur, l'administration des forêts gère seule et comme elle l'entend toute la propriété forestière soumise au régime forestier, aussi bien celle des communes, des établissements hospitaliers, des départements que celle de l'État.

La garde et l'aménagement des bois et forêts sont sous sa direction spéciale ; en général, elle désigne les coupes qui doivent être vendues, les estime et procède à leur adjudication.

Le propriétaire soumis au régime forestier profite du produit de sa propriété, mais il ne peut la gérer lui-même.

Cette situation exceptionnelle, si elle est maintenue doit être complétée, et l'axiome qui dit : *qui peut plus, peu moins* est absolument applicable en la circonstance.

Ce qui établit ce fait, que *si le service forestier estime le produit de la forêt, il peut et doit estimer le travail nécessaire à l'exploitation de ce produit.*

Suivait le projet de loi qui :

En son article premier, *Ajoutait aux pouvoirs du service forestier le droit de régler et d'estimer les travaux qui s'exécutent en forêt.*

En son article 3, spécifiait : *Que l'estimation des travaux*

forestiers ainsi que les conditions d'exploitation seraient faites par le service des forêts, en se basant : 1° Pour le travail des bûcherons et travaux similaires à l'époque (1893) sur une journée moyenne de 2 francs ; 2° Pour les autres travaux exigeant soit un outillage, soit des connaissances spéciales, sur une journée moyenne de 3 à 5 francs suivant les difficultés du travail.

Exigeant de plus, que ces conditions de mise en vente ainsi que les estimations faites par les syndicats ouvriers, *soient annexés aux cahiers des charges d'adjudication* ;

En son article 4, prévoyait *le mode de règlement des litiges* ;

En son article 8, *indiquait qu'aucun ouvrier ne pourrait être exclu du travail sans le consentement du syndicat* ;

Et enfin en son article 10, *contenait une pénalité* (amende de *50 francs par ouvrier) contre tout exploitant occupant des ouvriers à un prix inférieur à ceux fixés d'après les règles établies de par les articles 3 et 5.*

C'était l'obligation, pour le service forestier d'insérer les conditions du travail réclamées par les syndicats, non seulement dans les cahiers des charges des adjudications publiques ; mais même d'exiger l'insertion de ces conditions du travail dans les *cahiers des charges des adjudications ou ventes de bois faites par les propriétaires.*

Malheureusement, ce projet de loi n'eût jamais les honneurs de la discussion, et il reste si profondément enfoui dans les cartons que, lors de la discussion du régime forestier applicable à l'Algérie, il n'en put sortir.

Mais depuis 1893, des faits nouveaux se sont produits. Un décret a paru, le 10 août 1899, qui n'existait pas à l'époque. Ce décret spécifie en son article premier : que les cahiers des charges des marchés de travaux publics ou fournitures passées au nom de l'État par adjudication ou de gré à gré devront contenir des clauses par lesquelles l'entrepreneur s'engagera à observer les conditions suivantes *en ce qui concerne la main d'œuvre de ces travaux*, et fournitures *dans les chantiers* ou ateliers organisés ou fonctionnant en vue de l'adjudication du marché. Et au nombre des clauses se trouve l'obligation faite à l'entrepreneur de *payer aux ouvriers un salaire normal égal pour chaque profession*, et, dans chaque profession pour chaque catégorie d'ouvriers, au taux courant-

ment appliqué dans la ville, ou la région, où le travail est exécuté.

Les bûcherons estiment que ce décret peut être applicable dans les adjudications publiques des bois domaniaux. Le ministre dit non et pour justifier son dires, il répond :

Mais en ce qui concerne la fixation d'un minimum de salaire, un examen approfondi de la question a fait reconnaître qu'il n'est pas possible d'y soumettre obligatoirement les adjudicataires de coupes des forêts domaniales. Une semblable mesure qui aurait pour effet d'empêcher l'acquéreur d'une coupe de jouir librement de la chose vendue serait en opposition avec les dispositions du Code civil, qui reconnaissent au propriétaire le droit de disposer de sa chose de la manière la plus absolue.

D'autre part, l'application de cette clause rencontrerait des obstacles d'ordre pratique. Les difficultés de l'exploitation des bois, sont, en effet, extrêmement variables et les salaires en argent, diffèrent d'autant plus, qu'ils sont tributaires d'autres facteurs, tel que les délivrances en nature faites aux bûcherons par les adjudicataires. En outre le marchand transforme le bois de sa coupe en produits extrêmement variés, et le débit peut changer d'une année à l'autre, les commandes les plus diverses.

Dans ces conditions, il serait impossible d'établir des salaires minima.

(*Lettre du 14 décembre 1903.*)

Cette réponse est en contradiction avec les faits. Dans le Cher et dans nombre de régions, on l'a vu plus haut, à la veille de chaque adjudication publique ou privée, les bûcherons dressent les conditions d'exploitation du travail et les prix par nature de travail pour chaque coupe mise en vente, soit par l'Etat, soit par les particuliers. Ces prix sont établis en tenant compte des délivrances en nature, suivant les coutumes de chaque région ; ils sont affichés dans les communes, envoyés aux marchands de bois, qui se basent sur ces conditions d'exploitation pour faire leur achats et traitent ensuite avec les intéressés. Cela n'empêche en rien la vente des bois.

Quel inconvénient pourrait-il y avoir, à ce que l'Etat introduise ces conditions de travail dans son cahier des charges ?

Le ministre dit que cette mesure, qui aurait pour effet d'empêcher l'acquéreur d'une coupe, de jouir librement

de la chose vendue serait en opposition avec les dispositions du Code civil qui reconnaissent au propriétaire le droit de de disposer de sa chose de la manière la plus absolue

Mais nul n'a jamais songé à empêcher l'acquéreur de jouir duproduit de son acquisition. Cependant, en l'espèce, la chose vendue se compose de deux éléments : la matière *marchandise* et *la matière travail, nécessaire pour exploiter cette marchandise et la rendre vendable*. Or, si nous reconnaissons, avec le ministre, au marchand de bois le droit de disposer du bois qui lui a été vendu comme il l'entendra, c'est-à-dire de le débiter en planches, bois de feu, bois à charbon, etc., etc., nous ne pouvons pas admettre, avec lui, que l'État lui concède le droit d'exploiter, à son gré, le travail salaire de l'ouvrier, indispensable pour convertir ce bois sur pied en planches, bois à charbon, bois à brûler, etc., etc. Et c'est pour garantir l'ouvrier bûcheron contre cette exploitation de la « matière travail » que les syndicats bûcherons lui demandent d'introduire dans les cahiers des charges des adjudications de ses bois les conditions du travail.

Qu'on dise plutôt que si on ne le fait pas, c'est parce qu'on ne le veut pas. J'aime mieux la franchise de ce ministre avouant qu'un pareil système, s'il était adopté par l'État, gênerait énormément l'exploitation des propriétés privées, que les faux-fuyants invoqués par son administration pour se dispenser d'appliquer la mesure.

L'État doit prêcher d'exemple. L'influence de cette mesure aurait son contre-coup dans les contrats concernant l'exploitation des bois des particuliers.

Après une intervention de quelques délégués, le Congrès décide qu'une nouvelle démarche devra être faite auprès du ministre de l'agriculture.

Comme sanction à cette démarche, *Veuillat* propose de reprendre la motion du Congrès de Nevers, ainsi conçue :

Chaque syndicat mettra en demeure les conseillers municipaux, les conseillers généraux, les députés, les sénateurs de leur département, les ministres, de faire aboutir dès la rentrée les vœux émis par le Congrès des bûcherons sur la modification du cahier des charges pour l'exploitation des biens domaniaux et communaux. Si l'État n'accepte pas les revendications bûcheronnes, les syndicats s'engagent à bloquer les coupes.

La proposition Veuillat est adoptée.

Un délégué fait observer que les bois des propriétaires sont mal tenus, et que si l'administration des forêts faisait son devoir, le travail dans les campagnes serait plus abondant et la production y gagnerait. Mais, dit il, les propriétaires des forêts donnent aux fonctionnaires des forêts le droit de chasse à courre, à cors et à cris, et souvent ils hébergent ces messieurs, qui ferment les yeux.

3° *Les ouvriers prud'hommes.*

Le Congrès est unanime à réclamer l'extension de la prudhomie aux bûcherons et aux travailleurs agricoles. Une preuve, dit un délégué, de l'utilité de la création de tribunaux professionnels, c'est l'ignorance dont a fait preuve le tribunal de Saint-Amand, lors du procès des bûcherons. D'une coutume professionnelle en usage chaque jour, le ministère public avait fait tout, et vu là, une entente concertée en vue de se porter sur un point déterminé de la forêt.

Il s'agissait, en l'espèce, d'une sonnerie de clairon dont se servent les bûcherons, dans certaines régions, pour annoncer l'heure du commencement et de la cessation du travail.

4° *Accidents du travail.*

A la suite des démarches des bûcherons relatées plus haut, la Chambre ayant admis l'extension de la loi du 9 avril 1898 aux exploitations forestières, les délégués craignent que les marchands de bois ne cherchent à se soustraire à cette obligation en en faisant retomber le poids sur les syndicats, sous prétexte qu'il est d'usage que le travail s'effectue dans les bois plutôt à l'entreprise qu'à la journée. Ils redoutent une fausse interprétation des textes, qui gagneraient à être plus clairs.

Ils se demandent si l'élagage, l'ébranchage, l'étêtage et l'abattage des arbres, qui sont des travaux où les accidents sont fréquents, seront considérés comme travaux forestiers quand ils seront effectués pour le compte des propriétaires sur des arbres isolés dans les propriétés autres que les bois ou les forêts.

A leur avis, tous ces travaux sont des travaux forestiers.

et le bûcheron doit être garanti des accidents qui pourraient lui survenir au cours de leur exécution. Le mieux serait d'insérer dans la loi un texte qui ne prête de ce côté à aucune ambiguïté, en précisant : que la garantie d'accident porte sur tous les travaux d'entreprise individuelle ou collective faits en forêt au compte des propriétaires ou marchands de bois, ainsi que sur tous les travaux d'étêtage, d'abattage, d'élagage, d'ébranchage, effectués sur des arbres isolés au compte de tiers dans les propriétés autres que les bois et forêts.

Le Comité fédéral est chargé de faire toute diligence à ce sujet près des membres du Sénat pour que ces décisions reçoivent leur effet.

En outre, afin de se mettre en garde contre toute surprise en vue des prochaines exploitations, Lafont et Veuillat sont chargés, de concert avec le conseil judiciaire de la *Confédération générale du travail*, de faire toute diligence pour arrêter un modèle de contrat collectif de travail, rédigé de façon à ce que l'accident du travail reste en toute occasion à la charge du marchand de bois ou du propriétaire. Ce modèle sera envoyé à tous les syndicats adhérents à la Fédération dans le plus bref délai possible.

Le Congrès adopte l'ordre du jour suivant proposé par Veuillat, Godard, Mouin et Mauger :

Le Congrès, considérant que les bûcherons sont aussi, à certaines époques de l'année, des ouvriers agricoles, qu'à ce titre ils ne se trouvent en aucune façon garantis contre les accidents dont ils peuvent être victimes, soit dans leur travail, soit à l'occasion de leur travail,

Réclame l'extension de la loi sur les accidents du travail, non seulement aux bûcherons, mais à tous les travailleurs de la terre sans exception.

5° *Autres résolutions.*

Le prochain Congrès corporatif se tiendra à La Guerche-sur-l'Aubois (Cher). La date en sera fixée par le Comité fédéral.

Le siège social de la Fédération est maintenu pour 1905 à La Guerche. *Le Conseil fédéral* est ensuite réélu et la *Commission de contrôle* nommée.

Veuillat rappelle que le 14e Congrès corporatif de la Con-

fédération générale du travail va se tenir à Bourges. Il compte que les organisations bûcheronnes tiendront à honneur d'y être représentées.

Michon (Cher) insiste pour que tous les syndicats présents au Congrès d'Auxerre envoient leur adhésion au Congrès de Bourges.

Griffuelhes développe les questions à l'ordre du jour de ce Congrès. Il indique qu'alors que dans les Congrès fédéraux on traite surtout des questions intéressant les travailleurs de la corporation, dans les Congrès corporatifs on s'occupe avant tout et surtout des questions d'ordre général intéressant tous les travailleurs dans leur ensemble.

Il fait connaître qu'au Congrès tenu récemment par les travailleurs agricoles du Midi, il a été décidé que les délégués des travailleurs agricoles viendraient au Congrès de Bourges. Il espère que les bûcherons se décideront également à envoyer des délégués. C'est la première fois qu'un Congrès corporatif comptera dans son sein des éléments agricoles et bûcherons.

Hamain (Yonne) propose que le Congrès décide d'envoyer une délégation au Congrès de Bourges et désigne les délégués qui devront représenter la Fédération bûcheronne. Les syndicats qui ne pourraient pas envoyer de délégués pourraient confier leur mandat aux camarades délégués par le Congrès. — Adopté.

Maugrenier insiste pour qu'en rentrant, les délégués fassent le nécessaire près de leurs organisations pour qu'elles prennent leurs dispositions pour se faire représenter au Congrès de Bourges.

Le Congrès adopte l'ordre du jour suivant présenté par Veuillot : après discussions auxquelles prennent part divers délégués.

Considérant que la représentation proportionnelle, au sein de la Confédération générale du travail, *si elle était adoptée, aurait pour conséquence fatale de noyer les petites organisations par les puissantes organisations.*

Que le système serait en opposition avec les principes que nous défendons.

Le Congrès se prononce nettement contre ce mode de votation et décide le maintien du statu quo.

Incite ses délégués au Congrès de Bourges à voter dans ce sens et engage les délégués présents à faire le nécessaire dans leurs organisations syndicales pour que pareil mandat soit donné à tous les délégués bûcherons.

Le Congrès saisi par divers délégués de l'utilité que pourrait avoir la création d'un journal corporatif pour la défense des intérêts bûcherons, donne mandat au Comité fédéral d'étudier la question et de faire le nécessaire quand il le jugera utile.

Le Congrès confirme le mandat qu'il avait donné au Congrès de Nevers au camarade Majot de représenter la Fédération à la *Confédération générale du Travail.*

Le Congrès proteste ensuite contre les condamnations prononcées par le tribunal de Saint Amand (Cher) contre les dévoués militants de la Fédération bûcheronne ; contre les poursuites arbitraires de Neuvilly ; contre le crime patronal de Cluses. Il prend ensuite quelques autres décisions intéressant le travail des bois.

Veuillat, secrétaire général, donne communication d'une lettre des jardiniers de Paris, concernant la création d'une *Fédération des travailleurs de la terre.* Le Congrès décide que la question sera examinée au prochain Congrès.

Cette question a eu déjà un commencement de solution au Congrès de Bourges et nous ne saurions à ce sujet passer sous silence, dans cette étude, la décision prise par les travailleurs de la terre, d'organiser une *Union fédérale terrienne*, englobant dans son sein tous les terriens sans exception, dans une Conférence, qui a eu lieu, au cours du Congrès de Bourges, et à laquelle assistaient tous les délégués des organisations terriennes présents au Congrès : bûcherons, agricoles, journaliers, horticulteurs, etc., etc.

Voici au reste l'ordre du jour adopté au cours de cette conférence :

Les délégués des travailleurs de la terre, agricoles, bûcherons, jardiniers, journaliers, horticulteurs, etc., etc., présents à la conférence ;

Considérant : Que l'union intime de tous les travailleurs de la terre pour la défense de leurs intérêts s'impose de plus en plus; qu'il est utile que les groupements régionaux et les syndicats isolés aient un lien commun ; — décident en principe la création

d'une « Union Fédérative nationale des travailleurs de la terre », qui tout en laissant à chaque groupe l'autonomie qui lui est nécessaire en raison de la diversité des travaux terriens, serait le trait d'union pour la défense de tous les intérêts généraux des travailleurs de la terre, et prendra le nom d'*Union Fédérale terrienne*.

Décident, en outre, que chacun des organismes représentés au Congrès de Bourges sera d'ici à l'année prochaine chargé, chacun en ce qui le concerne, de prendre les mesures nécessaires et de faire dans son milieu toute la propagande utile pour que cette décision reçoive une prompte réalisation.

Décident, en outre, qu'aux prochains Congrès annuels que tiendront chacune des organisations, un délégué sera envoyé dans ces Congrès par chacune des organisations représentées.

Les délégués ont la ferme espérance que du rapprochement des organismes de la terre sans distinction sortira bientôt un puissant organisme étroitement lié à la grande famille prolétarienne, qui entraînera des conséquences incalculables pour l'amélioration du sort des exploités des bois et des champs et l'affranchissement intégral du *prolétariat en voie d'émancipation*.

Ainsi, dit la *Voix du Peuple du 25 septembre 1904*, ont été votées les bases de cette *Union* qui, du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest, va grouper les paysans.

Nous ajouterons, à notre tour, qu'ainsi s'effectue lentement, mais méthodiquement et sûrement, ce puissant mouvement d'organisation des forces paysannes, auquel nous éprouvons quelque fierté d'avoir pu collaborer et qui, commencé en 1891-92 dans les bois par les bûcherons, après être resté stationnaire jusqu'en 1899, a repris depuis cette époque sa marche ascendante pour aboutir, en 1902, à la constitution de la *Fédération nationale des bûcherons de France et des Colonies* ; véritable ruche autour de laquelle viennent bourdonner les nombreux syndicats qui se créent chaque année, grâce à l'active et incessante propagande menée de front, tant par la Fédération bûcheronne, que par les dévoués militants qui ont secondé notre action, Hervier et Vouillat dans le Cher, Ville, Legros dans la Nièvre, et autres.

Ce mouvement d'organisation des paysans ne doit pas s'arrêter là. Il a déjà conquis les travailleurs agricoles du Midi, il entraînera les travailleurs des autres régions agricoles et, avec eux, les petits propriétaires terriens et les domes-

tiques de ferme des deux sexes. La décision du Congrès de Bourges nous en donne l'espérance. Surtout, si comme ils en ont pris l'engagement à ce Congrès, les représentants des syndicats industriels, font dans leurs régions, une active propagande près des travailleurs de la terre pour les amener à s'organiser.

Congrès de Bourges et Congrès d'Auxerre marquent donc, par les décisions prises, une nouvelle étape dans les diverses phases de l'activité bûcheronne et montrent que si le prolétariat rural s'est mis un peu tardivement en marche, rien ne fera reculer sa ténacité paysanne.

Et, si l'on tient compte que, depuis 5 années à peine, nos groupements, disséminés dans toutes les régions boisées rassemblent plus de 15.000 membres et que ce n'est là qu'une première étape, on peut facilement concevoir, quelle sera dans un temps relativement court la puissance du prolétariat bûcheron.

Puissance qui s'accroîtra d'autant plus rapidement que, sans se départir de cet *esprit révolutionnaire* qu'ils ont manifesté en maintes occasions, les bûcherons sauront conserver aussi bien dans leurs Congrès qu'au sein de leurs organisations, cet esprit de méthode et de décision qui leur a déjà donné de si féconds résultats, témoignant mieux que tout ce que nous pourrions dire, que les bûcherons ont une conscience très nette de leurs intérêts de classe et sont prêts à résister à toutes les tentatives de désorganisation, dont gouvernants ou autres pourraient être tentés d'user auprès d'eux.

H. Mauguin.

Dun-sur-Auron (Cher), octobre 1904.

P. S. — Pour compléter les explications que nous avons données dans la première partie de cette étude, nous croyons devoir publier les deux documents suivants:

Le premier est un appel lancé, par la *Chambre Syndicale des Bûcherons et travaux similaires de Cuffy*, aux *Camarades fermiers, métayers et petits propriétaires*. Il est le plus éloquent témoignage de la façon dont est menée la propagande parmi les ruraux :

« Camarades, pourquoi vous tenez-vous à l'écart du grand mouvement des travailleurs du monde entier ?

« Vous êtes pourtant des travailleurs aussi, qui passez votre vie à enrichir le sol du grand propriétaire terrien, qui, lui seul, tire le fruit de notre travail à tous.

« Vous vous faites les complices des propriétaires, c'est vous qui leur donnez la force de lutter contre nous : par tous les moyens vous tentez de diminuer nos salaires ; vous vous plaignez tous que les ouvriers gagnent trop ; cependant regardez si c'est l'ouvrier qui accumule la fortune, ou si c'est le propriétaire ? A notre avis, c'est le propriétaire seul qui s'empare du produit de la peine de tous les travailleurs, à quelque profession qu'ils appartiennent.

« Votre devoir, Camarades, est de vous syndiquer entre vous, cultivateurs pour faire rendre gorge à celui qui, voilà des siècles, usurpe le produit du travail. Dans votre Syndicat vous choisirez les plus capables pour estimer le prix de fermage à un taux qui vous permettra de vivre, et pas un seul de vous ne devra mettre au-dessus du prix fixé par votre commission ; il ne faut pas chercher à diminuer les salaires des autres travailleurs ; il faut prendre là où il y a à prendre, sans chercher à prendre où il faut mettre.

« Camarades, depuis que le Syndicat des Bûcherons est constitué, vous nous regardez en ennemis, surtout les meilleurs militants, que vous repoussez avec dédain : vous préférez que votre travail reste à faire que de les occuper. Eh bien, camarades, vous faites erreur : ces camarades travaillent de toute leur force pour l'émancipation du travailleur, en général ; ils travaillent pour vous comme pour eux, puisque vous êtes des travailleurs vous-mêmes ; il y en a parmi vous qui, aussitôt qu'ils ont une ferme à exploiter, se croient sortis du rang des travailleurs : mais il n'en est rien, ils ne sont que les percepteurs de leur propriétaire, ils ramassent la peine du journalier et la leur, qu'ils portent, aux termes, à leur propriétaire ; souvent cela ne suffit pas, le propriétaire voyant qu'il pourrait être en perte, fait vendre le matériel, et ce malheureux travailleur est obligé de revenir au rang des journaliers ; ils sont nombreux ceux qui se trouvent dans cette situation, vous n'ignorez pas toutes ces choses là, n'est ce pas ? Eh bien, remplacez donc l'orgueil par la fraternité entre travailleurs !

« Pour bien vous convaincre de la façon dont agissent les propriétaires pour tirer le plus grand profit du travail, regardez un peu autour de nous. Voilà M. Desrosiers, qui vous a formé en syndicat soi-disant agricole : mais c'est tout simplement un syndicat de protection capitaliste, dans le but de retarder les cultivateurs de s'organiser eux-mêmes pour défendre leurs intérêts en diminuant les fermes qui sont élevés à des prix exorbitants.

« M. Desrosiers a chassé tous ses fermiers pour les remplacer

par des métayers, parce que, avec le fermier, il ne pouvait savoir le bénéfice réalisé dans la ferme; avec le métayer, c'est lui qui fait tous les comptes, il reçoit tout le vendu de la ferme; quand le métayer a besoin d'argent, il faut qu'il mette son chapeau sous son bras et vienne faire la courbette pour en demander au seigneur, qui lui donne ce qu'il lui plaît; enfin les métayers vivent en esclaves et, après quelques années, si le métayer a du reste, après sa nourriture, M. Desrosiers le voit, il cherche par tous les moyens à le faire partir ou à lui faire faire dépenser ses économies, en achetant des engrais en abondance; si cela ne suffit pas il le met à la porte pour changer les conditions avec le nouveau rentrant. S'il possédait toutes les fermes du pays, ce serait partout la même chose: fermiers songez à cela, vous serez vite réduits à la misère noire.

« Maintenant, il a une machine à battre pour enlever encore le travail d'un autre genre d'ouvriers, et il compte, pour l'année prochaine, non seulement enlever son travail à lui, mais encore celui de toute la région, s'il le peut; il voudrait vivre seul, mais nous croyons, Camarades, que vous ne serez pas assez naïfs pour lui donner votre battage.

« Cet homme vous promet plus de beurre que de pain et vous le mettez en tête d'un Syndicat pour défendre vos intérêts; comment voulez-vous qu'il défende vos intérêts et les siens, qui sont tout à fait opposés les uns des autres? Cela ne peut pas être; son but, en étant président de votre syndicat, c'est de vous maintenir dans la soumission le plus longtemps possible, pour que l'idée d'émancipation ne vous passe jamais dans la tête, puis, quand viendra à la Chambre des députés une loi en sa faveur, il l'approuvera au nom du syndicat, et une loi qui serait à votre avantage, il adressera encore en votre nom une protestation pour qu'elle ne passe pas; de cette façon vous aurez travaillé vous-mêmes contre vous.

« Sachez-le bien, Camarades, les gros propriétaires cherchent pas tous les moyens à accaparer la petite propriété et tout le produit du travail, s'ils le peuvent, et même la conscience des travailleurs pour mieux diriger la société à leur guise.

« Eh bien, Camarades, sortez le loup de la bergerie, car il mangera les moutons un jour ou l'autre; désertez ce syndicat *Jaune*, protecteur du capital, pour en fonder un autre à votre profit; en faisant cela vous ferez œuvre utile et vous ferez cause commune avec la grande armée des travailleurs contre le capital notre seul ennemi à tous et d'ici peu vous verrez que ceux que vous traitiez jadis en ennemis, sont des amis fidèles et des frères de labeur.

« *Vive l'Union et la fraternité des travailleurs!*

« *La Chambre syndicale des Bûcherons de Cuffy (Cher).*

Si vous avez besoin de renseignements pour vous organiser, demandez à la BOURSE DU TRAVAIL *de Bourges, 42, rue Coursarlin, qui se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements que vous désirerez en la circonstance.*

Le deuxième document, que nous ne pouvons reproduire en entier, à notre grand regret, car il tiendrait trop de place, est une des nombreuses affiches par lesquelles les syndicats de bûcherons portent, à la connaissance des marchands de bois et des entrepreneurs, les prix de façon qu'ils ont établis dans les coupes, pour l'année courante. Mais nous devons relever la phrase qui termine l'affiche, car elle marque une conception juridique très nette des syndicats à l'égard de leur travail : « En cas d'oubli, ou que MM. les marchands de bois auraient des catégories de bois qui ne seraient pas mentionnés sur l'affiche, *ils sont priés de s'adresser au syndicat auquel la coupe appartient.* » Le syndicat se conçoit ainsi comme le propriétaire du travail à effectuer dans la coupe : le bois appartient à l'exploitant, le travail du bois au syndicat. Ce dernier représentant l'ensemble des travailleurs, affirme ainsi son droit absolu sur la mise en œuvre et l'organisation totale du travail.

LES COOPÉRATIVES

FRANCE

Les Coopératives de Consommation et la Patente

Une loi, votée déjà par le Sénat, et qui reviendra sous peu à la Chambre, soumet les coopératives de consommation à l'impôt de la patente. Comment les coopératives ouvrières envisagent-elles — du point de vue corporatif — cet impôt nouveau qui les commercialera ? Quels résultats l'imposition de la patente aura-t-elle de nature à avoir, à leur avis, sur leur propre fonctionnement ?

Sur ces deux points, nous avons tenu à donner à nos lecteurs, l'opinion des divers milieux coopératifs ouvriers et socialistes. Les avis sont très partagés : nous tirerons de cette consultation, la conclusion qu'elle comporte.

N. D. L. R.

I

La Fédération des Coopératives du Nord

En France, les sociétés coopératives de consommation jouissent d'une double exemption : celle de l'impôt de 4 0/0 sur les intérêts et dividendes distribués par les sociétés par action, et celle de la patente.

En ce qui concerne la première, le fisc admet, conformément à la doctrine coopérative, que les bonis distribués aux sociétaires ne sont pas des dividendes, mais simplement le remboursement des trop perçus. Mais il en sera autrement le jour où les sociétés vendront au public.

En ce qui concerne la patente, l'exemption n'est admise que sous de nombreuses conditions — d'ailleurs assez mal déterminées, car elles ne le sont que par la jurisprudence administrative et non par la loi, — mais qui sont également :

1° Ne vendre qu'aux actionnaires, mais non au public ni à des sociétaires fictifs ;

2° Ne pas créer plusieurs catégories de sociétaires, mais les admettre tous sur pied d'égalité ;

3° Ne pas faire de bénéfices ou, si on en fait, les restituer en entier aux acheteurs au prorata de leurs achats, sauf le pour cent affecté à la réserve légale ;

4° Ne pas rétribuer les administrateurs ou du moins pas de rétribution qui puisse déguiser une part de bénéfices.

Ainsi, la vente à des adhérents non sociétaires, l'attribution d'une part des bonis aux actionnaires ou aux administrateurs, voire même à des œuvres d'utilité sociale, peuvent, et ont déjà été considérées par le Conseil d'État comme devant entraîner l'application de la patente.

On ne saurait croire quelles passions cette question de la patente a soulevées, d'une part, chez les coopérateurs qui réclament l'exemption, d'autre part, chez les concurrents, les marchands, qui réclament l'application égale pour tous.

Cependant la question financière n'est pas de grande importance, car d'après le rapport présenté à la Chambre, les 516 sociétés coopératives déjà taxées ne paient que 53 000 francs, ce qui ne fait environ que 100 francs chacune, alors que les 1.033 exemptes n'en paieraient que 63.000, ce qui ne fait environ que 60 francs par coopérative. (Ces chiffres sont extraits d'un rapport de M. Gide).

Mais pour expliquer cet acharnement de part et d'autre, il faut savoir que l'application de la patente est considérée, dans la pensée des coopérateurs et aussi dans celle de leurs adversaires, comme devant entraîner l'assimilation des coopératives aux commerçants, et par suite un certain nombre de conséquences juridiques fâcheuses, telles que : juridiction des tribunaux de commerce, qui sont composés de commerçants, c'est-à-dire de nos adversaires ; responsabilité civile ou même pénale de leurs administrateurs en cas d'infraction aux lois qui réprimentla vente de marchandises falsifiées ; incompatibilité des fonctions d'administrateurs avec toutes fonctions publiques, voire même certaines professions libérales.

Cependant il est un certain nombre de coopérateurs qui ont toujours soutenu au contraire l'opinion que les coopéra-

tives auraient avantage à payer patente. Elles y trouveraient la liberté qu'elles ne payeraient jamais trop cher : liberté de vendre au public et liberté de disposer à leur gré de leur boni.

Il faut remarquer, en effet, que, d'après la jurisprudence, ce n'est pas seulement le droit de vendre au public que confère le paiement de la patente, mais aussi le droit d'affecter les bonis à un autre emploi que la répartition individuelle.

Bien que jusqu'à maintenant, nos sociétés ne se soient jamais préoccupé de ces conséquences juridiques, découlant de la jurisprudence du Conseil d'Etat, attendu que nous ne les avons jamais prises au sérieux et les avons plutôt déclarées chimériques, nos sociétés ayant toujours fait de leurs bénéfices l'usage déterminé par les assemblées générales, sans plus se préoccuper des conséquences qui auraient pu en découler ; il est bon quand même que nos sociétés soient édifiées sur ce point. Toutefois il est bien entendu que la jurisprudence du Conseil d'Etat admet que les coopératives ont le droit de prélever une partie des bonis réservés aux sociétaires, pour amortissement d'emprunt ou autre, pourvu que ce soit la volonté souveraine de l'assemblée.

En ce qui concerne tous autres impôts, — contribution mobilière (et immobilière, si la société possède des immeubles), droit de licence pour la vente des boissons alcooliques, impôt du timbre sur les actions, — les sociétés de consommation ne bénéficient d'aucune faveur spéciale. Cependant, en ce qui concerne l'impôt du timbre, nos sociétés ont pu s'y soustraire en ne délivrant pas d'action, puisque nous nous sommes bornés à inscrire sur le livret du coopérateur les versements effectués par lui.

Quelles seront maintenant les conséquences de la loi sur les patentes ? La loi qui sera, selon toute probabilité, adoptée et mise en application prochainement, va trancher la question contre les coopératives en les soumettant toutes à la patente, sauf celles « qui se bornent à grouper les commandes de leurs membres », sans avoir de magasin. C'est du moins ce qui découle du deuxième paragraphe de l'article 9, voté par le Sénat, le 27 mai 1901 et ainsi conçu :

Art. 9. — Les sociétés coopératives de consommation et les économats, lorsqu'ils possèdent des établissements, boutiques et

magasins pour la vente et la livraison des denrées, produits ou marchandises, sont passibles des droits de patentes au même titre que les sociétés ou particuliers possédant des établissements, boutiques ou magasins similaires.

Toutefois, les syndicats agricoles et les sociétés coopératives de consommation qui se bornent à grouper les commandes de leurs adhérents et à distribuer dans leurs magasins de dépôt les denrées, produits ou marchandises qui ont fait l'objet de ces commandes, ne sont pas soumises à la patente.

A vrai dire, l'exception est nulle, car il n'est aucune coopérative qui se trouve dans ce cas ! Cette exception n'a été introduite dans la loi qu'au profit des syndicats agricoles, dont un certain nombre, en effet, font leurs opérations sans avoir de magasin de vente.

Si les coopératives ont toujours résisté et résistent encore à l'imposition de la patente, c'est moins pour la question d'argent que parce qu'elles ne veulent pas se laisser assimiler en droit à des marchands, ce qui aurait pour conséquence, justement ce que nous avons toujours combattu, c'est-à-dire l'assimilation des coopératives ouvrières au commerce local. C'est donc pour nous, coopérateurs, plutôt la défense d'un principe qu'une simple protestation contre un impôt nouveau.

Il y a aussi un certain nombre de coopérateurs qui pensent que le fait de payer quelques centaines ou, pour les très grosses sociétés seulement, quelques milliers de francs par an à l'Etat, ne risque pas d'enrayer leur développement économique et moins encore de modifier leur esprit. La preuve, c'est que déjà bon nombre de sociétés coopératives paient volontairement la patente, parce qu'elles trouvent que ce n'est pas payer trop cher la liberté de leurs statuts et de leurs opérations et la faculté de vendre au public, si bon leur semble.

Toutefois, il est bon de faire remarquer que la patente n'a pas pour effet de modifier la nature de la société et de lui imposer d'office le caractère commercial, si la nature de ses opérations ou sa forme ne le comportent pas.

Le Conseil d'Etat estime, en effet, que les sociétés coopératives, telles que nous les constituons en majeure partie, ressemblent beaucoup moins à des maisons de commerce qu'à des associations économiques de prévoyance et de mu-

tualité, et c'est précisément cette sorte d'auréole de philanthropie et de désintéressement que l'on nous prête, qui irrite contre nous les commerçants, plus encore, il me semble, que l'inégalité des charges pécuniaires contre laquelle ils réclament à grands cris depuis des années.

Il est certain que la vente au public fait sortir la coopération de sa sphère et, peut-on dire, de sa définition même, puisque, quand l'association vend au public, on ne peut plus dire qu'elle a pour but de « pourvoir aux besoins de ses membres ».

Cependant, supposons une société coopérative pratiquant la vente au public. Seulement, comme elle ne veut pas qu'on lui reproche de faire précisément ce qu'elle même reprochait au commerce, c'est-à-dire d'exploiter le public en prélevant sur lui des bénéfices, elle prend pour règle de restituer aux acheteurs étrangers à la société *la moitié*, par exemple, des bonis répartis aux sociétaires et verse l'autre moitié soit au fond de réserve, soit à l'amortissement, ou encore à différentes œuvres d'assistance sociale créées par la société.

Pourquoi, dira-t-on, ne pas restituer au public la totalité des bonis prélevés sur ses achats ou du moins une quotité égale à celle des sociétaires ? En ce cas, toute exploitation du public serait abolie.

Ce langage peut paraître très naturel à ceux qui n'ont de la coopérative que très peu d'expérience. Mais en ce cas, le public aurait les mêmes avantages que les sociétaires, sans en avoir les charges (versement d'action, administration, responsabilité, etc., etc.) et aurait tout intérêt à *ne pas entrer* dans la société : ainsi le but de la coopération, qui est d'attirer à elle le plus de monde possible, serait ridiculement interverti (1).

---

(1) La règle indiquée ci-dessus, c'est-à-dire vente au public avec participation pour celui-ci aux bonis, est adoptée par la plupart des sociétés de consommation anglaises. Sur le continent ou est plus divisé.

La vente au public est aussi pratiquée d'une façon presque générale en Belgique, en Hollande, en Italie, en Russie ; en la prônant, parce qu'on estime d'abord que la vente au public constitue le plus efficace des moyens de propagande pour la Coopérative ; en second lieu, parce que dans la mesure où elle accroît le chiffre d'affaires de la société, elle lui permet de réduire ses frais généraux, de renouveler

D'une façon générale, l'opinion coopérative est, en France, hostile au système de vente au public.

Le motif invoqué par nos sociétés nous l'avons déjà dit : c'est qu'elles ne veulent pas être confondues avec les marchands et que, pour cela, elles ne doivent pas faire ce qu'ils font. C'est aussi, pour nous, un principe que de nous défendre contre cette imposition qui ne saurait frapper nos sociétés sans être considéré comme un acte antidémocratique à l'égard des organisations ouvrières.

Et c'est dans cet ordre d'idées que notre dernier Congrès régional de la « Fédération des coopératives socialistes de la région du Nord », tenu à Lille, prenait la résolution suivante :

Le Congrès,

Considérant que les associations coopératives ouvrières n'ayant pour but que de faire réaliser à leurs membres une simple économie, afin de satisfaire à leurs besoins, le plus économiquement possible, sans leur procurer un enrichissement personnel provenant d'opérations commerciales,

Que ces associations, soient coopératives ou syndicales, ne peuvent être soumises à la patente, par la raison que la justice et le bon sens ne sauraient permettre à l'État de lever un impôt sur des bénéfices qui n'existent ni ne peuvent exister ;

Considérant que l'application de la patente aux sociétés coopératives ou syndicales transformerait ces organisations en sociétés commerciales, leur enlevant leur véritable caractère démocratique et social, pour lequel elles viennent primitivement constituées ;

---

plus vite une bonne de magasinier en fin de compte, d'accroître ses moyens d'action. Ils estiment que si la coopération a pour ambition de remplacer le commerce, il faut bien qu'elle engage la bataille en un point sur le terrain de ses adversaires.

En Espagne, la vente au public est tellement pratiquée sur une grande échelle que beaucoup de coopérateurs en abusent. A Barcelone, par exemple, d'après les statistiques du mouvement coopératif de ce pays, il n'est pas rare de voir des sociétaires ouvriers toucher jusqu'à trois et quatre cents francs par an de dividendes provenant des ventes faites personnellement à leurs camarades non coopérateurs. C'est un point sur lequel j'attire l'attention, car nos efforts doivent tendre à créer entre coopérateurs entre travailleurs et consommateurs conscients de leur intérêt, ceux qui trouveraient à user de tels procédés.

En Suisse, c'est le contraire qui se produit : les sociétés tendent de plus en plus à abandonner la vente au public, mais, par contre, en Italie, les chefs du mouvement coopératif cherchent, par tous les moyens, à la développer.

En Allemagne, jusqu'ici la vente au public par les sociétés coopératives est défendue par la loi.

Proteste énergiquement contre les partis-pris des législateurs qui, par la nouvelle loi réglementant la patente, portent atteinte au caractère véritablement démocratique des organisations ouvrières.

Le bureau de la Fédération aura pour unique devoir, de suivre de près les lois votées par le gouvernement contre les sociétés coopératives ouvrières et de ne pas hésiter à blâmer publiquement les députés et sénateurs qui auront voté ces lois.

Dans un autre ordre d'idées, nombreux sont ceux qui craignent que l'habitude de vendre au public n'ait pour résultat de développer chez les coopérateurs l'esprit mercantile et le désir du lucre, auxquels certains ne sont déjà que trop enclins. Il y a aussi, en dehors de la raison de principe, un motif d'intérêt : c'est qu'en France, l'administration fiscale a traité jusqu'à présent d'une façon différente, les coopératives, selon qu'elles vendent ou ne vendent pas au public, les premières étant soumises à l'impôt de la patente, les secondes en étant exemptées.

Il existe pas mal de sociétés, en France, qui pratiquent un système qui se rapproche assez de celui des coopératives anglaises, c'est-à-dire la vente aux *adherents*. On désigne sous ce nom une catégorie spéciale d'acheteurs qui ne sont pas sociétaires et qui, néanmoins, touchent les mêmes bonis que ceux-ci.

Il est vrai que ces adhérents se distinguent du public, en ce qu'ils doivent payer un petit droit d'entrée. Ce procédé s'applique plutôt dans les sociétés du Centre de la France, mais n'est pas pratiqué dans notre région. Néanmoins, pour ceux qui la mettent en pratique, la distinction entre le sociétaire et l'adhérent est si subtile que maintes fois la jurisprudence administrative a considéré les coopératives qui ont des adhérents comme vendant au public et les a, comme telles, soumises à la patente.

En effet, il y a des sociétés coopératives où les adhérents sont des sociétaires stagiaires et même deviennent sociétaires automatiquement, au bout d'un certain laps de temps. En ce cas, on ne doit pas les confondre avec le public. Mais en revanche, il y a d'autres sociétés où les adhérents ne deviennent jamais sociétaires, à moins de prendre une action. Telle, la société des « Employés civils de la Seine ».

Comme il est à prévoir que les sociétés coopératives de

consommation seront forcément tôt ou tard soumises à la patente ou à un impôt similaire, qu'elles vendent ou non au public, il est à prévoir aussi qu'elles feront alors ce qu'elles font dans les autres pays, c'est à-dire que, subissant les mêmes charges que les commerçants ordinaires, elles voudront avoir les mêmes avantages et ouvriront leurs magasins au public, ne fut-ce que pour se procurer, par ce supplément de vente, précisément de quoi payer la charge supplémentaire de la patente.

Bien que certains coopérateurs croient que la vente au public sera une cause de décadence pour la coopération, nous sommes en droit de supposer que ces appréhensions pourraient n'être justifiées que si les coopérateurs s'habituaient à se partager les bénéfices provenant de la vente au public ; mais si, au contraire, l'on intéresse le public aux achats, soit, comme nous le disions plus haut : 1° en restituant aux acheteurs non sociétaires une part des bonis perçus sur eux, et en versant l'autre part dans le fond de réserve et de développement, ou, mieux encore, en le consacrant à quelque œuvre d'utilité sociale générale, éducation, propagande, etc... ; 2° soit en diminuant le prix des denrées, c'est-à-dire en établissant une majoration déterminée, de façon à garantir les fonds nécessaires à la gestion et au développement de la société ; en ce cas, les acheteurs non coopérateurs bénéficieraient immédiatement des avantages de la coopération, tant sur le prix réduit, que sur la qualité des marchandises, mais seraient exempts bien entendu, des secours, en cas de maladies, grèves, ou autres faveurs découlant de l'organisation.

Quant aux coopérateurs, les avantages seraient les mêmes, sauf que le trop perçu pourra être inférieur : il va sans dire que celui-ci serait moins élevé lors de la ristourne, dans des proportions égales à la majoration du prix de la marchandise.

Ce qu'il faut le plus craindre dans cette deuxième combinaison, c'est que les coopérateurs, ne comprenant pas cette opération, se croient de ce fait lésés dans leurs intérêts, en recevant « des bénéfices » (pour employer le mot vulgaire employé chez nous) inférieurs au semestre précédent.

Quoiqu'il en soit, si l'application de la première combinaison pouvait aboutir, il ne serait pas à craindre que l'esprit coopératif soit vicié par cette pratique.

Du reste, il ne faut pas se faire d'illusion sur l'importance de la vente au public. En consultant les rapports des congrès nationaux sur l'économie sociale, l'expérience nous montre que là où les sociétés vendent au public, la clientèle est presque toujours dans des proportions très réduites : 4 à 5 p. 100 du chiffre total des affaires.

On comprend facilement, en effet, que les acheteurs, s'ils sont satisfaits des marchandises, ne tardent pas à passer de la catégorie des étrangers dans celle des sociétaires. Et c'est précisément ce passage qui est souhaitable et qu'il faudra faciliter, soit en accordant tout de suite à l'acheteur étranger une part réduite de bénéfices, qui sera d'autant plus forte quand il sera devenu plein associé, soit même en le faisant devenir sociétaire, en quelque sorte malgré lui, par la retenue et l'inscription à son crédit des bénéfices auxquels il a droit. Il y viendra encore plus facilement, lorsqu'il comprendra les avantages (tels que : caisse de secours en cas de maladie, subsides en cas de grève, etc.,) qui découlent de nos organisations.

Henri Samson.

Secrétaire général de la *Fédération des Coopératives socialistes de la région du Nord.*

Lille, octobre 1904.

II

Les Coopératives du Nord-Ouest

Il importe peu, en somme, au point de vue du développement des sociétés coopératives que celles-ci payent ou ne payent pas la patente, et si les Ligues commerciales (dirigées par des équilibristes politiques de toutes nuances), ont encore cette illusion, elles s'apercevront bientôt, qu'au point de vue commercial, les coopératives ne peuvent que gagner à payer la patente et à vendre à tout le monde, car les bénéfices de la vente au public paieront et au delà l'impôt nouveau imposé aux coopératives. Ces ligues s'apercevront donc

un peu tard, qu'en réclamant la patente pour les coopératives, elles n'ont fait que cracher en l'air pour que ça leur retombe sur le nez.

Aussi n'est-ce point ce côté de la question qu'il y a lieu d'examiner. Ce n'est pas du côté des commerçants qu'il y a du danger. C'est du nôtre.

Voici, par exemple, une coopérative: elle est fondée par un groupe de coopérateurs. On paye la patente et on vend à tout le monde. Plus n'est besoin d'être actionnaire pour participer aux avantages de la coopération. Le nombre des actionnaires peut de ce fait ne pas augmenter, il peut même être réduit à quelques-uns.

C'est là qu'apparaît le danger, car ces quelques actionnaires dirigent l'affaire. Tout dépend donc de leurs conceptions coopératives. S'ils n'ont en vue que le bénéfice individuel, ils en feront une œuvre commerciale sous le couvert de la coopération. Que la *boutique* ait un ou sept titulaires, cela ne change en rien la situation des consommateurs.

D'autre part le côté éducatif, que les coopérateurs socialistes envisagent par la coopération, disparaît.

Quel moyen donc, la patente étant imposée, avons-nous pour empêcher le mouvement coopérateur socialiste, de dévier de son but?

L'emploi des bonis réglé par les statuts en faveur d'œuvres de propagande, de secours, de chômage, organisation de sociétés socialistes de production, etc.

A ce moment, la possibilité de répartir entre quelques-uns les bonis prélevés sur les consommateurs n'existant plus, ceci éloignera de nos sociétés les éléments que l'appât du bénéfice individuel y fait entrer journellement. Sans doute *le chiffre d'affaires* diminuerait, mais nous y gagnerions des œuvres travaillant réellement à la réalisation du programme socialiste. Nous ferions donc œuvre sérieuse et solide, tandis qu'aujourd'hui bien souvent les sociétés coopératives ne font que continuer, sous une autre forme, le régime capitaliste actuel.

Louis Lucas.

Petit Quesnilly (*Seine-Inférieure*), 1er octobre 1904.

III

Les Coopératives Ardennaises

La loi qui doit prochainement imposer la patente aux coopératives de consommation ne modifiera en rien la situation des sociétés ardennaises qui — à une exception près, je crois — vendent d'ores et déjà au public et par conséquent subissent l'impôt.

Durant les premières années de leur existence, un certain nombre d'entre elles faisaient du livret syndical la condition du livret coopératif. C'était même la caisse syndicale qui alimentait la caisse coopérative. Ainsi entendue, la coopération était une précieuse auxiliaire de l'organisation économique des travailleurs ; plusieurs sociétés assurèrent ainsi la vitalité et le développement des syndicats. C'est alors que les propagandistes de la Fédération socialiste des Ardennes — notamment les citoyens Jean-Baptiste Clément et Lassalle — encouragèrent le mouvement coopératif et contribuèrent à la fondation de plusieurs sociétés.

Malheureusement, l'amoncellement des crédits détermina bientôt les coopératives à émettre des actions, puis à vendre au public. La coopération était dès lors séparée de l'action syndicale. Nombre d'ouvriers syndiqués et de militants socialistes s'en désintéressèrent, des éléments divers prirent la direction du mouvement. Il ne s'agissait plus en réalité que d'opérations commerciales assurant à chacun des bénéfices au bout de l'an.

Les coopératives furent naturellement soumises à la patente. Il est vrai qu'elles n'ont jamais cessé de protester contre l'impôt qui les frappe, mais ne sont-elles pas devenues de véritables maisons de commerce ?

La nouvelle loi ne saurait donc influer sur le mouvement coopératif ardennais, généralement engagé dans la voie du profit commercial, en dehors de tout idéal social, mais non toutefois sans esprit de solidarité.

Paul Varède.

Charleville, novembre 1904.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Revues socialistes allemandes.

Die Neue Zeit, n° du 8, 15, 22, 29 octobre
et du 5 au 12 novembre.

Je suis quelque peu en retard avec la *Neue Zeit*, et je me vois forcé de ne signaler aux lecteurs du *Mouvement* que les articles intéressant plus particulièrement le syndicalisme. Aussi bien, il n'est guère possible de discuter, en quelques pages, les problèmes philosophiques que soulève, par exemple, Belfort-Bax, lorsqu'il recherche si l'on peut édifier, comme le soutiennent Pannekoek, une philosophie purement prolétarienne, qui s'opposerait radicalement à « la philosophie bourgeoise ». Belfort-Bax assure, peut-être trop facilement, que la tentative non-seulement ne peut *en fait* qu'avorter, mais est ridicule *en soi*. Sans doute, il n'y a pas une géométrie, une physique bourgeoises ou socialistes ; mais, avec la philosophie et la morale, ne sommes-nous pas transportés du terrain de la pure causalité mécanique sur le terrain humain et nécessairement téléologique ? L'philosopher n'est-ce pas essentiellement *déterminer les valeurs*, et si le mouvement socialiste moderne est *une nouvelle évaluation de toutes les valeurs*, ne peut-on pas parler d'une « philosophie prolétarienne » s'opposant radicalement à la philosophie bourgeoise » ?

Zetterbaum nous signale précisément, dans les *Marx-Studien*, un travail de *Adler* sur « la rivalité, dans la science, de la causalité et de la téléologie ». Pour Max Adler, *l'unité de la science est un dogme admis sans critique*, et si, dans le domaine des sciences naturelles, l'unité vient de la loi, dans le domaine des sciences de l'esprit, c'est l'idée de valeur qui remplit l'office unitaire.

Mais il me faut passer sur ces questions, si intéressantes soient-

elles pour le philosophe, et, après avoir signalé dans ces mêmes *Marx-Studien* un travail de *Hilferding*, où la théorie marxiste de la valeur est défendue contre la théorie de Boehm-Bawerk, et un travail de *Karner*, où le rôle social du droit est examiné, l'auteur, fidèle au point de vue marxiste, n'accordant de valeur vraiment révolutionnaire qu'à l'économie, — c'est *Zetterbaum* qui nous rend compte de ces travaux sur lesquels il serait intéressant d'insister davantage, mais ce n'est pas le lieu ici — ; je mentionnerai encore la fin de l'étude de Lassalle sur la logique de Rosenkranz, la traduction de *la Charité* de Lafargue, et j'arrive à l'article que je veux surtout commenter, celui de *Legien*, sur le mouvement syndical allemand depuis dix ans.

Legien, on le sait, occupe une situation considérable dans le mouvement syndical allemand. Son opinion sur la direction à imprimer au syndicalisme a donc une grande importance. Vers quel type de syndicalisme penche-t-il? Est-il partisan ou adversaire de la grève générale? L'article que nous signalons a été écrit, évidemment, pour répondre à la conférence de Friedeberg. Friedeberg, on s'en souvient, reproche au mouvement syndical allemand de trop se modeler sur le trade-unionisme anglais et de s'être engagé dans une voie purement réformiste ; il propose, pour réveiller l'esprit révolutionnaire de répandre l'idée de la grève générale. Legien relève, avec quelque scepticisme, les vues pessimistes de Friedeberg sur l'état du syndicalisme allemand. Évidemment, il trouve, lui, que tout va bien, que depuis dix ans, les syndicats allemands se sont accrus en nombre, en puissance et en richesse, dans des proportions qu'on n'eut jamais espérées, et il fait voir combien avaient tort ceux qui croyaient à l'impossibilité en Allemagne, d'un mouvement semblable au trade-unionisme anglais. Les faits ont démenti, dit-il, ces prévisions pessimistes, et il raconte avec orgueil les progrès accomplis. Le pessimisme de Friedeberg, qui voudrait rabattre cet orgueil, ne peut, après cela, on le conçoit aisément, qu'être mal accueilli. Et la proposition de répandre l'idée de la grève générale fait l'effet à Legien d'un vrai trouble fête : on va tout gâter, tout ce long et minutieux travail d'organisation accompli depuis dix ans, sera compromis. Bien mieux, assure Legien, en admettant

qu'on veuille recourir à la grève générale, *le meilleur moyen de la faire échouer ou même de la rendre impossible, c'est de faire une telle propagande.*

Pour Legien, évidemment, l'idée de la grève générale est une idée mystique, que va rendre inutile tout le menu travail de l'organisation quotidienne, et il manifeste à son égard la mauvaise humeur de l'homme sérieux vis-à-vis des brouillons et des agités qui, en quelques heures, viennent démolir le travail de dix ans de patients efforts. C'est avec la même mauvaise humeur qu'ici, en France, Keufer, par exemple, envisage l'œuvre des syndicalistes révolutionnaires. On ne saurait nier, au demeurant, que l'idée de la grève générale ne puisse être entendue dans un sens simpliste et produire les mêmes effets désastreux qu'a produits l'idée de Révolution politique ; elle peut, évidemment, n'être qu'une simple transposition de la croyance au pouvoir magique de la force sur le terrain économique. Mais, — et Friedeberg, auquel Legien répond indirectement dans son article, y insiste suffisamment — l'idée de la grève générale doit rendre au contraire le travail quotidien d'organisation plus urgent ; plus intense et plus profond. Legien, non plus que Keufer, ne veulent pas voir la grande valeur éducative de cette idée au point de vue ouvrier et révolutionnaire. Trop obsédés par l'image embellie du trade unionisme anglais, ils ne voient pas qu'assigner au mouvement syndical, pour but, la simple amélioration des conditions de travail, et croire que « toute élévation de salaires, tout raccourcissement de la journée de travail fait des ouvriers plus conscients », c'est énerver le prolétariat et consolider le salariat : c'est un problème grave que celui de l'utilisation par les travailleurs, des loisirs et des ressources accrues, et ce n'est qu'en maintenant une conscience révolutionnaire énergique — c'est précisément l'office de l'idée de la grève générale, — que les ouvriers feront de ce loisir et de ces ressources accrues — et conquis d'ailleurs par de longues luttes, et non dispensés par un état protecteur, — un usage qui hâtera l'émancipation de leur classe. Legien rapporte un discours de Bebel, où celui-ci, envisageant l'avenir et la portée du mouvement syndical, déclare que toute extension de la législation sociale est une restriction de l'activité syndicale.

C'est reconnaître l'opposition fondamentale qui dresse le syndicalisme contre le socialisme d'Etat ; il y a, en effet, un double processus possible : ou les syndicats se développeront de manière à vider, comme dit Sorel, l'Etat de son contenu, et c'est là le fond de l'idée révolutionnaire, qui fait ainsi appel à l'énergie, à l'initiative, à la responsabilité ouvrières, et n'a, par conséquent, rien de mystique ; — ou c'est l'Etat qui finira par absorber tout en lui, ne laissant aux syndicats qu'une existence officielle et toute nominale de clients satisfaits, et toute idée révolutionnaire disparaîtrait : la classe ouvrière se contenterait d'accepter une place un peu plus confortable dans une organisation sociale assez assouplie pour réparer les maux de la grande industrie. Sans doute, le trade-unionisme anglais a été un mouvement ouvrier autonome, mais son évolution actuelle croissante vers les solutions étatistes, prouve que, quand l'idée de lutte révolutionnaire n'est pas entrée profondément dans la conscience ouvrière, le socialisme reste superficiel et précaire.

Edouard BERTH.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la Chronique politique et sociale.

Le Gérant : JEAN RIEUX.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPR. SPÉCIALE DU MOUVEMENT SOCIALISTE, 101, rue de Vaugirard, Paris.

L'Organisation rurale dans le Midi viticole

Les grandes grèves qui agitent, en ce moment, le Midi viticole, rendent plus encore d'actualité les deux études qui vont suivre. Ouvriers ruraux et petits producteurs, sous les effets d'une crise qui se prolonge et qui ne semble pas près de sa fin, ont pris conscience de leurs intérêts et ont naturellement cherché dans l'association le meilleur moyen de se défendre : syndicats de travailleurs de terre et essai de coopérative de production viticole sont nés de cette réaction contre une situation critique.

Nous ne pouvions mieux faire que de demander à deux des principaux inspirateurs de ces mouvements les monographies que nous publions ici. Paul Ader est le secrétaire de la *Fédération des Travailleurs Agricoles du Midi* et Elie Cathala le représentant de la coopérative de production viticole *Les Travailleurs Libres* de Maraussan. Nul n'était plus qualifié, pour parler des œuvres respectives qu'ils ont aidé à créer et qu'ils soutiennent de leurs incessants efforts.

N. D. L. R.

I

Le Mouvement Syndicaliste Agraire.

Le mouvement syndicaliste agraire, qui a pris une si soudaine extension dans le Midi viticole, est, malgré sa puissance, un mouvement trop jeune pour qu'il soit possible d'en tenter une exposition systématique et complète. Créé spontanément, surgi des conditions locales, il a des manifestations diverses et variables. Il ne s'unifiera que par les luttes qu'il soutient avec de plus en plus d'ardeur, et qui lui donneront l'homogénéité et la cohésion.

Qu'on n'attende donc de nous rien de plus qu'un exposé rapide de l'organisation syndicaliste des ouvriers viticoles.

Il sera d'ailleurs suffisant pour montrer les progrès du groupement professionnel et des revendications sociales des travailleurs de la terre.

Les syndicats d'ouvriers agricoles, qui se sont constitués dans le Midi, se sont groupés en une vaste fédération, qui a déjà deux années d'existence et qui a tenu deux congrès. Mais cette fédération régionale n'a été créée qu'une fois organisées des fédérations départementales. Aussi devons-nous rappeler d'abord la constitution de ces dernières, avant d'arriver au fonctionnement de l'organisme qui les relie toutes.

Les principales de ces fédérations départementales, celles qui ont donné au mouvement syndicaliste toute sa force et tout son élan, sont celles de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault. En exposant comment chacune d'elles a pris corps, nous indiquerons les causes économiques du mouvement lui-même. Nous insisterons surtout sur celle de l'Aude, que nous connaissons le mieux, et les considérations générales que nous indiquons pour elle valent pour les autres.

I

1. **Section de l'Aude.** — Le mouvement syndicaliste agricole, dans le département de l'Aude, comme dans les départements voisins, a eu surtout des causes d'ordre économique. Jusque vers la fin de l'Empire, nos régions étaient soumises à une culture variée : les céréales et les plantes fourragères poussaient dans nos plaines ; l'olivier et la vigne étaient cultivés sur les coteaux ; la population ouvrière, totalement indigène, avait une situation acceptable (1) ; le pays suffisait lui-même à tous ses besoins.

(1) Presque tous les travailleurs possédaient une maison et quelques terres.

Après 1870, la culture exclusive de la vigne s'étendit à toutes les terres cultivées ; le vin se vendant à des prix élevés, le taux des journées du travail était rémunérateur (1) ; la population des centres viticoles s'accrut dans de notables proportions ; le pays connut une période de prospérité inouïe. Mais, vers 1880, le phylloxéra fit son apparition et détruisit les vignobles ; les ruines s'amoncelèrent, surtout dans la petite propriété ; les pays de plaine qui résistèrent plus longtemps au terrible fléau furent envahis par un grand nombre d'ouvriers étrangers, les salaires baissèrent. Néanmoins, propriétaires et ouvriers supportèrent le choc avec courage : le vignoble fut reconstitué, mais le vin tomba à des prix dérisoires et la crise ne fit que s'accroître.

Déjà, à cette époque, vers 1890, quelques militants clairvoyants avaient tenté d'organiser des syndicats : dans quelques localités, des ententes passagères entre travailleurs français se firent pour arrêter la concurrence de la main-d'œuvre étrangère et l'avilissement des salaires ; mais jusqu'en 1900 quelques rares organisations seulement (Narbonne, Carcassonne, Coursan, Cuxac d'Aude, Ouveillan) se constituèrent ; la grande masse des travailleurs agricoles restait indifférente à l'action syndicale.

Après la mévente de 1900, la situation des salariés paysans devint intenable. La grande propriété réactionnaire, qui avait pourtant encaissé des bénéfices énormes, imposa des prix de famine (2) ; les longs chômages, l'insuffisance des salaires, la cherté des denrées et des loyers, rendaient l'existence impossible à tout travailleur. Aussi les sourdes rumeurs de tous les exploités de la glèbe montèrent-elles de

(1) En général, on gagnait 2 fr. 75 et 3 francs, quelquefois le vin en sus pour 6 heures de travail, et la petite propriété donnait même 4 et 5 francs par jour.

(2) Quelques gros terriens ne donnaient que 2 francs et même 1 fr. 75 pour 8 heures de travail.

plus en plus fortes contre la grande propriété ; son égoïsme rancunier était la principale cause de ce mouvement. Successivement des syndicats se forment à Peyriac-de-Mer, Ginestas, Portel, Vinassan, Armissan, Salles d'Aude, etc. Le syndicat de Peyriac-de-Mer se met en grève pour une augmentation de salaires ; il y a conciliation et le syndicat obtient partiellement gain de cause. Quelques mois plus tard, un Congrès tenu à Béziers (1) réunit une trentaine de syndicats agricoles de l'Aude, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales : la Fédération Régionale du Midi fut créée.

Dans les centres ruraux, l'effervescence continue. De nouveaux syndicats se constituent à Canet, Argelliers, etc. Quand, vers novembre 1903, éclatent les premières grèves de l'Hérault, le mouvement gagne rapidement les départements limitrophes et fait traînée de poudre ; les Bourses du Travail de Narbonne et de Carcassonne envoient partout des délégués ; les syndicats se multiplient et souvent, au lendemain même de leur formation, présentent leurs revendications aux propriétaires : la coupe, trop pleine, débordait.

Quoique général, le mouvement fut spontané. Aussi chaque syndicat marcha pour son propre compte ; de là la diversité de tactique employé par chacun ; ainsi à Canet, Gruissan, Pépieux, Cazilhac, Cuxac-d'Aude, il y a conciliation directement entre délégués patronaux et ouvriers ; à Bages, Roubia, Armissay, Montredon, le maire préside à la conciliation ; à Lézignan, à Sigean, c'est devant le juge de paix que se fait l'accord ; à Villedaigne, Ventenac-d'Aude Roquefort des Corbières, le sous-préfet de Narbonne est choisi comme arbitre, tandis qu'à Moussan, Boutenac, Carcassonne, c'est le préfet lui-même qui rend les sentences arbitrales.

---

(1) Voir le *Mouvement Socialiste*, n° 130, 15 novembre 1903. M. Olivier, *Le Premier Congrès des Travailleurs de la Terre.*

La même diversité se fait remarquer dans les revendications des syndicats. Ainsi, à Narbonne, on réclame 3 francs pour 7 heures de travail, tandis qu'à Villedaigne, Ventenac, Cuxac, c'est 2 fr. 50 seulement ; à Lézignan c'est 2 fr. 75 pour 6 heures, plus 2 litres de vin ; à Moussan, c'est 0 fr. 40 l heure, à Carcassonne 0 fr. 35, etc.

Quant à la conduite des grévistes, elle a été presque partout calme et digne, et si quelques incidents se sont produits, comme à Ventenac, Pouzols, La Palme, ils ont été dénaturés ou exagérés, et ne se sont produits que grâce à l'obstination féroce de certains propriétaires, voulant tout braver, et l'opinion publique et la légitimité des réclamations de leurs ouvriers.

Mais malgré cette diversité, les résultats ont été immenses ; à côté de la majoration des salaires et de la diminution des heures de travail, qu'ils ont partout obtenues, les syndicats se sont affirmés et ont vu augmenter considérablement le nombre de leurs adhérents ; l'entente, la solidarité ont été parfaites entre ouvriers français et étrangers ; et à tous ces points de vue, il convient de se féliciter de ce grand mouvement qui, en lui montrant sa force, a rendu à l'ouvrier des champs sa confiance et sa dignité.

Le mouvement syndicaliste a eu aussi une très large répercussion sur les dernières élections municipales. Unis sur le terrain économique, les ouvriers agricoles s'unirent sur le terrain politique ; là ou les municipalités leur avaient été hostiles, comme à Moussan, Marcorignan, Camplong, Ventenac d'Aude, ils emportèrent la mairie d'assaut ; dans beaucoup d'autres localités ils entrèrent partiellement dans la place, comme à Fleury, Vinassan, Salles-d'Aude, Ornaisons, Gruissan, Sigean, etc. Depuis, le mouvement politique ouvrier s'est encore précisé ; lors du renouvellement des conseils généraux, une candidature nettement ouvrière et syndicaliste surgit dans les cantons de Sigean et de Gines-

tas, et dans ce dernier canton, le candidat ouvrier ne fut battu qu'à 200 voix de majorité.

Le 2 août 1903, la Bourse du Travail de Narbonne réunit les délégués des syndicats agricoles de la région. Dans cette réunion, on jeta les bases d'une Fédération départementale des Syndicats des Travailleurs de terre, qui devint définitive après le Congrès de Béziers. Composée au début de dix syndicats seulement, elle en réunit à présent plus de soixante. Un différend surgit entre la Fédération du Midi et la section de l'Aude, au sujet de la représentation au Comité fédéral ; mais cet incident fut aplani et définitivement réglé au récent Congrès de Narbonne. Dans les diverses réunions du comité fédéral, il s'est pris d'importantes décisions ; c'est ainsi qu'il fut décidé la création des subdivisions, groupant les syndicats ayant les mêmes intérêts à défendre selon leurs cultures et leurs usages ; la solidarité dans les grèves, la propagande syndicaliste incessante, etc., etc. La section de l'Aude est intervenue énergiquement en faveur des condamnés grévistes ; en un mot, elle a activement participé au mouvement ouvrier général.

Le mouvement syndicaliste dans l'Aude a donné trop de résultats pour qu'on ne puisse concevoir en lui de plus grandes espérances. Douteux, incertain au début, à cause de la diversité et de la condition des ouvriers et de la condition des propriétaires, il se précise, se discipline chaque jour davantage ; les ouvriers possédant quelques lopins de terre qui les aidaient à vivre comme les petits propriétaires, voient leur patrimoine s'envoler sous le coup des expropriations : il ne restera bientôt plus en face que les riches terriens et des salariés ne comptant que sur leur journée ; la lutte sera dure et vive. Le dernier Congrès de Narbonne a élaboré une réglementation des travaux agricoles, qu'il appartiendra au Comité fédéral de faire respecter. D'autre part, les provocations n'ont pas manqué du côté des proprié-

taires. Il a fallu assez vite recourir à de nouvelles grèves, comme à Moussan, Ventenac, pour les obliger à respecter les contrats qu'ils avaient signés. A côté des coupes sombres, des renvois en masse, on a vu tel gros propriétaire de Narbonne mettre l'eau dans ses vignes au fur et à mesure de l'enlèvement de la récolte, tel autre y faire paître les troupeaux pour empêcher le grappillage.

Les tracasseries, les persécutions des propriétaires n'ont eu de trêve. Des conflits nouveaux, d'un caractère plus général, devaient être prévus. L'immense mouvement gréviste qui a lieu actuellement — et que nous aurons à examiner ici-même — a été le résultat de ce système d'exactions outrancières pratiqué par les propriétaires.

II. **Section des Pyrénées-Orientales.** — Les mêmes conditions économiques ont, dans le département des Pyrénées-Orientales, produit les mêmes résultats. La section des Pyrénées-Orientales, dont le siège est à la Bourse du Travail de Perpignan, a été fondée en 1900 ; elle se composait, à cette époque, des syndicats de Perpignan, Canohès, Claira-Espira-de-l'Agly, Le Soler, Pézilla-de-la-Rivière, Rivesaltes, Thuir et Salus, en tout 9 syndicats. Elle compte à présent 21 syndicats ; ses statuts, qui ont servi de base aux autres sections, sont à quelques modifications près les mêmes que les leurs ; chaque syndicat nomme un délégué au comité fédéral, qui désigne dans son sein son secrétaire et son trésorier, ainsi que des commissions de finances, de statistique et de propagande.

Jusqu'au grand mouvement gréviste de l'hiver dernier, l'action de la Fédération a été purement locale.

Nés des mêmes causes, les grèves ont eu les mêmes effets. Les syndicats se levèrent les uns après les autres et demandèrent des tarifs plus rémunérateurs ; des conflits d'une certaine gravité éclatèrent même dans plusieurs localités,

notamment à Elne ; les ouvriers obtinrent, comme partout, gain de cause, et la journée fut en général portée à 3 francs pour 7 heures ; ceux qui s'adonnent à la culture maraîchère (Perpignan et les environs sont un pays de primeurs) obtinrent de notables améliorations.

Lors des élections municipales, nombre de listes ouvrières furent élues ; en somme l'état d'esprit de la section est à peu près le même que dans l'Aude.

Quelques syndicats ont bien perdu de vue le but poursuivi pour se diviser sur des questions de parti ou de personnes ; mais en général les organisations se tiennent très bien et on peut compter sur elles.

A signaler, le syndicat de Salus, qui, depuis longtemps, accorde des secours de route aux passagers syndiqués : c'est la mise en pratique du *viaticum* ; et ce syndicat a émis au Congrès de Narbonne le vœu que son exemple fut suivi par toutes les organisations agricoles.

III. **Section de l'Hérault.** — Nous ne pourrions ici encore que répéter les observations générales présentées à propos de la Section de l'Aude. L'évolution de l'industrie viticole a été la même dans tous ces départements et elle a eu les mêmes conséquences.

La Section de l'Hérault fut fondée en juillet 1902. Composée d'une douzaine de syndicats au début, elle en compte une soixantaine à présent. Chaque syndicat désigne un délégué au comité fédéral, mais, à l'encontre des autres sections, elle est dirigée par un comité composé de deux membres par arrondissement, sauf pour celui où siège la fédération, qui en désigne trois. C'est dans ce comité restreint que sont pris le secrétaire et le trésorier, ainsi que leurs adjoints ; les autres membres sont auditeurs de compte et membres de la commission de propagande.

L'Hérault a toujours été à l'avant des autres départements

aussi bien sur le terrain économique que sur le terrain politique. En général, on a toujours fait la journée de six heures; avant de se syndiquer, l'entente régnait parfaitement entre ouvriers au sujet de leur travail. C'est de l'Hérault que partit le mouvement gréviste de l'hiver dernier. Sans cohésion, comme partout; il eut pourtant d'excellents résultats à tous les points de vue : amélioration des conditions de travail, accroissement de la solidarité ouvrière, etc.

II

La Fédération des Travailleurs agricoles du Midi. — Ces diverses sections devaient, l'an dernier, donner naissance à une plus vaste fédération, englobant tous les groupements agricoles du Midi.

Le premier Congrès des Travailleurs agricoles réunit, les 14, 15 et 16 août 1903, à Béziers, une trentaine de syndicats de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales. Les fédérations départementales, jusqu'alors isolées, fusionnèrent. Le syndicat d'Arles, qui était adhérent à la section de l'Hérault, retira son adhésion et conformément aux statuts forma une nouvelle section.

La Fédération se donnait pour but de préciser et de diriger le mouvement syndicaliste paysan. Mais des divergences se produisirent et, lors du mouvement gréviste de l'hiver dernier, la Fédération, encore embryonnaire et mal assise, ne put jouer le rôle qui lui était assigné. Le mouvement s'opéra en dehors de sa direction, mais elle reprit son prestige quand elle eut à sa tête le camarade Molinier, secrétaire de la Bourse de Béziers, qui s'employa énergiquement à la cause paysanne.

Le récent Congrès de Narbonne — dont nous allons parler — l'a affermie sur ses bases; elle groupe à présent 150 syndicats et plus de 15.000 adhérents; chaque section

nomme deux délégués au Comité fédéral, qui choisit son secrétaire et son trésorier ainsi que leurs adjoints. Ainsi, les sections, quoique autonomes, sont puissamment reliées entr'elles et forment un bloc dont la puissance pourra bientôt se faire sentir. D'ailleurs, le mouvement syndicaliste continue ; quelques organisations se sont créées dans le Gard ; un syndicat s'est formé aussi à Milhau, dans l'Aveyron ; nul doute que ces groupements ne servent de base à d'autres et n'amènent la création de nouvelles sections.

Le rôle de la Fédération est ardu et très complexe ; il faut faire une active propagande syndicale en vue de faire disparaître les rivalités locales ou départementales, relier les forces éparses, créer de nouvelles organisations, tenir la main à ce que les décisions des congrès soient respectées, etc.

Ces derniers temps — avant les grèves actuelles — des grèves partielles ont éclaté à Quarante, Fleury, Canet-sur-Mer, etc. ; les propriétaires prétextant la mévente des vins, ont renvoyé leur personnel, diminué les salaires ; le chômage bat son plein ; l'ouvrier des champs ne peut vivre honnêtement ; aussi de sourdes rumeurs ont monté de tous côtés et c'est là ce qui explique le vaste soulèvement actuel. Au moment où nous écrivons ces lignes, ce mouvement commence. Nous en relaterons, quand il aura pris fin, les phases et les conséquences, pour les lecteurs du *Mouvement Socialiste*.

III

Le Congrès de Narbonne. — Le premier Congrès des Travailleurs agricoles, tenu en août 1903, à Béziers, avait chargé la section de l'Aude d'organiser un deuxième Congrès. Dès le mois de juin un comité d'action fut nommé, qui lança successivement trois circulaires aux organisations

agricoles, et le 13 août 1904, le Congrès ouvrait ses premières assises. 111 syndicats étaient représentés par 93 délégués ; de nombreuses adhésions morales étaient aussi parvenues à la commission d'organisation.

Le Congrès tint ses séances à l'Hôtel-de-Ville de Narbonne, dans la vaste salle du Synode, qui avait pu être confortablement aménagée, grâce à la subvention de la municipalité socialiste de Narbonne.

L'ordre du jour était ainsi conçu :

1. Rapport de la Commission d'organisation ;
2. Rapport du Comité fédéral du Midi ; compte rendu financier ;
3. Réglementation des travaux agricoles ; fixation d'un minimum de salaire et des heures de travail ;
4. Réglementation de la Fédération régionale, révision des statuts ;
5. Lois ouvrières (prud'homie, accidents du travail, retraites ouvrières, coopération, fraudes, etc.) ;
6. Création de magasins communistes d'instruments aratoires ;
7. Création d'un journal corporatif ;
8. Etude de la grève générale de la corporation ;
9. Congrès de la *Confédération du Travail* à Bourges.

Après la vérification des mandats, par une commission composée des secrétaires des sections et d'un membre du comité d'organisation, on procéda à la nomination de commissions de cinq membres chargées chacune de l'étude d'une question, sauf pour la troisième question qui, vu sa complexité, fut examinée par une commission, composée de cinq membres par section. — L'après-midi fut réservée aux débats des commissions et dans une séance de nuit, après lecture du rapport de la commission d'organisation, on discuta la sixième question.

6e question. Création de magasins communistes d'instruments aratoires. — Le rapporteur conclut à cette création. Mais divers délégués formulent toutes sortes d'objections : ce serait léser les intérêts du petit commerce ; il faudrait

beaucoup d'argent ; les outils en magasin constitueraient des capitaux dormants ; on ne pourrait livrer toutes les formes d'outils ; ce serait incommode pour les réparations, etc. D'autres sont partisans des magasins communistes, parce qu'on réaliserait des économies considérables sur l'achat ; d'autres préconisent l'entente avec un fournisseur, qui pourrait consentir un rabais au syndicat. La discussion se prolongeant, finalement le délégué de Narbonne met tout le monde d'accord en faisant voter une motion disant que puisque les propriétaires ont assez d'argent pour acheter des machines agricoles, ils doivent être tenus de fournir les outils à leurs ouvriers, ce qu'ils font déjà pour leurs domestiques gagés.

7e question. Création d'un journal corporatif. — Se basant sur la situation financière, le rapporteur conclut au rejet et demanda de se contenter momentanément des organes des Bourses et de la *Voix du Peuple*, le journal de la *Confédération*. Mais la création du *Paysan*, déjà soumise au Congrès de Béziers, trouva de chauds défenseurs et le Congrès vota le principe de la création d'un journal corporatif, dont l'utilité est reconnue par tous. Le Comité fédéral fut chargé de prendre toutes mesures utiles et de le lancer au moment opportun.

On décida, après cette question, de continuer la discussion des autres questions, par ordre d'intérêt, en commençant par la cinquième.

5e question. Lois ouvrières. — Le rapporteur conclut à l'extension de la prud'homie et de la loi sur les accidents aux travailleurs agricoles, à l'organisation des retraites ouvrières, à la création de coopératives communistes et à la répression énergique des fraudes. Le Comité fédéral serait chargé de provoquer l'agitation nécessaire en vue de faire aboutir plus vite les *desiderata* exprimés. La discussion par article fut ordonnée.

Le Congrès adopte les conclusions de la commission pour l'extension de la prud'hommie aux salariés des deux sexes, la création d'une catégorie de prud'hommes agricoles, la suppression des appels devant les tribunaux de commerce, qui pourraient être remplacés par des tribunaux spéciaux composés d'anciens conseillers prud'hommes. L'extension de la loi sur les accidents de travail aux travailleurs agricoles fut adoptée sans discussion, après la lecture d'un rapport constatant l'effrayante multiplicité des accidents dans l'agriculture. La création de retraites ouvrières fut aussi adoptée, mais en considérant que l'ouvrier qui donne pendant trente ou quarante ans toute son énergie à l'Etat a droit à une retraite sans rien débourser, ce qui lui serait d'ailleurs impossible avec les salaires actuels. Le Congrès se déclara opposé à toute majoration d'impôts et demanda que les ressources nécessaires soient fournies par l'impôt sur le revenu, les paris mutuels, la suppression du budget des cultes, le monopole par l'Etat des assurances et alcools.

Le congrès adopta les conclusions de la commission, tendant à la création de coopératives de consommation à base communiste et complètement autonomes.

La question des fraudes amena une longue discussion ; la commission, en vue de sauvegarder les intérêts de tous les consommateurs, proposa que les syndicats usassent de tous les moyens pour en amener la répression, surtout en ce qui concerne la fraude sur les vins. Plusieurs délégués demandèrent qu'on dénonçât les propriétaires fraudeurs ; les fraudes avilissent le prix du vin, et les salaires s'en ressentent ; d'autres demandèrent la création dans chaque syndicat d'un comité de surveillance, etc. Finalement, le Congrès vota une résolution invitant les petits propriétaires à s'unir ensemble et chargea les syndicats d'employer les moyens les plus efficaces pour amener la répression des fraudes si

préjudiciables à tous ; une loi sera demandée au Parlement punissant sévèrement les patrons qui renverraient un ouvrier ayant refusé de participer à une fraude par lui ordonnée: des dommages-intérêts lui seront accordés pour le motif ci-dessus indiqué.

4e question. Recision des statuts de la Fédération. — Après discussion, les articles constituant la *Fédération* furent adoptés. La *Fédération* est formée par les sections départementales ; les syndicats peuvent former entre eux des groupements d'intérêt commun ; la Fédération a pour but d'unifier et de préciser le mouvement syndicaliste paysan ; le Comité fédéral sera composé de deux délégués par section, le secrétaire pourra recevoir une indemnité ; la cotisation des syndicats est fixée à 0 fr. 01 par membre et par mois ; un congrès aura lieu tous les ans, organisé par la section désignée à cet effet.

Le principe de la constitution d'une *Fédération Nationale*, avec les organisations centrales déjà existantes (bûcherons, horticulteurs, etc.), est adopté.

3e question. La *réglementation des travaux agricoles* est la question la plus complexe que le Congrès ait eu à trancher. Constatant, d'une part, l'insuffisance des salaires, d'autre part leur inégalité d'une commune à l'autre, source de difficultés permanentes entre syndicats, le rapporteur demanda l'établissement d'un tarif général. Une très longue discussion s'ensuivit ; certains délégués préconisèrent l'établissement d'un règlement par région ayant les mêmes intérêts ; ils ne croyaient pas à la possibilité de gagner le même prix, aussi bien dans les plaines que dans les montagnes ; il y a différence de travail, de rendement, de mœurs, etc..., entre les diverses régions, mais l'unification des salaires fut énergiquement défendue et, après quelques modifications, le Congrès adopta la réglementation présentée par la commission :

1. La durée de la journée de travail sera de 6 heures minimum, et de 8 heures maximum ;
2. Le salaire minimum sera de 0 fr. 50 l'heure ;
3. La durée de la journée de sulfatage sera de 8 heures et sera payée 4 fr. et 2 litres de vin ;
4. La durée de la journée de vendange et de pressurage sera de 8 heures et sera payée 4 fr. 50 et 3 litres de vin ; les vendangeurs nourris seront payés 3 fr. et auront le vin à volonté ;
5. Les heures supplémentaires de nuit seront payées 0 fr. 75 l'heure ;
6. Le salaire des femmes sera la moitié de celui des hommes en argent et en vin ;
7. Les heures supplémentaires en dehors des vendanges et les forfaits sont interdits ;
8. Les métadiers gagneront 35 fr. pour 6 heures de travail et 45 fr. pour 8 heures ;
9. La paie aura lieu tous les samedis sur le chantier ;
10. Le temps mis à l'aller sur le chantier est au compte du patron ; le retour est au compte de l'ouvrier ;
11. Deux litres de bon vin seront donnés toute l'année ;
12. Après la pluie, le travail devra être repris deux jours après ;
13. Toute heure commencée est due.

4e question. Grève générale de la corporation. — Dans un rapport concis et sobre, le rapporteur, tout en reconnaissant que la grève générale est le moyen le plus efficace pour arriver à l'émancipation des travailleurs, exprima l'avis que les organisations paysannes sont encore insuffisamment préparées, et proposa de voter le principe de la grève générale et de travailler à la diffusion de cette idée au sein de la classe ouvrière. Quelques délégués demandèrent une action immédiate ; d'autres étaient persuadés que le mouvement général échouerait ; quelques-uns proposèrent la grève générale par section ; la section en grève serait soutenue par les autres. D'autres firent remarquer qu'il faut attendre la rentrée des récoltes (vendange ou moisson) pour déclarer la grève ; etc... Finalement, le Congrès vota le principe de la grève générale et chargea le Comité fédéral de préparer le terrain et d'en fixer la date au moment le plus favorable.

Questions diverses. — Le Congrès décida que la Fédération serait représentée au Congrès de Bourges par un délégué ; il approuva la gestion financière du Comité fédéral ; il fixa le siège de la Fédération à Narbonne, et chargea la section des Pyrénées-Orientales d'organiser le prochain Congrès.

Dans l'après-midi de la dernière journée, une grande manifestation syndicaliste avait été organisée ; la plupart des syndicats avaient apporté leur bannière et s'étaient fait représenter par des délégations ; en tête des délégués, puis les délégations précédées de leur drapeau ; des pancartes résumant les principales revendications du Congrès, étaient aussi portées sur tout le parcours ; près de trois mille personnes prirent part à cette imposante manifestation, et parcoururent les principales rues de la ville, au chant de l'*Internationale*.

Le Congrès de Narbonne a eu une grande importance, tant au point de vue du nombre des délégués qu'au point de vue des résolutions prises. Certainement, beaucoup qui étaient là, assistaient à un Congrès pour la première fois ; l'inexpérience, la complexité des questions, la diversité de la production, purent amener des séances tumultueuses ; mais un grand pas a été fait : le Congrès a permis aux délégués de se connaître, de se sentir les coudes ; tous, d'ailleurs, étaient animés d'un désir vif et sincère de s'unir, de s'entendre. Les organisations rurales tenues au courant de ces débats se sont intéressées aux questions traitées par le Congrès ; c'est le point de départ d'une *nouvelle vie syndicaliste*. L'ouvrier rural, jusqu'ici indifférent, veut maintenant savoir ; il discute, tache de comprendre, se serre près de ses camarades. L'éducation syndicale fait de rapides progrès ; des camarades se sont signalés dans les différentes sections, par leur intelligence, leur énergie, leur bonne vo-

lonté ; leur influence s'est fait ressentir, et nul doute qu'ils ne guident le prolétariat agricole vers son intégral affranchissement.

Le Congrès a fait preuve de solidarité envers les camarades de Brest, Neuvilly, Cluses, Tourcoing, Toulouse ; des collectes ont été faites pour ces camarades en grève ; il a salué le Congrès socialiste d'Amsterdam. En un mot le Congrès de Narbonne a marqué l'union des différentes sections ; les organisations se sont disciplinées ; notre courant syndical est maintenant très fort ; il a exercé une action considérable sur les masses paysannes, et son influence se fera sentir dans les revendications futures.

Les résultats de notre mouvement d'organisation des masses rurales et du Congrès de Narbonne, ne se sont pas fait attendre. Les ouvriers agricoles, victimes de nouvelles tentatives d'oppression patronale, se sont de nouveau soulevés, et l'ébranlement a, cette fois, pris un caractère de généralité tel, que nous pouvons dire que le prolétariat viticole s'est maintenant révélé comme une force sociale que l'on n'osait prévoir si vaste.

Mais il nous suffit, pour aujourd'hui, d'avoir exposé dans ses grandes lignes notre mouvement syndicaliste. Prochainement, nous retracerons la marche des conflits actuels et en tirerons la leçon qu'ils comportent.

Paul Ader,
Secrétaire de la *Fédération des Travailleurs Agricoles du Midi.*

Cuxac-d'Aude, 5 décembre 1904.

II

Un Village coopératif.

Les « Vignerons libres » de Maraussan (Hérault) (1).

L'expérience que nous poursuivons, à Maraussan, à quelques kilomètres de Béziers, avec un succès croissant, est la première tentative complète de coopération rurale vraiment prolétarienne et socialiste. Elle porte en elle un haut enseignement, et elle montre aux prolétaires ruraux et petits cultivateurs le moyen efficace de résister à la crise, et aux ouvriers des villes groupés dans leurs coopératives de consommation le moyen d'établir avec les ouvriers des champs organisés en coopératives de production des relations organiques fécondes en profonds résultats. Aussi est-ce avec plaisir que nous exposerons aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* les conceptions et les méthodes qui sont à la base de notre organisation, ainsi que les résultats obtenus. Nous n'aurons d'ailleurs que peu de chose à ajouter aux explications que nous eûmes à fournir au dernier Congrès des coopératives ouvrières de consommation.

---

(1) Elie Cathala, qui a bien voulu nous adresser les pages qui suivent pour les porter à la connaissance des lecteurs du *Mouvement Socialiste*, était d'autant plus qualifié pour exposer le fonctionnement et les résultats des *Vignerons libres*, qu'il en a été lui-même l'iniateur et le créateur essentiel. C'est sa foi active qui a décidé les petits producteurs de Maraussan à mettre leurs efforts en commun, et c'est son infatigable ardeur qui a permis à l'œuvre, une fois créée, de prospérer et de croître.

N. D. L. R.

I

Le problème que nous nous sommes proposés de résoudre est le suivant : Comment organiser, sur des bases prolétariennes, — même en régime capitaliste — la production paysanne ?

Nous avions à choisir entre trois combinaisons, seules possibles : 1° la constitution avec les seules ressources du prolétariat urbain, de colonies socialistes types, de domaines collectifs, qui seraient sa propriété et qu'il dirigerait lui-même ou qu'il ferait administrer ; 2° la création d'associations coopératives agricoles appartenant uniquement aux propriétaires producteurs, gérées par eux en toute indépendance de fonctionnement sans intervention étrangère quelconque ; 3° les mêmes associations coopératives que ci-dessus, autonomes mais contrôlées par la démocratie ouvrière et pouvant lui appartenir partiellement, mais nettement établies dans de parfaites conditions de sécurité, mais poursuivant le même idéal économique et social.

Les deux premiers de ces systèmes de coopération agricole nous ont paru ou trop difficiles à réaliser ou trop peu socialistes. Le système de la propriété coopérative directe, dans lequel la coopération de consommation est propriétaire exclusive des sources de la production agricole nécessaire à ses besoins, nous a semblé impossible à réaliser largement et efficacement en société bourgeoise. Le second, celui des associations agricoles appartenant aux seuls récoltants, sans contrôle ni intervention admise de l'élément coopératif de consommation, est par trop conservateur et réactionnaire pour qu'on puisse le préconiser ou le maintenir tel quel.

Le troisième système seul pouvait nous satisfaire : celui de l'*Association coopérative à administration autonome, mais organisme impersonnel, mais coopropriété ouvrière et*

paysanne. C'est celui qu'ont choisi *Les Vignerons Libres* de Maraussan.

Pour les coopératives de consommation ouvrières des villes, soucieuses d'établir un contact direct avec la production à ses sources mêmes, cette forme de groupement est, à notre sens, la seule vraiment intéressante. Toutefois, il faut bien reconnaître qu'il n'en existe guère nulle part, en dehors de l'essai que nous poursuivons depuis trois ans déjà à Maraussan.

Comme elle nous a servi de base constitutive, nous en expliquerons tout d'abord le fonctionnement et montrerons la possibilité pour les coopérateurs urbains de la multiplier dans les centres agraires appelés à devenir leurs fournisseurs.

L'étude que nous faisons en ce moment est d'autant plus intéressante, que nos camarades des villes, que nos militants propagandistes, ignorent trop souvent l'état d'âme du paysan français, et ne savent pas davantage de quelle façon positive, précise, on peut vulgariser la doctrine socialiste dans les campagnes.

Tout d'abord, entendons-nous avec eux sur le qualificatif de paysan. Est paysan, à notre avis, celui qui ne vit que du travail de ses bras : le salarié agricole payé soit à la journée, soit au mois, soit à l'année. Mais doit être aussi assimilé au paysan, le petit possesseur de lopins de terre qui travaille péniblement ceux-ci, lui-même ou en famille, et qui ne fait qu'exceptionnellement usage d'une main-d'œuvre étrangère.

Ces deux fractions, sous un tel classement, sont, du reste, acceptées dans les groupes syndicaux d'ouvriers cultivateurs, là, où, comme dans le Midi, le morcellement de la propriété rurale a provoqué peu à peu le développement d'un prolétariat petit propriétaire, travaillant parfois pour lui, le plus souvent pour la grande propriété voisine.

Les salariés agricoles et les paysans titulaires de maigres patrimoines constituent en France une armée de plusieurs millions de prolétaires. C'est cette force considérable, c'est cette agglomération profonde et compacte, jusqu'ici réfractaire ou passive, qu'il s'agit d'amener par la coopération au socialisme. Et comment obtenir ce résultat, comment recueillir des recrues sincères et convaincues, quand tant de tentatives antérieures sont restées infructueuses ? Comment? Nous répondons aussitôt sans ambages : par l'intérêt.

L'intérêt, tout est là, effectivement, pour beaucoup d'individus. Tout est là, il faut bien l'avouer, pour l'immense majorité de la classe paysanne serve et ignorante ! Et l'on concevra qu'il n'en peut être autrement.

Dès son enfance, l'habitant des campagnes n'a connu que l'incertitude du lendemain, que la lutte constante contre la nature capricieuse et marâtre. Il a toujours eu une vie végétative, grossière, monotone. Son cerveau est déprimé par les préjugés, par les erreurs séculaires soigneusement entretenues par ses éternels exploiteurs : les prêtres, les juges et les bourgeois. L'on n'est jamais venu lui parler de tout ce qui passionne et élève l'homme. Dès lors comment voudrait-on que sa mentalité fût la nôtre, que sa vision sociale fût hardie et généreuse ?

Par atavisme, mais aussi par nécessité, le paysan tient donc à sa terre, âprement, passionnément, car il sait qu'elle est faite de son sang et de sa sueur.

L'on devine notre conclusion. Puisque l'appât du gain, l'amour exclusif et violent du lopin de terre sont les seuls mobiles qui le fassent agir, que les militants coopérateurs, que les semeurs d'idéal en prennent leur parti. S'ils veulent aboutir, en conséquence, ils auront tout d'abord à faire vibrer chez lui la corde de l'intérêt personnel, et les arguments ne leur manqueront pas.

L'on doit dire au paysan *qu'il a tout intérêt* à supprimer

les gros et gras intermédiaires qui vivent de lui ; *qu'il a tout intérêt* à unir ses produits aux produits de son voisin, parce qu'il retirera de cette union, de cette concentration locale, un plus rapide écoulement et de plus fructueux résultats ; *qu'il a tout intérêt*, enfin, à accepter la clientèle des coopératives de consommation qu'on vient lui offrir.

Par la suite, quand le travailleur agricole aura saisi tous les avantages que procure l'association coopérative ou syndicale, quand, par les relations, les causeries et les lectures, son éducation économique, son bagage intellectuel se seront développés, il comprendra que le socialisme n'est ni un épouvantail, ni une utopie. Et il reconnaîtra *qu'à côté de son intérêt*, qu'à côté de sa propre émancipation, il *y a aussi l'intérêt*, il y aussi les besoins non moins légitimes des travailleurs des villes auxquels il devra son affranchissement moral, sa libération matérielle.

On le verra alors faire cause commune avec la démocratie ouvrière, et la Révolution sociale comptera un défenseur de plus.

Et maintenant que nous avons, brutalement peut-être, mais très loyalement, dépeint nos paysans français, expliquons notre conception de la coopération agricole, mais prolétarienne, mais socialiste.

En voici d'abord les grandes lignes : 1° *Autonomie des organismes créés*. Les producteurs co-associés ayant toute latitude pour délimiter suivant les milieux, suivant les circonstances, les conditions de production. 2° *Obligation du contrôle*. Possibilité pour la consommation d'être copropriétaire des associations paysannes et des rouages de répartition de celles-ci. 3° *Part consentie à la propagande*. Les œuvres de solidarité et de vulgarisation sociologique largement encouragées. 4° *Constitution progressive d'une propriété coopérative impersonnelle*. Création d'un patri-

moine collectif définitivement et intégralement acquis à l'idéal communiste de demain.

Nous venons de poser les bases essentielles de l'association coopérative rurale-type. Entrons dans quelques détails.

Nécessité de l'autonomie. — Le paysan producteur est mieux placé que quiconque, pour savoir ce qui est utile au milieu dans lequel il évolue. Il est trop jaloux de sa liberté individuelle, de son sol, pour permettre une intervention étrangère quelle qu'elle soit, lui imposant des modes de travail, des formes administratives catégoriques et absolues.

Il y a donc à lui laisser récolter son blé et son vin, à lui laisser produire son beurre, ses fromages, ses primeurs comme il l'entendra. La concurrence d'un côté, l'exemple d'autres régions mieux organisées de l'autre, seront là, du reste, pour le stimuler et lui faire modifier ses systèmes primitifs ou incomplets de culture, d'exploitation et de manutention.

Et que l'on ne s'alarme pas outre mesure de cette latitude illimitée que nous voulons lui consentir, car il pourra toujours recourir, le cas échéant, aux conseils techniques aisément assimilables des professeurs agronomes ou aux cours spéciaux, conférences et lectures éducatives mises à sa disposition.

Nécessité d'un contrôle. — Si nous reconnaissons aux organismes agricoles le droit fort légitime de défendre de leur mieux les besoins économiques de leurs collaborateurs, nous ne sommes nullement partisans d'une autonomie intégrale. Il faut que les coopératives de consommation puissent vérifier, *quand il leur plaira et ainsi qu'elles le jugeront nécessaire*, de façon permanente ou occasionnelle, l'authenticité et la pureté de composition des groupes existants, la parfaite origine des produits mis en vente, les modes d'achat, de paiement ou de répartition, les taux des salaires, etc., etc.

D'où obligation impérieuse pour elles d'être admises dans les sociétés de production comme co-associées.

Affectation des résultats réalisés. — Puisque les groupements coopératifs agricoles ne vivront que par l'écoulement ment de leurs produits dans les associations de consommation, il est de toute justice que ces dernières bénéficient *au prorata des achats et des marchés consentis*, d'une certaine part dans les trop-perçus obtenus par les premiers. Nous estimons que ces ristournes, qui ne seront, somme toute, qu'une restitution loyale et légitime de majorations involontairement encaissées, ne devront jamais être inférieures au quart du chiffre global net accusé par les inventaires sociaux.

Rouages de propagande et de solidarité. — De même que nous réclamons pour les sociétés de consommation le droit très équitable de rentrer dans une partie des trop-perçus réalisés, de même nous affirmons le devoir d'inscrire dans les répartitions semestrielles ou annuelles les œuvres d'action coopérative, d'éducation sociale, de solidarité prolétarienne décidées par les congrès ouvriers ou provoquées par certaines circonstances.

Tout militant contesterait-il, en effet, que si la coopération ouvrière, au lieu de distribuer intégralement à ses membres les bonis atteints, en avait affecté depuis ses origines une notable partie a la diffusion de notre idéal, le prolétariat, plus conscient de ses devoirs de classe, ne serait pas aujourd'hui mûr pour sa libération économique ?

Ou la coopération sera l'acheminement et la réalisation des aspirations légitimes des travailleurs, et par conséquent sera socialiste, ou elle continuera le système boutiquier et mercantile de la classe bourgeoise, et elle avortera misérablement. La première voie la conduira à la mort et au néant, la seconde lui donnera l'avenir et la vie définitive.

Constitution progressive de la propriété agricole com-

mune. — En dehors de l'intérêt coopératif ou prolétarien immédiat, à côté des rouages de propagande et de solidarité, les groupements de consommation doivent également se préoccuper du lendemain.

Ils peuvent, *s'ils le veulent résolument*, et dans les ressources que leur procureront les organismes paysans, trouver les germes de cette propriété collective, préface à la grande propriété communiste. Pour cela, ils n'ont qu'à exiger que toutes les associations rurales de production prennent dans leurs disponibilités annuelles certains crédits qui seront totalement affectés à l'achat de magasins, celliers, caves, greniers, vignobles ou domaines coopératifs. Au besoin même ils devront consacrer leurs quotes-parts personnelles sur les trop perçus répartis pour accentuer ce mouvement..

Issues du travail et des efforts de tous les coopérateurs, ces acquisitions devront toujours rester propriété indivise et commune, *quoi qu'il advienne*, et les statuts sociaux auront à assurer toutes garanties à ce sujet.

Voilà donc ce que le prolétariat doit exiger des associations paysannes de production, pour qu'il puisse s'intéresser à elles. Et voilà aussi ce que ces dernières auront à accepter, si elles veulent faire œuvre réellement durable et socialiste.

II

Ce sont ces conceptions qui sont la base de la constitution des *Vignerons Libres*, et c'est cette organisation qu'il nous reste maintenant à exposer.

L'on verra que leurs membres fondateurs, dont nous sommes, se sont constamment préoccupés de faire de cette organisation la création agricole modèle que nous préconisions dans les pages précédentes.

Voici d'abord son orientation économique et sociale nettement établie :

Statuts. Art. 3. — La Société a pour but :

1° De grouper les cultivateurs-vignerons de Maraussan et région maraussanaise pour fournir directement aux consommateurs, par la suppression de tous intermédiaires inutiles, les produits ou sous-produits de leur sol, *exclusivement récoltés par eux* ;

2° De répartir aux prix les plus réduits, des vins garantis naturels et d'origine certaine ;

3° De rechercher la qualité et l'unité de vinification par la constitution d'un grand chais commun, comportant l'installation et l'outillage vinicoles reconnus nécessaires au bon fonctionnement social ;

4° De poursuivre l'extension et le perfectionnement de sa production par la création de caves coopératives et l'acquisition de vignobles collectifs ;

5° De réaliser de constantes économies au bénéfice de ses membres, des sociétés ou des individualités acheteuses et dans l'intérêt de toute œuvre utile à l'Émancipation des travailleurs ;

6° De créer ou contribuer à créer dans la suite toutes institutions d'utilité sociale poursuivant le même Idéal d'émancipation.

Un but aussi clair, aussi catégorique ne laisse place à aucune équivoque. Les vignerons coopérateurs maraussanais savent bien où ils vont.

Voici, à présent les garanties qu'ils assurent aux coopératives de consommation.

Art. 5. — Les sociétés coopératives de consommation, groupements syndicaux agricoles et associations ouvrières clientes de la Société, ont, *en toute circonstance et à tout moment*, le droit de contrôle sur son organisation intérieure et sur la sincérité de ses diverses opérations.

Elles participent dans des conditions déterminées à l'article 51, aux résultats sociaux obtenus.

Par dérogation unique aux présents statuts, elles ont aussi la faculté de devenir co associés en affectant tout ou partie de leurs bénéfices annuels à la souscription d'un certain nombre de parts sociales.

Dans quelles proportions les organisations coopératives ou syndicales peuvent-elles devenir copropriétaires ? L'article 13 donne immédiatement la réponse :

Les parts sont nominatives, même après leur entière libération. Elles ne donnent droit à aucun intérêt. *Tout membre ne pourra*

être propriétaire que d'une seule part. Les organisations ouvrières, sociétés coopératives de consommation clientes, syndicats agricoles, pourront, seuls, posséder jusqu'à cinq parts sociales au maximum.

Trouverait-on que les textes ci-dessus ne sont pas assez explicites sur la question des admissions collectives ? Dans ce cas l'article 17 va compléter la pensée émise :

La Société n'accepte dans son sein que des cultivateurs vignerons et des travailleurs agricoles. Toutefois, et afin de bien établir par de constants rapports l'union fraternelle du Prolétariat ouvrier et du Prolétariat paysan, elle admet aussi comme coassociées les organisations syndicales et les sociétés coopératives clientes.

Voilà donc deux points nettement définis : celui de l'autonomie pour la Production, celui du contrôle pour la Consommation.

Les Vignerons libres ne sont que des paysans travaillant eux-mêmes leur sol. On vient de voir qu'ils ne s'en cachent pas ! Et comme ils entendent le rester, ils délimitent ainsi ce qu'ils comprennent par propriété paysanne :

Art. 18. — Tout sociétaire ne peut prétendre aux avantages, opérations d'achats et ventes de la Société, que pour une quote-part personnelle et incessible de quatre cents hectolitres de vin *de sa propre récolte*, au maximum.

Tout apport supérieur à la quantité spécifiée ci-dessus ne sera accepté que dans des conditions déterminées par un règlement d'ordre intérieur.

Quatre cents hectolitres, telle est, en effet, la récolte moyenne réalisée annuellement par une famille de petits viticulteurs de la région maraussanaise, mais beaucoup de coopérateurs sont loin d'en recueillir autant. Bon nombre d'entre eux n'apportent même pas à l'association le quart de cette quantité.

Une commission de propagande et de solidarité locale fonctionne d'après les statuts de la *Bourse des coopéra-*

tives socialistes et nulle modification n'a été faite à ceux-ci :

Art. 40. — Des fonds prélevés sur le chiffre d'affaires ou sur les frais généraux et destinés à des œuvres locales d'utilité et de solidarité sociales sont versés à une caisse spéciale, gérée par une commission composée de cinq membres pris dans le sein du Conseil d'administration et nommés par lui.

Les sommes versées à la Caisse locale de solidarité seront affectées par la Commission à l'emploi qui lui semblera le plus utile aux intérêts des travailleurs, *sans que, en aucun cas, et sous aucun prétexte que ce soit, il puisse lui être demandé justification soit de l'emploi, soit du mode d'emploi.*

La Commission de solidarité devra tenir un compte exact de ces sommes, et la gestion sera soumise à la vérification de la Commission de contrôle et du Conseil d'administration.

Comment comprenons-nous la répartition des résultats financiers définitivement disponibles ? L'article 51 répond (et nous prions nos camarades délégués de bien retenir cette réponse) :

Les trop-perçus nets sont obtenus par la déduction des frais généraux et de toutes les charges sociales des trop-perçus bruts annuels.

Ils sont répartis comme suit :

1° *Vingt-cinq* pour cent aux organisations ouvrières ou sociétés coopératives de consommation acheteuses, au prorata de leurs achats ;

2° *Vingt* pour cent à des œuvres de propagande prolétarienne et de solidarité sociale, dont les Congrès coopératifs ou la Société auront décidé la création ou le développement ;

3° *Cinq* pour cent à la Bourse nationale des coopératives et Fédérations coopératives d'achats ;

4° *Cinquante* pour cent aux sociétaires, *répartis également et uniformément entre toutes les parts sociales.*

Dans le cas où les organisations ouvrières préféreraient le remboursement partiel ou même intégral de leurs trop-perçus, au lieu de les affecter à la souscription d'un certain nombre de parts sociales ou à l'extension du domaine impersonnel, l'article 32 dit ceci :

La distribution des trop-perçus affectés aux sociétés clientes ou œuvres de propagande et de solidarité a lieu dans les six mois qui suivent l'exercice échu.

Mais nous ne laissons pas aux vignerons maraussannais la même latitude. Les opérations de la Société, le roulement de capitaux qu'elles exigent, l'acquisition du matériel vinicole, immobilisent des fonds, nécessitent des réserves considérables. Il faut se procurer de l'argent. C'est une question de vie ou de mort pour notre association paysanne. Or notre capital social est maigre, bien maigre ! Que faire ?

Alors la décision suivante a été prise :

Art. 53. — La quote-part des trop-perçus annuels revenant à toute part sociale est portée au Crédit de chaque associé en un compte personnel ouvert à cet effet. Elle est régulièrement inscrite sur son livret de sociétaire.

Le montant des quotes-parts des associés est mis à la disposition de la caisse de l'Association, à laquelle il appartiendra jusqu'à l'expiration de la Société.

Pendant toute la durée sociale nul associé, en aucun moment ni sous aucun prétexte que ce soit, ne pourra prétendre soit à la liquidation, soit au règlement partiel de son compte créditeur. Seuls, des cas de force majeure lui en permettront le remboursement anticipé.

Sont exclusivement considérés comme cas de force majeure : le décès du sociétaire, le changement définitif de résidence dans une région éloignée, la liquidation judiciaire, l'expropriation et la faillite.

C'est parfait jusqu'ici, direz-vous ? Mais comment arriverez-vous à constituer la propriété coopérative communiste, qui sera, non plus la chose de quelques obscurs vignerons mais bien le patrimoine du Prolétariat tout entier, mais bien une des premières pierres de la Cité de l'avenir ?

Comment ? Par les moyens que nous trouverons au titre IX de nos statuts :

Caisse de développement de l'œuvre. Fonds de réserve.

Art. 55. — Une Caisse de développement, destinée à faire aboutir l'Œuvre d'émancipation économique et sociale poursuivie par la Société, est constituée.

Elle est alimentée : 1° par un prélèvement de dix pour cent sur les trop perçus bruts ; 2° par les prélèvements du Fonds de réserve devenus disponibles.

Art. 56. — Ainsi que la Caisse de développement, le Fonds de réserve est constitué également par des prélèvements sur les trop perçus bruts à raison de dix pour cent. Il est destiné à parer aux événements imprévus.

Dès qu'il aura atteint la moitié du capital social, les prélèvements qui lui étaient affectés se continueront mais seront versés à la Caisse de développement de l'Œuvre.

Art. 57. — La Caisse de développement, le Fonds de réserve ainsi que la Caisse de solidarité sont les résultats de la collaboration de tous les associés, réunis pour la réalisation du même Idéal.

Fruits du travail collectif et nées des efforts communs, les institutions précédentes ainsi que toutes les créations coopératives qui en seront la conséquence, *appartiendront donc, exclusivement et toujours, à l'Œuvre poursuivie.*

Art. 58. — En cas de dissolution anticipée de la Société, aucun associé ne pourra prétendre au partage, soit de la Caisse de solidarité, soit du Fonds de réserve, soit de la Caisse de développement. L'ensemble de ces organismes coopératifs : immeubles, terrains, matériel d'exploitation, marchandises, capitaux disponibles, etc., deviendra la propriété de la commune de Maraussan, mais pour son usufruit seulement.

Cet usufruit servira à la fondation d'œuvres locales et laïques de solidarité, jusqu'au jour où une nouvelle association coopérative, *inspirée du même esprit général*, et acceptant tous les articles fondamentaux des présents statuts, viendra à se constituer. Dans ce cas, la commune de Maraussan devra remettre intégralement à la nouvelle société les valeurs immobilières dont il lui avait été, uniquement, concédé l'usufruit.

On voit que les assises des *Vignerons libres* sont solides. L'œuvre sociale est vigoureusement charpentée. Mais il faut la mettre à l'abri d'un mouvement de réaction possible, il ne faut pas que l'on puisse démolir demain, pour la satisfaction d'intérêts particuliers, l'édifice laborieusement, patiemment construit. Et l'article 59 vient nous offrir la garantie suffisante :

Contrairement à l'article 48 qui accorde à l'assemblée générale les pouvoirs les plus étendus, sont considérés comme articles fondamentaux les articles, 3, 4, 5 indiquant l'objet, le but et le mode de composition de la Société, ainsi que les articles 51 à

59 inclus qui complètent les précédents en définissant l'idéal économique, philosophique et social poursuivi par elle.

Ces articles seront perfectibles, mais sous quelque prétexte que ce soit, jamais ils ne pourront être ni dénaturés, ni amoindris.

III

Nous venons de donner le résumé aussi rapide que possible de l'organisme coopératif paysan de Maraussan.

On a pu voir que ses membres fondateurs ont minutieusement et exactement suivi le plan constitutif d'ensemble, que nous présentions au début de cet article, comme devant être le prototype des groupements socialistes agricoles de production, créés ou à créer par la coopération de consommation. Mais l'œuvre poursuivie par eux n'est pas seulement belle théoriquement. Elle l'est aussi par les résultats moraux et matériels déjà obtenus.

Comme rien n'est éloquent autant que les chiffres, en voici quelques-uns :

Les *Vignerons libres* sont constitués définitivement depuis le 23 décembre 1901. Dès leurs débuts, ils parvinrent à grouper deux organisations syndicales locales : celle des travailleurs de terre et le syndicat agricole ; plus 117 coopérateurs. Leur capital primitif fut de 3.025 francs, représentant 121 parts sociales, de 25 francs l'une.

Ainsi que toutes les tentatives d'émancipation économique poursuivies dans les plus inégales conditions de lutte, les commencements de l'association maraussanaise furent particulièrement laborieux et incertains. Quoique cela, nul camarade ne se laissa aller au découragement et l'on ne tarda pas à connaître les premières satisfactions.

La période commerciale décembre 1901-décembre 1902 accusa, en effet, un ensemble de trop-perçus s'élevant à 15164 fr. 08. Ce résultat dépassait toutes les espérances. Conformément aux statuts fondamentaux la répartition des boni s'effectua ainsi :

Ristourne aux sociétés cliente.....	3187 17
Affecté à la propagande prolétarienne.....	2550 72
— à la Bourse des coopératives socialistes..	635 45
Ristourne aux coopérateurs vignerons *également et uniformément* portée à leur crédit.....	6374 34
A la Caisse locale de solidarité.....	1000 »
Au Fonds de réserve.....	1416 40
Total conforme...	15161 08

Le taux de la ristourne aux sociétés coopératives acheteuses fut de 0 fr. 54 par hectolitre. « La Bellevilloise » seule, reçut pour sa quote-part et pour des achats de quelques mois à peine : 2.146 francs !

La coopérative paysanne poursuivit lentement, mais sûrement sa marche ascendante. En 1903, le nombre des producteurs maraussanais co-associés passe de 121 à 185 et en 1904 le chiffre atteint 195. Le capital social se compose de 226 parts sociales souscrites. Nous donnons ci-joints les résultats : 1° de la gestion de l'année 1903 ; 2° de la gestion du premier semestre de 1904. On aura ainsi des éléments précis d'appréciation.

1° RÉSULTATS DE LA GESTION 1903

1) *Affectations*

α) *Prélèvements sur les Trop-perçus bruts*

	1er semestre		2e semestre		Ensemble	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1. Ristourne à la Fédération Coopérative parisienne.	549	60	1058	70	1608	30
2. Versé à la Caisse de développement de l'Œuvre .	2419	28	925	55	3344	83
3. Versé à la Caisse locale de solidarité	1000	»	500	»	1500	»
4. Versé au fond de réserve (pour solde).....	241	10	»	»	241	10
Totaux Fr.....	4209	98	2484	25	6694	23

3) *Trop-perçus nets*

50 p. 100 aux Vignerons Coopérateurs.....	5320 79	1801 80	7122 59
25 p. 100 aux sociétés coopératives clientes.....	2660 38	900 90	3561 28
20 p. 100 à la Propagande socialiste et Œuvres de Solidarité	2128 31	720 70	2849 01
5 p. 100 à la Bourse des Coopératives et Fédérations d'achats.....	532 07	180 20	712 27
Totaux Fr....	10641 55	3603 60	14245 15
Report des prélèvements sur les Trop-perçus bruts..	4209 98	2484 25	6694 23
1903. — Montant des diverses affectations..... Fr.	14851 53	6087 85	20939 38

2) *Situation de la Société au 31 décembre 1903*

Capital Social souscrit, entièrement versé....	4.775 »
Fonds de réserve statutaire.....	2.485 50
Avoir de la Caisse de développement de l'Œuvre.....	3.344 83
Avoir de la Caisse locale de solidarité.....	2.500 »
Avoir des Vignerons coopérateurs (montant des trop-perçus inscrits à leur Crédit).....	13.444 50
Avoir social ..... fr.	26.549 83

1903. — Vignerons associés au 31 décembre.....	185	—	185 parts souscrites
Syndicats associés au 31 décembre.....	2	—	6 » »
Ensemble ..	187		191 parts.

3) *Expéditions*

Expéditions de vins, 1er semestre..	6.843	hectolitres
— — 2e — ..	9.262	»
Expéditions de l'année, Total..	16.105	hectolitres
Réparti à chaque vigneron co-associé..... Fr.	27 85	1er semestre
— —	9 43	2e semestre
Répartition annuelle..... Fr.	37 28	

2° RÉSULTATS DE LA GESTION DU PREMIER SEMESTRE 1904

1) *Affectations*

a) *Prélèvements sur les Trop-perçus bruts.*

	Fr. C.
Ristourne à la Fédération Coopérative (0.25 par hecto sur 6811 kil. 07.....	1702 75
Versé à la caisse de développement de l'Œuvre (y compris 1775 fr. 30 de l'affaire Collet)....	2459 66
Versé à la Caisse locale de Solidarité.....	500 »
Versé au Fonds de Réserve (pour solde).....	161 44
Total	4823 85

b) *Trop-perçus nets*

25 p. 100 aux Sociétés clientes.....	845 83
20 p. 100 à des Œuvres de Propagande.....	676 65
5 p. 100 à la Bourse des Coopératives et Fédération d'achats	169 16
50 p. 100 aux vignerons coopérateurs.....	1691 64
Total.....	3383 28
Report des prélèvements sur les Trop-perçus bruts.....	4823 85
1904. — Montant des diverses affectations du premier semestre.....	8207 13

2) *Situation de la Société au 30 juin 1904*

Capital social versé	5733	90
Fonds de Réserve	2766	94
Avoir de la Caisse de développement de l'Œuvre	6762	33
Caisse de Solidarité	3000	»
Avoir des Vignerons coopérateurs (montant des Trop-perçus inscrits à leur crédit	15111	32
Total	33374	49

3) *Expéditions.*

Expédition des vins, premier semestre : 8460 hectol. 94.
Plus-value pour chaque action : 7 fr. 35.
Ristourne aux clients, par hectolitre acheté : 0 fr. 10.

Jusqu'ici *Les Vignerons libres* n'arrivent cependant à écouler sous la forme coopérative et l'expédition directe, que le quart environ de leur production vinicole. Les demandes suffisantes leur faisant encore défaut, ils sont toujours dans la nécessité de vendre au négoce biterrois la plus grande partie des vins récoltés. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'ils sont ainsi exposés aux représailles de tous les gros et gras intermédiaires commerciaux qui n'ignorent rien de la besogne émancipatrice poursuivie.

Le jour où les 55 ou 60.000 hectolitres, *par eux* réalisés, seront, *par eux*, exclusivement répartis dans les coopératives ouvrières de consommation, leurs œuvres de solidarité, leurs rouages impersonnels et communistes deviendront des organismes d'une réelle puissance que le prolétariat pourra montrer comme la plus vivante leçon de choses, comme la plus irréfutable démonstration d'un socialisme agraire, *immédiatement possible*.

Si l'on veut connaître l'importance de la fortune terrienne

de nos sociétaires, nous répondrons que les 187 coopérateurs maraussanais possèdent un vignoble global de 480 hectares environ (la moitié du vignoble total de Maraussan). Or, nous avons déjà dit que la valeur moyenne de l'hectare était, dans notre région, de 10.000 francs. Ces 480 hectares représentent, par conséquent, un capital de près de cinq millions.

IV

En ce qui nous concerne particulièrement, nous n'ajouterons plus que quelques mots, et cela pour confirmer, s'il restait encore quelque doute, combien l'exemple d'une œuvre que l'on peut montrer en plein fonctionnement est de beaucoup préférable à toutes les belles théories et aux plus mirifiques discours sur la propagande paysanne.

Encouragés par les avantages réalisés sur le terrain de la coopération de production et stimulés par nous, les travailleurs agricoles et les petits producteurs déjà groupés ont créé dans la campagne une coopérative d'alimentation : *L'Union Maraussannaise*. Sur les 400 familles (1850 hab.) que compte notre petite localité, la nouvelle société sœur a su en réunir très vite 336. Les premiers versements seuls, y compris 500 francs, don des « Vignerons libres », s'élevèrent à près de 5,000 francs !

Les statuts de notre dernière création sont tout aussi altruistes que ceux de l'organisme de production *et 40 p. 100 prélevés sur les trop-perçus nets* devront être annuellement et impersonnellement affectés à une caisse de développement de l'œuvre.

Ajoutons que d'autres institutions prolétariennes complètent, à Maraussan, les précédentes : 1° le *Syndicat agricole local*, fondé le 15 janvier 1901, et composé de camarades, petits et moyens propriétaires vignerons ; 2° la *Caisse rurale*

de Crédit agricole mutuel, qui fut créé en même temps, et dont l'utilité s'est si fortement fait sentir pendant la crise viticole ; 3° le *Syndicat des Travailleurs de terre*, constitué le 1er juin 1891, un des premiers syndicats d'ouvriers ruraux créés dans le Midi. Ajoutons que la municipalité est naturellement entre nos mains : le maire est le président même du *Syndicat des Travailleurs de terre* et l'administrateur de la coopérative de consommation l'*Union Maraussannaise* ; l'adjoint et les quatorze autres conseillers sont tout à la fois coopérateurs et syndiqués.

Tout cet ensemble d'institutions qui se pénètrent et se renforcent donne à la commune de Maraussan un caractère unique. C'est un vrai village coopératif, prolétarien et socialiste. Voilà ce qu'ont fait, dans un obscur village du Languedoc, à force de ténacité et de patience, de simples travailleurs du sol. Puisse cet exemple montrer la route à suivre à tous nos camarades des villes et des champs !

Elie Cathala.

Maraussan (Hérault), octobre 1904

Les « Discours » de Jaurès

(*Fin*) (1).

« Messieurs, le grand phénomène politique, le fait qui, à l'heure actuelle, doit nous préoccuper, parce qu'il dépasse toutes les questions de scrutin et de tactique électorale, c'est que la minorité conservatrice n'ayant pas été, pour telle ou telle raison, par notre faute ou par sa faute, ralliée à la République, il existe aussi une partie considérable de la classe ouvrière qui échappe non pas à la République, mais qui, entraînée par je ne sais quel idéalisme où il se mêle beaucoup de témérité et d'aveuglement, est en train de chercher comme à tâtons un ordre de choses nouveau. Il ne faut pas dire qu'elle veut échapper à la République ; ce qui est vrai, c'est qu'elle veut que les problèmes d'ordre positif et social, que les œuvres qui peuvent améliorer d'une façon effective le sort des masses prennent le pas sur les questions de pure forme politique » (2).

C'est en ces termes que Jaurès s'exprime dans son discours du 11 février 1889, à la veille des élections, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement : le passage ne manque pas de saveur et suggère d'intéressantes réflexions. On ne peut pas, d'ailleurs, d'une façon générale, quand on lit tous les discours de Jaurès dans cette législature 1885-1889, ne pas être frappé de la préoccupation essentielle trahie par lui : il est inquiet de voir la classe ouvrière échapper à la République et c'est déjà, si j'ose dire, avec une inquiétude de défense républicaine qu'il envisage le progrès du socialisme, « de cet idéalisme où se laisse entraîner

(1) Voir notre dernier numéro.
(2) *Discours Parlementaires*, p. 328.

le prolétariat et où il se mêle tant de témérité et d'aveuglement »; et, visiblement, il se demande comment il serait possible d'enrayer ce progrès, comment la République pourrait empêcher la classe ouvrière de se détacher d'elle. Et il se fait la meilleure réponse qu'une bourgeoisie quelque peu intelligente puisse faire à une telle question, la réponse que Waldeck-Rousseau érigea en système : par une politique de réformes sociales.

Waldeck-Rousseau, le dernier grand homme d'Etat de la conservation bourgeoise intelligente, l'auteur de cette loi sur les syndicats qui fut une loi de défense républicaine, Waldeck-Rousseau, que nos socialistes parlementaires et derrière eux, s'il vous plaît, le Congrès international des mineurs (mais l'on sait combien l'esprit révolutionnaire est peu développé parmi cette corporation, objet, à ce titre, de la sollicitude toute particulière de nos législateurs) ont presque célébré à l'égal d'un grand bienfaiteur de la classe ouvrière — Waldeck-Rousseau, on le sait, avait clairement vu la nécessité, pour enrayer le socialisme, d'adopter une politique de réformes sociales, qui rattachât solidement les travailleurs à la République ; et son maître coup, dans la partie d'échecs de la politique contemporaine, fut précisément d'avoir appelé, à côté de lui, dans son ministère de « défense républicaine » — défense républicaine doublement défensive, contre la réaction et contre la Révolution — un des chefs parlementaires du socialisme. On avouera que le coup a réussi largement, réussi dans la mesure où une *habileté politique* peut venir à bout d'un mouvement social ; et si le socialisme n'est pas tout à fait, aujourd'hui, échec et mat, ce résultat, certes, n'est pas dû, en tous cas, à la clairvoyance de nos parlementaires. Mais que parlè je de clairvoyance! Jaurès et Millerand *se sont reconnus* dans la politique de Waldeck-Rousseau, comme on se reconnaît dans le miroir d'une source limpide ; ils n'avaient pas à s'en défier,

ni à en sauvegarder le socialisme, *puisque, pour eux, le socialisme, c'est cela précisément, c'est le réformisme.*

Et, aujourd'hui, que voyons-nous? Un spectacle assez piquant: nous voyons les anciens collaborateurs de Waldeck Rousseau, Millerand en tête, reprocher au ministère Combes de négliger l'œuvre des réformes sociales pour se laisser hypnotiser par le « monomanisme anticlérical ». Et Jaurès, que ce reproche irrite, mais qui ne laisse pas d'en sentir la justesse, de pousser Combes, de le harceler, pour qu'il précipite le vote des retraites ouvrières et de l'impôt sur le revenu. Il faut prendre garde en effet à ne pas provoquer dans le monde du travail une déception trop considérable; c'en serait fait, alors, de la défense républicaine; la Délation fût-elle transformée, par un casuistique à rendre jaloux Loyola lui-même, en un devoir civique supérieur, ne peut pas suffire à maintenir longtemps un parti au pouvoir; il faut craindre, à la fin, les révoltes possibles de la « vertu ». Si, au contraire, on « réforme », si l'on produit au monde ces grandes réformes de laïcité et d'assistance sociale après lesquelles la démocratie souveraine soupire depuis si longtemps, si l'on amorce, tout au moins, ces grandes réformes — il ne faut pas être trop difficile, une réforme dont on a voté *le principe* c'est beaucoup déjà; c'est *l'avenir ouvert*; nous savons que la nature ni la société ne font de sauts; ayons donc l'imagination assez riche, pour voir dans le moindre saut de puce d'une réformette en promenade le pas de géant de la Révolution en marche — oh alors, la démocratie pardonnera tout; elle est pratique, la démocratie; elle n'est pas puritaine; qu'on lui donne seulement du pain et des jeux, et elle est disposée à excuser, voire à applaudir ces procédés de gouvernement, peu délicats, en vérité, condamnables, mon Dieu, oui, à l'extrême rigueur, mais si nécessaires pour mater la réaction, cette réaction toujours prête à

lever la tête et à déloger du pouvoir les gens candides qui ne savent pas, pour s'y maintenir, en user comme elle !

Jaurès donc, — fermons cette digression — dans tous ses discours de 1885 à 1889, laisse voir une préoccupation essentielle : il voudrait que l'on adoptât une politique de réformes sociales, — la politique que Waldeck-Rousseau a inaugurée — pour réconcilier la classe ouvrière avec la République. On ne peut citer tous les passages où cette préoccupation se trahit, mais partout elle éclate. Dans l'exposé des motifs de son projet de caisse de retraites ouvrières, quel argument oppose-t-il aux adversaires de l'intervention de l'Etat ? C'est que si l'Etat n'intervenait pas, ce serait, dans le monde du travail, une immeuse déception, *dangereuse pour la République*. « Nous demandons, écrit il, le concours de l'Etat et du patronat, nous le leur demandons aussi modeste que possible, sans détruire l'économie de la loi et *sans compromettre la paix sociale par la déception infligée au travail* (1). »

Il distingue parmi les ouvriers trois catégories : il y a les indifférents, les volontés inertes, qui se laissent vivre, susceptibles à peine, en temps électoral, d'être tirées de leur torpeur ; il y a les ouvriers « hardis, mais sages » qui travaillent à l'amélioration du sort de leur classe dans un esprit de sagesse et de modération que la République ne peut trop encourager ; et il y a enfin les violents, les aigris, les exaltés, qui profitent des atermoiements des législateurs, pour dénoncer la République aux travailleurs et fomenter une scission « criminelle » entre eux et elle. Il est donc de toute nécessité que la République donne raison aux ouvriers « hardis mais sages (2) » contre les turbulents et les brouillons ; traduisons en langage clair et actuel : il faut que la

(1) P. 375.
(2) P. 371.

République donne raison aux Keufer et autres syndicalistes réformistes et pacifistes, contre les syndicalistes révolutionnaires.

Et voilà tout « le socialisme » de Jaurès ! On le voit, il n'a pas changé ; il n'a pas évolué ; il est resté le républicain réformiste, le « pacificateur social » qu'il était sur les bancs du centre-gauche, de 1885 à 1889. Jaurès n'est, au fond, qu'un disciple de Gambetta, comme Waldeck-Rousseau.

Il semble avoir été toujours obsédé, d'ailleurs, par l'image de Gambetta, et la gloire du grand tribun républicain l'a, sans doute, longtemps empêché de dormir. Et ce que Jaurès a voulu faire, en définitive, c'est jouer le rôle de Gambetta en assouplissant, en élargissant le gambettisme, en l'adaptant aux circonstances nouvelles. Le prolétariat ayant grandi, cette « nouvelle couche sociale » ayant gravi la scène politique, c'est avec elle qu'il entreprit de jouer le rôle que Gambetta joua avec les « couches sociales » immédiatement supérieures. Je veux citer un passage de ce même discours sur les élections, qui me semble le bien montrer « Vous comptez encore, disait-il, sur tout ce personnel de dirigeants de la bourgeoisie républicaine qui fait une bonne partie de notre force, et qui, au scrutin d'arrondissement, doit mettre à notre service son influence locale. Ces dirigeants, messieurs, qui sont-ils ? Ce sont les représentants de ces nouvelles couches sociales dont Gambetta, il y a quelques années, prédisait l'avènement. Elles étaient nouvelles, alors, elles ne le sont plus aujourd'hui... A l'heure présente, le peuple se demande naturellement, et invinciblement, si ces dirigeants de la première heure veulent arrêter à eux, borner à eux le mouvement de la société française, s'ils n'entendent pas reporter sur le peuple en réformes profondes ce qu'ils ont reçu de lui en influence politique et en considération sociale. Je dis donc qu'à moins qu'elles ne se renouvellent par le mélange d'éléments populaires, ces couches sociales

sont épuisées; vous n'y moissonnerez plus la petite élection. Les classes dirigeantes n'auront prise sur le peuple qu'à la condition de cesser d'être dirigeantes et de devenir les associées du peuple en vue de la justice et de l'avenir » (1).

Ainsi donc, les choses sont claires : il ne s'agit que d'ouvrir plus larges les rangs du parti républicain pour y faire pénétrer des éléments populaires et par là le renouveler, le rajeunir ; et, en fait, c'est à quoi Jaurès a abouti. Il s'est tourné vers le prolétariat ; il a pris son langage ; il a semblé se faire socialiste ; il est revenu à la Chambre, en 1893, avec l'étiquette socialiste. Mais cela, c'est le décor extérieur, c'est la robe nouvelle, l'habit de circonstance : le fond n'a pas changé, le vieil homme demeure.

Jaurès réussit ainsi à capter la confiance du prolétariat et à grouper derrière lui une partie des forces populaires, et aujourd'hui, nous avons le Bloc, le grand parti républicain, fortifié d'éléments nouveaux, les représentants des nouvelles couches, venues à la vie politique, et Jaurès en est le Gambetta (2) ; le rêve caressé depuis longtemps est accompli ; le drainage des forces populaires nouvelles, dont Jaurès craignait le divorce avec la République, est chose faite ; les voilà canalisées dans le sillon du vieux parti républicain retapé et rajeuni ; la République est, une fois de plus, sauvée, mais le socialisme est bien malade.

Et maintenant qu'il triomphe, Jaurès ne se contente pas d'être le Gambetta de la situation nouvelle : il voudrait nous

---

(1) *Discours*, p. 328.

(2) Il convient d'ailleurs d'ajouter : *un Gambetta dégénéré*. Gambetta ne subordonna jamais — au contraire, et on lui en fit assez reproche, — les questions techniques et professionnelles aux questions politiques ; il sut être, au pouvoir, autre chose qu'un jacobin étroit à qui une casuistique de Cagliostro philosophique prête seule, pour les naïfs, une apparence de largeur de vues.

prouver que, si, lui, Jaurès est bien un gambettiste, Gambetta, par contre, fut un jaurèsiste... avant la lettre. N'a-t-il pas voulu établir l'autre jour, à la Chambre, que Gambetta avait projeté je ne sais quelles négociations avec Bismarck ? C'est le point délicat, en effet, le défaut de l'armure du Bloc ; le « pacifisme » est à l'ordre du jour, c'est vrai : il n'empêche, les radicaux restent encore très *chatouilleux* sur cette question de l'Alsace-Lorraine, et Clémenceau ne ménage pas son ironie aux « béleurs » de paix à outrance. Mais si Gambetta, le grand patriote et le grand républicain, rêva, lui aussi, ce que rêve Jaurès, la pacification internationale et risqua même, à cet effet, un projet de voyage à Berlin, quel atout dans la politique de Jaurès ! et, couvert de l'autorité — patriotique et républicaine — de Gambetta, que de résistances il pourrait vaincre, et comme le Bloc serait consolidé !

Quoi qu'il en soit, telle est la méthode dite de pénétration socialiste. Le pont-levis du vieux château-fort bourgeois s'est abaissé ; de nouveaux éléments ont été admis ; ils sont entrés ; ils ont pris place dans les différentes *chambres* qui leur étaient destinées, et, ma foi, trouvant les choses fort bien arrangées ainsi, ils s'imaginent le plus sincèrement du monde et essaient de faire croire à ceux qui sont restés dehors et devant qui le pont-levis s'est redressé, qu'un grand progrès a été accompli, que la Révolution est en marche, et le socialisme à moitié réalisé. D'ailleurs, qu'on se rassure : le pont-levis s'abaissera encore ; il ne va pas rester levé dans une attitude farouche de bouderie éternelle ; que les ouvriers dosent leur hardiesse d'une quantité convenable de sagesse bourgeoise, et, eux aussi, ils entreront, ils prendront place, et le *dignus es entrare* sera solennellement prononcé par les anciens, les aînés. Et finalement, sans doute, tout le monde sera admis : au banquet de la vie, tous seront de fortunés convives ; et les temps seront révo-

lus. La joie, la liberté, la paix, la raison, le bonheur, la concorde et la fraternité s'ébattront à l'aise en rondes idylliques, et le Peuple, assis au haut-bout, dans la grand'salle, — on est démocrate ou on ne l'est pas — couvé d'un œil attendri par sa sœur aînée, la Bourgeoisie intelligente, s'assoupira doucement au son des violes et des flûtes.

« Il faut préparer, écrit Jaurès (1) l'émancipation définitive des travailleurs par l'association et le capital collectif, avec le concours de la partie la plus généreuse et la plus éclairée de la bourgeoisie. La bourgeoisie n'a rien à perdre aux transformations les plus profondes de la société, car elle est intéressée à ne plus compter, à ne plus valoir que par ce qu'elle a de meilleur en elle : la science. Or la science est, comme le travail, une force impérissable ; la science est toujours la lumière nécessaire du travail ».

Jaurès écrivait cela en 1886, dans l'exposé des motifs de son projet de Caisse de retraites ouvrières et Jaurès écrit cela, aujourd'hui encore, tous les jours, sous des formes plus ou moins changeantes. Il nous dira : vous voyez bien, je suis et j'ai toujours été socialiste, une unité profonde gouverne ma vie. Oh oui, nous voyons bien. Nous voyons bien, en effet, que Jaurès ne fut jamais qu'un démocrate vulgaire et qu'une unité gouverne sa vie, profonde, s'il y tient, mais socialiste, non pas. Le récent programme de Carmaux n'est qu'une nouvelle édition, considérablement augmentée d'ailleurs, mais non corrigée, de cette « émancipation des travailleurs par l'association et le capital collectif ». On sait ce qu'en vaut l'aune. Participation aux bénéfices, élévation des travailleurs à la dignité de co-actionnaires, entrée de représentants ouvriers dans les assemblées générales des sociétés anonymes, parlementarisme industriel — comme digne

(1) Page, 376.

pendant et prolongement de l'autre — mais ce sont là de vieilles choses bien connues, et que les ouvriers conscients, les ouvriers révolutionnaires ont dénoncées comme des méthodes de domestication ouvrière. C'est une resucée de 1848. Jaurès ne le cache pas, d'ailleurs. « La pensée même qui animait les hommes de 1848 nous a guidés ; seulement nous avons appris à être plus timides et à procéder plus lentement (1) ». Oh oui, nos démocrates actuels ont appris à être plus timides ; et si 1848 ne fut déjà que la comédie de 1793 (2) nous n'en avons plus aujourd'hui que la farce, une farce plate et sans grandeur ; et décidément, ces glorieuses traditions de la grande Révolution, dont le socialisme est dit-on, l'héritier, sont animées d'un *crescendo* lamentable de dégénérescence. « Ainsi, écrit encore plus loin Jaurès (3), la proposition que nous vous soumettons, en même temps qu'elle pourvoit au strict nécessaire, tourne les yeux de tous les travailleurs vers cet idéal d'indépendance économique, de paix et de bon accord dans le travail que nos maîtres de 1848 avaient si présent, si lumineux au cœur et à l'esprit et qui semble s'être un peu obscurci aujourd'hui dans les soucis subalternes de la politique quotidienne. »

Idéal d'indépendance économique, de paix et de bon accord dans le travail, voilà bien, en effet, un idéal à la 1848! Jaurès, à ceux qui reprochaient à son projet de n'être qu'une copie de la loi allemande, répond que l'esprit n'est pas le même, que la loi allemande, ne s'est proposée que de désarmer l'agitation socialiste et qu'elle ferme l'avenir au lieu de l'ouvrir. Sa proposition au contraire, concilie le bien-être et la liberté, ces deux aspirations essentielles de la classe ouvrière « Donnons, écrit-il (4), tout d'abord, aux cor-

(1) Page 365.
(2) Voir *Marx. Le Dix-huit Brumaire.*
(3) Page 366.
(4) P. 374.

porations ouvrières, un peu de capital tous les ans et, en vertu de cette force reproductive indépendante du travail lui-même, les travailleurs, avant un siècle, posséderont une très large part des instruments de travail ». Autrement dit, engrenons de plus en plus étroitement les ouvriers au système capitaliste, inoculons le capitalisme aux corporations ouvrières, et ce sera l'émancipation *définitive* des travailleurs, les prolétaires auront conquis l'indépendance économique ! Il est singulier que les syndicats ne veuillent pas d'une telle indépendance et qu'elle leur paraisse au plus haut point dangereuse. Evidemment, ils sont animés d'un mauvais esprit ; les ouvriers « hardis mais sages » le voudront bien, eux, et Keufer et Briat se chargent de leur démontrer les avantages mirifiques de cette indépendance *pour l'ordre et le progrès* selon le cœur d'Auguste Comte, le grand penseur de la Troisième République.

La loi allemande ne s'est proposée, affirme Jaurès, que de désarmer l'agitation socialiste ; elle ferme l'avenir, au lieu de l'ouvrir. Nous savons que pour Jaurès le moindre bout de réforme est une amorce à de formidables progrès et son imagination est si complaisante et si riche que, pour lui, il n'est pas jusqu'au vote des fonds secrets qui ne soit un acheminement certain vers le haut idéal socialiste.

Il ne faudrait pas, cependant, qu'il nous prît pour plus naïfs que nous ne sommes. Si la loi allemande s'est proposée surtout de désarmer l'agitation socialiste, il me semble en avoir assez dit pour établir que le projet de Jaurès n'avait pas, non plus, d'autre but. Seulement, il y a mis plus de formes... démocratiques. En Allemagne on peut oser ce qu'on ne saurait se permettre en France, et les méthodes de domestication ouvrière doivent un peu varier, quand on passe la frontière d'une république démocratique. Il les faut plus subtiles, plus rusées, plus enveloppées. Il faut que les ouvriers aient au moins l'illusion de la liberté et de l'indé-

pendance ; améliorer leur situation matérielle ne suffit plus. On inventera donc la démocratie économique, le parlementarisme industriel ; on modèlera l'économique sur le politique ; la République élargira son domaine et débordera sur la production. Le syndicat deviendra obligatoire ; l'arbitrage aussi ; mais l'usine étant transformée en une arène électorale, malgré toutes ces obligations, on sera pleinement libre, démocratiquement libre, libre de ne pas être libre, libre surabondamment, copieusement, *perinde ac cadaver*. Le citoyen n'est-il pas libre, politiquement ? Tous les quatre ans, ne fait-il pas acte de liberté souveraine en déposant dans l'urne, solennellement, un petit bout de papier blanc ? Elargissons donc le domaine de la liberté du terrain politique au terrain économique ; faisons cesser cette intolérable contradiction du Souverain-esclave, souverain ici, esclave là, et « l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes » sera un fait accompli.

Au fond, ce que Jaurès appelle émancipation des travailleurs, c'est leur embourgeoisement, leur assimilation à la civilisation bourgeoise. Nous croyions, nous, dans notre candeur insondable, qu'il appartenait à la classe ouvrière d'apporter au monde un type nouveau de civilisation, que c'était là sa mission historique ; et, pour nous, loin de se mêler aux institutions bourgeoises au risque de s'embourgeoiser, la classe ouvrière devait, au contraire, pour garder son originalité, conserver vis-à-vis de la société actuelle une attitude invinciblement hostile et édifier *contre elle* ses propres institutions : c'est ce que nous appelions la lutte de classe. Il paraît que ce n'est pas cela du tout, que nous n'y étions pas : pauvres rêveurs ! L'émancipation du travail *véritable* et *définitive*, c'est l'élévation des ouvriers à la dignité de bourgeois, c'est l'adaptation des modernes Barbares à la « culture » bourgeoise. La Bourgeoisie, c'est la Science, Jaurès nous le disait tout à l'heure ; et elle n'a rien

à perdre aux transformations les plus profondes de la société, puisque ce qu'il y a de meilleur en elle, la science, est une force impérissable... comme le travail. Qu'elle prenne seulement par la main, en sœur aînée intelligente et généreuse, ce pauvre frère cadet du travail, jusqu'ici si déshérité, et qu'elle le conduise dans la voie royale de l'Émancipation !

C'est ainsi qu'il faut *élever* le niveau de l'enseignement primaire jusqu'à celui du secondaire. Le fils du prolétaire n'a-t-il pas le droit d'être initié, aussi bien que le fils du bourgeois, aux merveilles de la littérature grecque ? Ne faut-il pas qu'il apprenne, lui aussi, à goûter Homère et Platon ? (1). Pourquoi lui refuser la haute culture générale à laquelle peut parvenir le fils du bourgeois, pourquoi le sevrer des hautes joies de la science et de l'art ? Élevons donc le niveau de l'enseignement primaire et pour cela élevons le niveau des maîtres de cet enseignement, en invitant les maîtres de nos lycées et de nos facultés à aller vers eux, et « lorsque vous aurez établi cette correspondance, cette communication étroite de tous les ordres d'enseignement, pour élever peu à peu l'enseignement primaire, alors vous aurez assuré à la démocratie française un enseignement digne d'elle, vous aurez préparé, par la coordination et la coopération de tous les enseignements, d'un bout à l'autre de l'échelle, *l'unité et la continuité de toutes les classes sociales* » (2).

Nous soulignons la fin de la citation, elle est caractéristique, nous retrouvons ici l'unité et la continuité chères à Jaurès. Mais comme tout cela est clair ! Voilà bien, en effet, les conceptions traditionnelles de la démocratie en matière d'enseignement. La démocratie est idéaliste et très *aristo-*

(1) Voir *Discours de l'organisation de l'enseignement primaire*, p. 136.
(2) *Id.* p. 343.

crate, au fond. Elle a le mépris du travail manuel. Elle prise avant tout la culture générale, à la mode bourgeoise. Elle dispute l'école à l'Église, mais ses idées pédagogiques sont infectées du même spiritualisme, c'est le même culte de l'Idéologie abstraite, et, même lorsqu'elle daigne organiser ce qu'elle appelle des écoles professionnelles, elle garde ses préjugés bourgeois et idéalistes. Comme dit Peguy (1) « il faut que cet enseignement professionnel ne fasse pas faire une profession ; si on utilise un métier il devient un métier industriel, vulgaire, commun ; il devient un métier comme tout le monde peut en avoir ; il n'est plus un métier universitaire, un métier noble, un métier gouvernemental, un métier scolaire, un métier que l'on peut mettre sur les programmes et que les inspecteurs peuvent inspecter ». « Quand les grandes révolutions jaurésistes auront fait pénétrer le socialisme gouvernemental dans le monopole de l'enseignement, on ne fera point du travail vrai, à rendement industriel et social ; mais on fera du beau faux travail réglementé, du beau travail feint, du travail manuel pour avocats et pour notaires, des schèmes et des imaginations de travail manuel, du travail manuel de la réalité du monde sensible. »

Oui, c'est cela. Il y a, d'un côté, la Science, les vastes synthèses cosmologiques, cosmogoniques et métaphysiques, et de l'autre, l'humble travail manuel, pure routine, indigne d'un homme libre, pensait Aristote avec toute l'antiquité et pense encore la Démocratie moderne. Pour que le travail s'émancipe, il faut qu'il s'initie à ces vastes synthèses, à cette culture générale, qui, seule, fait l'homme véritable. Élevons donc le niveau de l'enseignement primaire, créons des Universités populaires, *civilisons* les classes ouvrières!

---

(1) Voir *Quatrième cahier de la 6e série*, p. 24.

Les socialistes, jusqu'ici, avec Proudhon et Marx, croyaient que la théorie sortait de la pratique, que la science était née du travail, et que rien, par conséquent, n'est plus désastreux, au point de vue éducatif, que la séparation de la théorie et de la pratique. Ils préconisaient un système d'enseignement qui, sur la base du métier, fît de chaque homme un savant et un artiste. Et s'ils repoussaient le monopole de l'enseignement par l'État, c'est qu'à leurs yeux l'enseignement d'État est aussi idéologique que l'enseignement d'Église, et perpétue la division de la société en intellectuels et en manuels, ceux-là dominant nécessairement ceux-ci, et incarnant l'État. Le socialisme a précisément pour but de mettre fin à ce divorce, source de toute exploitation, et de résorber la science dans le travail, comme l'État dans les organisations ouvrières. Les ouvriers doivent acquérir, avec la capacité scientifique, la capacité politique et faire évanouir en leur force collective, qui aura cessé de s'aliéner entre les mains de puissances transcendantes et extérieures, l'*Etat pensant*, et l'État tout court, — c'est le précepte essentiel du socialisme moderne.

Ce n'est pas ainsi que la démocratie envisage les choses. La démocratie, loin de vouloir faire disparaître les intellectuels, ne cherche qu'à en multiplier l'espèce et par là même à augmenter indéfiniment le rôle de l'État, qui en est l'organe et l'instrument de domination. « Etat ? qu'est-ce que cela ? Ouvrez les oreilles, je vais vous parler de la mort des peuples. L'État, c'est le plus froid des monstres froids : il ment froidement et voici le mensonge qui rampe de sa bouche : « Moi, l'Etat, je suis le peuple... » Beaucoup trop d'hommes viennent au monde : l'État a été inventé pour ceux qui sont superflus. Voyez donc comme il les attire, les superflus ! Comme il les enlace, comme il les mâche et les remâche !... Voyez donc ces superflus, ils volent les œuvres des inventeurs et les trésors des sages : ils appellent leur vol

civilisation et tout leur devient maladie et revers ! Voyez donc ces superflus ! Ils sont toujours malades, ils rendent leur bile et appellent cela des journaux. Ils se dévorent et ne peuvent même pas se digérer !

« Voyez donc ces superflus ! Ils acquièrent des richesses et en deviennent plus pauvres. Ils veulent la puissance, et avant tout, le levier de la puissance, beaucoup d'argent, — ces impuissants. Voyez-les grimper, ces singes agiles ! Ils grimpent les uns sur les autres, et se poussent ainsi dans la boue et l'abîme. Ils veulent tous s'approcher du trône : c'est leur folie. Comme si le bonheur était sur le trône ! Souvent la boue est sur le trône, et souvent aussi, le trône est dans la boue. »

Ainsi parle Zarathoustra, mais la Démocratie n'aime pas Zarathoustra, destructeur de toutes les idoles, anciennes et nouvelles. La démocratie veut multiplier les superflus ; elle veut accroître la puissance de l'Etat, qui a été inventé pour les superflus. Des ouvriers eux-mêmes, des producteurs, elle veut faire des « intellectuels » ; elle ne conçoit pas autrement l'enseignement. Elle organisera le travail et la production de manière si merveilleuse, que tout le monde jouira de *loisirs divins* et pourra faire sur l'agora beaucoup de politique, d'art et de philosophie. On bavardera, on platonisera tout à son aise, on ira au théâtre, et la richesse viendra toute seule et coulera même à pleins bords ! C'est ainsi que la démocratie et Jaurès entendent l'émancipation du travail ! C'est assez dire combien nous sommes loin même de toute apparence de socialisme.

« Vous êtes des nôtres », s'écrie pourtant Rouanet dans la *Revue Socialiste* (1), au lendemain d'un discours de Jaurès sur le protectionnisme (8 mars 1887), et voici la phrase qui, dans ce discours, remplit d'aise le cœur socialiste de

(1) Numéro du 3 avril 1887.

Rouanet : « Je déclare, avait dit Jaurès, que je ne suis pas un ennemi du régime protecteur ; non seulement je reconnais, avec beaucoup de mes collègues, qu'il peut être bon de déroger aux principes du libre-échange, mais j'ai la conviction absolue que la protection, entendue d'une certaine manière, répond aux exigences de l'idée démocratique ; seulement il faut qu'elle soit entourée de certaines précautions, qu'elle soit complétée par certaines mesures de justice sociale. » Et là-dessus, Rouanet d'écrire : « Bravo, monsieur ! voilà de la bonne et saine politique économique. Mais savez vous que vous frisez terriblement le socialisme et que si vous faisiez un pas de plus dans cette voie, vous tomberiez, sautant à pieds joints par-dessus l'extrême-gauche, en plein parti socialiste. »

Jaurès a fait dans cette voie un pas de plus, et même plus d'un pas, mais il faut croire qu'il y a des choses qu'on peut friser terriblement sans jamais y atteindre ; c'est l'histoire de la ligne dite asymptote ; et ce certificat de socialisme, accordé par Rouanet en 1887 à Jaurès, ne prouve qu'une chose, c'est que Rouanet n'entendait guère mieux le socialisme en 1887 qu'il ne l'entend aujourd'hui, et que ces deux excellents démocrates pouvaient s'entendre très bien déjà, dès cette époque. Que la protection, en effet, réponde aux exigences de l'idée démocratique, c'est bien possible ; la démocratie, comme l'entendent du moins nos démocrates, c'est le protectionnisme universel, l'Etat-Providence prenant tout le monde sous sa haute sauvegarde, et il est bien sûr que si l'Etat accorde des primes à des sucriers, cela n'est admissible que si, par contre, il accorde à d'autres corporations, aussi intéressantes, n'est-il pas vrai, et faisant partie au même titre du Souverain, à ces honnêtes travailleurs, par exemple, d'égales menues faveurs. C'est ce qui s'appelle compléter la protection « par des mesures de justice sociale. » Donnant donnant. Vous voulez des primes,

des droits de douanes, ô capitalistes ? Très bien. Nous voulons bien que l'Etat vous en accorde, mais c'est à la condition qu'il donnera à nos clients, ouvriers ou paysans, de meilleurs salaires, de meilleures conditions de vie et de travail. Que la solidarité ne soit pas un vain mot ! surtout la solidarité républicaine ! sinon, les gens qui prêchent la lutte de classe auraient raison, et ce serait, pour la République, l'abomination de la désolation.

Un démocrate bourgeois — voilà donc ce que nous livre l'analyse de tous ces discours de Jaurès, de 1885 à 1889, où nous devions trouver, paraît-il, les germes incontestables d'une évolution prochaine vers le socialisme, que dis-je même, un socialisme tout à fait authentique, intellectuel encore, c'est vrai, mais prêt à entrer dans la réalité des faits et du combat. Et l'on aura beau creuser les conceptions du centre-gaucher : d'alors à moins d'être dupe des mots et des apparences, on n'y découvrira rien de socialiste. Or ces conceptions, nous les retrouvons dans la politique actuelle de Jaurès. Nous avons donc le droit de dire qu'il n'a pas varié. Mais l'Affaire, me dira-t-on, a révélé cependant Un Jaurès révolutionnaire ? Peuh, à voir ce qu'est devenu le « dreyfusisme de Jaurès » et de ses suivants, on peut juger de sa primitive profondeur. Des gens qui abusent de la Raison d'Etat, comme en abusent nos gouvernants actuels, alors que le dreyfusisme était essentiellement la révolte *contre toute Raison d'Etat*, n'ont plus le droit de se réclamer de l'Affaire, — cette Raison d'Etat s'appelât-elle la raison de la Démocratie très sainte, très apostolique et très romaine.

Quant au Jaurès de la législation 1893-1898, pour juger de la valeur de son opposition socialiste, il nous suffira, pour terminer, de livrer aux méditations des lecteurs du *Mouvement*, cette solennelle déclaration, que je cueille dans le dis-

cours sur le budget de 1895 (1) ; « Oui, Messieurs, nous qu'on accuse d'être des opposants quand même, d'être des hommes de bruit, d'obstruction, d'opposition systématique, cherchant simplement à entraver le fonctionnement du régime parlementaire, ou à inquiéter les cabinets et à les fatiguer par une opposition incessante, du jour où un ministre des finances a inscrit dans son budget une proposition, si modeste, si timide soit-elle, qui est une première affirmation pratique des idées de justice sociale dont nous nous réclamons, *oh ce jour-là, sur ce point, nous sommes devenus, nous sommes et nous resterons des ministériels à outrance.* »

Edouard Berth.

---

(1) P. 833

LES FAITS POLITIQUES

ETATS-UNIS

Les élections et les voix socialistes.

La grande élection quadriennale a abouti au triomphe de Théodore Roosevelt. L'apôtre de la « vie à outrance » est réinstallé président avec une majorité écrasante, et, en somme, sans précédent. Le Parti Démocrate avait espéré conquérir le pouvoir, ou tout au moins n'être battu que très honorablement, en présentant un homme sage, un conservateur, le juge Parker. Sa défaite a été bien plus grave qu'il y a quatre ans, alors qu'il chauffait la candidature du prétendu radical William Jennings Bryan.

Dès le début de la campagne électorale, c'est-à-dire quand tous les partis eurent désigné leurs candidats, on reconnut généralement que le choix fait par le Parti Socialiste était fort heureux. D'un côté, nos champions pour la présidence, — Eugène Debs, — et pour la vice-présidence — Benjamin Harford, — ont acquis, comme propagandistes, une autorité exceptionnelle, et jouissent de la confiance à peu près illimitée de notre prolétariat organisé. D'un autre côté, le juge Parker était « une quantité » presque totalement inconnue dans la politique américaine, et il déplaisait aux éléments les plus avancés du Parti Démocrate, en raison de ses accointances. Sa désignation était, en effet, l'œuvre de M. David Hill, un des politiciens les plus corrompus et les plus cyniques de notre pays, et de M. Patrick Mac Carren, sénateur de l'Etat de New-York, et dont l'on affirme qu'il est, — aux appointements de vingt-cinq mille dollars

125.000 francs) — l'agent parlementaire de la Standard Oil Company, autrement dit, du Trust du Pétrole.

Un autre fait plaidait en notre faveur, bien qu'il fût aussi un peu dangereux pour nous, ou que, du moins, nous fussions fondés à en concevoir quelque inquiétude. Je veux parler d'une résurrection possible du mouvement populiste, représenté par le démagogique Parti du Peuple. Cette organisation, qui avait fusionné avec le Parti Démocrate, manifestait des tendances séparatistes depuis qu'elle s'était vainement efforcée de faire choisir William Jennings Bryan comme candidat présidentiel. Notre parti ayant fait récemment des recrues très nombreuses, nous nous demandions si nous ne courions pas le risque de voir beaucoup de celles-ci, imprégnées à un degré encore insuffisant de notre philosophie sociale et de nos principes de tactique, se laisser entraîner par une vague de sentiment populiste.

Eh bien, le Parti du Peuple a reparu, et il a eu son candidat, M. Thomas Watson, bien connu chez nous pour son *Histoire de France*, sa *Vie de Napoléon* et d'autres ouvrages. Et cette épreuve a obligé notre pays à constater l'impossibilité de regalvaniser le cadavre populiste, et, en même temps, la solidité du Parti Socialiste, dans l'est comme dans l'ouest, et dans le nord comme dans le sud.

Il va de soi que nous avons mené contre tous les partis bourgeois la même campagne sans atténuation ni compromission. Nous n'avons pas ménagé nos adversaires de gauche plus que ceux de droite, et nous avons repoussé avec un égal mépris toutes les propositions de combinaison ou d'alliance. Grâce, en grande partie, à l'admirable dévouement de notre secrétaire national, le camarade William Mailly, nous avons mené, sur l'entière étendue de notre immense pays, une campagne dont l'activité et les répercussions ne se peuvent comparer à rien de ce qui s'est jamais fait dans ce genre. J'en parle en connaissance de cause, ayant moi-

même parcouru de douze à treize mille milles (de 19.000 à 21.000 kilomètres), pour tenir des meetings dans toutes les régions de l'Union.

Au moment où je vous écris, le recensement officiel des suffrages exprimés n'est pas encore publié. Il est donc impossible d'établir avec une absolue exactitude ce qu'a été le vote socialiste. Il n'en est pas moins sûr que nous avons réalisé des gains énormes. Nos suffrages forment un total qui doit surpasser de beaucoup le demi-million, et qui s'élève sans doute à environ 600.000. Il y a quatre ans, nous n'avions recueilli dans le pays entier que 97.730 voix. En 1902, c'est-à-dire dans l'année de la grande grève des mineurs d'anthracite, le total de nos suffrages se chiffrait par 229.762 pour le renouvellement du Congrès (Parlement fédéral) et des Législatures (Parlements respectifs des Etats fédérés). Or, je le répète, il est très probable que cette année nous sommes à 600.000.

Et nos progrès sont encore plus considérables en réalité que ne l'indique la différence entre 600.000 et 230.000, car il est évident que le vote de 1902 était puissamment influencé par un événement exceptionnel, la grève de Pensylvanie.

Dans l'Illinois, nous avions recueilli 9.687 suffrages en 1900 et 20.167 deux ans après. Cette année, le total s'est élevé à environ 75.000 ainsi que le montrent les données officielles que l'on connaît déjà. Chicago seule a assuré 42.000 voix à notre parti. D'ailleurs, nous avons pu faire élire dans cette ville deux membres de la législature de l'État.

Dans le Wisconsin, 7.095 électeurs en 1900, et 15.957 en 1902, s'étaient prononcés en faveur de notre programme. Nous en sommes maintenant à 35.000, et la Législature compte quatre de nos camarades. Il est même probable que le recencement définitif nous attribuera un cinquième siège de Représentant (Député), et un siège de Sénateur.

Dans l'État de New-York, nos voix sont au nombre de 45.000, au lieu de 23.400 en 1902.

Dans le Missouri, elles ont passé du total de 5.335 à celui de 20.000 ; en Californie, du total de 9.592 à celui de 30.000.

Ces exemples suffisent à prouver que ce n'est pas seulement au point de vue global que le vote socialiste s'est accru. L'augmentation a pu être constatée dans toutes les régions du pays, et presque partout elle s'est montrée formidable.

Il n'y a qu'un État où nous ayons à enregistrer une régression. Il s'agit du Massachusetts, et il faut dire que les pertes subies par nous sont importantes. Le nombre de nos suffrages est inférieur à celui de 1902, et nous n'avons plus personne dans la Législature. Ce qui est pis, c'est que les diminutions dont nous souffrons nous ont été infligées dans des localités que nous étions fondés à considérer comme des forteresses de notre parti. Et pourtant le vote socialiste a augmenté dans d'autres parties de l'État. Il est vrai que la défaite nous a peu surpris, le travail d'organisation ayant été depuis longtemps négligé dans le Massachusetts.

Peut-être nos camarades de cet État, que nous étions habitués à voir à notre avant-garde, vont-ils à présent se réveiller, se remettre à la besogne. Espérons-le du moins (1).

En résumé, c'est un réel progrès que le socialisme américain vient de constater. De vastes perspectives s'ouvrent pour nous aux États-Unis. L'avenir le prouvera.

John Spargo.

New-York, 15 novembre 1904.

---

(1) Nous devons signaler aussi l'échec du « Parti ouvrier socialiste » de Daniel de Léon, dont les luttes contre les autres socialistes des États-Unis sont bien connus.

LES PARTIS SOCIALISTES

ALLEMAGNE

Conférence des femmes socialistes

L'organisation des femmes socialistes prend une importance croissante dans le parti socialiste allemand. La conférence qui a été tenue à l'occasion du Congrès national de Brême, en a fourni une preuve nouvelle.

Nous devons la signaler aux lecteurs du *Mouvement socialiste*, en quelques mots : le simple rappel sommaire de cet événement récent, pourra, plus que toute dissertation, servir d'utile exemple.

Constatons d'abord que, au Congrès de Brême, il y avait quinze femmes, déléguées de groupes : les citoyennes Ottilie Baader (Berlin), Baumann (Altona), Bauschke (Berlin), Greifenberg (Augsbourg), Jung (Niederbarnim), Kaehler (Bromberg et Magdebourg), Lungwitz (Dresde), Lutz (Berlin), Mirus (Francfort-sur-le-Main), Poetzsch (Leipzig), Thiel (Teltow-Beeskow), Wartenberg (Ottensen), Zeise (Cologne) Zietz (Hambourg), Klara Zetkin (Stuttgart).

La citoyenne Baader fit partie du bureau du Congrès, à titre de secrétaire ; la citoyenne Zietz, nommée rapporteur de la Commission de vérification des mandats, prit une part active aux débats, et principalement à ceux qui eurent lieu sur le « cas Schippel » et sur le Premier-mai. La citoyenne K. Zetkin fut réélue membre de la Commission de contrôle et prit la parole dans la discussion des questions de la grève générale et de la lutte antialcoolique.

La conférence des femmes-socialistes eut lieu le 17 septembre, à Brême, pendant le Congrès ; il y avait, en outre des citoyennes plus haut citées, les citoyennes Bollmann (Halberstadt), Bosse, Meyer et Schaefer (Brême) ; Fahrenwald et Rost (Hambourg) ; Goeckeritz (Reichenbach) ; Karstens (Neumünster), Riemann (Stralsund), Plum (Essen), Rie-

mann (Chemnitz), Wackwitz (Wittenberge) et six délégués hommes.

Les séances de la Conférence furent présidées par les citoyennes Zietz et Zetkin, et on choisit comme secrétaires les citoyennes Riemann et Bosse.

La conférence eut un plein succès. On y comptait 33 délégués, alors qu'il n'y en avait eu que 20 à la conférence tenue à Munich.

Un certain nombre de questions intéressant plus spécialement les femmes y furent traitées. La citoyenne O. Baader, qui est la « personne de confiance » des femmes socialistes d'Allemagne lut un très intéressant rapport sur le mouvement féministe socialiste, du mois d'août 1903 au mois de juillet 1904.

L'ordre du jour comprenait ensuite un rapport sur la propagande générale, par la citoyenne Greifenberg. Après la lecture de ce rapport, la résolution suivante fut votée : recommandation aux « femmes de confiance » de s'entendre, autant que possible avec les « Kartells » syndicaux (les équivalents de nos Bourses du travail), pour travailler à l'organisation des ouvrières, en portant leurs premiers efforts sur celles dont les maris sont déjà organisés.

La Conférence demanda aussi que la commission de revision des statuts du Parti comprit des femmes ; le Congrès leur donna satisfaction en nommant les citoyennes Zietz et Zetkin membres de cette commission.

Sur cette même question de la propagande générale, la Conférence émit le vœu que l'on fît une propagande plus intensive dans l'Est de l'Allemagne ; cette région est formée par la Prusse proprement dite et la Poméranie, qui sont des pays surtout agricoles, et par les « Provinces polonaises » qui sont industrielles, mais très catholiques : genre de production et religion concourent à maintenir chez les femmes de ces contrées une mentalité arriérée.

La Conférence demanda en outre que, lorsqu'une conférencière est envoyée en tournée de propagande, on ne lui donne pas seulement mandat de faire des réunions publiques, mais aussi de rester plusieurs jours pour travailler l'esprit des femmes de la localité.

Enfin, la citoyenne Baader fut priée, sur la demande des femmes socialistes d'Elberfeld, de préparer la publication

d'un journal de la Vallée de la Ruhr (important bassin houiller et industriel de Westphalie.)

Une autre question importante à l'ordre du jour fut la protection de l'enfance. Après avoir entendu le rapport de la citoyenne Zietz, la Conférence affirma que la loi de protection de l'enfance, entrée en vigueur le 1er janvier 1904, ne répond pas à son but, et qu'elle n'empêche nullement l'exploitation de l'enfant, et elle demanda, au double point de vue de l'avenir du prolétariat et de l'avenir de la nation :

1° L'interdiction *absolue* d'employer dans l'industrie, le commerce, l'agriculture, la *sylviculture*, le travail domiciliaire, le service domestique, des enfants en âge scolaire ou pré scolaire ;

2° L'extension de l'âge scolaire à 14 ans révolus ;

3° La réduction de la durée maxima de la journée de travail à 6 heures pour les travailleurs de 14 à 18 ans ;

4° La création de l'instruction professionnelle obligatoire pour les deux sexes ;

5° Un contrôle effectif de la législation, et pour cela, l'augmentation du personnel d'inspection du travail dans l'industrie, et que ce personnel (hommes et femmes), soit pris dans le monde ouvrier ;

6° L'interdiction d'employer des enfants de moins de 14 ans comme porteurs ou crieurs de journaux du parti (recommandation utile, le Parti ayant plus de 50 journaux quotidiens) ;

7° L'enquête, par les « femmes de confiance », sur le nombre et l'âge des enfants qui, dans leurs localités respectives, sont sans surveillance aucune pendant toute la journée, le père et la mère travaillant au dehors.

La Conférence s'occupa ensuite de la liberté d'association et de réunion ; ce fut encore la citoyenne Zietz qui fit le rapport, et l'on vota les conclusions suivantes :

1° Protestation contre les législations des Etats fédérés qui limitent la liberté d'association et de réunion pour les femmes ; et contre l'interprétation toujours favorable « aux dames » et défavorable aux femmes prolétaires, dans les Etats où la loi accorde quelques latitudes aux femmes ;

2° Revendication d'une liberté d'association et de réunion, unique pour tout l'Empire allemand, et la même pour tous, sans distinction de sexe, ni de classe ;

3° Suppression de la police politique, dont les femmes propagandistes souffrent comme les hommes.

On examina ensuite diverses questions de presse, sur un rapport de Kaehler ; et, à cette occasion, Klara Zetkin annonça que, à partir du mois de janvier, la « Gleichheit » (l'Égalité), le si intéressant périodique qu'elle publie à Stuttgart, donnerait un supplément de quatre pages consacré à la Puériculture et à l'Économie domestique.

Baader donna connaissance de son rapport sur la journée de dix heures. La Conférence décida de s'en tenir, sur cette question, aux résolutions des conférences antérieures demandant la journée de dix heures comme un acheminement vers la journée de huit heures. Riemann demanda que le travail à domicile soit soumis à cette même règle de la journée de dix heures.

Et la Conférence termina ses travaux en réélisant O. Baader comme « personne de confiance ».

Puisse l'importance prise par cette conférence servir de stimulant au zèle de nos camarades françaises, et espérons qu'au prochain Congrès national du *Parti socialiste de France*, quelques femmes socialistes commenceront un mouvement analogue à celui que nous venons d'esquisser.

Louise CHABOSEAU-NAPIAS.

LES COOPÉRATIVES

Les Coopératives de Consommation et la Patente

(*Suite*) (1)

HOLLANDE

Depuis 1893 nous n'avons plus en Hollande la « patente » proprement dite. Cette taxe a été remplacée par un impôt sur le revenu résultant de commerce, d'industrie ou d'occupation quelconque (à côté d'un impôt spécial sur le revenu du capital).

Les coopératives de consommation et de production sont assujetties à cet impôt, sur le même pied que les sociétés par actions, anonymes ou autres, notre législation ayant toujours considéré les opérations coopératives comme des opérations commerciales.

L'impôt est dû sur le montant des bénéfices que les sociétés distribuent, soit à leurs membres seuls, soit à des acheteurs non affiliés. Il se monte à 2 1/2 0/0 sur la somme à distribuer.

Il est à remarquer que la loi du 17 novembre 1876 régissant les sociétés coopératives leur permet de vendre à des tiers, non affiliés à la société. Il y a plusieurs sociétés qui suivent cette méthode. Toutefois elles ne traitent pas sur le même pied, membres et acheteurs non affiliés. La distribution des « bénéfices » ou du surplus est souvent réservée aux

(1) Voir le numéro précédent.

membres seuls ; dans quelques cas on accorde aux simples acheteurs une part inférieure dans les bénéfices.

Plusieurs coopératives de consommation considèrent la vente qui s'effectue, en dehors de leurs membres, à une catégorie d'acheteurs non affiliés, comme œuvre d'éducation de nouveaux membres qu'elles désirent ainsi recruter.

Lors de la discussion de la loi du 2 octobre 1893, remplaçant la patente par l'impôt sur le revenu et le bénéfice, il a été proposé d'affranchir de cet impôt les sociétés coopératives qui bornent leurs opérations à leurs membres seuls. Deux propositions à cet effet ont été rejetées et il a été constaté dans la discussion que les coopératives agricoles, notamment les fabriques coopératives de beurre, seraient également assujetties à l'impôt, même si elles se faisaient fournir le lait exclusivement par leurs membres.

La loi régissant la taxe de la patente, qui était remplacée par la susdite loi d'impôt sur le revenu, datait de 1819. Elle ne pouvait donc pas spécialement envisager les sociétés coopératives qui n'existaient pas à cette date. Toutefois, avant 1893, la patente pouvait être imposée aux coopératives encore peu nombreuses, étant entendu que, au point de vue de l'impôt, ces sociétés devaient être assimilées aux entreprises privées, suivant le genre de commerce ou d'industrie auquel elles appartenaient selon leur fonction.

Le fait que la loi de 1893 mettait sur le même pied les sociétés coopératives et les sociétés par actions, anonymes ou autres, vis-à-vis d'un impôt sur les bénéfices, ne peut donc point être considéré comme acte d'animosité ou comme tentative de répression à l'égard des coopératives de consommation. Cette loi n'a pas été ressentie comme telle par les intéressés et n'a eu aucune influence défavorable sur le développement constant de nos coopératives.

L'adoption de la proposition susdite, d'après laquelle les coopératives qui bornent leurs opérations à leurs membres,

seraient exemptes d'impôt, aurait été assez généralement considéré comme un privilège peu justifié accordé à ces sociétés.

Il résulte de ce qui précède que la question de la patente et des coopératives de consommation ne s'est pas présentée en Hollande. Toutefois l'organisation du petit commerce se remue dans notre pays comme partout, et la lutte contre les coopératives de consommation, ici comme ailleurs, fait partie de son programme. Les organisations du petit commerce cherchent à obtenir la modification de la loi régissant les sociétés coopératives à l'effet de leur défendre de faire des affaires en dehors de leurs membres, ensuite de faire défendre aux fonctionnaires publics de faire partie d'un comité d'administration d'une coopérative de consommation, voir même de leur interdire d'être membres de ces sociétés. Jusqu'ici ces tentatives n'ont point réussi, mais nos coopératives de consommation sentent fort bien qu'elles doivent se tenir sur la défensive contre ces attaques, voyant la possibilité qu'un gouvernement plus ou moins réactionnaire, pour faire plaisir au petit commerce, prête l'oreille à ces propositions.

F. M. Wibaut.

Chronique Politique et Sociale

La Grève générale et le Socialisme

L'*Enquête* sur la *Grève générale et le Socialisme*, qui a d'abord paru ici-même et qui vient d'être publiée en volume, a montré le trouble qui règne sur ce sujet dans les esprits socialistes. Sans nous y attarder longuement, nous croyons utile cependant de revenir sur notre consultation et d'en dégager le sens en quelques mots.

La plupart des partis socialistes — dont les tendances communes sont d'accentuer de jour en jour leur action exclusivement parlementaire — ne comprennent qu'avec peine et n'examinent qu'avec défiance les idées révolutionnaires d'origine ouvrière : voilà l'indication de l'enquête qui se dégage de notre consultation.

Le mouvement ouvrier n'est conçu par eux qu'en fonction de leur activité propre. Ils considèrent que leur rôle est de le conduire et de le gouverner. Ils prétendent le subordonner à leur action électorale et parlementaire, lui imposer *d'en haut* leur mot d'ordre, et le maintenir ainsi en utile tutelle.

C'est naturellement qu'ils ne tiennent que peu de compte des notions formulées par les masses ouvrières réagissant directement et personnellement contre l'exploitation capitaliste. On comprend qu'ils ne croient qu'aux idées qu'ils ont élaborées selon les besoins de leur pratique quotidienne et du milieu où ils évoluent. Agissant de plus en plus sur le

terrain parlementaire, ils ne sauraient y transporter des conceptions créées par le monde ouvrier à son usage propre.

Par là s'éclaire la profondeur de la crise socialiste. D'une part, des partis politiques socialistes, dont les états-majors pensent et agissent selon les convenances de leur activité parlementaire et les habitudes du milieu — peu prolétarien! — auquel ils appartiennent ; d'autre part, des groupements ouvriers, arrivant, par la lutte, à une conscience plus ou moins nette de leur rôle révolutionnaire et à une précision suffisante des sentiments qui les animent : tel est le tableau que présente le socialisme actuel.

Cette indépendance des partis socialistes à l'égard du mouvement ouvrier révolutionnaire, les opinions émises ici sur la grève générale permettent de la saisir dans toute sa portée. Qu'ils la repoussent totalement ou qu'ils l'acceptent en partie, la plupart des socialistes ne jugent la grève générale que dans ses rapports avec l'action parlementaire :

1° Qu'on prenne, d'abord, ceux qui repoussent formellement la conception grève-généraliste, comme utopique et anarchiste. Les réformistes la condamnent, parce que l'action politique, telle qu'elle a été mise en œuvre jusqu'ici, leur paraît suffisante : ils considèrent la marche du socialisme comme une succession de victoires parlementaires déterminant une transformation légale de la société. Ils enferment donc toute l'énergie socialiste dans les cadres des partis parlementaires.

Les révolutionnaires — et ils sont, on l'a vu, nombreux — qui rejettent l'idée de la grève générale, lui opposent une conception de la révolution sociale accomplie *d'en haut*, par une conquête plus ou moins improvisée du pouvoir central. Ils placent, à leur tour, le centre de gravité de la lutte socialiste, non dans les masses ouvrières organisées, mais dans le personnel politique qui compose nos partis ;

2° Lorsqu'ils veulent faire à la grève générale sa part, les socialistes la subordonnent encore à l'activité de leurs partis politiques. Les réformistes — comme Turati ou Bernstein — qui admettent qu'à de certains moments d'insuffisance parlementaire, les masses peuvent se livrer à des démonstrations impressionnantes et pacifiques, par la grève générale, ne lui accordent ainsi qu'un rôle de succédané et d'adjuvant exceptionnel : ils la conçoivent comme un mouvement dirigé, maintenu dans de sages limites, subordonné aux indications des partis socialistes : leur grève générale est à la grève générale révolutionnaire ce que leur conception trade-unioniste de l'action syndicale est au mouvement syndicaliste révolutionnaire.

Les révolutionnaires qui proclament la nécessité de la *grève générale politique* procèdent d'un esprit au fond peu différent. C'est pour faire aboutir une revendication formulée par un parti politique socialiste que la classe ouvrière doit se lever d'un mouvement unanime, et intimider le gouvernement récalcitrant. Le parti donne l'ordre : les masses obéissent. Ce qui prime toujours, c'est la notion d'une action qui n'est pas spontanée et personnelle au prolétariat révolutionnaire.

3° Les syndicalistes révolutionnaires — et avec eux quelques socialistes révolutionnaires — donnent à la grève générale une autre valeur. C'est l'acte souverain d'une classe ouvrière arrivée à sa pleine maturité, et renversant l'ensemble des institutions et de l'étiologie bourgeoises, pour lui substituer les institutions et les notions nouvelles qu'elle porte en elle. La grève générale, c'est la révolution sociale, accomplie par le prolétariat qui s'empare, dans un mouvement de révolte suprême et organique, des moyens de production et des rouages de l'Etat.

Si l'on croit à la nécessité de maintenir ce qu'on appelle la *conception catastrophique*, c'est-à-dire le sentiment que

le monde ne sera renouvelé que par une régénération totale, due à la rupture complète des cadres sociaux actuels ; si l'on est persuadé que la notion de *révolution sociale* est le *symbole* nécessaire qui doit maintenir, au cœur du prolétariat, le sens de l'abîme qui sépare les classes, et du *hiatus* qu'il y a entre la société socialiste et la société capitaliste ; — on doit reconnaître que seule l'idée de la grève générale, plaçant les destinées de la classe ouvrière entre ses mains propres, n'attendant que de son énergie de classe le triomphe définitif, est capable de créer et développer ces idées révolutionnaires.

Les socialistes qui se réclament de la *révolution sociale* et qui trouvent obscure la notion de la grève générale oublient de préciser leur conception propre. Ou la révolution sociale est l'œuvre d'un parti politique s'emparant révolutionnairement du pouvoir, — et alors elle est une action *à côté*, si les masses ouvrières ne sont pas capables de s'emparer des moyens de travail et des organes de l'Etat qu'il faut détruire. Ou la révolution sociale est l'œuvre des masses ouvrières elles mêmes, arrivées à un degré suffisant d'organisation, de cohésion et de conscience, et alors elles n'ont besoin de l'intermédiaire d'aucun parti extérieur à elles : l'émancipation des travailleurs est l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Il ne faut pas demander aux grandes conceptions ouvrières, qui guident plus ou moins clairement la marche du prolétariat, une précision qu'elles ne comportent pas. Ce qu'on doit avoir en elle, pour les comprendre, c'est la manifestation des désirs intimes, des idées directrices, des sentiments primordiaux des masses qu'elles guident. Or, la grève générale, idée spontanément issue dans la conscience prolétarienne, *méthode d'action* instinctivement employée

par la lutte ouvrière, nous révèle à quel degré de tension révolutionnaire est porté l'idéal de la classe productrice.

Les reproches que les socialistes peu au courant des idées ouvrières adressent à la grève générale n'ont donc pas de portée. La grève générale se confond avec l'idée de la révolution sociale elle-même. Elle est la lutte de classe portée à son maximum d'acuité de lutte *politique* c'est-à-dire *sociale*. Elle constitue la meilleure *prime* à l'organisation ouvrière, puisqu'elle dit au prolétariat qu'il ne triomphera que s'il a la cohésion suffisante.

Elle est le moyen par excellence de l'éducation morale des masses, puisqu'elle leur rappelle qu'elles n'ont rien à attendre que d'elles-mêmes, de leurs efforts et de leurs sacrifices. Elle est enfin le *symbole*, que rien ne saurait obscurcir, de la lutte irréductible qui met aux prises le prolétariat et la société capitaliste, et de la *solution de continuité* qui séparera le monde nouveau du monde ancien.

Il faut souhaiter, pour le maintien des idées socialistes, fort compromises à cette heure, que la conception de la grève générale gagne à elle des couches toujours nouvelles de la classe ouvrière. Et il semble bien qu'il en doive être ainsi, si nous suivons attentivement les discussions qui passionnent à ce sujet les milieux prolétariens, et si nous notons les tentatives quotidiennes de réalisation que les luttes ouvrières en offrent.

Il est à espérer aussi que, parmi les socialistes révolutionnaires, ceux qui ont à cœur de ne pas laisser disparaître les idées fondamentales du socialisme, s'inspirent de plus en plus d'une notion aussi essentielle. On dirait, d'ailleurs, que, parmi ceux qui n'adoptent encore la grève générale que comme moyen politique, beaucoup soient en voie d'arriver

à une conception plus exacte. S'arrêteront-ils à mi-chemin ? Un avenir prochain nous le montrera.

Mais ce que nous devons bien nous dire, c'est que désormais la lutte est engagée entre le socialisme purement parlementaire et le socialisme ouvrier révolutionnaire, et qu'entre les deux il n'y a pas de moyen terme. Ou l'un ou l'autre, il faut choisir.

Hubert LAGARDELLE.

Le Gérant : JEAN RIEUX.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPR. SPÉCIALE DU MOUVEMENT SOCIALISTE, 101, rue de Vaugirard, Paris

TABLE DES MATIÈRES

Tome I de la IIe Série

(Tome XIV de la Collection)

(Novembre-Decembre 1904)

N° 142. — 1er Novembre 1904.

Le Socialisme ouvrier, Hubert Lagardelle..... 1
La Grève générale en Italie et la politique ouvrière, Enrico Leone..... 9
Les Trusts au Congrès d'Amsterdam, F.-M. Wibaut..... 20

LE CONGRÈS SYNDICAL DE BOURGES

I. Le Congrès de Bourges et le Socialisme ouvrier, Hubert Lagardelle..... 29
II. Les Débats et les Résolutions du Congrès, E. Poulet. 33
III. Le Congrès et l'opinion ouvrière : *Enquête :*
1° L'opinion révolutionnaire. I. Paul Delesalle..... 72
II. Victor Griffuelhes.. 72
III. Jean Latapie..... 81
IV. Raoul Lenoir..... 83
V. A. Luquet..... 86
VI. L. Niel..... 88
2° L'opinion réformiste..... A. Keufer..... 92

REVUE CRITIQUE

Un marx inédit !, Edouard Berth..... 97

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les livres, les Rédacteurs..... 107
Les Revues socialistes allemandes, Edouard Berth..... 107
Les Revues socialistes italiennes. S. Piroddi..... 110

CHRONIQUE POLITIQUE ET SOCIALE

Le Socialisme allemand. — Le Congrès radical. — Le Socialisme italien. — L'unité socialiste, Hub. Lagardelle. 113

N° 143. — 15 Novembre 1904.

Révolution sociale ou Evolution juridique ?, Ed. Berth.... 121
L'organisation de la Jeunesse socialiste en Belgique, Vincent Volkaert..... 140

LES FAITS POLITIQUES

France : Le Syndicalisme agraire : I. La Fédération nationale des bûcherons, A. Malger..... 156

LES GRÈVES

Tunisie : La grève générale à Tunis, Stefano Colosio..... 165

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Revues socialistes allemandes, Edouard Berth..... 181
Les livres, les Rédacteurs..... 185

CHRONIQUE POLITIQUE ET SOCIALE

Le Triomphe de la police. — Le Socialisme autrichien. — La « Défense républicaine » et les travailleurs agricoles, Hubert LAGARDELLE..... 187

N° 144. — 1er Décembre 1904.

Les dangers du parti socialiste allemand, Robert MICHELS. 193
Les « Discours » de Jaurès, Edouard BERTH..... 213

LES FAITS POLITIQUES

ITALIE : Les Élections générales, G. PETRINI..... 224

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE : Le Syndicalisme agraire : I. La Fédération nationale des bûcherons (fin), A. MAUGER..... 230

LES COOPÉRATIVES

FRANCE : Les Coopératives de Consommation et la Patente :
I. Les Coopératives du Nord, H. SAMSON..... 250
II. Les Coopératives du Nord-Ouest, H. LUCAS..... 258
III. Les Coopératives Ardennaises, A. VARÉDE..... 260

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Revues socialistes allemandes, Edouard BERTH..... 261

N° 145. — 15 Décembre 1904.

L'organisation rurale dans le Midi viticole :
I. Le mouvement syndicaliste agraire, Paul Aubr..... 265
II. Un village Coopératif : Maraussan, Elie Cathala..... 282
Les « Discours » de Jaurès (fin), Edouard Berth.. 302

LES FAITS POLITIQUES

États-Unis : Les Elections et le Socialisme, John Spargo.. 320

LES PARTIS SOCIALISTES

Allemagne : L'organisation des femmes socialistes, Louise Napias Chaboseau..... 324

LES COOPÉRATIVES

Hollande : Les Coopératives de Consommation et la Patente (suite), F. M. Wibaut..... 328

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les livres, les Rédacteurs..... 331

CHRONIQUE POLITIQUE ET SOCIALE
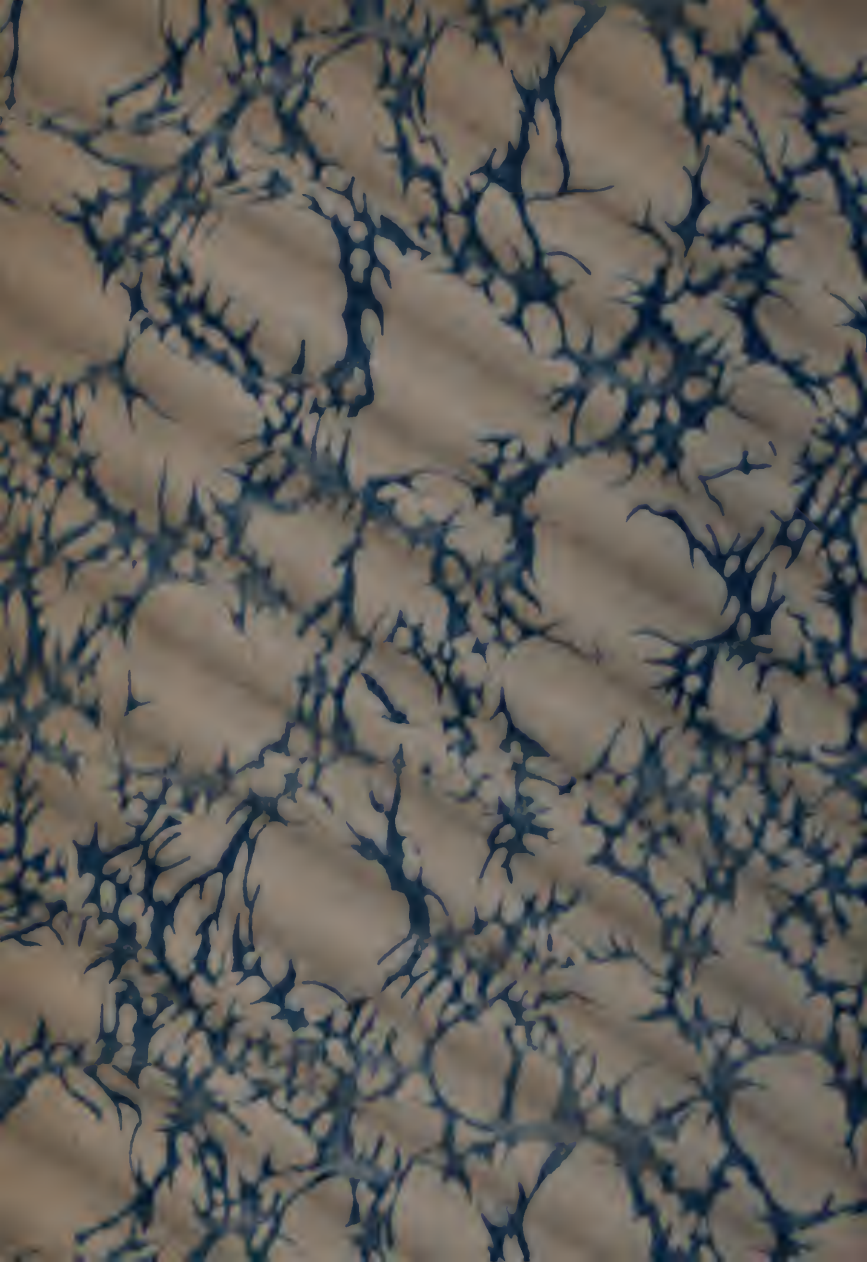
La Grève Générale et le Socialisme, Hubert Lagardelle... 331